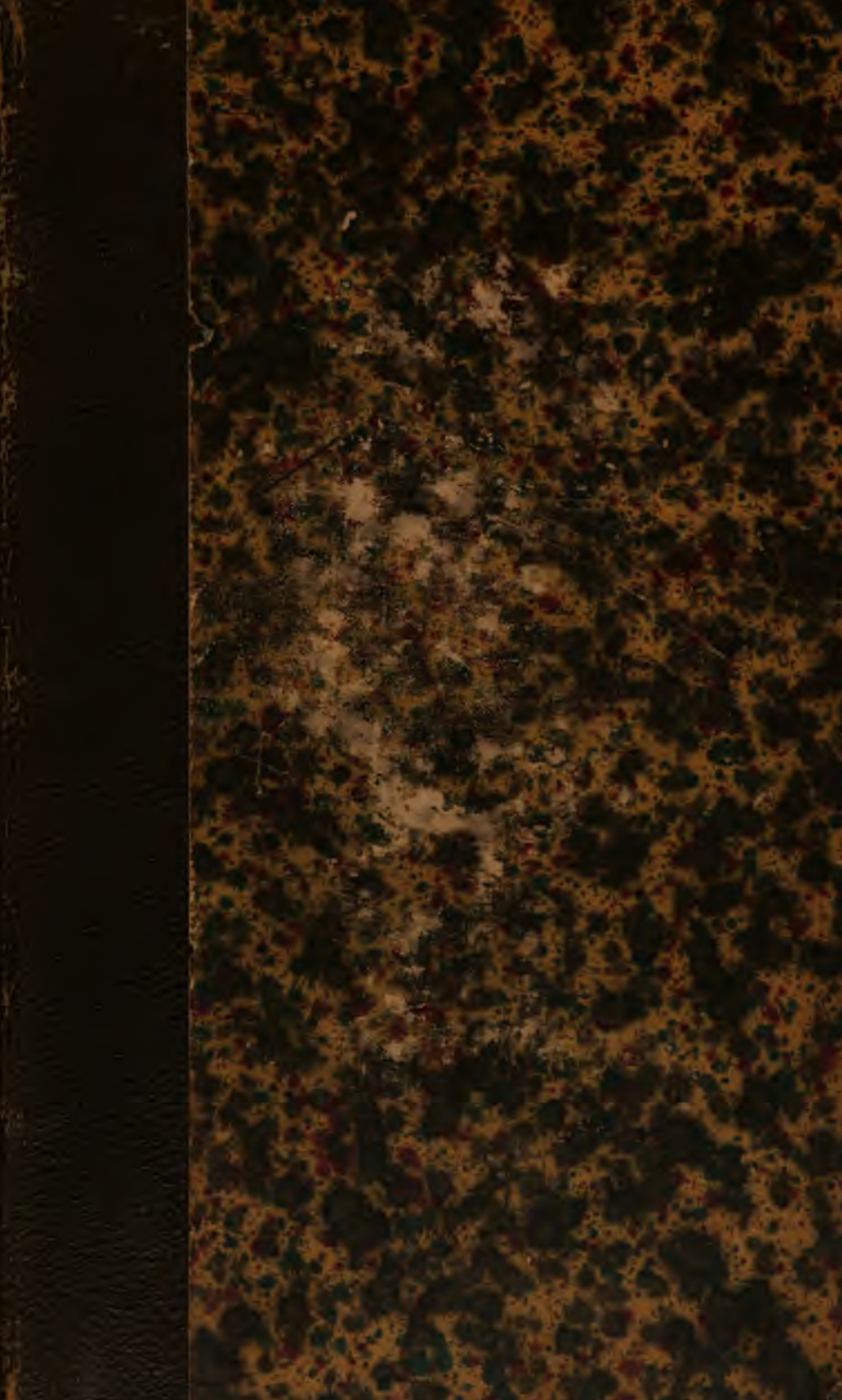
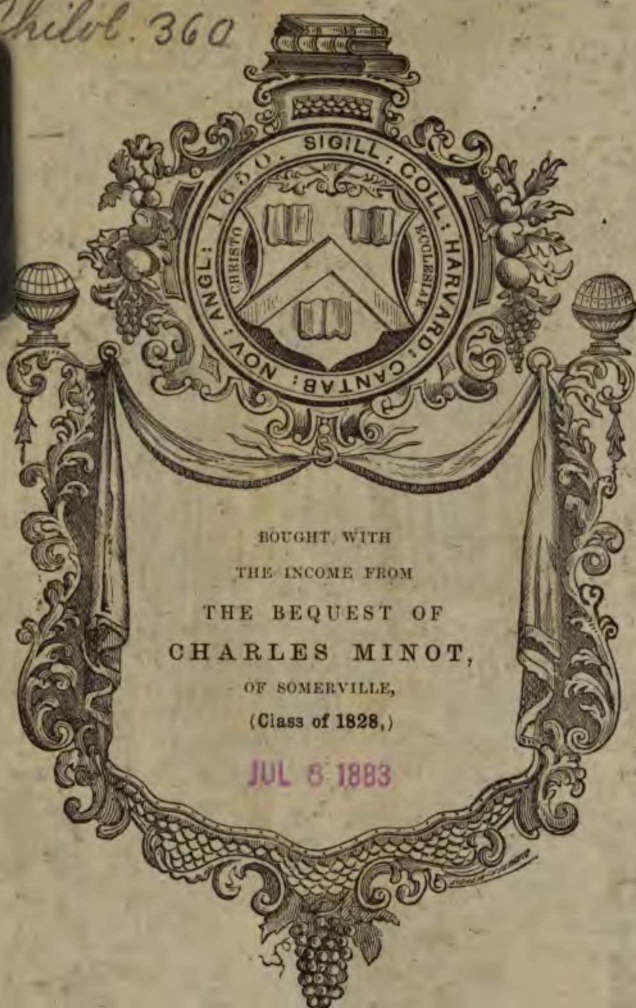



SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



REVUE

DES

LANGUES ROMANES



MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI.— HAMELIN FRÈRES

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Troisième Série

TOME SEPTIÈME

TOME XXI DE LA COLLECTION



MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

PARIS
MAISONNEUVE ET Cie
LIBRAIRES-ÉDITEURS
25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXXII

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

DIALECTES MODERNES

POÉSIES DE DOM GUÉRIN, DE NANT

(*Suite*)

LE TESTAMENT DE COUCHARD

Cette partie de l'œuvre de Dom Guérin rentre dans la donnée des testaments burlesques dont la littérature du midi de la France a fait autrefois un assez fréquent usage. Sans chercher bien loin, il serait facile d'en citer quelques exemples pris à partir du XVIe siècle, comme le *Testament d'un pauvre diable*, par un inconnu; celui du *Porc* (remontant, dit-on, aux Romains), que l'on trouve dans Auger Gaillard de Rabasteins, et enfin les testaments de *Tourran lou Raccord*, de *Denys Bobrun* et de *Jacques Belle-Mine*, composés par la dynastie poétique des Chapelon : Antoine Chapelon, l'aïeul du prêtre, son fils Antoine Chapelon et Messire Jean Chapelon.

Il nous suffira de rappeler *lou Testament dau Sage*, de Roudil, réédité dans la *Revue des langues romanes* (T. I), lequel offre plus d'un trait de ressemblance avec le *Testament de Couchard*, son contemporain.

Cette parenté ressortira par la comparaison que le lecteur sera amené à faire entre les deux testaments. Chemin faisant, nous aurons soin d'en noter les ressemblances. Il serait oiseux d'aborder, pour nos deux auteurs, la question de priorité, qui n'a ici qu'une importance secondaire. Contentons-nous de constater par anticipation que la manière de procéder de Dom Guérin est autrement vive, dramatique et mouvementée, que celle de son confrère languedocien. Au lecteur maintenant de contrôler cette appréciation[1].

MAZEL et VIGOUROUX.

[1] Nous nous sommes permis quelques corrections au texte du ms. A. On trouvera dans les notes les leçons rejetées.

LOU TESTAMENT [1] DEL NOBLE AMANS COUCHARD DE FRAISINET, CHIVALIÉ [2] DE L'ORDRÉ DE S. CRISPY

PROLOGUE

Messieurs, yeu vené espres dins aqueste assemblade,
Non pas per arengua, non es pas ma pensade;
Yeu non souy pas nascut à l'agré des douctoux,
Jamai per talles gens Nant on fouguet heuroux.
Yeu serié trop vadin s'en [3] mon vilen vulgary,
Fasié de longs discours coume un fol temerary;
Vautrés toutés savés que jusques à presen
Yeu soui toujour passat per un hômme de sen.
Me cal donc aguacha de parla per mesure,
Per non encouré pas la publique censure.
Yeu m'en vau, dins un mout, expliqua l'aucasieu
Que m'a pourtat aisy en [4] vostre permessieu.
Vous cal saupré, Messieurs, que, sans demoura gaire,
Veirés sourti Couchart que ven [5] fa lou rimaire.
Lou sens et lou sutjet de toute son [actieu] [6],
Es que non conto pas dins un an estre vieu.

LE TESTAMENT DU NOBLE AMANS COUCHARD DE FRAISSINET

chevalier de l'ordre de Saint-Crépin

PROLOGUE

Messieurs, je viens tout exprès dans cette assemblée, — non pas pour haranguer, ce n'est pas ma pensée; — je ne suis pas né au gré des docteurs; — jamais pour de telles gens Nant ne fut heureusement partagé. — Je serais trop badin si, dans mon méchant vulgaire, — je tenais de longs discours comme un fol imprudent. — Vous autres, tous, savez que jusqu'à présent — j'ai toujours passé pour un homme de sens. — Il me faut donc prendre garde de parler avec mesure, — pour ne pas encourir la censure publique. — Je m'en vais en un mot expliquer l'occasion — qui m'a porté ici avec votre permission. — Il vous faut savoir, Messieurs, que, sans tarder guère, — vous verrez sortir Couchard qui vient faire le rimeur. — Le sens et le sujet de toute son action, — c'est qu'il ne compte pas dans un an être vivant. — La

La fraiou de la mort l'ia vlrat la cervele ;
El es toujours saisit d'une terrou[7] mourtelle.
Aquel diable de pau l'ataque à tout moumen
E ven exprès aisy faire son testamen,
El vol avant moury ajusta sas floütes[8],
De pau qu'aprés sa mort on y aje dispute[s][9].
Mestre Jean Carabasse, aquel vieil noutorias[10],
Sourtira de darriés ambé un escrictourias
Q'ieu crese que sié fach de corne de ministré,
Per prene l'istrument[11] dins soun ancien registré,
Enfi veirés Couchard qu'anb' un ordre fort bel,
Reglora sas hounoux, son be et son tombel.
Per are non ai pas autre cause à vous dire,
Sonque [q']aqueste actieu ne fara forse rire.
Dins un viral de man lous veirés toutes doux.
N'ia qu'auren part al joc. Quauqu'n sera merdoux.

FIN DU PROLOGUE



frayeur de la mort lui a tourné la cervelle. — Il est toujours en proie à une mortelle terreur. — Ce diable d'effroi l'attaque à tout moment, et il vient exprès ici faire son testament. — Il veut avant de mourir ajuster ses pipeaux, — de peur qu'après sa mort il n'y ait des disputes [entre ses héritiers]. — Maître Jean Carabasse, ce vieux coquin de notaire, — sortira de par derrière avec une grosse écritoire — que je crois faite en corne de ministre [protestant (?)], — pour prendre l'instrument [de l'acte] dans son ancien registre. — Enfin vous verrez Couchard qui, en fort bel ordre, — règlera ses honneurs [funéraires], son bien et son tombeau. — Pour le moment, je n'ai pas autre chose à vous dire, — sinon que cette action en fera rire beaucoup. — Dans un tour de main vous les verrez tous les deux. — Il y en a qui auront part au jeu ; quelqu'un sera attrapé (*littéralement,* merdeux).

FIN DU PROLOGUE.



[COUCHARD]

Yeu counouise, Messieurs, que mon terme s'aprotge,
Me cal sonja de fa lou brale de delotge [12].
Yeu souy tout carmanat, e l'homme, quand es viel,
Mourris sans cap de mal, comme un pichot aniel [13].
Yeu souy pres de pagua lou tribut à la Parque,
M'es avist que deja Caron [14] m'a dins la barque.
Yeu vese q'ieu m'en vau, de moumen en moumen,
Fa lou saut perillous dedins lou mounumen.
Yeu serié din lou sot e non ai cap de menbré,
Que non fougués [15] pourrit, sans l'oly de septembré:
Un jour ay mal de cap, piey lou bentre me dol,
Piey ay mal d'estoumac, deman ay mal de col;
Qualqués cops souy renous que lou tezit me mange,
D'autres souy acablat d'une tristesse estrange ;
Quauques jours tout esquas me podé voulegua,
D'autres souy coutiguat [16] qu'on podé pas quagua.
Quand tousisé la nioch, la fiectieu me debonde,
M'es avist que dejà la Parque [17] me rebonde.
Yeu coumencé de fa la sire per lou[s] iolz ;
L'aigue que ne sourtis obieurorié de mioltz.

[COUCHARD]

Je connais, Messieurs, que mon terme s'approche; — il me faut songer à faire le branle du délogement. — Je suis tout vermoulu, et l'homme, quand il est vieux, —meurt sans aucun mal comme un petit agneau. — Je suis sur le point de payer le tribut à la Parque; — il m'est avis que déjà Caron me tient dans la barque; — je vois que je m'en vais, d'un moment à l'autre,—faire le saut périlleux dans le monument [funéraire]. — Je serai [depuis longtemps] dans la fosse, et je n'ai aucun membre — qui ne fût [entièrement] pourri, sans l'huile de septembre. — Un jour j'ai mal à la tête, puis mon ventre est endolori, — puis j'ai mal d'estomac et demain mal de gorge ; — parfois je suis grognon et l'ennui me dévore; —d'autres [fois], je suis accablé d'une tristesse étrange. — Certains jours, je puis tout à peine me remuer; — d'autres, je suis constipé à ne pouvoir aller à la selle. — Quand je tousse, la nuit, la fluxion me débonde. — Il m'est avis que déjà la Parque m'ensevelit. — Je commence de faire la cire par les yeux, — et l'eau qui en sort abreuverait des mulets. — Je suis sorti

Yeu soui sourtit tout nud del ventre de mo mairé,
Nud lay me cal tourna, veleu[18] sans esta gairé.
A may de quinzé jours qu'on ay abut repaux;
L'image de la mort me trouble à tout perpaux;
Et combé qu'elle sié de tout inévitable,
Yue la trove per tout terible et esfrouiable[19].
Qeu la vese pertout en sa daille[20] à la man,
En beben, en manjan, en dourmen, en caguan:
Toujour es davant yeu en diverses figures.
Per me fa may de pau, pren cent mile poustures:
Tantos se ven moustra ny sans car, ny sans pel,
[Tant][21] lourde que me fa vira tout mon servel,
Tantos en lou vult[22] cap ven touto dedentado,
En dous ossés en croux et la gorge vadado.
La vesé quaqués cops plegua dedins un drap,
Offrouse que me fa dresa loux pials del cap,
Piey pourtant l'esparsou, l'ataut, lou suzary[23],
Me dis qu'ais escaliés ay Mousu lou Vicary;
Enfy me fa de paux tant que me trobe soul,
Que lou plus pichot nas me toparié lou cioul[24].
Ha! malheuroux pecat de nostre premié paire!
Et despiech[25] del journal amay que l'a fach faire!

tout nu du ventre de ma mère; — il m'y faut retourner nu, peut-être sans guère tarder. — Il y a plus de quinze jours que je n'ai eu de repos: — l'image de la mort me trouble à tout propos; — et, bien qu'elle soit absolument inévitable, — je la trouve partout effroyable et terrible. — Partout je la vois avec sa faux à la main, — en buvant, en mangeant, en dormant, eu allant [à la selle]: — elle est toujours devant moi en diverses figures. — Pour me faire plus de peur, elle prend cent mille positions: — tantôt elle vient se montrer sans chair ni peau, — si laide qu'elle me fait tourner tout mon cerveau; — tantôt, avec sa tête vultueuse, elle vient tout édentée, — avec deux os en croix et la bouche béante. — Je la vois quelquefois enveloppée d'un drap, — [tellement] affreuse qu'elle me fait dresser les cheveux sur la tête; — puis, portant le goupillon, le cercueil, le suaire, — elle me dit que j'ai Monsieur le Vicaire sur l'escalier; — enfin elle me fait de telles frayeurs pendant que je me trouve seul, — que le plus petit navet me boucherait le derrière. — Ah! malheureux péché de notre premier père! — Et malheureux soit aussi le jour qui l'a vu commettre! —

L'homme, qu'erre imourtel, mourtel es devengut,
Per aveire manjat d'aquel fruch deffendut;
Per creire sa moulié et per trop ly complairé,
Al lioc d'un bon bousy mourdiguet d'abaraire [26].
El mémes s'es tuat, car el ere inousen,
S'on agés cresegut aquel traité serpen.
D'aquy venou despiey tant de travail qu'endure
Lou malheuroux crestian [27] tant que sa vido dure.
Quand yeu fau reflectieu sur l'homme [28] en son neant,
Et q'ieu ay vist doux cops deja remuda Nant,
La fraiou me saisis et tout esquas ma vene [29]
De ne fa lou recit me vol fourny l'alene [30].
Quand yeu serié cent cops pus couratjoux que l'or,
Jamay non m'en souven qu'on aje mal de cor.
Helas! qu'ay yeu souffert de ma pichote vide!
Es estade toujour d'un grand malheur seguide.
S'ieu ay abut un jour quauqué contentomen
Lou lendeman yeu l'ay pla pagat caromen.
Es vray que de mon sort ay force camarados
Qu'en abut comme yeu de fortes revirados.
Non ay pas cap de guauch [31] tant doux comme lou mel,
Mon plus parfait plazé toujours pudis à fel.

L'homme, qui était immortel, est devenu sujet à la mort —pour avoir mangé de ce fruit défendu.— Pour croire sa femme et pour trop lui complaire,—au lieu d'un bon morceau il mordit sur du poison.—Lui-même s'est tué; car il était innocent,—s'il n'eût cru ce traître serpent. — De là vient, depuis lors, tant de travail qu'endure — le malheureux chrétien durant tout le temps de sa vie. — Quand je fais réflexion sur l'homme en son néant, — et que j'ai vu deux fois [déjà] se renouveler [la population de] Nant, —la frayeur me saisit, et tout juste ma veine -- d'en faire le récit me veut fournir l'haleine. —Quand même je serais cent fois plus courageux que l'or, —jamais il ne m'en souvient, que je n'aie mal au cœur. — Hélas ! que j'ai souffert dans ma petite vie! — Elle a été toujours suivie de [quelque] grand malheur. — Si j'ai éprouvé un jour quelque contentement, —- le lendemain je l'ai bien chèrement payé. — Il est vrai que j'ai force compagnons de mon sort, — qui ont eu comme moi de fortes secousses. — Je n'ai point de joie aussi douce que le miel. — Mon plaisir le plus parfait toujours sent le fiel. — Qu'on aille interroger le plus grand roi du monde ; — qu'il

Qu'on anou interrouga lou plus grand rey del mondé,
Qu'el aje tout à soit et tout be y abonde,
Que son pople l'adore amay sous courtisans,
Qu'aje une belle dame et de poulits enfans,
Yeu volé que d'abord me coppou mon aureille,
S'on dis ce que disié l'empereur Marcaureille.
De septante [ans] qu'avié aysy fach son séjour
On [32] obié pas viscut pla content tout un jour:
S'el obié, lou moty, quauque pauc d'allegresse,
Davan que sé coucha sentissié la tristesse ;
S'el avié quauque jour un trop [joy]oux succés [33],
El ero assegurat q'un malheur ero pres.
Ha! que lou souveny de la mort es louablé,
Vesen qu'aquesté mondé on y a pas res d'estable.
Lou pairé d'Olexandre abié dedins sa cour
Un hommé pla pagat per crida chaque jour:
— « Sire, souvenés-vous qu'es causa ossegurado,
Un jour vous cal moury, vostre vide es bournade. »
Yeu ay legit, Messieurs, fa deja may d'un an,
Dins la vido del grand ampereur Adrian,
Qu'aprés avé del mondé esprouvat la misere,
Se faguet en triomphe eleva [34] dins la viere.
L'empereur Saladin, un jour, pensant à el,

ait tout à souhait et que tout bien lui vienne en abondance; — que son peuple l'adore ainsi que ses courtisans; — qu'il ait une belle dame et de jolis enfants, — je veux tout d'abord qu'on me coupe l'oreille, — s'il ne dit ce que disait l'empereur Marc-Aurèle. — Des soixante-dix ans qu'il avait passés dans ce séjour, — il n'avait pas vécu tout un jour pleinement content. — S'il éprouvait le matin quelque peu d'allégresse, — avant de se coucher il ressentait la tristesse. — S'il avait quelque jour un trop joyeux succès, — il était assuré qu'un malheur était proche. — Ah! que le souvenir de la mort est louable! — Nous voyons qu'il n'y a rien de stable dans ce monde. — Le père d'Alexandre avait dans sa cour — un homme bien payé pour chaque jour crier: — « Sire, souvenez-vous que c'est une chose certaine, — un jour il vous faudra mourir; votre vie est bornée. » — J'ai lu, Messieurs, voilà déjà plus d'un an, — dans la vie du grand empereur Adrien, — qu'après avoir du monde éprouvé les malheurs, — il se fit en grande pompe porter dans le tombeau. — L'empereur Saladin un jour, pensant

Et vesen que sous jours tenien d'un soul courdel,
Commande sur lou camp un heraut que, sans faute,
Ly porte lou suzary et [que] cride à voix haute :
— « Vesés aisi l'istuit qu'enfermara [35] lou corps
Del plus puissant des reys nounatstant sous tresors. »
Princes, que vous servis d'avé tant de fourtune ?
Ambé vostres poisans la mort vous es commune.
Noble, que te servis d'avé tant de castels,
De laquais, de varlets, de granges, de troupels,
D'abé fosse chovals [36], pourta toujours la bote ?
Tampla lay passarés comme Jean de Pichote [37].
Bourgés, que vous [38] servis d'amassa tant de bés ?
Quand la Parque vendra, tout say ou laysarés.
Que t'ovance, douctou, d'avé tant d'élouquence ?
Un jour la mort vendra pernonsa [39] la sentence.
Medecy, sirurgien, que vous servis vostre art ?
Tampla lay passarés comme moussu Couchard.
Fourmatieu, que te sert l'inventieu del crestery ?
Un jour te cal ana fuma lou semetery.
La mort es un souldat qu'on espargne degus ;
S'en pren en lou richart tampla comme en lou gus.
Tibere amay Sipion, grands e puissans monarques,

à lui-même — et voyant que ses jours ne tenaient plus qu'à un fil, —commande sur-le-champ un héraut qui, sans faute, — lui apporte le suaire et crie à haute voix : — « Voyez ici l'étui qui renfermera le corps — du plus puissant des rois, nonobstant ses trésors. » — Princes, que vous sert d'avoir tant de fortune ? — La mort vous est commune avec vos paysans. — Noble, que te sert d'avoir tant de châteaux, — de laquais, de valets, de granges, de troupeaux, — d'avoir force chevaux, de porter toujours la botte ? — Vous y passerez tout aussi bien que Jean de Picote. – Bourgeois, que vous sert d'amasser tant de biens ? —Quand la Parque viendra, certainement vous laisserez tout. — Es-tu plus avancé, docteur, d'avoir tant d'éloquence ? — Un jour la mort viendra prononcer ta sentence ? — Médecin, chirurgien, à quoi vous sert votre art ? — Aussi bien vous y passerez comme Monsieur Couchard. — Pharmacien, que te sert l'invention du clystère ? – Un jour il te faut aller fumer le cimetière.—La mort est un soldat qui n'épargne personne. — Elle s'attache au riche comme au gueux. — Tibère et Scipion, grands et puissants monarques, — n'ont pas évité les ci-

Non an pas evitat lous sizeus de las Parques.
Ont es tirat Titus, lou fils de Vespausian,
Lou supervé Tarquin, Lelius et Domitian?
Ont son tirats las gens de la jurisprudence,
Betolle, Justinien, ambe toute leur science?
Ont es tirat Lusian, Demostene, Platon[40],
Un Seneque moural, un brave Siceron?
Ont aben à presen lous sept Satges de Gresse,
Qu'erou tant estimats et qu'avien tant de presse?
Ont es tirat Solon, aquel viel sitoien,
Qu'a inventat premié lou noum de patissién[41]?
Ont es aro Arion, l'ange des magissiéns,
Que charmavo lous dieux dins lous sieclés enciens?
Ont sou lous pintres viels qu'avien tant de louanges,
Appelats Sisiphiès, Louis et Miquel-Ange[42]?
Ont aven à presen tant de rares beautats
Dont on trobé[43] lou non dins las antiquitats?
Ont es aro Didoun, Helene, Cleopatre,
Dont la viste rendié d'abord l'homme idolatré?
Ont aven a presen la reyne Touneris[44],
La belle Statyris, la grande Nitocris?
Ont es Semiramis, estimade tant belle?
Tout aquos s'es sauvat al pais de ma belle.

seaux des Parques. — Où est passé Titus, le fils de Vespasien, — le superbe Tarquin, Lélius et Domitien? — Où sont passés les *maîtres* de la jurisprudence, — Barthole, Justinien, avec toute leur science? —Où est passé Lucien, Démosthène, Platon, —Senèque le moraliste, le bon Cicéron?—Où sont à présent les sept Sages de la Grèce,— qui étaient si estimés, et qui avaient tant de presse [autour d'eux]?— Où est passé Solon, ce vieux citoyen — qui inventa, le premier, le nom de patricien?— Où est maintenant Arion, l'ange des magiciens,— qui charmait les dieux dans les siècles antiques? — Où sont les peintres anciens si louangés — [?] Apelle, Phidias, Louis et Michel-Ange[?]? — Où avons-nous à présent tant de rares beautés — dont on trouve les noms dans les monuments antiques?— Où sont en ce moment Didon, Hélène, Cléopâtre, — dont la vue de prime abord rendait l'homme idolâtre? — Où avons-nous maintenant la reine Thomyris, — la belle Statyris, la grande Nitocris? — Où est Sémiramis, réputée si belle?— Tout cela s'est sauvé au pays de ma belle.— Où sont allés

Ont son tirats las gens dont sé parlabé tant
Que sou morts dins mon temps dins la ville de Nant ?
La memoire q'ieu ay d'aquelles gens me fache.
Ont aven Fanfaré, Peire [45] de la Moustache?
Ont aven lou Menut, Pastrety [46] lou farcit ;
E lou vaillent poudaire, Antoine l'iscrusit ?
Ont es Bernad d'Adam? Ont és pauré Millieires [47],
Qu'abié toujours pourtat sabrés on bandoulieires?
Ont es lou Cacarret? Ont es Moussu Ricart,
Desert e ellouquent [48] que surpassabe Lard ?
Ont es Nas de Rabas et Janet lou donsaire,
Bernede, Nisardou, qu'eron bons lenguegairés?
Ont aven lou Gomat et Bernard de Tibaut?
Vautrés vesés, Messieurs, toutes au fach lou saut.
Piey que cal donc moury, me vole tene presté,
Que, quand la mort vendra, cap d'affairé on m'aresté [49].
Tal mourira deman qu'al jou d'hioy es gaillart
Et beleu dins tres jours enteraran Couchard.
Mais q'ieu aje testat, esperaray piey l'oure
Que quaudra sans tambour dire : « Adieu, ma seignoure. »
Seray leu resoulgut d'ona veire lous morts.
Non auray pas regret de ploura mous tresorts [50].

les gens dont il s'est tant parlé, — qui sont morts de mon temps en la ville de Nant? — Le souvenir que j'ai de telles gens me chagrine. — Où avons-nous Fanfaré, Pierre de la Moustache? — Où avons-nous le Menu, Pastréty le Farci, — et le vaillant Poudeur, Antoine le trapu? — Où est Bernard d'Adam? où est le pauvre Millieire, — qui avait porté toujours sabres en bandoulières ?— Où est le Caccaré, où est Monsieur Ricard, — disert et éloquent, dont l'art surpassait tout [?]? — Où est Nez de Blaireau et Jeannot le danseur, — Vernède, Nisardon, tous deux beaux parleurs? — Où avons-nous l'Enroué et Bernard de Thibaut? — Vous voyez, Messieurs, que tous ont fait le saut [périlleux]. — Puis donc qu'il faut mourir, je veux me tenir prêt, — [afin] que, quand la mort viendra, aucune affaire ne m'arrête. — Tel mourra demain qui aujourd'hui est plein de vie, — et peut-être dans trois jours on enterrera Couchard. —Mais, pourvu que j'aie fait mon testament, j'attendrai puis l'heure — où il faudra sans tambour, dire : « Adieu, Madame. » —Je serai bientôt résigné à aller voir les trépassés — et je n'aurai pas de regrets de pleurer mes trésors.

Une cause pourtant m'inquiete et me chattoulhe,
Quand vesé mon houstal qu'es toumbat en quenoulle.
Yeu ay un grand regret, yeu vous ou disé net,
Quand yeu vesé moury lou nom de Fraisinet :
Fraisinet qu'a sauvat autres fes nostro ville
D'un fleu que menossabe une guerre civile[51] ;
Fraisinet qu'a rendut tant d'illustrés esforts,
Quand en lous Hugounaux jougabou as plus forts ;
Fraisinet, dont lou nom dins lou temps de las guerres
A causat may d'esfray que toutés lous tounerres !
Yeu souy ben malheuroux, mon nom finis per yeu,
Au mens mon mieune fraire ou Izac ou Andrieu
S'agessou proucréat un enfan[52] à la place
Del bestial descouat, per counserva la race
Del nom de Fraisinet, sans regret ny turmen,
Yeu serié descendut dedins lou mounumen.
Or afin[53] d'évita proucés entre ma[s] filles,
Messieurs, yeu souy d'avis de retgla mas cauquilles.
En tont qu'on aje pas grand be ny grand coval
Volé pourtant fa tout dins l'ordre coume cal.
Yeu souy bengut exprès dins la place communo
Per dispauza[54] des bes q'ieu ay de la fourtuno

— Une chose pourtant m'inquiète et me chagrine,— quand je vois ma maison qui est tombée en quenouille. — J'ai un grand regret, je vous le dis nettement, — quand je vois périr le nom de Fraissinet : — Fraissinet, qui jadis a sauvé notre ville — d'un fléau qui nous menaçait d'une guerre civile ; — Fraissinet qui a fait de si brillants efforts,— au temps où on jouait au plus fort avec les huguenots ; — Fraissinet, dont le nom en ces temps de guerre — a causé plus d'effroi que tous les tonnerres [ensemble] ! — Je suis bien malheureux, mon nom finit avec moi. — Encore si mes frères Isaac ou André — avaient procréé un garçon aux lieu et place—du bétail sans queue, pour conserver la race — du nom de Fraissinet, sans regrets ni tourments — je serais descendu dans le tombeau. — Or, afin d'éviter tout procès entre mes filles,— Messieurs, je suis d'avis de régler mes coquilles, — et, quoique je n'aie ni grand bien, ni grands cabaux, — je veux pourtant mettre toute chose en ordre convenable. — Je suis venu exprès sur la place publique — pour disposer des biens que j'ai reçus de la fortune — et faire mon testament public et solennel, — car je connais

Et fa mon testomen peublic et solennel,
Car yeu counnouissé be qu'on souy pas imourtel.
Yeu ay pregat aysy mestré Jean Carabasse
De pourta soun registre al bel miech de la place,
Afin de dispausa de mous pichots mouyens.
Messieurs, que vo'n souvengue, aysy a fosse temoins :
Yeu declare, Messieurs[55], sans vrise de faulti[s]e[56],
Que souy dins mon bon sen et qu'on rebé pas vrise

Lou Testamen de Couchard[57]

Yeu vau donc coumença per un signe de croux,
Et confesse que souy pecadou malheuroux;
Yeu proutesté que souy crestian e cathoulique,
De la Gleise roumene amay apoustoulique.
Souy morit et doulen que dins ma religieu
On ay prou be biscut en l'ordre que se dieu[58].

LOU NOUTARY

Primo, quand serés mort, on voulés qu'on vous mette?
En cagne semetery?

bien que je ne suis pas immortel. — J'ai prié ici Maître Jean Carabasse — de porter son registre au beau milieu de la place, — afin de disposer de mes petits moyens. —Messieurs, qu'il vous en souvienne, il y a ici de nombreux témoins ; — je déclare, Messieurs, sans ombre de sottise, — que je suis dans mon bon sens et que je ne rêve pas le moins du monde.

Le Testament de Couchard

Je vais donc commencer par un signe de croix, — et je confesse que je suis un malheureux pécheur ;— je proteste que je suis chrétien et catholique,—de l'Église apostolique et romaine.— Je suis marri et dolent de ne pas avoir assez bien vécu — dans ma religion suivant l'ordre convenable.

LE NOTAIRE

Primo, quand vous serez mort, où voulez-vous-qu'on vous mette ?— dans quel cimetière?

COUCHARD

Al silié de Rouquette.

LOU NOUTARY

E s'el on ou vol pas?

COUCHARD

On y a pas dangé[59].
Jamay n'aurié trouvat[60] un milhou coulangé.
Yeu volé estre arrasat d'un suzary d'embaise[61],
Piey Guilhem Pouderoux me mettra dins la caise.
Yeu ay legit en Pline, es amay de dex ans,
Que quand quauque pagés enferme sous issans,
S'on fretou lous bourgnous ambe d'erbe mialade,
Las abeilles y van de cop et de voulade.
S'on fretou ma taut en de suc de rasins[62],
Aquos es de mouien[63] q'ieu demore dedins.

LOU NOUTARY

Quanies seremounies voulez-vous qu'on vous fasse?

COUCHARD

Qu'estaquou dins mas mans lou barral et la tasse,
E quand me pourtarau dedins lou mounumen,

COUCHARD

Au cellier de Rouquette.

LE NOTAIRE

Et s'il ne le veut pas?

COUCHARD

Il n'y a pas de danger, — car jamais il n'aurait trouvé de meilleur compagnon.—Je veux être accommodé d'une outre en guise de suaire; —puis Guillaume Pouderoux me mettra dans le cercueil.—J'ai lu dans Pline, voilà plus de dix ans, — que, lorsqu'un paysan enferme ses essaims d'abeille, — s'il a soin de frotter [l'intérieur] des ruches avec des herbes emmiellées, — les abeilles s'y précipitent immédiatement à toute volée. — Eh bien ! si l'on frotte mon cercueil avec du jus de raisin,— il est hors de doute que j'y ferai ma demeure.

LE NOTAIRE

Quelles cérémonies voulez-vous qu'on vous fasse?

COUCHARD

Qu'on attache en mes mains le baril et le gobelet,— et, lorsqu'on

Vole vint capelans à mon enteramen ;
Quatre bons [64] galabarts à la mine bachique
Pourtarau per lou drap una grosse barrique ;
Que quatre-vins paurous marcheon devant lou drap,
Sallats, al lioc d'un drap, d'un ouire al tour del cap [65];
Que qrante [66] viverons habillats en gens d'armes,
Portou qrante barrals, car aquo son mas armes.
Got, penden mas hounous, et Pierou de Liquié,
Sounarau per campane [67] un baisel al clouquié ;
Vole que Tastoby, qu'a l'humou [68] fort gentille,
Serqué lou milhou vy que sera dins la ville,
Per rempli vint pichés que pourtarau d'effans,
Per servy de flambeu al tour del paure Ámans.
Aprés aquelles gens q'ieu vous ay dich d'escrieure,
Vole quinze Allemans qu'on fagon res que vioure;
Piey vole sieix tambours, cinq luts, sept salterions,
Neou harpes, dex autbois, treize manicourpions ;
Volle quinze siblets, amay sept flutes clares,
Et dazanau clerons que jogou de fanfares.
Per lou Joc del Valon, qual quiquon de mignon :
Volle qu'anou serqua La Peire d'Avignon [69].
Volle vint et tres corps [70] et vint et nau trompettes,

me portera au tombeau, — je veux vingt chapelains à mon enterrement. — Quatre grands gourmands à la mine bachique — porteront une grosse barrique, au lieu du drap [mortuaire];— que quatre-vingts petits pauvres marchent devant,— enveloppés d'une outre autour de la tête, en guise d'étoffe ;—que quarante biberons vêtus en gens d'arme portent quarante barils, car ce sont là mes armes. — Got, pendant ces honneurs, et Pierrot de Liquier, — feront résonner au clocher un tonneau, pour remplacer la cloche.—Je veux que Tastevin, qui a l'humeur fort gaie, — recherche le meilleur vin qui sera dans la ville.— dont on emplira vingt brocs, que des enfants porteront—en manière de torche autour du pauvre Amans. — Après ces gens-là, que je vous ai dit d'écrire,—je veux quinze Allemands qui ne fassent rien que boire. —Puis je veux six tambours, cinq luths, sept psaltérions,—neuf harpes, dix hautbois, treize manichordions ; — je veux quinze sifflets et sept petites flûtes aussi — et dix-neuf clairons, qui joueront des fanfares. — Pour le Jeu de Ballon, il faut quelque chose de gentil: — je veux qu'on aille chercher Lapierre, d'Avignon.—Je veux vingt-

Vint et sept clamasins et dazanau muzetes.
Que mon corps sié pourtat per sieix bons courdouniés,
E s'on trovou prou gens, qu'enpronton de grouliés.
Vollé que ma moulié, sans se metré en allarme,
Ane pregua, d'abord q'ieu auray rendut l'arme,
Lous consouls que seran de faire mas hounoux,
D'acompagna mon corps ambé lou[s] capairou[s];
Piey fara lou mondat à toute la poulice ;
Pregara memamen Messieurs de la Justice.
Qu'aprés l'enteramen leur fasse un bon repas;
Mais, paure Amans Couchard, tu non y seras pas !

LOU NOUTARY

Couchard, yeu ay escrich toute la tableture
Que voulés fa guarda per vostre sepulture.
Coumensas lous leguats are per l'espital :
Que ly voulés douna?

COUCHARD

Non pas la co d'un al.
Ou dounarié pu leu à quauques [b]ous soumayrés ;
Nostres espitaliés on son que de manjaires.
L'espital es tout nud ; aquelles bonnes gens

trois cors et dix-neuf musettes. — Que mon corps soit porté par six bons cordonniers, — et, si l'on n'en trouve pas en nombre suffisant, qu'on emprunte des savetiers.—Je veux que ma femme, sans se mettre en alarme, — aille prier, aussitôt que j'aurai rendu l'âme, — les consuls en fonction de me faire les honneurs — [et] d'accompagner mon corps, chaperon en tête ; — puis elle mandera toute la police ; — elle invitera également Messieurs de la justice. —Qu'après l'enterrement, elle leur prépare un bon repas. — Mais, pauvre Amans Couchard, tu n'y assisteras point.

LE NOTAIRE

Couchard, je vous ai écrit tout le tableau — de ce que vous voulez faire exécuter lors de vos funérailles. —Commencez les legs par l'hôpital : — que voulez-vous lui donner ?

COUCHARD

Pas seulement la queue (tige) d'un ail. — Je donnerais plutôt à quelques bons sommeliers ; — nos hospitaliers ne sont que des mangeurs.—L'hôpital est tout nu: ces bonnes gens — n'ont rendu aucun

On an pas rondut conte, ia [71] dex ans per lou mens.
Aquo serié douna d'aumornes à d'arpies.

LOU NOUTARY

Convertissés-ou donc en quauques obres pies.

COUCHARD

Yeu vole donc donna qrante cestiés de blad
As paures mandians per une corritat;
Que leur fassou de pan de touzelle espida[de].
Tant à l'entarramen comme al bout de l'annade,
Volle que Lucidou [72], dessus son eschafaut,
Sié lou distributou de l'aumorne q'ieu faut.

LOU NOUTARY

Couchard, vous qual donna quiquon à vostre gendre [73].

COUCHARD

Tiras, que son leguat sera pas lou plus mendré.
Escrivés, se vous play, mestré Jean Carabasse:
Premieïromen yeu donné à mon cousy german,
Lou clergue de Nazon, un veire de la man,
Afy que, quand vendra de souna las campanes,
Piosque esquaty lou set que quauque fes l'escane,

compte voilà dix ans pour le moins. — [Leur donner] serait faire l'aumône à des harpies.

LE NOTAIRE

Convertissez donc ce legs en quelques œuvres pies.

COUCHARD

Eh bien! je veux donner quarante setiers de blé — aux pauvres mendiants, pour une charité; — qu'on leur fasse du pain de touzelle bien mûre.— Tant au jour de l'enterrement qu'au bout de l'année, — je veux que Lucidon, du haut de son échafaudage, — soit le dispensateur de l'aumône que je fais.

LE NOTAIRE

Couchard, il vous faut donner quelque chose à votre gendre.

COUCHARD

Allez donc! son legs ne sera pas le plus petit.—Écrivez, s'il vous plait, Maître Jean Carabasse: —premièrement, je donne à mon cousin germain—Nason, le clerc, un verre à boire (littéralement: à main), —afin que lorsqu'il viendra de sonner les cloches—il puisse étancher

En pacte et condictieu que lou susdit Nazon
Me dira dignomen tout lou *Quirié eleison.*
Item volle douna une poulide tasse
A mestre Jean Ricart, qu'es l'hounou de ma rasse,
A talle condictieu qu'on [74] pretende pas may.

LOU NOUTARY

Non vous entende pas, cridas un pauquet may;
Despiey la malautié qu'ay abude dorieire,
Souy bengut un pauc sourd de l'aureille escarieire.
Or que parlon de pres ou que cridou pla fort,
Pouyrian [75] precha dex ans qu'ausisc comme un mort.
Aquel mal m'es vengut la feste de San Blaze.

COUCHARD

Qual bé que vous sias sourd, yeu cridé [76] comme un azé.

LOU NOUTARY

Coutuniats lous legats.

COUCHARD

Yeu donne un barriquot,
Parcé qu'en [77] sen cousis, à mestré Pierré Got.
Item fau un presen al paure cadissairé,

la soif qui quelquefois l'étrangle,—à la condition expresse que le susdit Nason — me dira dignement tout le *Kyrie, eleison.* — *Item*, je veux donner une jolie tasse — à Maître Jean Ricard, qui est l'honneur de ma lignée, — à condition qu'il ne prétende à rien autre chose.

LE NOTAIRE

Je ne vous entends pas, criez un peu plus. — Depuis la maladie que j'ai eue dernièrement, — je suis devenu un peu sourd de l'oreille gauche. — Or, qu'on parle de près ou qu'on crie très-fort, — prêchât-on pendant dix ans, j'entends comme un mort. — Ce mal m'est venu lors de la fête de Saint-Blaise.

COUCHARD

Il faut bien que vous soyez sourd, car je crie comme un âne.

LE NOTAIRE

Continuez les legs.

COUCHARD

Je donne un barillet — à Maître Pierre Got, parce que nous sommes

Per ce que fa longtems qu'es estat mon compairé,
D'un goubelet de bois amay de mon barral,
Lou moble plus precieux qu'aje dins mon houstal.
A Valette lou viel, vole douna mon flasqou,
Que l'estimara may q'un taboury de basqou ;
S'on lou recompensabe yeu serié be nigaut,
Car el m'a fach mangia ben souven de lebraut.
Donne coumunomen à Laurens [78] et Sallary
Un ancien pichoiras q'ieu ay dins mon armary.
Yeu l'ay fach varailla fa pla saique dex ans,
Amay pode jura que me costo cent frans ;
En pacte et condictieu qu'aqellés doux mosticés
Accompagnon moun corps habillats en souïcés.
Item volé douna [79] à Outasy Lubac
Une boite qu'ieu n'ay per tené de tabac [80].

LOU NOUTARY

................Vous avés trop de fioc
Diguas? d'ont ses estat qual escrieure lou lioc.

COUCHARD

Sioy [81] estat de Mogrin, tout prés de Bonne Combe.

cousins. — *Item* je fais présent au pauvre drapier, — parce que voilà longtemps qu'il a été mon compère, — d'un gobelet en bois et de mon baril, — le meuble le plus précieux que j'aie dans ma maison. — A Valette le vieux je veux donner mon flacon, — qu'il estimera bien plus qu'un tambourin de basque. — Si je ne le récompensais pas, je serais bien sot, — car il m'a fait manger bien souvent du levreau. — Je donne ensemble à Laurent et à Sallery — un ancien grand broc que j'ai dans mon armoire. — Je l'ai fait réparer, voilà bien sans doute dix ans, — et je puis jurer qu'il me coûte cent francs, — en pacte et condition que ces deux mâtins — accompagneront mon corps costumés en Suisses. — *Item* je veux donner à Eustache Lubac — une boîte que j'ai pour contenir du tabac.

LE NOTAIRE

[Reposez-vous un moment] [?]vous avez trop d'ardeur. — Dites, c'est le moment d'écrire la localité dont vous êtes sorti.

COUCHARD

Je suis sorti de Mogrin, tout près de Bounecombe. — Qu'ils partent

Que partigon d'abord q'ieu seray dins la tombe.
Toutés lay son tieuliés, cournards et bonnes gens,
Et non tournaran pas sans pourta fosse argen.
Saique lay ay sieix blans ou beleu davantatge ;
Se se fan pla plagua, non perdran pas lou viatge[82].
Item donna à Roudil, mon paure cousinas,
Perce quand [83] es comus, la mitat de mon nas;
Car lou sieu es tant court que, quand legis d'articles,
Non pot pas soulamen fa tene lous musicles.
Item, vole douna à Louis de l'agasse
Un grand floc de petas per plegua sa combasse.
Item donné un embut que ten miech sestairal
A mon bou fraire Izac, per remply son barral.
Reservé per Andrieu, lou plus viel de mous frairés,
Percé quand m'a servit dins toutes mous affairés
Et que s'es coumpourtat en homme comme cal,
Lou moble plus ancien qu'aje dins mon houstal,
Un baisel d'ioch sestiés, en sa boune cannelle,
Et de mas dos semals ly donné la plus belle,
Et que son d'isturmens que podon pla servy.
[Las ogines q'ieu] ay toutes sentou lou vy [84].

aussitôt que je serai dans le tombeau. — Là-bas tous sont tuiliers, cornards et bonnes gens.— Ils ne reviendront pas sans emporter beaucoup d'argent. — Sans doute j'y ai bien six blancs ou peut-être davantage.—S'ils se font bien payer, ils ne perdront pas leur course.— *Item* je donne à Roudil, mon pauvre gros cousin, — parce qu'il est camus, la moitié de mon nez ; —car le sien est si court que, lorsqu'il lit quelque chose, — il ne peut pas seulement tenir ses besicles. — *Item* je veux donner à Louis de la Pie — un grand lambeau d'étoffe pour envelopper sa grosse jambe. —*Item* je donne un entonnoir de la contenance d'un demi-setier — à mon beau-frère Isaac, pour remplir son baril. — Je réserve à André, l'aîné de mes frères, — parce qu'il m'a rendu service dans toutes mes affaires — et qu'il s'est comporté en homme convenable, — le meuble le plus ancien que j'aie dans la maison: — un vaisseau de huit setiers avec son bon robinet, — et de mes deux cornues je lui donne la plus belle: — ce sont des instruments qui peuvent bien servir; — les engins que je possède sentent tous le [bon] vin.

LOU NOUTARY

Et que voulés douna, Couchard, à vostre gendré ?

COUCHARD

Tiras, que son legat non sera pas lou mendré :
Yeu donné à mon belfil, mestré Jean del Vieulon,
Toute la part q'ieu ay al sety dejoust l'on [85] ;.
A[m]be aquel sou[l] legua se pot metré à son aisé [86].
Que s'en ane servy lou fin jour de ma mort.
Aqu'os ma boulontat que la prengue d'abort.

LOU NOUTARY

Vous vous despoulias trop, sonjas à vostres filles.

COUCHARD

Tout aquos qu'ay dounat on son que pecatilles [87].

LOU NOUTARY

Yeu m'ès avist pourtant qui a [88] fosse leguats.

COUCHARD

Non vous chautés de res, toutes seran paguats.
Mestre Jean, se sabias q'ieu ay de terratory!
Atendés-vous à fa valé vostre escritory.
Yeu sabe mon mestié.

LE NOTAIRE

Et que comptez-vous donner, Couchard, à votre gendre ?

COUCHARD

Allez, son legs ne sera pas le plus petit. — Je donne à mon beau-fils, maître Jean du Violon, — toute la part que je possède au siége qui est sous l'orme ;—avec ce seul legs il peut se mettre à son aise. Qu'il s'empresse de l'utiliser le jour même de ma mort ;—telle est ma volonté et que tout d'abord il la prenne.

LE NOTAIRE

Vous vous dépouillez trop; songez à vos filles.

COUCHARD

Tout ce que j'ai donné [jusqu'ici] n'est que pacotille.

LE NOTAIRE

Il me semble pourtant qu'il y a beaucoup de legs.

COUCHARD

Ne vous préoccupez de rien, tous seront payés. — Maître Jean, si vous saviez combien je possède de terres ! — attendez-vous à faire valoir votre écritoire. — Je connais mon métier.

LOU NOUTARY

Fasés ce que voudrés.
Parlas, yeu escrieuray ce que vous me dirés.

COUCHARD

Yeu laisé per Cotin, lo mio fille dorrieire,
Une vigne [eme] un camp, un ort, une combieire;
Lou tout es situat à la sime d'un truc,
Del coustat del levan, qu'apellan lou Sambuc[89].
Metés q'ieu donne piey à Tounnette[90] des Dourques
Un prat et un tropel qu'ay sul pioch de las Fourques[91].
Item volé laisa à ma fille Izabels
Un autre poulit be q'ieu ay as Terondels[92]
Tout pres de St-Michel[93], qu'ay pres, on a[94] pas guaire,
Desus lou Barboroux per lous drets de ma maire.
Ly donne de surplus un mouly de papié,
Un mouly de moustarde et un mouly drapié.
Aquo ly donne yeu per son dot et verqieire.
Et que me laisé vieuré en paix mon heretieire.
Per l'autré be restant, ou vous dise en un mout,
A ma fidelle fenne, ou vole laisa tout.
Yeu serié trop ingrat de moury sans conscience,

LE NOTAIRE

Faites ce que vous voudrez. — Parlez, j'écrirai ce que vous me dicterez.

COUCHARD

Je laisse pour Catherine, ma dernière fille, — une vigne avec un champ, un jardin, une chènevière; — le tout est situé au sommet d'un pic élevé, — du côté du levant, que nous appelons le Sambuc. — Mettez que je donne ensuite à Toinette des Dourques — un pré et un troupeau que je possède au pic des Fourques. — *Item* je veux laisser à ma fille Isabelle — un autre joli bien que je possède aux Thérondels, — tout près de Saint-Michel, que j'ai pris, il n'y a pas longtemps, — sur le Barbaroux, en représentation des droits de ma mère. — Je lui donne en surplus un moulin à papier, — un moulin à moutarde et un moulin à foulon. — Je lui donne cela pour sa dot, — et qu'ensuite mon héritière me laisse vivre en paix.—Pour le reste de mon bien, je vous le dis en un seul mot, — je veux tout laisser à ma fidèle épouse;—je serais trop ingrat et mourrais sans conscience,—si

S'on ly donnabe pas quauque recounouisense.
Ly donne de bon cor toutes mous autres bes,
Directes seignouriés, sans ecsessieu de res,
Bassines et baisels, la mach, la farinieire,
Lous coffres et placards, coulets[95] et coutilieires.
[Yeu] volle qu'elle sié mestre dins son houstal,
[Que tiré] del flouret ou que tengue lou bal,
Et non entende pas que jutge ni noutary
Intre dins moun houstal per fa cap d'inventary.
Yeu lou ly donne tout, per s'en poude servy,
Per faire de fouguasse[96] et de soupes al vy,
Que ne jogue al buxet, al tromphle [ou] al parlaire[97];
Que ne fague en un mout ce que ne voudra fairé,
A tale condictieu que pague lous leguats,
Comme lous trouvarau bravomen arenguats,
Et que non manque pas d'abé de soubenence
De fairé mas honnoux ambé magnificence.
Aqu'os ma voulontat et darnié testamen,
Qu'ay fach dins ma memoire et bon entendemen[98].

LOU NOUTARY

Cal sonna sept temoins que sien[99] ireprouchables,

je ne lui laissais pas quelque témoignage de reconnaissance. — Je lui donne de bon cœur tous mes autres biens — et seigneuries directes, sans aucune exception; — les coupes, les vases, le pétrin, la farinière, — les coffres et les placards, les couteaux et les boîtes qui les renferment. — Je veux qu'elle soit maîtresse dans sa maison, — qu'elle y tire du fleuret ou qu'elle y donne des bals; — et je n'entends pas que juges ni notaires — entrent dans ma maison pour dresser aucun inventaire. — Je lui donne le tout pour qu'elle puisse s'en servir, — pour faire à sa volonté des brioches ou des soupes au vin; — qu'elle en joue à la poussette, au triomphe, à la devinette; — qu'elle en fasse, en un mot, tout ce qu'elle en voudra faire, — à la condition de payer les legs, — dans le bon ordre où on les trouvera mentionnés. — Et qu'elle ne manque pas d'avoir souvenance — de faire avec magnificence mes honneurs [funèbres]. — Ceci est ma volonté et mon dernier testament, — que j'ai fait dans la plénitude de ma mémoire et de ma raison.

LE NOTAIRE

Il faut appeler sept témoins qui soient irréprochables, — si vous

Se vous voulés q'un jour lous leguats sien valables.
Couchard, se desiras fa [100] pla vostre debé,
Ajas-me de temoins que siagou gens de be.

COUCHARD

Cousy, de gens de be ! vous qu'ovés bonne viste,
Causisés say m'en sept et metés-lous en liste;
Yeu piey lous pregoray de me veny signa.
Prenés-ne tout lou soin a lous ben designa [101].
Yeu perdrié tout mon tens [102], aquo's cause certene,
Quand aurié lou fanal del vielhard Diogene.
Dison que lous cournards son de prou bonnes gens,
Bon vau fa veny sept que ay [103] aisi presens.
Avance, Jean Cousap ; avance, camarade ;
Mene-m'en autres sieix que sian [104] de ta volade.

LOU NOUTARY

Yeu trové, per ma fé, que vous obés roson ;
Aro las gens de bé on son pas de sozon.
La pensada qu'avés me fay creva de rire ;
Seignen nous vitamen [105]; avés rés plus à dire ?

voulez qu'un jour les legs conservent leur valeur. — Couchard, si vous désirez bien remplir votre devoir, — ayez-moi des témoins qui soient gens de bien.

COUCHARD

Comment ! des gens de bien ! Vous qui avez bonne vue,—choisissez-m'en sept et mettez-les en liste. — Puis, moi-même, je les prierai de me venir donner une signature. — Mettez tout votre soin à les bien désigner. — J'y perdrais tout mon temps, c'est chose certaine,—quand j'aurais le fanal du vieillard Diogène. — On dit que les cornards sont d'assez bonnes gens, — je vais vous en faire venir sept qui sont ici présents. — Approche, Jean Cousap ; approche, camarade ; — amène-m'en six autres qui soient de ta volée.

LE NOTAIRE

Je trouve, par ma foi, que vous avez raison : — aujourd'hui, les gens de bien ne sont plus de saison.— L'idée que vous avez là me fait crever de rire. — Signons vite [le testament]; n'avez-vous plus rien à dire ?

[COUCHARD [106]]

Non ay pas res q'un mout que, pontuellamen [107],
Volle que sié marquat dedins mon testamen :
Yeu cargue [108] tout exprés mon unique heritieire
De me faire grava [109] sus quauque fine peire,
En forme d'epitaphe, aquestes dous quatrins.
Mestre Jean Carabasse, escrivés-ou dedins.
Ortografas-ou pla, que la lettre sié nete;
Piey anaren douna lou bonjour à Pernette.

Épitaphe [110]

Dins aquesté tombel, an mes un bon droullas.
Passant, s'aimes lou vy, trai-ly d'aigue seignade.
Aquel pauré goujat on ero jamay las
[De] pregua per lous vis al tems de la secade.
El ero chivalyé de l'ordre St-Crespy [111],
Sourtit despiey longtemps de fort bonne noublesse.
Quand tu seras enbrieic, se te qual escoupy,
Couris [112] sur son tombel, ly faras grand caresses.
Son ame resaupra dins lou païs des morts
Un plazé singulier, se t'en vas à la place,

COUCHARD

Je n'ai plus qu'un seul mot que, ponctuellement,— je veux voir inséré dans mon testament. — Je charge expressément mon unique héritière — de me faire graver sur quelque pierre fine,— en forme d'épitaphe, ces deux quatrains.—Maître Jean Carabasse, écrivez-les dans l'acte. — Orthographiez bien; que la lettre soit nette; — puis nous irons donner le bonjour à Pernette.

Épitaphe

Dans ce tombeau, on a déposé un bon et gros drôle.— Passant, si tu aimes le vin, jette-lui de l'eau bénite. — Le pauvre garçon n'était jamais lassé — de prier pour la *bien venue* des vins au temps de la sécheresse. — Il était chevalier de l'ordre de Saint-Crépin, — sorti depuis longtemps de fort bonne noblesse. — Quand tu seras en état d'ivresse, s'il te faut cracher,— accours sur son tombeau, fais-lui force caresses.—-Son âme, dans la région des morts, recevra — un plaisir

Lai on vesés guisent[113] son deplourable corps,
Au mens un cop lou mens[114], estendré de vinace.

COUCHARD

Avés ou tout ausit? Cresé qu'ay prou cridat?

LOU NOUTARY

Tout es mes per escrich, avés rés oublidat?

COUCHARD

Mestré Jean, on ay pas res[115] plus a fairé escrieuré
Signen-nous vitamen, e piey anaren vieure.
Volle are estre content, aqui souy resoulgut;
Anen[116], vous paguaray se que vous es degut.

LOU NOUTARY

Faguen puleu signa Jean Cousap[117] et lous autres,
Piey lous menaren fa coullatieu an[bé] nautres[118].

COUCHARD

A perpaus, Jean Cousap, chef des couyouls de Nant,
Aysy[119] a fosse temoins, que demouras-vous tant?
Anen vité, Messieurs, que quauq'un nous segonde.

singulier, si tu vas à l'endroit— où l'on voit gisant son pauvre corps, — à tout le moins une fois par mois, répandre du gros vin.

COUCHARD

Vous avez entendu? je crois que j'ai assez crié.

LE NOTAIRE

Tout est mis par écrit; vous n'avez rien oublié?

COUCHARD

Maître Jean, je n'ai plus rien à faire écrire. — Signons-nous vite et puis nous irons boire. — Je veux désormais être content; j'en prends la résolution.— Allons-nous-en; je vous payerai ce qui vous est dû.

LE NOTAIRE

Faisons d'abord signer Jean Cousap et les autres [témoins], — puis nous les mènerons faire collation avec nous.

COUCHARD

A propos, Jean Cousap, chef des cocus de Nant, — il y a ici beaucoup de témoins; que tardez-vous encore? —Allons, vite, Messieurs, que quelqu'un nous seconde!

LOU NOUTARY

Non vendran pas jamay, au vergo[g]ne del monde.

COUCHARD

Anen dins un houstal que sié particulié,
Aqui lous mandaren souna per ma moulié.
Dieux vous garde de mal, venerable asemblade.
Esperas-m'al pourtal, q'ieu vau queré l'aisade [120].

FIN DUDIT TESTAMENT

LE NOTAIRE

Ils ne viendront jamais : ils ont vergogne du monde.

COUCHARD

Allons-nous-en dans une maison particulière ; — là, nous les enverrons chercher par ma femme. — Dieu vous garde de mal, vénérable assemblée ! — Attendez-moi sous le portail, je vais prendre ma bêche.

FIN DUDIT TESTAMENT

NOTES

1 Voir *lou Testament daou Sage* (*Rev. des lang. rom.*, t. I, p. 341 et suiv.).

2 M. B. *covolié*. Comme nous l'avons dit précédemment, l'auteur de ce manuscrit adopte généralement les sons durs en *o* et *iò*, pour *e* et *iè*, et il emploie le *b* au lieu et place du *v*. L'*e* muet final se change en *o*. Exemples: *fosiò* pour *fasiè*, *bo*, *bautres*, pour *va*, *vautres*; *ossemblado*, *pensado*, pour *assemblade*, *pensade*, etc., etc.

3 *Sans* dans les deux manuscrits.

4 *En*, *em*, *emb'*, *embé*, et *om*, *omb'*, *ombé*.

5 M. B. *bo* pour *va*.

6 M. B. *de touto oquesto octieu*. Le dernier mot a disparu dans A, le papier ayant été rongé par le temps à l'angle de la page.

7 M. A. *terre*.

8 *Ajusta sas flahutos*, *arrenga sas cauquilhos*, signifient *mettre ordre à ses affaires*.

9 M. B. *ou l'i ajo de disputos*.

10 Dans le testament de Sage, maitre Carabasse est un des trois témoins du testateur, appelés à signer avec lui ses dispositions dernières.

11 M. B. *testoment*.

12 M. B. *lou branle de deloge*, mot à mot, le branle du délogement; expression populaire à Nant.

13 Car ieou counouysse be, tant yeu souy déglesit,
Qu'ieu ne souy de mous jours aou terme endemezit.
(*Test. de Sage*.)

14 M. A. *me ten dedins*, ce qui fausse le vers.
Le ms. B. donne: *m'es obist que déja mé tiro dins lo barquo*.

15 M. B. *qu'on fouguesso pourrit*.

16 M. B. *costipat*. *Coutiguat* = *chatouillé (?)*.

17 M. B. *lo barquo*.

18 M. B. *omay sans resta*.

19 M. B. *Yeu la trobe pertout terriblo*, *espouventablo*.

20 Le ms. A donne *dialle*. M. B. *en lo daillo*.

21 Le ms. A. donne *lourde que me fa*. M. B. *lourdo qu'o pey me fay*.

22 M. B. *en lou soul cap ven* (avec sa tête seule).

23 M. B. *piey pourtan l'esparsou et tenden lou suzary*.

24 Allusion à ce dicton répandu dans tout le Midi, concernant les gens effrayés : « *Un gran de mil li taparié lou cueu*.

25 Vers que nous ne traduisons que sous tous réserves.

26 *Varaire*, genre des Colchicacées, qui comprend le *Veratrum nigrum* et le *V. album*, nuisibles aux chèvres, aux brebis, aux poules, et poison violent.

27 M. B. *lou malhérous crestiè*. Le ms. A. a donné *serpen,* par distraction évidemment.

28 M. B. *sus l'homme et soun néant.*

29 M. A. *mal vene.*

30 Le ms. B. porte à tort : *me fo perdre l'oléno.*

31 M. B. *noun ay pas cap de goust.*

32 M. B. *El.*

33 Ce vers et le suivant avaient été oubliés et ils ont été écrits par une autre main.

Ils manquent dans le ms. B , ainsi que les deux suivants.

Avons-nous besoin de faire remarquer ici les erreurs, volontaires ou non, de Dom Guérin au sujet des personnages qu'il met en scène? Ainsi, par exemple, il met au compte de l'empereur Adrien l'acte de Charles-Quint faisant célébrer vivant ses propres funérailles.

34 Le ms. B. dit : *ensarra dins la bièro.*

35 Le ms. A. donne, par erreur : *qu'enfermarau lous corps.* M. B. *ounte enferman lou corps del pus puissant des reys, nounoubstant soun trésor.*

36 M. B. d'*abé fosso cobal.*

37 M. B. *Jean de Picote,* nom resté populaire à Nant, même de nos jours.

38 Le ms. A. donne *te.*

39 Ms. B. *prounounça.*

40 Une main différente a effacé plus tard *brabe* pour mettre à la place *docte* B. ne donne pas ces deux vers.

41 M. B. *patricien.*

42 M. B. *Appelas Sisiphiès, Louisset, Michel-Ange.* Qui sont *Sisiphiès* et *Louiset ?*

43 M. B. *dont trouborés lous noums.*

44 La reine Thomyris (?).

45 M. B. *Pierres.*

46 M. B. *Pastri dich lou forcit.*

47 M. B. *et lou paouré....*

48 M. B. *des sept pus éloquens que surpossabo l'art.*

49 M. B. *cap d'offayre me reste.*

50 M. B. *Mai n'aurai pas regret.*

51 M. A. *d'une guerre fertile.* M. B. *d'un fleau que menossabo d'uno guerro civilo.* Le vers est faux dans les deux cas. Allusion aux dissensions intestines dont le duc de Rohan fut le héros, principalement de 1625 à 1629. La grande route de Millau aux Cévennes, par Nant et Saint-Jean-du-Bruel, était constamment sillonnée par les bandes protestantes et les troupes royales. Ces deux petites villes eurent à en souffrir. Le *Couchard de Frayssinet* de Dom Guérin n'a probablement que le nom de commun avec M. le comte d'Isarn de Frayssinet et sa famille, qui possède encore aujourd'hui des immeubles à Nant et aux alentours.

52 *Un efant, un enfant, un efont,* dans le dialecte du Rouergue, veut dire à proprement parler, un garçon.

53 M. B. *or dounc per évita.*

54 M. A. *dispensa.* M. B. *dispòusa.*

55 M. B. *Yeu déclare oyssi, sans bricou de soutiso.*

56 Le ms. A. a été corrigé plus tard, et *soutiso* substitué à *faultie.*

57 M. B. *Testament de Couchard.*

58 Rapprocher ce passage de celui de Roudil, où il est dit :

« Noun sera pas maou près, s'ieou faou moun testament
» ....
» Car un homme de sen deou mettre toujours ordre
» Que la Cour sus soun ben non age de que mordre
» ....
» Ieou more cathoulic e volle estre enterrat
» A San-Pierre, sans bruch, en la crous dau curat...
» May de se prepara couma un chrestian deou fayre
» Yeu counfesse tout naout qu'ieou noun pensave gayre... »
(*Testament de Sage.*)

59 M. B. *Oh n'ia pas de dangé.*

60 M. A. *car jamay non aurié,* ce qui fausse le vers. Le ms. B. donne *car el pot pas trouva un miliou coulongé.*

61 M. B. *Yeu bole estre arouzat d'un susary d'obaysso.*

Embaysso : peau de bouc cousue, outre à contenir du vin, etc. Probablement je veux être arrosé (béni) avec le contenu d'un suaire de peau de bouc, avec du vin (?).

62 M. B. *Son ne freton mo caisso en....*

63 Le ms. A. donne à tort sans doute : *aquos or de moujen.*

64 M. B. *quatre bous Golobarts.*

65 M. B. Que quatre vingt paourons marchou d'avan lou dol,
Sollats, al lioc d'un drap, d'un ouïré al tour del col.

Allusion à un usage qui se pratiquait à Nant, il y a peu d'années encore. Les personnes riches donnaient des pièces d'étoffe à un certain nombre de pauvres, à l'occasion de l'enterrement de leurs proches, et ces pauvres accompagnaient le défunt les épaules couvertes de l'étoffe qu'ils avaient reçue.

66 M. A. *quarante.*

67 M. A. *campayne.*

68 M. A. *d'hounou.*

69 Quelque ménétrier fameux en ce temps-là.

70 Cors, trompettes, clavecins, musettes, fifres, hautbois, manichordions, flûtes, etc. L'auteur passe en revue tous les instruments de musique usités ou non.

71 M. A. *Fa,* qui fausse le vers.

72 M. B. *Lucidous.*

73 Ce vers et le suivant sont répétés plus loin. Il faudrait peut-être rectifier ainsi le passage :

Lou Noutary. -- Couchard, vous qual douna quicon à vostre rasse.

Couchard. — Premieramen... Escrivés, se vous plays, Mestre Jean Carabasse.

74 M. B. *que.*

75 M. B. *pourriau.*

76 M. B. *brame.*

77 *Perce quan* pour *perce que* se retrouve deux fois encore dans la réplique de Couchard. Est-ce là une forme dialectale ou une faute imputable au copiste?

78 M. A. *A Laurens de Sallary*. Notre correction semble indiquée par le vers où il est question des *doux mostices*.

79 M. B. *Yeu vole encar douna....*

80 Il doit ici manquer quelques vers. Cette lacune existe aussi dans le ms. B.

81 Les deux manuscrits donnent: *Es estat.*

82 Les six vers qui précèdent donnent isolément un sens acceptable et n'en présentent plus réunis ensemble. Il y a ici une lacune ou une transposition.

83 Voyez plus haut une forme semblable.

84 Vers incomplet dans A. Le ms. B. donne:

Los oginos qu'ieu ai sentou toutos lou vi.

85 Sur la principale place de Nant, il y avait de grands ormes plantés du temps de Sully, dont quelques-uns subsistent encore. Tout autour de l'un d'eux, on avait construit un grand siége en maçonnerie. C'est là que, pendant la belle saison, se réunissaient d'ordinaire les désœuvrés, les vieillards et les enfants, ceux-ci pour jouer, les autres pour causer ou dormir à l'ombre.

Roudil fait mentionner à Sage, dans un legs, *tout lou drech et la part qu'ay à las Aigarelas.*

86 Ce vers est corrompu, et nous ne sommes pas certains de lui avoir donné un sens acceptable. Le vers qui devait rimer avec lui manque. Le ms. B. donne *ambe aquel sieu lega.*

87 M. B. *pacoutillos.*

88 M. B. *que l'y a.*

89 Erreur, peut-être volontaire, de Dom Guérin. Le Sambuc est une lande avec une bergerie sise sur le Larzac, au-dessus de la source du Durzon, vers le couchant, au S.-O. de la ville. (V. *Rev. des lang. roman.,* t. VII, p. 100, le plan de Nant.)

90 M. B. *Donne encaro à Toinette.*

91 Est-ce le pic d'Ambous que contourne la Dourbie en venant de Saint-Jean-du-Bruel, ou bien un tertre analogue, situé vers la rivière, près de la source?

92 Ténement et ferme situés à deux kilomètres de Nant, sur la route de St-Jean-du-Bruel.

93 Saint-Michel, hameau dépendant de la commune de Nant; ancien prieuré. (V. la planche *ut suprà.*)

L'église et le cimetière attenant existent encore.

94 M. B. *L'io.*

95 M. B. *coutels.*

96 Le ms. A. donne *fougasses,* qui fausse le vers; le ms. B. *fouassés.*

97 *Al buxet* ou *bouchet*, à la poussette; *al tromphle*, au triomphe (jeu de cartes); *al parlaire* (sorte de pari en devinette). Le ms. A. donne *pastaire,* qui pourrait, à la rigueur, désigner un jeu aujourd'hui inconnu à Nant.

98 Malaoute de moun corps, mais ben san de ma testa.

(*Testament de Sage.*)

99 M. B. *siagou.*

100 M. A. *faire pla.* On pourrait aussi maintenir *faire*, en supprimant *pla*. Le ms. B. donne *fa pla.*

101 Le ms. A. donne *lous vous vau designa*, sens absolument en opposition avec le côntexte.

Le ms. B., qui n'a que ce vers faux, dit:

Prenès-ne tout lou soin que se pourra.

102 M. B. *yeu y perdriei mon temps.*

103 M. B. *que soun.*

104 M. B. *que sie[n] de ta voulado,* dont le sens serait fort acceptable.

105 M. B. *signen lou testomen.*

106 L'indication du personnage a été oubliée par le texte A. Elle est marquée dans B.

107 M. A. *ponctuellamen.*

108 M. A. *charge*, distraction évidente du copiste.

109 M. A. *marqua.* Une main différente a écrit *grava,* qui semble justifié par l'emploi du verbe *marqua,* deux vers plus haut.

110 Comparez cette épitaphe avec celle de Sage, dans le testament composé par Roudil :

Ayci gis un foulas qu'appelavoun lou Sage, etc.
(*Revue*, I, 346.)

111 M. A. *de l'ordre de,* ce qui rend le vers faux.

112 M. A. *secouris*. Le ms. B. donne avec raison *couris.*

113 M. B. *Loy beirés gisen*, sens incorrect et incomplet.

114 *Mens (sic)*. Est-ce une forme perdue ou une distraction du copiste, qui aura répété *mens,* sous l'influence de *au mens* qu'il avait écrit au commencement du vers ?

115 M. B. *n'ai pas res pus.*

116 M. B. *Deman.*

117 M. B. *Aro pouden signa e fa signa.*

118 M. B. *Et piey lous menoren fa coullatiou am naoutres.*

119 M. B. *Aja-me sieis temoins.*

120 Cette locution, populaire à Nant et aux alentours, correspond exactement à « Attendez-moi sous l'orme. » Elle s'explique par l'espèce de rendez-vous que se donnaient habituellement les cultivateurs sous le grand portail de la ville, au moment de partir ensemble pour les travaux des champs.

GLOSSAIRE DES COMPARAISONS POPULAIRES DU NARBONNAIS ET DU CARCASSEZ

(*Suite*)

Ebloui. — Eblouï coumo un lum; — coumo un soulel de jun.

Echut *ou* eissut coumo uno bresco sans mèl; — coumo un floc de coupèus.

Ecoussés. — Fièr coumo un Ecoussés. — Jura coumo un Ecoussés.

per trufariè:

Efet. — I fa d'efèt coumo un emplastre sus uno cambo de bouès *ou* sus uno quilho d'enbalido.

Elastic. — Elastic coumo uno bretèlo.

Elhous. — Dous èlhous coumo d'agrunels salbatges *ou* d'agragnous; — coumo d'agulhos; — coumo lous d'un mouscalhou. — Rubissats coumo lous de la cigalo.

Elouquent. — Elouquent coumo un grand ouratou; — coumo l'argent coumptant, *ou* sus la turro, *ou* que fa tin-tin.

se dits:

On es toujour elouquent quand lou cor parlo.

Els. — Els coumo de boulards; — coumo de bochos. — D'èls blus coumo de prunos; — rouges coumo un grapaud; — negres conmo dous gras d'aramoun; — blancs coumo un ramounaire; — berdals coumo uno esmeraudo; — redouns coumo de cascarrots *ou* de reboumbils; — boumbats coumo de bolos de lotò; — fenduts coumo d'amellos de damo; — loungaruts e douces coumo la gazelo; — tendres coumo lous d'un gous que demando perdou; — pounchuts coumo d'agulhous; — lusents coumo las claros estelos *ou* coumo de miralhets; — flambejants coumo dos candèlos moucados de fresc *ou* coumo de lums *ou* de brasasses. — D'èls grosses coumo lou pung, *ou* de paumos, *ou* de boulets de bosc; — petits coumo lous d'un porc; — alandats coumo de pourtanèls; — coumo lous d'un gous que sacasso las piuses; — prìouns coumo de traucs de birou;

— abracàts et assassins coumo de pistoulets; — rajents coumo un grifoul; — elhasses trelusents coumo un gas; — coumo un loup. — Tout èls coumo un Argus. — Cop d'èl frede mourtal coumo uno punto d'aciè.

SE DITS :

Ço qu'èls nou besoun, cor nou dol.

Ço que fa plasé as èls fa be al cos ou à l'estoumac.

Lous èls soun lou miral de l'amo, mès s'i cal pas toujour fisa.

A d'èls que parloun.

A d'èls que tuoun coumo de pistoulets.

Embalausit. — Embalausit coumo un bourrèc falourd; — coumo lou cerbi à la trounadisso das cassaires.

Embarrassat. — Embarrassat coumo uno clouco amé tres poulets; — coumo lou que ten la cougo de la padeno.

SE DITS :

N'i'a un de pus malurous que lou que ten la cougo de la padeno : es lou que fan rousti.

Embaumant. — Embaumant coumo un brout d'irangè flourit.

Embelina. — Embelina coumo un charlatan; — coumo uno fenno couqueto que boluno paruro noubèlo.

Embeure. — Embeure coumo uno espoungo; — coumo de papiè d'escrasso.

Embrassa. — Embrassa quaucun coumo de pa; — s'embrassa coumo dous amourouses; — coumo dos carbassos de bi.

Embrouchat. — Embrouchat coumo uno lauseto.

Embulhat. — Embulhat coumo un poul dins un floc d'estoupos; — coumo uno madaisso de fial à trento-sieis bouts que penjoun.

Emmerça. — S'emmerça bite coumo uno candelo de céu *ou* de graisso.

Emmourralhat. — Emmourralhat coumo l'ours Martin; — coumo un gous de casso al temps das rasins; — coumo un soufrent dè la dent-ulhal.

Empaquetat. — Empaquetat coumo un toustè; — coumo un brescaire.

EMPEGAT. — Empegat coumo un lignol ; — coumo un emplastre ; — coumo un tapiè de gnafre *ou* d'aufèbro en quèr.

EMPIMPARRAT. — Empimparrat coumo un coumedien ; — coumo lou printemps.

EMPIMPOUNAT. — Empimpounat coumo uno brèisso *ou* fado-mitouno ; — coumo la maire dal bent ; — coumo l'enfant de Carnabal.

EMPITOUIABLE. — Empitouiable coumo lou sort ; — coumo la mort.

EMPLASTRAT. — Emplastrat coumo uno pèl de figo ; — coumo uno pèl de lapin à la paret ; — coumo uno pèl de gragnoto sus la fendo d'uno carbasso de bi ; — coumo un cataplaime de goutous.

EMPOUISOUNA. — Empouisouna coumo un rat mort ; — coumo uno carraugnado ; — coumo de fourmatge de Marol.

ENBERINAT. — Emberinat coumo un grapaud ; — coumo uno blando ; — coumo uno peiregado.

ENBINATAT. — Enbinatat coumo un biel barral ; — coumo uno carbasso ; — coumo la camiso d'un ibrougno.

ENCATELAT. — Encatelat coumo un airis ; — coumo un pourquet de sant Antòni.

ENCENSIAT. — Encensiat coumo un rei ; — coumo un dius.

ENCLABATS. — Enclabats coumo dous gousses.

ENCOULÈRIT. — Encoulèrit coumo un jougadou à soun darniè sòu ; — coumo un Prussien.

ENCOURDATS. — Encourdats coumo de gras de chapelet ; — coumo de mounges en proucessiu.

ENCRESUBLE. — Encresuble coumo sant Toumas.

ENCROUCADO E SECO coumo uno espigo de blad roustido dal soulel après un rousal.

ENDEUTAT. — Endeutat coumo un bouchè.

ENDIMENJAT. — Endimenjat coumo un jour de Pascos ; — coumo un nobi ; — coumo un ameliè flourit.

ENDINNAT. — Endinnat coumo uno sardo quèito ; — coumo uno cresto de poul.

ENDOURMIT. — Endourmit coumo uno marmoto ; — coume uno missarro ; — coumo un ploumb ; — coumo un souc.

ENFAFARNAT de sas patos coumo un escarbat merdassiè.

ENFANGA. — S'enfanga jusquos as boutous coumo un càrri. — S'enfanga dins lou bici coumo uno bruto-bestio.

ENFLAMBAT *ou* ENFLAMBAIRAT coumo un four de caus; — coumo un carbou rousent; — coumo un foc de Sant-Jan.

ENFUMATAT. — Enfumatat coumo un furgou *ou* tiro-braso; — coumo un bièl cremal; — coumo uno reinardièro; — coumo un estabrasa; — coumo un alchimisto; — coumo un gous-basset à la pisto.

ENGABELADO. — Engabelado coumo un liairo sans biais.

ENGANAIRE. — Enganaire coumo un Sarrasi; — coumo un maquignoun de roussatalho.

ENGARDA. — S'engarda de faire acò coumo de caga al leit.

ENGIPOUNAT. — Engipounat coumo un escapat de galèros; — coumo Carmantran; — coumo un croucan.

ENGLOUTIT. — Engloutit coumo un bièl pairol à cairado; — coumo un tambre à la reformo.

ENGRAISSAT. — Engraissat coumo un porc-sannadou; — coumo uno auco embucado; — coumo un fort pensiounari al rastèl dal Goubernomen.

ENGREPESIT. — Engrepesit coumo l'ibèr en persouno; — coumo un bièl à cap de camì.

ENGRUNAT. — Engrunat coumo uno semal desfounsado.

ENGUSAIRE. — Engusaire coumo un armassiè *ou* endebignaire; — coumo un marchand d'ourbietan; — coumo uno gitano que tiro las cartos.

ENJAUNIT. — Enjaunit coumo un galerien; — coumo un atacat dal fetge; — coumo la ramo d'autouno.

ENJAUTA. — S'enjauta coumo d'uno mousco que bolo; — coumo de l'ase de picos; — coumo d'un biètase boulit; — coumo d'un escoupit. — S'enjauto coumo das premièris souliès que se carguèt; — coumo de sas bièlhos groulhos. — Se jauto d'acò coumo un ase d'un cop de bouneto.

ENJINCOUS *ou* ENGINIOUS coumo lou tioul d'un porc, que se barro sans courrejous.

ENLIASSA. — S'enliassa coumo uno planto grimpadouiro; — coumo un serpent; — coumo uno coulobro.

ENLIASSAT *ou* ENCOURDAT coumo de gimbeletos; — coumo de brigoulos de coutiu; — coumo de picarèls fumats.

ENQUIÈT. — Enquièt coumo un amoulaire; — coumo uno bano;

— coumo un cagnot emmourralhat; — coumo un gat que se nègo, *ou* coumo un gat ferrat de clesques d'anougo; — coumo un gous que trigosso un càcho-cougo;—coumo un ase fouissat per l'escarpin d'un mousquil; — coumo l'ermino que bei sa raubeto sulhado.

ENQUIÈTA. — S'enquièta coumo un descrestianat; — coumo un carretiè enfangat.

ENRABIAT. — Enrabiat coumo uno galino folho.

ENRAMAT.— Enramat coumo las carrièros lou jour dal Corpus.

ENRATJAT. — Enratjat coumo un lioun picat al graselet.

ENRAUCAT coumo s'abiò bist lou loup.

ENRAUMASSAT. — Enraumassat coumo un gous.

SE DITS:

Sios enraumassat: debes abé dourmit descaus.

ENREGA. — Enrega l'escrituro coumo un grefiè; — coumo un noutari.

ENRIBANTAT.—Enribantat coumo un cap-de-joubent;— coumo un capèl de dalhaire per l'Ascenciu; — coumo lou biòu gras que passejoun à carnabal.

ENROUJAT. — Enroujat coumo lou diable; — coumo un cardinal.

ENSANNOUSIT. — Ensannousit coumo un Ecce-Homo.

ENSOUBENI. — S'ensoubeni d'acò coumo s'èro ier. — S'en souben coumo de ço qu'a fait bèi.

ENSUCRAT. — Ensucrat coumo uno bresco de mèl; — coumo de jalèo. — Ensucrat e goustous coumo uno poumo-fenoulheto; — coumo uno pero de boun-crestia.

ENTENDRE. — S'entendre coumo lairous en fièro.

PER TRUFARIÈ:

S'i entend coumo un porc à rata; — coumo uno trèjo à encatela de sedo;— coumo un ase à jouga dal flajoulet; — coumo un gous à canta bèspros *ou* coumo un gous à coumplios; — coumo un abugle à tira de la ciblo; — coumo un biòu à jouga dal clabecin; — coumo uno agasso à espandì de burre fresc sus uno lisco de pa.

ENTIÈRAT. — Entièrat coumo uno proucessiu; — coumo un bol de gantos *ou* de canards saubatges.

ENTOUPINAT. — Entoupinat coumo uno dobo ; — coumo un tignous.

ENTOURTOUBILHAT. — Entourtoubilhat coumo uno courrejolo; — coumo un serpent; — coumo uno maneto *ou* birouneto de bigno.

ENTRABESSAT. — Entrabessat coumo uno barro de porto.

ENTRETÈNE. — S'entretène conmo un rei ; — coumo un duc.

SE DITS :

Lou som dal mati entretèn la panoulho.

ERGNOUS. — Ergnous coumo un prègo-diable ; — coumo un gous de courtal ; — coumo un bouissou.

ES. — Acò 's coumo se cantabets fenno-sensiblo ; — coumo se batiots l'aigo am' un bastou ; — coumo se fiulabets.

ESBOULHENTAT *ou* ESCAUMAT coumo un porc dins la mait preste à rascla.

ESCALA *ou* GRIMPA coumo un ours ;—coumo un singe ; — coumo un esquirol ; — coumo un moussì.

ESCALABRA. — S'escalabra coumo uno crabo.

SE DITS :

Ount la crabo es estacado cal que broustilhe.

ESCALABROUS E ESPIGNAIRE coumo la costo dal Paradis.

ESCAMBAISSAT *ou* ESCAMBARLAT coumo un *A;* — coumo Bacus sus sa pipo ; — coumo l'autre sus soun ase ; — coumo Sant-Marti-de-Crambais.

ESCAMPA. — Escampa coumo un rèc demairat ; — coumo un pot de lait que gourgoto.

ESCAPSAT. — Escapsat coumo un papiè de musico ; — coumo un joc d'agulhos ; — coumo uno joubeneto que s'escoupits sul frount.

ESCARBALHAT. — Escarbalhat coumo uno milgrano ; — coumo uno figo-berdalo ; — coumo un rèc embegut.

ESCARPIT. — Mal escarpit coumo un bouissou.

ESCARPO. — Bada coumo uno escarpo que se nègo. — Mut.... gulard coumo uno escarpo.

ESCARRABILHAT. — Escarrabilhat coumo un rat de graniè *ou* de fenièro ; — coumo uno piuse ; — coumo un aucèl ; —

coumo un perdigal *ou* perdigalhou amé lou clesc al tioul.

Escarrafi. — S'escarrafì coumo s'on abiò manjat d'agrasses, *ou* d'agragnous, *ou* de prunos agros sans pela. — S'escarrafì coumo un gourmet que beu de binagre per de boun bi.

Escaufat. — Escaufat coumo un amourous; — coumo un fringo-singos.

PER TRUFARIÈ :

Escaufat coumo uno cadeno de pouts.

Esclafat. — Esclafat coumo un gra de rasin *ou* pelhofo de rasin ; — coumo uno bousaco ; — coumo uno figo de cabassou ; — coumo de pansos de Malaga.

Esclaira. — Esclaíra coumo un soulel ; — coumo un fanal ; — coumo lou jour.

PER TRUFARIÈ :

Esclaira coumo uno luserno ; — coumo un estroun dins uno calelho.

Esclata. — Esclata coumo uno boumbo ; — coumo un trou ; coumo un petard ; — conmo un foc d'artifici.

Esclop. — Tout d'uno pèço coumo un esclop. — Petèt coumo un esclop sul caire d'un calhau. — Ba toujour coumo l'esclop d'un amoulaire.

Escloupat e ferat coumo un mountagnol, agulhado en ma e brisau sus l'esquino.

Escoupì. — Escoupì coumo un gat en coulèro ; — escoupì l'aigo coumo un chuco-moust ; — escoupì la plèjo coumo un capèl goudrounat.

Escouta. — Escouta coumo un sant de gèis.

PER TRUFARIÈ :

Escouto lou coumandoment coumo un gous que roundino de lèng am' un os al cais.

Es escoutat coumo un gous à la grand messo.

Escrasat. — Escrasat coumo un bèr ; — coumo uno mirgueto joust un quatre-de-chifro.

Escrincelat. — Escrincelat coumo un relicari ; — coumo uno figo-berdalo.

Escudèlo. — Se recoumanda à l'escudèlo coumo lous guses.

Escuma. — Escuma coumo uno soupo al toupì. —Escuma *ou* escumeja coumo un gous fol ; — coumo un carsi *ou* un berre ensecutat.

Escur.— Escur coumo Brescou ; — coumo la pego ; — coumo uno gorjo de loup ; — coumo un four ; — coumo uno nèit sans luno *ou* sans estèlos. — Escur coumo un mistèri.

Escuts. — Abé d'escuts coumo un gous de piuses ; – coumo qui lous remeno am' uno palo.

SE DITS :

Amai qu'ajets fosso escuts,
Sarets toujour pla benguts.

Esfraious. — Esfraious coumo la mort ; — coumo la pèsto ; — coumo un trou que resclaco.

Esfraiat. — Esfraiat coumo un Jusiou.

Esfrountat. — Esfrountat coumo un bregand de bosc ; — coumo un assassin de grand camì ; — coumo uno gausserando *ou* gourdimando qu'a fenit de pla faire.

PER TRUFARIÈ :

Esmougut. — Esmougut coumo un pal bestit ; — coumo un artichaud bert.

Espagnol. — Salop coumo un Espagnol. — Debot..... lèste coumo un Espagnol.

Espalancat. — Espalancat coumo un couarrou al cagnard.

Espallut. — Espallut coumo un porto-fais.

Espandit. — Espandit coumo uno fèlho de bardano ; — coumo un bourras à l'ièro ; — coumo uno glario d'iòu à la padeno ; — coumo uno endebio ; — coumo uno girouflado ; — coumo uno roso al soulel. — S'espandi coumo uno taco d'oli ; — coumo un lansol ; — coumo un biro-soulel ; — coumo un bartas ; — coumo uno mato de fresards ; — coumo la cougo d'uno pioto quand fa la bèlo ; — coumo un pabou quand fa la rodo.

Espanjarnat *ou* despanjarnat coumo un bouchè ; — coumo un egacià al mitan de l'amoulat.

Espargnaire.— Espargnaire coumo un gagno-petit ; — coumo un racoumoudaire de faianço.

SE DITS :

A paire espargnaire,
Goujat escampaire.

L'on deu pas espargna lou blat dal moulinié,
Nimai lou dal ritou, ni lou pa dal fournié.

ESPASO. — Balent coumo l'espaso que porto.

PER TRUFARIÈ :

Balent coumo uno espaso roubilhouso.

ESPATARRAT. — Espatarrat coumo un gous qu'a pas ban de se cassa las piuses.

ESPAURUGAT. — Espaurugat coumo uno lèbre qu'a daissat de bourro.

ESPERAT. — Esperat coumo lou Messìo ; – coumo un malaut espèro la santat ; — coumo la plèjo en temps de secaresso; —coumo lou soulel après lous jours brumouses ; — coumo lou printemps.

SE DITS :

Espèro coumo un foutral que las callos i toumboun dal ciel toutos roustidos e flambados.

Qui biu d'espèro, crebara de fam.

ESPEROUNAT. — Esperounat coumo un chibalié ; — coumo un poul de cinq ans.

ESPÉS. — Espés coumo de moustardo ; — coumo de mourtiè-fourçat ;—coumo un milhas-routaire ;— coumo un barri ; — coumo uno muralho mestresso ; — coumo un camp de paumoulo ; — coumo lou pel dal cap (quand n'i'a fèrme); —coumo la grello.—Espés coumo un bol d'estournèls ; — coumo uno mouleto de Celestins : uno relho s'i ten dedins.

ESPILLAIRE. — Ten l'alé coumo un espillaire. — Quilhat coumo un espillaire.

ESPINGA. — Espinga coumo un pouli ; — coumo un crabit sus l'erbo dal prat.

ESPOULSA. — Espoulsa sas fardos coumo un gous que sourtits foro l'aigo.

ESPOUMPAT *ou* ESPOUMPIT coumo uno nouiriço ; — coumo un

lebat ; — coumo uno fougasso-à-la-flamado ; — coumo de bèlo pasto pougnegado.

Esprit. — Abé d'esprit coumo paire e maire ; — coumo quatre saberuts. — Espritùèl coumo un boussut.

PER TRUFARIÈ :

A l'esprit pounchut coumo un tioul de tino. — Es espritùèl coumo un frejal.

SE DITS :

Sios tout esprit et tout gorgo : çementèri de pa blanc.

Esquilhat e floucat coumo un premiè liam d'eguetado ; — coumo l'ase dal moulinié.

Esquinat. — Esquinat coumo un lutaire de fièro ; — coumo un moulinié ; — coumo un bardot ; — coumo un brau de cinq ans.

Esquissa. — S'esquissa coumo de dantèlo ; — coumo de car quèito. — S'esquissa la pèl coumo gous e loup.

Estabousit. — Estabousit coumo qui toumbo de la luno *ou* de las nuos.

Estaca. — S'estaca coumo un gafarot ; — coumo un lagast *ou* un pat ; — coumo un sangairolo ; — coumo un farou à l'aurelho d'uno fedo ; — coumo la car à l'os. — S'estaca *ou* s'empega coumo de besc ; — coumo de mèrdo de coucut.

Estanc. — Estanc coumo un iòu.

PER TRUFARIÈ :

Estang coumo un paniè saladiè ; — coumo un paniè sans tioul.

Estantis. — Estantìs coumo un iòu cougat *ou* cougassou.

Estira. — S'estira coumo un bèr; — coumo uno andialo ; — coumo uno furo ; — coumo un quèr ; — coumo de cauchouc ; — coumo de bretèlos à l'estic. — Estira lou col coumo qui bol ausì.

Estiros. — Fa d'estiros coumo de besc ; — coumo de jalèo ; — coumo un macaroni ; — coumo de triaco ; — coumo de pego.

Estoufega. — Estoufega coumo un asmatic ; — coumo un bourrèc gamat.

ESTOUMAC. — Un estoumac pelut coumo un ours. — L'estoumac s'i birèt coumo uno mouleto.

SE DITS :

M'an dit, e ba cresi uno brico,
Que dins aqueste siècle d'or,
Lou bounur coumo aiço s'esplico :
« Boun estoumac e michant cor. »

ESTOUNAT. — Estounat coumo un foundeire de campanos ; — coumo un abesque sans mitro.

ESTOURDI. — Estourdi coumo lou premiè cop de matinos.

SE DITS :

Bal mai se leba al sou de la campano qu'al sou de la troumpeto.

ESTOURNUT. — Un estournut coumo un pet de mino ; — coumo uno trounadisso de canou.

ESTRÉIT E EMPÈIREGAT coumo lou camì dal Paradìs.

ESTREMAT. — Estremat coumo uno perlo dins uno uitro ; — coumo las banos d'un cagarau ; — coumo un joc d'agulhos dins soun estuit.

ESTRISSOULAT. — Estrissoulat coumo de cendres ; — coumo de farino.

ESTROUPAT. — Estroupat coumo un pot de mèl ; — coumo un brescaire ; — coumo un tignous ; — coumo un penitent coufat de sa cagoulo.

SE DITS :

Qui trop estroupo, estoufo.

ESTUDIA. — Estudia joust uno cournudo coumo lous poulets.

ESTURLUFAT *ou* AIRISSAT coumo uno gato à l'aprocho d'un gous ; — coumo uno clouco que sentits lou falquet.

ETIQUETAT. — Etiquetat coumo uno fiolo d'apouticaire ; — coumo un deboulhat garnit d'emplastres.

ETSAT. — Etsat coumo un relotge ; — coumo un trabuchet ; — coumo un troupiè.

ETSECRABLE. — Etsecrable coumo lou pecat mourtal ; — coumo l'ingratitudo.

A. MIR.

(A suivre.)

LES CAS RÉGIMES DES PRONOMS PERSONNELS ET DU PRONOM RELATIF

Dans le dernier numéro de la *Romania* (p. 442), à propos de la note que j'ai publiée dans la *Revue des langues romanes,* M. P. Meyer dit ceci : « L. Clédat.—*Note sur la déclinaison du pronom relatif français.* Il s'agit de l'emploi de *moi, toi, soi,* et de *me, te, se;* puis de *qui, cui, que.* Il y a là deux sujets absolument distincts : *qui, cui, que,* sont des cas différents : *moi* et *me* sont deux formes du cas régime. J'appelle maintenant, dans mon enseignement de l'École des Chartes, *moi* forme emphatique, et *me* forme enclitique. La même distinction, en formes emphatiques ou enclitiques (ou proclitiques), se retrouve en d'autres pronoms, par exemple dans l'article par rapport au pronom de la troisième personne (*il, le*). »

Je crois que M. Meyer est dans l'erreur. *Cui* et *que* sont, comme *moi* et *me,* deux formes du même cas régime : dans mon enseignement de la Faculté des lettres, j'appelle l'une *normale,* l'autre *proclitique*.

On m'accordera tout d'abord que, malgré l'identité de forme, il y a diversité d'origine entre notre pronom *qui* employé comme sujet, et le même employé après les prépositions : « celui *qui* vient » et « celui pour *qui* je parle. » Le second doit être séparé du premier et identifié avec le *cui* (écrit aussi *qui*) de l'ancienne langue. En réservant la question étymologique, dont je dirai un mot tout à l'heure, *qui* (ou *cui*) régime est à *que* ce que *moi* est à *me*. Comparez : « vers *qui,* vers *moi* » et « celui *que* j'attends, il *me* comprend. »

Il y a une autre ressemblance entre *qui* régime et *moi,* c'est que tous les deux sont à la fois, au moins dans l'ancienne langue, *datifs* et *accusatifs* (V. les exemples que j'ai cités dans la *Revue des langues romanes,* février 1881, et ceux qui terminent cette note): *qui* représente en même temps *cui* et *quem,* et *moi* équivaut à *me* ou *mihi.* Il faut remarquer que, s'il y a ressemblance entre *qui* et *moi,* il y a différence, à cet égard, entre *que* et *me: me* est la forme proclitique de deux cas dont *moi* est la forme normale : « il *me* (*mihi*) donne sa parole » et « il *me* (*me*) salue », tandis que le relatif *que* est la forme procliti-

que de *qui* accusatif, mais non de *qui* datif : on ne trouve jamais : « celui *que* je parle » pour « à *qui* je parle. »

Aujourd'hui le pronom personnel n'a plus du datif (sauf une exception dont je parlerai plus loin) que la forme proclitique *me*, et le pronom relatif n'a plus aucun datif : on y supplée, comme toujours, par l'accusatif précédé de la préposition *à* (bien entendu par l'accusatif *normal*, car tout mot précédé d'une préposition est dans une position essentiellement normale).

Comment le datif latin *cui* a-t-il pu devenir un accusatif français ? On est tenté, tout d'abord, d'établir un rapprochement avec *illorum*, devenu datif en français et accusatif dans plusieurs autres langues romanes. Mais il n'y a pas analogie complète entre ces deux faits : dans les langues romanes où *loro* est devenu accusatif, il y avait jadis, pour ce cas, une ou plusieurs autres formes, issues de l'accusatif latin ; ces formes ont été supplantées par *loro*, dont la signification s'est étendue. Rien de semblable pour *qui* régime : on le trouve employé, dès l'origine de la langue française, avec la valeur d'un accusatif : on n'a pas d'autre forme normale d'accusatif.

Qui régime représente donc, dès nos plus anciens textes, *quem* aussi bien que *cui*, et nous croyons que, phonétiquement, on doit le tirer à la fois du datif et de l'accusatif latin, ce qui lui donne une nouvelle ressemblance avec *moi, toi, soi*. Rien ne s'oppose à ce que *quem* ait produit *qui*, comme le sujet féminin *que*, dont il ne diffère que par l'*m* finale.

Je crois qu'on peut aussi donner une double origine au pronom *lui : illuic* et *illunc* [1]. On a trop peu tiré parti du pronom adjectif *illic*, dont l'existence est parfaitement établie, et qui peut expliquer, beaucoup mieux qu'*ille*, plusieurs formes de l'article et du pronom de la troisième personne, notamment toutes celles pour lesquelles on est obligé de supposer qu'*ille* a été accentué sur la seconde syllabe. Il n'est pas nécessaire,

[1] Parmi les raisons qui m'engagent à voir dans *lui*, non-seulement *illuic*, mais *illunc*, je signalerai particulièrement celle-ci : *lui* est aujourd'hui des deux genres quand il est datif (comme *illuic*), mais il est exclusivement masculin quand il est accusatif (comme *illunc*). On dit : « il *lui* parla », qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, mais « il plaida pour *lui* » ne peut s'appliquer qu'à un homme.

avec *illic*, de recourir à cette hypothèse : *illic* (composé de *ille* et de *hic*) est régulièrement, en latin populaire, accentué sur la dernière syllabe, comme *eccehic, eccehoc,* etc. Je me propose de traiter ce point ultérieurement, avec tous les développements utiles. J'indiquerai seulement ici que, à mes yeux, *illic* a donné l'article *li ; illunc* proclitique a donné *le*[1], article et pronom ; *illunc* normal et *illuic*, *lui* L'article et le pronom *la* se rattacheraient à *illanc* proclitique ; le pronom *lei*, à *illec* normal, et aussi à un accusatif analogique, *illenc*. Le provençal *leis* (avec l'*s*) viendrait d'*illœcce,* qui est aussi très-latin[2].

[1] La forme enclitique *le* (après les impératifs : « défends-*le* ») diffère de la forme proclitique en ce qu'elle peut venir de *illum* aussi bien que de *illunc*.

[2] J'expliquerai plus tard comment ces différentes étymologies sont possibles. Mais peut-être est-il bon de montrer ici, par un exemple, quelle espèce d'argument je compte invoquer. Mon exemple sera le pronom *illunc*. Quelle forme française a dû donner *illunc ?* Il faut d'abord écarter tout rapprochement avec *tunc,* qui n'a pas plus donné le français *donc* que le provençal *duncas* ou l'italien *dunque.* Il faut ensuite repousser toute analogie avec *truncum, juncum,* dans lesquels le *c* s'appuie sur la voyelle atone qui suit : *trun-cum, jun-cum,* tandis que, dans *illunc,* le *c* s'appuie forcément sur l'*n* qui précède. Il y a donc lieu de rapprocher plutôt *illunc* des mots tels que *junc-tum.* Or, dans *junctum* et les mots semblables, il y a eu métathèse de la gutturale, qui a passé devant la nasale, attraction du *c,* devenu ou devenant *i,* vers la voyelle tonique : *jucntum,* d'où *joint.* Dans les mots latins qui ont *nc* après la tonique, mais qui ne se terminent pas par ces consonnes, l'influence des lettres qui suivent a pu amener le maintien de l'*n :* de là « joint ». Mais il n'est pas invraisemblable d'admettre que l'*n* de *illunc,* qui, après la métathèse du *c,* devait terminer le mot, soit tombée. D'ailleurs, sans recourir à la métathèse, l'*n* a pu tomber devant le *c,* comme cela s'est produit dans un bon nombre de mots latins : Cf. *pictum* de *pingere,* à côté de *tinctum* de *tingere.* Il reste donc *illuc,* et ainsi cette étymologie est identique, phonétiquement, à celle qui a été proposée par M. Chabaneau. Dans *illuc,* l'*u* est entravé, car l'*entrave* ou la *position* consiste dans ce fait qu'une consonne s'appuie sur la voyelle dite *entravée,* et ce fait se produit : 1° dans le corps des mots, quand la voyelle est suivie de deux consonnes, la seconde de ces consonnes pouvant seule s'appuyer sur la voyelle qui suit ; 2° à la fin des mots, quand la voyelle est suivie même d'une seule consonne terminant le mot. *Illuc* a donc pu donner *lui,* comme *ductum* a donné *duit.* Il faut toutefois tenir compte de la quantité naturelle de l'*u,* qui n'est pas très-évidente dans *illuc* venant d'*illunc.* En mettamt les choses au pis, en supposant un *ŭ, illuc* aurait dû donner *loi.* Mais on sait qu'il y a des exceptions à cette règle (voy. Havet, *Romania,* III, 332), et le voisinage d'*illuic* a pu produire le changement en *lui* plutôt qu'en *loi.*—Quant aux langues romanes où ne s'est pas produite, en général, la métathèse de la gutturale et de la nasale, les analogies manquent. Mais

Quoi qu'il en soit, *lui* est à *le* ce que *cui* est à *que*, *moi* à *me*. *Le* se rapproche de *que* et diffère de *me* par sa valeur unique d'accusatif. On comprend sans peine que *illuic* et *illunc* aient pu ne pas donner la même forme proclitique, tandis que régulièrement *mihi* et *me* proclitiques devaient se confondre. *Illunc* a donc produit *lo, le,* et *illuic, li.* Toutefois *li* est aussi un abrégement des formes normales *lui* et *lei*. Il n'a d'ailleurs persisté dans aucun de ces emplois. C'est pour suppléer à *li* proclitique, qui ne s'est pas maintenu, que *lui* a conservé la valeur dative perdue par *moi, toi, soi*[1], et qu'on dit encore: « il *lui* a dit», tandis qu'on ne dit plus : « il *moi* a dit. »

Je me résume. M. Meyer dit que *moi* et *me* sont deux formes d'un même cas régime, ce qui est vrai. Mais il faut ajouter que deux cas régimes différents, le datif et l'accusatif, ont également ces deux mêmes formes. M. Meyer dit en outre que *cui* et *que* sont des cas différents, ce qui n'est que partiellement vrai : *cui* et *que* sont deux formes d'un même cas régime, qui est l'accusatif, et *cui* est la forme unique d'un autre cas régime, qui est le datif.

Ces points restent acquis, quelle que soit l'étymologie que l'on adopte pour *cui* et *lui*. Car, si on les fait venir tous les deux exclusivement des datifs latins, on est obligé de reconnaître que leur sens s'est étendu et qu'ils ont joué et jouent encore le rôle d'accusatifs.

Je terminerai cette note en signalant deux particularités de *qui* régime et de *lui*, et en ajoutant quelques exemples à ceux que j'ai cités dans mon article précédent.

Qui régime a perdu, non-seulement comme *moi, toi, soi,* sa valeur dative, mais encore sa valeur d'accusatif complément du verbe, Il ne s'emploie plus, en qualité d'accusatif, qu'après les prépositions. La raison de ce fait est bien simple : le pronom relatif, quand il est complément direct, est presque toujours dans une position proclitique ; il était donc naturel que la forme proclitique se substituât complétement, dans cette

rien, dans la phonétique de ces langues, de l'italien par exemple, ne s'oppose à la dérivation *illunc, illuc* = *lui.*

[1] *Moi* et *toi* ont conservé, par exception, la valeur dative après les impératifs : « Donne-*moi* ta parole. »

position, à la forme normale. Au contraire, le pronom interrogatif a conservé la forme normale de l'accusatif complément du verbe, et même il n'a pas de forme proclitique : « *Qui* désignez-vous? etc. » En effet, l'importance toute spéciale du pronom interrogatif empêche qu'en le prononçant on l'appuie sur un autre mot. En grec, à la différence de τις indéfini, τίς interrogatif était accentué. Cependant l'interrogatif neutre *quoi* a, en français, une forme proclitique, *que*.

Moi et *toi* s'emploient comme compléments directs après les impératifs : *garde-moi, sauve-toi*. Au contraire, après les impératifs, on emploie, comme complément direct, la forme proclitique et enclitique de *lui, le :* « *Sauve-le.* » Mais *lui* reparaît comme datif :« *Rends-lui sa liberté.*» De cette façon, *livre-le* et *livre-lui* se distinguent bien l'un de l'autre, tandis que *livre-moi,* qui signifie ou *libera me* ou *libera mihi,* a besoin d'être éclairci par le reste de la phrase. Ce qui rend cette distinction possible pour le pronom de la 3e personne et ce qui l'a rendu impossible pour les pronoms des deux premières personnes, c'est que *me, te,* sont à la fois datifs et accusatifs, comme *moi* et *toi,* tandis que *le* est uniquement accusatif.

— Exemples de *moi, toi, soi, lui, qui,* employés comme compléments directs, au lieu de *me, te, se, le, que :*

Ki *tei* ad mort mult ad France hunie (Rol., 2935).

Met *sei* sur piez (Rol., 2277).

Ki traïst hume, *sei* ocit e altrui (Rol. 3959).

Contraincts de *soi* retirer (Amyot, Fabius, IV).

Nombreux exemples dans Rabelais : Et feut content de *soy* tenir es astres (Gargantua, II) Gargantua *soi* peignant (*Ibid.*, XXXVII). Pour *soi* héberger (*Ibid.*, XXXVIII), *soi* confesser et mestre en estat de grace (*Ibid.*, XLII). Pour *soi* soulager au reste du chemin (*Ibid.*, XLV), etc.

Se *lui* laissiez, n'i trametrez plus saive (Rol., 278).

Deus l'exaltat *cui* el servid (St-Léger, str. 5).

Nombreux exemples de cui *complément direct dans la traduction française des Sermons de St Bernard :* La veriteit *cuy* ju averai deconue (fº 3, vº [1]). Celui *cui* il primiers avoit flor ape-

[1] Je cite les fol. du ms. de Paris, d'après une copie du XVIIIe s., que j'ai entre les mains.

leit (6 v.). Tu *cuy* mon airme aimet (6). Per lo special don *cui* tu as desservit (9). L'omme *cui* li misericorde wardeivet (147). Desrainemenz *cui* om ne doit mies dire (149 v.). L'omme *cui* je ai creeit (151). Del seignor *cui* il deust avoir honoreit (152 v.). Cil phariseus *cui* nos la davant ramentumes(146), etc.

— Exemples de *moi, toi, soi, qui,* employés comme datifs avant le verbe :

Moi ne chaut qu'on en fasse (Berte, XVI).

Traïtor et envieus Sunt de *moi* nuire curieus (Rom. de la Rose, 4058).

Soi faire esguiser les gryphes (Rabelais, *Pant.,* XLVII).

Et li Danois *cui* Dex puist mal donner (Gaydon, 60).

Ces exemples, auxquels on pourrait en joindre beaucoup d'autres [1], prouvent suffisamment que les mots à deux formes ont été souvent employés au m. â. avec leur forme normale, dans une position proclitique. Mais la réciproque n'est pas vraie et ne peut pas l'être ; car on ne conçoit pas une forme proclitique dans une position normale, quand le mot a une forme normale.

L. CLÉDAT.

CHRONIQUE

COMMUNICATIONS FAITES EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ (21 décembre). —De l'Emploi de l'article dans la comparaison populaire: *Ès poulida couma un sòu*, par M. A. Roque-Ferrier ;

Le Boulet de peiro, sonnet languedocien (Castelnaudary et ses environs), par M. Auguste Fourès ;

Une pastourelle provençale anonyme, par M. Emile Lévy.

*
* *

Notre collègue et collaborateur, M. F. Castets, vient d'être nommé doyen de la Faculté des lettres de Montpellier.

*
* *

Une salle des bâtiments du Musée Fabre a été mise à la disposition de la *Société des langues romanes* par l'Administration municipale de Montpellier.

La Société est très-reconnaissante de cette décision, qui rendra plus méthodique et plus facile la classification des manuscrits et des collections bibliographiques que possède notre association

[1] Voyez, notamment, les dépouillements des Psautiers d'Oxford et de Cambridge, que M. Meyer signale à juste titre.

Le gérant responsable : Ernest HAMELIN.

DIALECTES ANCIENS

RATIFICATION

PAR MADELEINE, PRINCESSE DE VIANE, D'UNE VENTE FAITE PAR LES RELIGIEUSES DES SALENQUES, D'UN TERRITOIRE SITUÉ DANS LA BARGUILLÈRE, PRÈS FOIX.

(1er mars 1484).

I. SOMMAIRE[1]

En vertu d'un contrat passé devant un notaire du Mas-d'Azil, et pour le prix de soixante sous toulousains, Raymond Gailhard, marchand de la ville de Foix, avait acquis de l'abbesse et du monastère de l'Abondance-Dieu ou des Salenques, sis au Comté de Foix : 1° un territoire appelé Serret et Serremejane ; 2° une partie de la forêt de Moncoustans ; le tout situé dans la vallée de la Barguillère, près Foix.

Ces immeubles, qui étaient la propriété du monastère, formaient des biens de mainmorte, dont l'aliénation n'était valable qu'avec l'approbation du souverain. L'acquéreur, Raymond Gailhard, ayant demandé d'être substitué aux droits des Religieuses, l'autorisation lui fut accordée par lettres patentes, datées de Pau, que lui octroya, le 1er mars 1484, Madeleine de France, princesse de Viane, agissant en qualité de tutrice de sa fille Cathérine, reine de Navarre et comtesse de Foix. L'acte fut ratifié dans un conseil, dont les membres, au nombre de quatre, sont mentionnés au bas de la charte.

Ce document présente de l'intérêt sous le rapport juridique et philologique. On y voit quelles étaient, dans le Comté de Foix, les formalités à remplir pour rendre valable l'aliénation d'immeubles appartenant à un couvent. C'est, en outre, un spécimen de la langue et du style usités dans la chancellerie de la princesse de Viane, régente du royaume de Navarre et du Comté de Foix.

Le texte que nous publions est en dialecte gascon de Béarn. A partir de l'époque où les Comtes de Foix étaient devenus souverains de Béarn, c'est-à-dire depuis la fin du XIIIe siècle, leur chancellerie

[1] Ce document, qui est écrit sur parchemin, n'est pas dans un dépôt public; il nous a été communiqué par la famille Lafont de Sentenac, à qui ont appartenu les biens désignés dans l'acte.

Nous reproduisons exactement l'orthographe du texte original.

avait presque exclusivement adopté le gascon comme langue officielle.

II. Texte

Magdalene, filhe et sor de reys de France[1], princessa de Viane, Curadore et habent lo governament de nostre trescare et tres-[a]made filhe Cathalina, per la gracie de Diu, Regina de Navarre, duquessa de Nemors, de Gaudie, de Montblanc et de Penefiel, et per la medixe gracie, comtessa de Foixs, senhora de Bearn, comtessa de Begorra et de Rivegorce, vescomtessa de Castelbon, de Marsan, de Gavardan, de Nebosan, et senhora de la ciutat de Valaguer, à totz et sengles qui las presens veyran, notifficam et fem saver : que, per part de Ramon Galhard, marchant de nostre ville de Foixs, nos es estat expausat que, davant aquestes hores, ey se adquisi, de l'abadesse et monges deu monestier de Nostre-Done de l'Abondancie-Diu, aliàs de las Salencas[2], en nostre dit Comtat de Foixs, certan terrador aperat *Serret*[3] et *Serremeyane*, ab certan autre tros[4] de bosc de *Moscostans*[5], scituat en *Val Aguilhere*[6], en lo Cossolat de ladite ville[7] de Foixs, aixi que son cascun de eys[8] dedentz sons limitz et confrontations ; laqual acquisition a feyte[9], ab totz los dretz et senhorie, de sexante sols tolsans ; qui[10] [dretz et senhorie] lo dit monester y ave per avant, cum plus largement appar per instrument public suus aquero retengut[11] per maestre Arnaud de Clavarie, notari deu Mas-d'Asilh[12].

Nos supplican lo dit Ramon Galhard que la dite acquisition et contrayt suus aquero feyt nos plagasse laudar, ratifficar, et lo decret et auctoritat nostre et de nostre dite filhe interpausar et autreyar et no remenhs dispensar, [per]que ey et son[s] hers et successors pusquen tenir et possedir los ditz terrador et bosc aixi amortisit[z], cum ere en las mans deu dit monester, et en la proprie forme, qualitat et maneyre que aquet lo tenie per avant.

Per so es que nos attendentz ladite supplication esser rasonable, et habentz regart aus plusors et bons servicis per lo dit Galhard à nos feytz, et qui fe de jorn en jorn [et] speram fara à nos et à nostre dite filhe desso en avant, et per augunes autres causes et considerations nostre coratge justement mo-

ventz, la dite acquisition et contrayt et totes et singles las causes en lo dit instrument de acquisition contengudes avem laudat, ratifficat et confirmat, et per tenor de las presens laudam, ratifficam et confirmam, et lo decret et auctoritat nostre et de nostre dite filhe y interpausam, saubs empero nostres dretz et de l'autruy, et no remenhs, de nostre gracie special, et per las considerations susdites, avem abilitat et abilitam, per las medixes presens, lo dit Ramon Galhard et sons dits hers et successors à tenir et possedir perpetualment los dits terràdor et bosc amortisitz aixi, et en la proprie forme, qualitat, franquesse, nature et maneyre que fase lo dit monester davant la dite acquisition. Mandantz per las presens à nostre[s] senechal, judges, procurers [13] et à totz et singles autres officiers, justiciers et sosmes nostres et de nostre dite filhe, que à present son o seran en temps advenir, que deu present laus (*sic*) ratiffication et confirmation, apposition de decret et abilitation et autres causes susdites fassen, lexin (*sic*) [*lexen*] et permeten usar, valer et gaudir lo dit suppliant et sons successors perpetualment, sans y far ni permeter esser feyt degun impediment au contrari. Car aixi nos platz et valem esser feyt. Et en testimoni d'asso habem autreyat las presens signades de nostre man et feyt sagerar deu saget et armes de nostre dite filhe en pendent. Dades à Pau, lo primier jorn de martz l'an mil quoatre centz eytante tres (*mars* 1483) [14].

Signé: MAGDALENE [15].

Au bas de la charte et à droite:

De mandament de ma dite dame la princesse, presens [16] mossenhor l'avesque de Pamies, mossenhor Pees Miquel, mossenhor l'abat de la Reula et Vesian d'Arnhac, maestre d'ostal, conselhers de ma dite dame [17].

Signé : B. DE CAMPANHE.

(Traces du sceau sur une lanière de parchemin découpée dans le bas de la charte.)

III. NOTES

1. Madeleine de France, fille de Charles VII et sœur de Louis XI, était femme de Gaston, prince de Viane, fils et héritier de Gaston IV, comte de Foix. Elle eut deux enfants, François-Phœbus et Catherine de Navarre.

En 1470, le prince de Viane fut tué dans un tournoi, et, en 1473, la succession de Gaston IV passa directement à son petit-fils, François-Phœbus, qui, à cause de son jeune âge, fut placé sous la tutelle de sa mère Madeleine.

En 1479, par suite de la mort de son aïeule, Eléonore, princesse de Navarre, femme du comte Gaston IV, François-Phœbus devint roi de Navarre. Dans une clause de son testament, Eléonore avait stipulé que Madeleine de France aurait l'administration du royaume pendant la minorité de son fils.

En 1483, le jeune prince, à peine âgé de seize ans, vint à mourir, et tout l'héritage passa à Catherine, sa sœur cadette, qui fut également mise sous la tutelle de sa mère.

Ce fut Catherine qui porta les domaines de Béarn, de Foix et de Navarre, dans la maison d'Albret, par suite de son mariage avec Jean, fils d'Alain d'Albret (14 juin 1484).

L'avènement de Catherine souleva des protestations, et Jean de Foix, vicomte de Narbonne, second fils de Gaston IV, contesta les droits de sa nièce et réclama tout l'héritage de François-Phœbus. Cette prétention donna lieu à la longue et sanglante guerre de la succession de Navarre et de Foix.

Dans notre acte, Madeleine ne prend que le titre de princesse de Viane, et fait connaître qu'elle agit comme tutrice de sa fille, dont le protocole contient tous les titres.

2. Le monastère de l'Abondance-Dieu ou des Salenques, qui faisait partie du diocèse de Rieux, était situé dans le Comté de Foix, à Saint-Félix-des-Salenques, non loin des Bordes-sur-Arize et de Daumazan, canton du Mas-d'Azil (Ariége). Détruit pendant les guerres de religion, il fut transféré à Toulouse. En 1483, le couvent avait pour abbesse Eléonore de Foix.

3. D'après le texte, ce territoire était compris dans la Barguillère ; on trouve dans la commune de Serres un hameau nommé *Sarret,* et qui ne doit être autre que *Serret*. Quant à *Serremejane,* qui était dans la même région, on ne rencontre plus cette dénomination.

4. *Tros*, morceau, parcelle, étendue ou mesure superficielle. (V. *Trocium* dans Ducange.)

5. Une partie de la forêt de Moncoustans est située dans la commune de Serres (canton de Foix), sur les confins de celui de La Bastide-Serou. Une partie de cette forêt est la propriété de l'État ; le reste appartient à des particuliers.

6. *Val Aguilhere,* Barguillère. On désigne sous cette dénomination la vallée de l'Arget, ruisseau qui se jette dans l'Ariége, à Foix. Dans cette vallée sont compris un grand nombre de villages, entre autre Serres, qui relevaient du Consulat de la ville de Foix.

Il est déjà question de la Barguillère dans un acte de 1034 (*Constitution du Comté de Foix*. V. *Musée des Archives départementales,* p. 50, et l'*Histoire de Languedoc,* nouvelle édition, t. V, p. 407).

7. Les consuls de Foix avaient juridiction dans la ville et dans toute la vallée de la Barguillère.

8. *Ey, Eys,* lui, eux ; *ey se adquise, cascun de yes.*

9. *Acquisition feyte de sexante sols tolsans,* acquisition faite moyennant soixante sous toulousains.

10. *Qui.* Dans cette charte, *qui* est employé plusieurs fois pour *que.*

11. Nous n'avons pu nous procurer ce document.

12. Le Mas-d'Azil, chef-lieu de canton, arrondissement de Pamiers (Ariége).

13. Dans des actes contemporains, également émanés de la chancellerie des Comtes de Foix, on trouve *procuraire* au lieu de *procurer* (V. *Cartulaire municipal de Foix*).

14. A l'époque où fut passé cet acte, l'année commençait à Pâques ; nous avons ramené la date de la charte au style moderne, et, en conséquence, nous avons avancé d'une année et mis 1484 au lieu de 1483.

15. La signature, qui est fort mal tracée, est autographe.

16. Cette mention fait connaître que le conseil devait être consulté sur un acte aussi important que celui qui consistait à autoriser un couvent à aliéner des biens de mainmorte, et que ce n'était pas au souverain seul qu'il appartenait, en pareille matière, de prendre une décision.

17. A cette époque, l'évêque de Pamiers était Pierre de Castelbajac.

F. Pasquier,
Archiviste de l'Ariége, ancien élève de l'Ecole des chartes.

UNE PASTOURELLE PROVENÇALE

Le ms. fr. 12472 de la Bibl. nat., fol. 42, contient une pastourelle anonyme, publiée par M. Paul Meyer dans les *Derniers Troubadours de la Provence,* pag. 112, et qui semble présenter de fortes irrégularités dans sa construction. Les strophes 1, 3, 6, offrent au commencement les rimes ab cb, différant en cela des strophes 2, 4, 5, qui commencent par les rimes ab ab ; en outre, la dernière strophe semble avoir un vers de trop. Pourtant la construction, à une petite exception près, dont je parlerai plus tard, est très-régulière. La voici :

	str. I	II	III	IV	V	VI	VII
7	a	a	c	c	e	e	
5*	b	b	d	d	f	f	
7	c	a	e	c	e	g	
5*	b	b	d	d	f	f	
5*	b	b	d	d	f	f	
6	b	b	d	d	f	f	
4	a	a	c	c	e	e	
4	a	a	c	c	e	e	
8	a	a	c	c	e	e	e
6*	b	b	d	d	f	f	f

Les strophes sont des *coblas doblas*[1]; la première strophe et la seconde, la troisième et la quatrième, la cinquième et la sixième, ont les mêmes rimes. Seulement, nous trouvons au troisième vers des strophes 1 et 3, où nous attendons la même rime qu'au premier, une rime nouvelle. Mais celle-ci n'est pas choisie arbitrairement; c'est elle qui occupe dans le groupe des strophes suivantes la place que la rime *a* occupe dans le premier groupe ; donc nous trouvons au troisième vers de la première strophe la rime *c*, au troisième vers de la troisième strophe la rime *e*. On devrait donc attendre la rime *g* au troisième vers de la cinquième strophe ; mais il n'en est pas ainsi, nous ne la trouvons qu'à la sixième, et voilà l'exception que j'ai déjà mentionnée. Je serais pourtant porté à ne pas y voir une négligence de la part du poëte anonyme, qui savait si bien manier le rythme ; je crois qu'en déplaçant la rime *g*, en la transportant de la première des deux strophes à la seconde, le poëte a voulu indiquer qu'on n'avait plus à attendre un groupe nouveau où *g* occuperait la place de *a*, que ce groupe de strophes était le groupe final.

La dernière strophe semble offrir une autre irrégularité, celle d'avoir un vers de trop. Mais cette irrégularité n'est qu'apparente. On n'a qu'à couper le septième vers, qui est de huit syllabes dans le ms. et dans l'édition de M. Meyer, en deux vers de quatre syllabes, et à mettre à part les deux derniers, et on aura une strophe très-régulière, suivie d'une *tornada* de deux vers présentant, comme la règle l'exige, les rimes des deux derniers vers de la dernière strophe. Seulement, on aura à ajouter deux syllabes au premier vers de la *tornada,* pour avoir les huit syllabes réclamées par le rythme.

Ayant rétabli la construction rythmique de la pastourelle, il me reste à rétablir le texte, quelquefois corrompu dans le ms. Voici les corrections que j'ai cru devoir introduire :

1) Les strophes étant des *coblas doblas,* j'ai changé en *ieu* la rime *il* de la première strophe. Le vers 17 démontre que *ieu* était la forme adoptée par le poëte.

2) Le troisième vers, dans le ms., est *A l'ombreta d'un espin.*

[1] Voyez *Leys d'amors,* I, 264.

La rime nécessaire est *i*, comme le prouvent les vers 27, 29, 38. Un mot masculin *espin* n'existe pas, que je sache, en provençal ; je crois que nous avons affaire ici, comme tant de fois ailleurs, à l'aubépine, arbre favori de ce genre de poésie. Je propose donc de lire : *A l'ombra d'un albespi.*

3) La rime *c* étant *i*, comme j'ai remarqué, j'ai supprimé le *n* mobile de *gardin* (v. 21), *matin* (28), *latin* (31), *camin* (33), *Martin* (37), *vezin* (39).

4) La rime *d* est *ia ;* j'écris donc *ria* pour *riza* au vers 24.

5) La rime *e* est *or*, comme l'indique le vers 43. Je change donc *d'amors* en *d'amor* aux vers 23 et 49, et, *jangladors* en *janglador*, vers 61.

6) Le vers 34 a une syllabe de trop. Je supprime *lai.*

7) Pour obtenir la juste rime *atge*, j'ai mis *lo boscage* et *l'ombraje*, au lieu de *los bocages* (v. 45) et *los ombrajes* (v. 46); le ms. porte *ambrajes*, faute corrigée déjà par M Meyer. Le vers 46 perdant par là une syllabe, j'ai ajouté *ieu* devant *vos* pour rendre à ce vers ses six syllabes obligatoires.

8) Au lieu des vers 57 et 58 le ms. offre un vers de huit syllabes: *Anatz a luy querer secors*. Le rythme demande deux vers de quatre syllabes rimant en *or*, et la leçon du ms. n'offre pas un sens satisfaisant. Je propose de lire : « *Anatz alhor — querer sejor* » ; — allez autre part chercher un amusement.

9) Les vers 61 et 62 constituent la *tornade*. Le premier étant trop court de deux syllabes, j'ajoute *Senher*, et, pour donner au suivant un sens raisonnable qui manque à la leçon du ms., je change *barnatge* en *badatge*, correction que M. Chabaneau a bien voulu m'indiquer.

10) J'adopte les corrections de M. Tobler (Gött. gel. Anz., 1872, p. 290) *tornar'a* (v. 36), et de M. Meyer (Dern. Troub., p. 113), *cascuns* (v. 24), *tut* (v. 39). Ib., p. 113, note, M. Meyer a déjà relevé la faute du ms. qui met le vers 29 avant le vers 27.

I. L'autrier al quint jorn d'aprieu
Trobiei pastorela
A l'ombra d'un albespi

V. 1, april ; — 3, A l'onbreta dun espin.

Avinent e bella,
Que chanta e favella
.I. sonet de Castella,
Que plus humieu
Non a en mieu,
Vestida d'un negre sarzieu
Mantellet e gonella.

II. Passiei lo traves d'un rieu.
Toza, dis ieu, bella,
Sieus atruop en luoc aizieu
Sola ses parella,
Sabrai si est piusella
En l'erbeta novella.
Ai seinher Dieu,
En vos mi plieu,
C'aitant cant aurai parent vieu,
Non serai ribaudella.

III. Toza, intrem el gardi,
Fares cortezia,
E farem .I. juoc d'amor
Que cascuns s'en ria.
Si a vos plazia
Que vos fosses m'amia,
Serem aisi
Cada mati
Enaus soleill levat aisi,
E tenrem goi tot dia.

IV. Ben entent vostre lati,
Seinher, cal que sia.
Perdut aves lo cami,
Tenes vostra via,
Quel mia paria
Vos tornar'a follia.
Per Sant Marti,
Si fas ves mi,

V. 7, humil; — 8, mil; — 9, sarzil; — 17, dieus; — 21, gardin; — 23, damors; — 24, riza; — vers 29 avant vers 27, — 31, latin, — 34, La tenes. — 36, tornára; — 37, Martin.

Auziran o tut mieu vezi,
E sara vilania.

V. Toza, el tems de pascor
Per fin alegrage,
Can s'alegron entre lor
L'auzellet salvaje
Dins per lo boscage,
Et ieu vos per l'ombrage
Per la frescor
De la verdor
Farai .I. juoc novel d'amor
Del vostre piusellage.

VI. Seinher, nom fassas honor
Perdre per follage,
Mon pairem vol maridar
Al mieu agradaje,
Mot de gran linhatge,
Segon lo mieu barnatge.
Anatz alhor
Querer sejor,
C'aisel en portara la flor
Que n'aural maridaje.

VII. Seinher, vos autre janglador
Aures en lo badaje.

V. 39, tutz, vezin ; — 45, los boscages ; — 46, E vos per los ambrajes ; — 49, damors ; — 51, nõ ; — 57-58, Anatz a luy querer secors ; — 61, Seinher manque dans le ms., autres jaugladors ; — 62, Aures en lo barnaje.

N. B. — Les astérisques placés, page 57, après les chiffres de la première colonne, dans le tableau des rimes, indiquent les rimes féminines.

Emile Lévy.

DIALECTES MODERNES

NOTES DE PHILOLOGIE ROUERGATE[1]

I

Le D et l'S entre deux voyelles, que celle-ci soit originelle ou provienne d'un D primitif, tombent-ils quelquefois en provençal, par exception, à l'instar du français, où cette chute est de règle ? Dans une lettre qui me fut adressée par un romaniste de l'Université de Bonn, au sujet de mes *Études de philologie et de linguistique aveyronnaises*, on me reprochait d'avoir donné le mot *Roergue* comme appartenant à la langue d'oc. Ce mot, disait-on, devait être d'importation française, par la raison qu'il appartient à une formation exclusivement propre à cette langue et totalement étrangère à celle du Midi. Curieux de vérifier cette assertion, je me livrai à des recherches qui me firent découvrir dans mon patois rouergat une vingtaine d'exemples qui la réfutent. Ces exemples sont d'ailleurs assez remarquables : ce sont pour la plupart des doublets où coexistent les deux formes, celle du *d* ou de l'*s* conservée,

[1] Le travail présenté ici aux lecteurs de la *Revue* n'est pas un traité en forme ; ce n'est qu'un recueil confus de notes, comme le titre l'indique, qui ont été écrites par l'auteur dans les instants de loisir d'une profession qu en laisse peu, et qui n'a rien de littéraire (il est laboureur). Cependant, si cette composition est un ensemble incohérent, sans ordre et sans unité, chacun des articles qu'elle renferme a été l'objet d'une étude consciencieuse, qui permet d'attendre les jugements de la critique sans trop de crainte.

Mais ce préambule a surtout pour but de justifier une conduite dont l'opposé serait, aux yeux de l'auteur, une erreur grave et une faute lourde. Il a écrit son provençal-rouergat à la provençale, au lieu de s'appliquer, comme d'autres, à coucher notre langage du Midi sur le lit de Procuste de la *graphie* française, qui lui est accommodée à peu près comme le seraient les graphies anglaise, polonaise, suédoise ou hongroise. Tel est son fait ; mais c'est là un point délicat, paraît-il, sur lequel quelques explications préalables étaient de rigueur. Si l'on en veut de plus amples, on est respectueusement prié de consulter deux opuscules du même auteur, intitulés : *le Félibrige* (1868), et les *Études de philologie et de linguistique aveyronnaises* (1869), librairie Maisonneuve, à Paris.

et celle du *d* ou de l'*s* perdue ; et l'on est surpris d'observer que cette dernière est généralement la plus usitée et la plus vulgaire, tandis que l'autre est plus volontiers celle que préfèrent les personnes polies, ce qui est peut-être là une trace de l'ancienne existence de deux langues d'oc simultanées et superposées: l'une à l'usage de la société lettrée ; l'autre, vrai patois, employée par la classe inférieure. Et, autre remarque intéressante, en étudiant la formation de certains mots de la deuxième catégorie, on s'assure que dans ces mots la chute de l'*s* ou du *d* antérieur date d'avant la constitution du roman proprement dit, c'est-à-dire de cette période embryonnaire de notre langue où l'*u* de la désinence casuelle *us* ou *um* de la première déclinaison latine, et l'*o* final de la première personne singulière du présent de l'indicatif, se faisaient encore entendre. Voici la liste de ces mots, avec quelques courtes observations sur chaque article.

1. — BAISAR et BAIAR, baiser, du latin *basiare*. — Ces deux expressions sont peu employées aujourd'hui ; elles sont généralement remplacées par la périphrase suivante, *far un potò*, littéralement faire un baiser, et aussi par le fréquentatif *potonejar*. *Baisar* seul est encore usité au propre, quoique rarement. Son pendant *baiar* n'a plus guère qu'une acception figurée: il sert à exprimer le contact d'objets inanimés, et notamment celui de deux ou de plusieurs pains mis à cuire dans un même four. Dans ce dernier cas, le composé *embaiar* (*s'*) a la préférence. *Baiar* est employé au sens propre (!) dans le dicton suivant : *L'ase tè baie,* une variante de *l'ase te f.....* Le caractère licencieux de cette locution doit avoir contribué à discréditer le mot *baiar,* quand notre langage, à qui la pudeur était inconnue au moyen âge, est devenu plus chaste. La forme *baisar* se rencontre dans le proverbe rimé suivant, qu'on me pardonnera de citer malgré sa grossièreté :

Quan cal *baisar* lo quiol del ca
Tan val huei coma dema.

2. — BOSSȦ et BOSȦ, subs. masc., une bouse. — La bouse, comme matière, se dit *bósa* avec *o* fermé : *boás* serait-il une syncope de *bosás,* ou serait-il dérivé d'une syncope de *bosa,* d'un *bóa,* dont je ne connais pas l'existence dans la langue

d'oc, mais que je crois reconnaître dans le français *boue?* La forme *bosás* est d'un emploi rare ; *boás* est très-usité.

3. — Brisa et bria, s. fém., miette ; se disent l'un pour l'autre. — Ces mots ont encore une variante dans brica, avec la même acception. La forme syncopée *bria* dérive-t-elle de *brisa?* C'est probable ; mais elle pourrait aussi procéder de *brica.* Quant à ces deux formes relativement primitives, bien que leur racine soit vraisemblablement la même, elles n'ont, je crois, entre elles, qu'un rapport de collatéralité. *Brisa* est allié au verbe *brisar* (voir l'article ci-après), et *brica* évoque la racine germanique brk (ancien h. all. *brecha*, all. mod. *brechen;* angl., *to break,* etc.), comportant l'idée de briser, casser, rompre. Mais le prov. *brisar* et le franç. *briser* ne procéderaient-ils pas de cette même racine? C'est possible, comme aussi ils peuvent être tirés d'une autre racine congénère, brs ou brt, qui se rencontre dans l'angl. *to burst,* rompre, et *brittle,* cassant ; dans le suédois *bryta* et le danois *bryde,* avec le même sens ; dans l'anc, h. all. *brestan, bristu* (Diez), briser, mot qui se retrouve à peu près intact dans notre rouergat *braste,* cassant, friable. Notons ici que ce *braste* a un synonyme *braude* (rappelant le *bryde* danois), qui a donné le verbe *brausir,* rendre friable, où le *d* originel s'est changé en *s.*

D'autre part, on peut légitimement supposer que le prov. *brisa* a pour origine un b. lat. *bricia,* forme diminutive de *brica,* et que *brisar* provient de **brecare* par un fréquentatif **breciare.* Quoi qu'il en soit, de même que nous avons *brisa* et *brica,* miette (brisure de pain), nous avons concurremment *brisar,* briser, et *brecar,* ébrécher.

4.— Brisar et briar se fontpendant comme *brisa* et *bria.*— La forme syncopée est usitée seule dans les environs de Rodez, et *brisar,* bien que classique, ne s'entendiguère qu'en ville, où il fait moins l'effet d'un archaïsme que d'une importation française. Cette dernière forme se rencontre en composition dans le mot *brisa-ferres,* nom donné autrefois au vérificateur des poids et mesures. (Voir l'article ci-dessus.)

5. — Camisa et camia, s. f., chemise. — La première de ces deux formes est adoptée par les citadins et les gens de la campagne de la classe aisée ; l'autre est abandonnée aux pays

sans proprement dits, aux prolétaires ruraux ; c'est un terme réputé grossier, qui devait appartenir à l'ancien patois de la langue d'oc.

6. — CAMIÀS, s. m., dérivé de *camia,* désigne un sarrau de grosse toile dont les paysans pauvres étaient vêtus autrefois ; c'est une dérivation péjorative. *Camisás* n'existe pas chez nous autrement que comme péjoratif possible de *camisa;* il ne constitue pas, dans tous les cas, un substantif distinct comme le précédent. Il en est peut-être autrement dans le langage des Cévennes, et les Camisards, à ce compte, auraient dû leur nom à ce qu'ils portaient le *camisás*.

7.—CAPUSAR et CAPUAR, tailler du bois (le sens de l'anglais *to whittle*), ont absolument le même sens et s'emploient partout concurremment. Cependant, ici comme pour le doublet précédent, la forme syncopée est la plus rustique, la plus usitée parmi les paysans. Le vieux français a le même mot, mais sous une forme non syncopée : *chapuiser*.

8. — CAPUSADOR, s. m., est le nom que les pâtres de l'Aubrac donnent au petit couteau-poignard légendaire qui leur sert à tous les usages, notamment à confectionner leurs ustensiles de laiterie, et aussi à se faire à eux-mêmes cette sorte de justice barbare qu'on a nommée proverbialement dans le pays « justice de Laguiole. » Et nous avons aussi CAPUADOR, qui, dans nos grandes exploitations rurales, désigne le réduit servant d'atelier au valet-charron, qui est en même temps le maître-valet de la ferme.

9. — CÓA, s. f., queue. — Cette syncope du latin *cauda* est marquée de défaveur, suivant la règle, et abandonnée au bas peuple. Les personnes bien élevées rougiraient de l'employer, et se servent à sa place d'une variante de type irrégulier sur lequel nous allons revenir. Cette variante polie est COEITA. Quant aux formes régulières de CODA et COZA, qui se rencontrent dans les vieux textes, elles manquent totalement dans notre langage parlé actuel. Mais quelle est l'histoire de la forme excentrique *coeita?* Tout ce qu'il nous est possible de faire pour le moment, c'est de rapprocher ce mot d'un autre mot présentant la même transformation en *oït* de la particule

primitive *od:* NOEIT, nœud, qui s'emploie concurremment avec NOS (avec *o* fermé). On dit pareillement *nosar* et *noeitar* ou *noitar*. L'abbé Vayssier, embarrassé sur l'étymologie de *coeita* et de *noeit,* s'est avisé d'en faire *coeta* (*coueto*) et *noet* (nouet) pour y trouver des diminutifs de *coa* et de *nos*. L'estimable lexicographe rouergat est d'ailleurs coutumier de cette même faute, consistant à altérer abusivement les mots pour en rendre l'explication plus facile[1].

10. — ESTRADAL et ESTRAL, pour ESTRAAL, s. f., piste, sentier battu. — Le radical de ces mots est le prov. *estrada,* ou plutôt le latin *strata*, par un dérivé adjectif *stratalis*.

11. — La genèse phonétique des mots FAU avec *a* ouvert et FAU avec *a* fermé, qui sont respectivement la 1[re] personne du singulier et la 3[e] du pluriel du présent de l'indicatif du verbe *far* ou *faire,* faire, est particulièrement intéressante, ainsi que celle des deux VAU, dont il sera traité plus loin, comme démonstration de la haute ancienneté de la syncope de l'*s* entre deux voyelles dans la langue d'oc. FAU, 1[re] pers. du sing., vient de *facio,* par *fáso* et puis *fáo,* qui est l'équivalent graphique de *fau*. Donc la chute de l'*s* dans le primitif de FAU date de l'époque où le suffixe latin *o,* qui marque la 1[re] pers. sing. du prés. de l'indicatif, était encore prononcé, et c'est cette chute préalable de l'*s* qui a déterminé la conservation de cet *o* désinentiel, tout comme la syncope du *g* de *fagum* avait entraîné le maintien de l'*u* grammatical dans *fau,* hêtre, en amenant le contact de l'*a* et de l'*u* et en confondant ces deux voyelles en une diphthongue, ce qui est aussi l'origine de la conservation de l'*u* grammatical de *Deus* dans le prov. *Dius* et le fr. *Dieu*.

La formation de FAU avec *a* fermé, *faciunt,* n'est pas moins instructive: *faciunt* s'est successivement métamorphosé en *fásunt* et *fáunt*. Puis se produisent ici deux formes diver-

[1] C'est ainsi qu'il a dénaturé le verbe TORRELHAR en *estorrelhar,* qu'assurément il n'avait jamais entendu sortir d'aucune bouche. Quoique étymologiste assez sagace, sinon très-instruit, il ne saisissait point que *torrelhar* venait de *torreo,* je grille, par un diminutif *torriculo,* et il en fit gratuitement *estorrelhar,* qu'il expliquait alors comme diminutif de *estorrar,* égoutter. *Se torrelhar,* c'est se griller devant un bon feu quand on a bien froid.

gentes: pour le français, *font;* pour le prov., *faun.* Cette dernière forme devient elle-même une souche d'où naissent deux formes secondaires collatérales : l'une par la chute de l'*u,* ce qui donne le type *fan,* le seul littéraire [1] et le plus répandu encore dans les patois; l'autre par la chute de l'*n,* qui produit le type *fau,* propre au Rouergue, où il est seul en usage de nos jours, sauf toutefois dans le midi de la province, où *fan* l'emporte. La forme *fau* est signalée dans les *Leys d'Amors* (t. II, p. 374) en un curieux passage.

Ce passage nous apprend deux choses: premièrement, c'est que l'auteur toulousain ne connaissait le mot que pour l'avoir entendu prononcer, mais sans en connaître l'orthographe; et, secondement, que la diphthongue *au* avec *a estrech* se confondait, alors comme aujourd'hui, avec la diphthongue provençale *ou.* Nous citons: « Encaras devetz saber quez alqun verb son que en aquesta tersa persona plural del presen del indicatiu se termeno en *an,* solamen cum son tug aquil los quals alqu prononcio en *ou,* coma *hou, vou, estou, fou,* lasquals prononciacios es fort laia, so es mal pauzada, perque son apelat *otracujat,* segon ques estat dig dessus, quar aytal verb termeno tostemps la dicha tersa persona en *an,* coma *fan, desfan, refan, han, estan, van.* »

Nous croyons avoir montré que *fau,* 3e pers. plurielle, est formé tout aussi régulièrement que *fan,* quoi qu'en dise le grammairien de Toulouse, qui jugeait cette forme incorrecte par cela seul qu'elle était insolite dans le langage littéraire. Et ce qui vient d'être dit de *fau* s'applique également aux autres 3e pers. plurielles d'indicatif présent, *hau* pour *han* [2], *estau* pour *estan, vau* pour *van.* (Voir plus bas l'article *vau.*)

[1] Cette assertion demande à être rectifiée. Depuis que cet article a été mis à l'impression, je me suis rappelé que la forme dialectale *au* = *an* se trouve indiquée et reconnue dans le *Donat provençal.* Exemples:

« El futur son semblan tuit li verbe en totas las conjugazos, que tuit finissen aici : *amarai, ras, ra, amarem, retz, ran* vel *amarau.* »

«..... *auran,* vel *aurau amat.* »

(*Grammaires provençales,* 2e éd., par Guessard, p. 8 et 18.)

[2] HAU (avec *a* fermé) vient de *habent* par la vocalisation du *b* en *u,* qui se produit fréquemment dans la langue d'oc. *Habent* devenu *hàuent,* de ce rudiment le français a fait *ont* pour *aunt,* et le provençal a fait simultanément

12.— FISEL et FIEL, adj., du latin *fidelis*. Tombé en désuétude sous l'une et l'autre forme.

13.— GLEISA et GLEIA, s. f., église.—Le premier est seul employé de nos jours dans l'arrondissement de Rodez ; le second règne dans l'arrondissement de Villefranche. Cette dernière forme est aussi celle qui se rencontre le plus souvent dans les documents en langue d'oc des archives municipales de notre chef-lieu.

14. — ISALAR et IALAR se disent indifféremment parmi nos bouviers et nos vachers. Toutefois le second est le plus usité dans les environs de Rodez. Ils servent l'un et l'autre à exprimer l'action de fuir précipitamment et de se livrer à une course furieuse, en parlant des animaux de l'espèce bovine, alors que la mouche les pique. Quelle est cette mouche? car il s'agit ici d'une espèce particulière de mouche, qui, seule, paraît avoir la propriété d'affoler, d'épouvanter les bestiaux et de leur imprimer ces courses vertigineuses que rien ne peut maîtriser. Je n'ai pas eu occasion de voir l'insecte, et je ne saurais le déterminer. Une citation du *Donat provençal* sera ici à sa place : « *Izalar, inzalar*. Propter muscam fugere ; ad boves pertinet. »

15.— MAISÓ et MAIÓ, s. f., maison.— Ces mots sont peu usités aujourd'hui, particulièrement le dernier, qui, en revanche, domine d'une façon marquée dans nos vieux titres ruthénois.

16. — MESOLA (avec *o* fermé) et MIULA pour MEÓLA, s. f., moelle, du lat. *medulla*. La forme syncopée est la plus commune.

17. — NIS et NIU, s. m., nid. – Le premier de ces mots ne peut pas être l'origine du second, dont l'*u* ne s'expliquerait pas par une pareille filiation ; et son *s* ne peut pas davantage

par la suppression de l'*u, an*, et secondement, par la suppression de l'*n, au*. Cette formation est tout à fait analogue à celle de *fau* de *faciunt*, et de *vau* de *vadunt*. Quant à *estau*, je présume qu'il a été forgé sur une fausse analogie; je ne puis m'expliquer autrement cette formation. A ce propos, je noterai que, dans le rouergat actuellement parlé, le présent de l'indicatif de *estar* se conjugue ainsi: *éste* (au lieu de *estau*), *éstas, ésta, estàn* ou *estén, estás, éston*. *Estau* avec *a* ouvert pour la 1re pers. du sing., et *estau* avec *a* fermé par la 3e du pluriel, sont entièrement oubliés.

être due à l'altération du *d* d'une forme romane antérieure, *nid,* car c'est seulement quand il est médial et entre deux voyelles que *d* est susceptible de se changer en *s,* et non point quand il est terminal. Ces formes remontent donc chacune à une souche bas-latine distincte, dans laquelle l'*u* grammatical du cas nominatif ou du cas accusatif latin subsistait encore: NIS vient de *nidus* par **nisus;* NIU, de *nidus* par **nius.* Cet exemple, qu'il faut rapprocher de *fau* et *vau* (voir les art. 10 et 27), est encore une preuve concluante que la syncope de *d* et *s* entre deux voyelles remonte jusqu'à la latinité rustique, de laquelle émergèrent nos langues romanes, c'est-à-dire jusqu'à la période gallo-romaine.

Ces deux formes sœurs ont leurs composés et dérivés particuliers, qui ne se correspondent pas toujours, ou qui diffèrent par le sens quand ils sont homologues. Ainsi de NIS, *nisar* et *anisar,* voulant dire nicher, au sens propre seulement, et *nisada,* nichée, également au propre. NIU donne: 1° *aniar (s'),* employé uniquement au figuré et en mauvaise part, pour *se nicher* et *pulluler;* 2° *niada,* signifiant *nichée* pris au figuré et en mauvaise part; 3° *foraniar,* quitter le nid, en parlant des jeunes oiseaux.

NIU est plus usité que NIS ; ce dernier sent la recherche.

Cada aussel
Troba son *niu* bel.

18. — NOSAR et NOAR, nouer. — Ici, comme dans tous les autres cas, la forme syncopée est la plus familière ; l'autre présente une teinte de prétention.

Nos, métaphonie régulière du latin *nodus* par mutation de consonne, a un synonyme dans lequel il faut voir probablement une transformation bâtarde du même mot latin: NOEIT procéderait de *nodus,* comme son analogue COEITA, de *cauda.* Je n'aperçois pas, toutefois, les degrés intermédiaires de cette filiation.

19. — PESOL avec *o* fermé, et PIEU pour PEOL, s. masc. — Le premier se dit à Rodez et dans la plus grande partie du département, je crois; l'autre se rencontre dans l'arrondissement de Villefranche et au nord du département. *Pieu,* ou *peu,* qui peut tout aussi bien s'écrire *pió* ou *peó,* ajoute à la syncope

de l'*s* de *pesol,* ou plus exactement du *d* du lat. *peduculus* pour *pediculus,* l'apocope de l'*l* de *peol.*

20. — PESADA et PIADA, pour PEADA, s. f., trace de pied. — La première forme est la seule employée dans le district de Rodez; la seconde est aussi en usage dans le département, car elle est dans le dictionnaire de l'abbé Vayssier.

21. — PESASÓ et PIASÒ, pour PEASÓ, s. f., fondation. — Ce doublet, un dérivé de *pes, dis,* comme le précédent, est usité sous ses deux formes, concurremment et indifféremment. Toutefois une nuance est perceptible, c'est que *piasò* est d'un langage plus négligé, et que *pesasò* est d'un style plus soutenu.

22. — PRISÓ et PRIÓ, s. f., prison. — Le second ne se rencontre guère que dans l'arrondissement de Villefranche.

23. — ROSAL et ROAL, s. m., rosée. — Ici, comme dans presque tous les exemples qui précèdent, la forme syncopée est la plus commune, et l'autre a quelque chose de légèrement prétentieux.

24. — ROALDES, n. p. de famille; vient probablement d'un teuto-latin *Rodovaldus.* — Il serait alors une syncope de RODALDES, qu'on rencontrerait peut-être dans les vieux titres.

25. — RODERGUE, ROSERGUE et ROERGUE, s. m., le Rouergue. — Les deux premières formes se rencontrent seules, à ma connaissance, dans les monuments écrits de notre idiome antérieurs à la deuxième moitié du XVIe siècle[1]; au contraire, c'est uniquement la forme syncopée qui est en usage dans notre patois actuel, et aussi dans celui des départements limitrophes, d'après tout ce que j'en ai pu apprendre. La syncope du *d* et de l'*s* placés entre deux voyelles ne répugne pas à la langue d'oc, au rouergat tout au moins, ainsi que nous ve-

[1] Ceci encore est inexact. Dans des documents rouergats de la fin du XIVe siècle, qui ont été transcrits d'après les originaux et publiés avec toute garantie de compétence et de scrupule philologique par M. Vésy, bibliothécaire de la ville de Rodez, sous le titre de *Copie de pièces du XIVe siècle* (t. XII des *Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron*), le nom de notre province se représente souvent dans les pièces en langue d'oc, notamment dans des lettres de Bernard et de Jean d'Armagnac; il y est constamment écrit *Roergue.* D'autre part, il est orthographié *Rouerngue* dans deux lettres en français écrites par le duc de Berry.

nons de le montrer, et les variantes syncopées étant reconnues d'autre part être les plus vulgaires, les moins littéraires, de ces considérations il est permis de conclure que notre mot *Roergue* est bien indigène et qu'il n'est pas d'importation française, comme un de nos savants critiques l'avait pensé.

Le primitif latin de *Roergue* a subi plusieurs métamorphoses successives pour atteindre cette dernière forme ; ce primitif est, comme on sait, *Rutenicus*. Son *t* s'est changé en *d*, qui, à son tour, est devenu *s*, et la syncope finale s'est produite, soit sur cet *s*, soit sur le *d* antérieur.

26. — Trida et tria, subst. fém., draine, oiseau. — Conformément à la règle déjà si souvent constatée, le premier mot a quelque chose de recherché, le second est plus vulgaire.

27. — Vau, avec *a* ouvert, je vais ; du lat. *vado*, par *vaso* et *vao*, ou immédiatement par *vao*. — Vau avec *a* fermé, ils vont ; de *vadunt* par *vasunt* ou *vaunt*, *vaun*, ce dernier subissant finalement l'apocope de l'*n*, ou conservant cette consonne et perdant l'*u*, pour produire la variante plus usitée et plus littéraire *van*. (Voir ci-dessus l'article Fau.)

II

Les critiques qui se sont occupés de mes *Études de philologie et de linguistique aveyronnaises* y ont signalé quelques erreurs dont, pour certaines du moins, je n'hésite pas à convenir. De ce nombre est mon interprétation étymologique, — proposée d'une manière très-dubitative d'ailleurs, — des mots *viála* et *vialar*. Il ne saurait subsister de doute à cet égard : ces formes sont des variantes de *víla* et *vilar*, et je dois remercier MM. P. Meyer et Constans de m'avoir éclairé là-dessus. Mais il peut être instructif de dire comment je suis tombé dans ma faute. Le voici :

Constatons d'abord que M. P. M. m'á mal lu pour m'accuser d'avoir *reproché* à M. Germer-Durand, auteur du *Dictionnaire topographique du Gard*, de donner *villa* et *villare* comme la traduction latine des mots prov. *viala* et *vialar*. Un tel reproche eût été un non-sens, car le savant nimois s'est borné à rapprocher des noms modernes des localités de son départe-

ment les noms latins par lesquels ces localités se trouvent désignées dans les documents du moyen âge ou de l'antiquité. Du reste, voici le passage incriminé :

« Nous sommes surpris de rencontrer dans le *Dictionnaire topographique du Gard,* par M. Germer-Durand, ces deux noms de *viale* et *vialar* ou *vialà,* traduits par *villa* et *villaris* d'après des chartes latines des XII[e] et XIII[e] siècles. Ces deux formes latines donnent déjà à la langue d'oc *vila* et *vilar* par une transformation régulière ; il nous échappe entièrement comment *viála* et *vialar* pourraient procéder de ces mêmes primitifs. » (*Études,* p. 13, en note.)

Ce qui m'avait empêché de retrouver *vila* dans *viala,* et par ricochet *vilar* dans *vialar,* malgré l'analogie des doublets bien connus de *fil* et *fial, abril* et *abrial,* etc., c'était la considération suivante : *Viala,* me disais-je, a disparu du vocabulaire rouergat depuis un temps immémorial, après y avoir été d'un grand usage, comme l'attestent les noms propres topographiques qu'il a laissés après lui. D'autre part, *vila* est encore parfaitement vivant et pleinement usité. Cela étant, si *viala* est, ainsi que *vila,* une transformation de *villa,* la première de ces deux formes serait alors la plus ancienne, et *vila* descendrait conséquemment de *villa,* par *viala.* Mais, d'autre part, les lois d'évolution phonétique excluent absolument la possibilité d'une telle filiation. Donc *viala* ne procède pas du latin *villa.*

En me livrant à cette démonstration par l'absurde, je négligeais un fait important de l'histoire naturelle de la langue d'oc, qui avait été signalé par moi-même, et dont il a été question notamment dans la première de ces *Notes.* Ce fait linguistique, jusqu'ici inaperçu, c'est que, en outre de son innombrable variété de dialectes suivant la diversité des lieux, notre vieille langue présentait une dualité dialectale dans l'unité de lieu et de temps, une dualité de langage correspondant, non à ses différents âges, non aux différentes régions de son vaste domaine, mais aux deux grandes divisions sociales qui partageaient alors la population sur tous les points du pays. Ainsi, en outre de ces catégories de différences qui distinguaient, par exemple, le provençal du XII[e] siècle de celui du XV[e] siècle, ou celui d'Avignon de celui de Toulouse, il y avait cette autre sorte de différences par lesquelles une séparation existait partout entre le

parler de la société relativement polie et cultivée, composée des nobles, des clercs et des bourgeois, et le parler des pauvres gens de la campagne, des vilains, des manants. Cette forme populaire, ce patois de la langue d'oc, ce *vulgaire du vulgaire,* n'a pas laissé de monuments écrits, mais il en reste des vestiges très-considérables, d'une part, dans la nomenclature topographique rurale du Midi, et, d'autre part, dans nos dialectes provençaux actuels. C'est dans ces deux sources qu'on peut retrouver en partie cette doublure agreste du provençal classique, plus ancienne sans doute que lui (car la pureté latine dut se conserver plus longtemps dans la bouche des sénateurs gallo-romains que dans celle de leurs colons et serfs), et qui lui a survécu, car le français a supplanté depuis longtemps le provençal écrit, sans avoir pu déposséder encore le vieil idiome de nos paysans. Cette seconde langue d'oc offre d'autant plus d'intérêt qu'elle dérive en ligne directe de la souche latine aussi bien que sa noble sœur, et que, bien qu'un contact continuel de tant de siècles ait forcément amené quelque mélange entre elles, elles ont suivi néanmoins un cours distinct d'évolution et ont eu chacune son développement propre. Ce provençal des hameaux présente en outre pour la science cette supériorité d'intérêt sur le provençal des châteaux et des cités, et de la littérature, qu'il constitue un langage plus *naturel,* moins gâté, sous prétexte de perfectionnement, par la main des grammairiens et des littérateurs.

Revenant au sujet de cette glose, nous répétons que ce qui nous avait fourvoyés sur l'étymologie de *viala* et *vialar,* c'était la difficulté, qui nous paraissait d'abord insoluble, de s'expliquer comment un mot d'une langue mère, le latin *villa,* dans l'espèce, peut être représenté dans une même langue dérivée, le provençal du Rouergue, par exemple, par deux formes, deux transformations différentes, soit *vila* et *viala,* dont l'une, bien qu'elle eût survécu à l'autre, ne saurait cependant en être issue. Nous n'avions pas réfléchi que la langue d'oc peut offrir d'autant mieux des doublets non successifs, mais collatéraux, qu'elle se dédoublait elle-même tout entière en deux plans parallèles, en superposition dans le temps et dans l'espace. C'est alors ainsi que, *vila* et *viala* appartenant à ces deux plans différents, ce dernier mot peut s'être éteint depuis

des siècles, tandis que l'autre vit encore, sans qu'il y ait lieu de se demander, ainsi que je l'avais fait, comment la forme vivante a pu procéder de la forme morte, malgré les lois de la phonétique qui rendent inadmissible un tel rapport de succession.

Viala était donc la variante rustique de *vila*. Ces deux formes opposées font, du reste, partie d'un groupe de doublets qui fournit l'une des caractéristiques différentielles des deux formations de la langue, et qui consiste dans l'opposition de *il* et *ial* = lat. *illus* ou *ilus*. Ce groupe est du reste assez peu nombreux ; nous relèverons comme lui appartenant les thèmes suivants :

APRILIS	donnant	*Abril* et *Abrial,*
ARGILLA	—	*argila* et *argiala,*
FILUM	—	*fil* et *fial,*
MILLE	—	*mila* et *miala,*
PILUS	—	*pel* et *pial,*
PILA	—	*pila* et *piala,*
VILLA	—	*vila* et *viala.*

Ces deux formes rivales ne sont plus en concurrence, dans notre rouergat actuel, que pour les thèmes ARGILLA, PILUS et PILA ; ainsi les formes *argila* et *argiala, pel* et *pial, pila* et *piala,* sont encore concurremment, mais non indifféremment, usitées. Ce type *ial* a supplanté *il* dans APRILIS et FILUM: *abrial* et *fial* se disent seuls, à l'exclusion de *abril* et *fil.* Enfin *il* a prévalu contre *ial* dans MILLE et VILLA, *miala* et *viala* étant tombés en désuétude, alors que *mila* et *vila* sont d'un emploi constant.

Dans les mots sus-indiqués, où les deux formes antagonistes sont encore en présence, *ial* décèle toujours, dans celui qui l'emploie, une personne de la plus basse condition. Je me rappelle qu'à une époque où les démarcations sociales étaient beaucoup plus accusées et respectées qu'aujourd'hui, un bouvier, un berger, aurait eu l'air de « faire le monsieur » et de vouloir empiéter en quelque sorte sur les prérogatives de son maître s'il avait dit *pel* au lieu de *pial, argila* au lieu d'*argiala,* de même que *camisa* pour *camia ;* et réciproquement, *lo mossu* ou même *lo boriaire* (maître-valet) aurait cru déroger et pres-

que s'avilir en employant les mots de cette deuxième forme, regardée comme le propre et l'attribut des gens les plus pauvres et les plus grossiers. Que la même nuance sociale ait existé jadis entre *vila* et *viala*, *vilar* et *vialar*, ce n'est pas douteux; cela résulte nettement, pour moi, de plusieurs considérations que je vais présenter brièvement.

Une chose distingue toutes les localités auxquelles sont restés attachés les vocables de *viala* (viale) et *vialar* (vialá) comme noms propres : ce sont toutes des localités d'une importance infime, ce sont pour la plupart de simples hameaux, ce sont rarement des villages, ce ne sont jamais ni des villes ni des bourgs. On dira peut-être qu'il n'y a rien de particulier à inférer de cette circonstance, du moins quant au mot *vialar*, puisque, en tant que nom commun, il n'a jamais désigné qu'une petite agglomération rurale. Sans doute, mais ce qui est significatif, c'est que la variante *vialar* et *viala* ait constamment prévalu sur *vilar* et *vila* pour dénommer des lieux habités de cette sorte. L'explication de ce fait remarquable, c'est, à mes yeux, que la population rurale ayant baptisé elle-même, dans la plupart des cas du moins, ses lieux d'habitation, c'est dans son idiome spécial qu'elle a dû en prendre les noms. Et, en admettant même, ce qui est du reste probable, que ces mêmes noms topographiques revêtissent la forme du provençal noble quand ils étaient consignés par écrit dans les cadastres, les terriers, les pouillés, les actes notariés, comme ce n'est point à une telle source, — le fait est constant, — que les rédacteurs français de notre topographie officielle ont puisé ces dénominations, mais qu'ils les ont prises de la bouche même des habitants, on comprendra aisément que cette nomenclature se soit perpétuée uniquement, ou du moins principalement, dans ses variantes rustiques.

L'analyse critique des applications du primitif *villa* comme nom propre offre ceci de particulier, et qui confirme bien notre thèse, que, lorsqu'il constitue ou sert à constituer le nom d'une ville ou d'un gros bourg, c'est toujours la forme *il* qu'il a revêtue dans notre roman; tandis que, toutes les fois que ce thème est entré dans un nom de hameau ou de village, c'est la forme *ial* qu'il a prise.

Notre topographie aveyronnaise compte 54 localités por-

tant les noms de *Le Viala* (= *Lo Vialar*), *Bou viala* (= *Bovialar*), *Vialars*, *Vialarel*, *Vialaret*. Deux de ces localités seulement atteignent le chiffre de 241 et de 320 habitants; tout le reste n'est que petits villages ou hameaux. La forme *villar* n'est représentée que par son diminutif *villaret*, porté par deux villages seulement.

Les rôles de nos noms de famille contiennent en très-grand nombre celui de *Vialá*, évidemment pour *Vialar*, lequel se présente aussi exceptionnellement en toutes lettres; on y trouve aussi quelques *Villá*; mais l'*r* finale de *villar*, de même que celle de *vialar*, ne se prononçant plus, on peut se demander si ces *Villá* répondent à *Villaris* ou à *Villanus*.

Le primitif *villa* nous a donné une trentaine de *Viale* (*Viála*), s'appliquant presque tous à de simples hameaux ou à des maisons isolées, sept seulement étant portés comme villages dans le catalogue de Dardé, parce que leur population atteint de 40 à 100 habitants. Le même primitif a fourni 17 *Villes* (*víla*), dont Villefranche (*Vilafranca*), ville de 7, 616 habitants; Villeneuve, 747 habitants ; Villecomtal, 594 habitants. Sur le restant, il y a une Villefranque (son peu d'importance ne lui a mérité d'être francisée qu'à moitié) et deux Villefranquette, qui ont eu probablement pour marraine Villefranche-de-Panat, près de laquelle elles sont situées. Il y a ensuite quatre hameaux appelés Villeneuve, qui sont peut-être de création moderne, et auxquels le nom de ville aurait été donné en manière de plaisanterie.

Il est incontestable qu'à l'époque où la forme *viála* appartenait au langage commun et servait à baptiser nos nombreux hameaux de ce nom, le mot avait le sens de son primitif latin *villa*, c'est-à-dire de *maison de ferme* ou de *maison de campagne*. Cependant *viala* signifiait aussi ville à une certaine époque du moyen âge, car cette désignation est appliquée — par un scribe plus villageois que citadin, j'imagine, — à la ville de Milhau, dans un vieil acte mentionné par M. Constans[1].

[1] Le cartulaire de Conques, en Rouergue, récemment publié, renferme plusieurs chartes latines, notamment une de l'an 801, dans lesquelles le mot *villa* sert à désigner, non pas la maison de campagne, mais le domaine rural lui-même, divisé en plusieurs manses. Nous croyons devoir citer ici un passage de la charte sus-mentionnée, dont je respecterai la rédaction barbare :

Nous terminerons sur ce sujet par une remarque sur l'usage comparé des formes provençales issues des thèmes latins *villare* et *villaticum,* qui ont servi de part et d'autre à rendre l'idée de village. La même observation s'applique d'ailleurs à la langue d'oui.

Vilar et *Vialar* dans le Midi, *Villier* dans le Nord, servent de nom propre à une multitude de villages et de bourgades. Mais, dans toute la nomenclature topographique des deux régions, rencontre-t-on quelque *Vilatge* ou *Village?* Non, pas un seul, du moins à ma connaissance. Et pourtant *villaticum* est aussi ancien que *villare,* car ce sont tous deux des neutres d'adjectif latin pris substantivement, et le prov. *vilatge,* ainsi que le fr. *village,* appartiennent d'ailleurs respectivement au vocabulaire du plus vieux provençal et du plus vieux français des documents écrits. D'autre part, ce n'est pas seulement *vialar,* mais encore *vilar,* qui paraît étranger au langage littéraire, et pareillement du français *villier.* Que conclure de ces rapprochements, si ce n'est que le thème *villare* avait prévalu dans le parler des paysans (qui, comme nous l'avons fait déjà remarquer, baptisent eux-mêmes le plus souvent leurs demeures et en empruntent le nom à leur idiome usuel), et que le thème *villaticum* l'avait emporté sur son synonyme dans la langue des hautes classes?

J.-P. Durand (de Gros).

(*A suivre.*)

Propter hanc reverentia sanctitatis, ego Leutadus, seu devocione omnipotentis Domini ut exinde mercis michi adcrescat et veniam delictorum adipisci merear, hanc cartolam donationis ad ipsum monasterium seu ad ipsos servientes Deo conscribere et firmare fatio, hoc est infra pago Rutenis civitate, in valle Tarnis, in locis vel *villis* nuncupantibus ubi vocabulum est Priscio, casa dominicale cum superiores et subteriores vel cum appendicibus suis, cum curtis et ortibus vel et alios mansos, *quantos in ipsa villa habet,* etc.

POÉSIES D'AUGUSTE BOISSIER

FABLAS

I

LO LORDENO ET L'AÏGLO

De boueissous ein boueissous,
Ein juein, uno lordeno,
N'oyont souci ni peno,
Redisio sas chonsous.
Et quond lou frei pichavo
Ou qu'ovio poussigna,
Dedins so bouorno intravo,
Per chooufas so couagna.
Que lo neou dounc cheiguesse,
Que lou beou teimps vinguesse,
Jomaï notro morio
De soun sort se plognio.
Uno aiglo de Glandaço[1]
S'onuyont, uno fei,
De voulas dins l'espaço
Onfin desceind oou mei
D'oquello jooulio plano,
Orousa per Coumano ;
Et des que lei fuguec
On ello li dissec :
Que Dioou te gard, mo miyo,
Te trouovou si gentiyo,
Que voudrioou de bouon cœur
Poueire fas toun bouneur.
Per oco, sus moun alo
Mouonto, onein ves lo Palo,
D'omoun te mountrorei
Ce qu'un taou poys ei.

[1] Glandas, montagne du Diois.

Si sias pas ossez naouto,
Oou Grond-Veimoun[1] irein;
De rein te forez faouto
Pei que vioourein einsein.
Veirez dins mo cueisino
Uno viondo si fino,
Que lous moussus de Dio
N'ont pas tout ce que l'io.
Chaque jous, mo pechoto,
Oourez lo gelinoto,
Lou rable, lou feison,
Begnoou veirez eincaro
Maï d'uno chauso raro.
  Lo lordeno reipouond :
Sus las naoutas mountagnas
Soulo foou remountas,
Amou bien maï restas
Dins oquestas compagnas,
Et si n'aï pas toujous
Ce que lio de meyous,
O poueire fas ripayo,
Embé l'aïgo doou rioou,
Me counteintou ooussitoou
D'un paou, d'uno foutrayo.
Disec qu'ei deveinguo
Uno morio tourtuo[2]
Que vouguec fas un viage.
Eilomoun dins lous airs,
Fouguec sounas sous clers.
Dins lou poys soouvage
Vount voulec me menas,
Lou milon, lo fooucheto
Poueirion bien me sonas,
Quonte sorioou souleto.
Ainsi dounc, sus oco,
Bouon jous, venec me veire.

[1] Grand-Veimont, montagne du Dauphiné.
[2] La Fontaine, *la Tortue et les deux Canards*.

Qui s'eilevo per trop,
Risquo souveint de cheire.

II

LO ROSO E LOU VIROSOULÉ

Si me trouovou dins lo compagno
O fas un tour,
Et que véyé goutas d'eigagno
Sus chaquo flour,
Disou : Quond lou soulé d'Onbana
Orrivorec,
De tont de perlas dins lo plano,
Rein leissorec.
Et beoucop de chaousas eincaro
N'ont qu'un moti;
Pourtont lou sot ourgueil s'eimparo
De tout eici.
Uno roso de las plus bellas,
Souque eibondio,
Coumo certainas domeisellas,
Tont se creyo,
Que lo couquetto regordavo
Embe fierta
Un virosoulé que poussavo
O soun cousta.
Elou, meicounteint de vou veire,
Dit sus oco :
Mo miyo, foou pas trop se creire
De ce qu'on o.
Vaï, bien ovont que chasso-eigagno
Se siec coueija,
Per elaï dorier lo mountagno
Oourez possa.
Tas flours sorein cheitas ein masso,
Tondis que yoou,
Lou veirei coure dins l'espaço
Duront l'istioou.

Notro roso se bouoto o rire
D'oquoou gournaou,
Et lou virosoulé de dire :
Otteint un paou.
N'otteindec pas loungteimps, pechaïre,
Car lou soulé,
Que lo pichec, noun de biscaïre,
Li leissec ré.

III

LOUS DOUX FRERREIS ET LOU CIREISIER

O MOUS NEBOUX

L'unioou faï lo fouorço, efonts. D'oquel odage,
Si l'eissubliec pas trop, veiré qu'eint ovontage
Poueire trouvas tous doux per votro eiducocioou.
Ofin de mei saisis ce qu'ovonçou, mein voou
Vous countas uno fablo ou plutoou uno histoiro,
Qu'embe plaisis, einquei, me reveint en mémoiro.
Un efont, ves Looumé, tochavo d'incholas
Dessus un cireisier ; mais oquoou paoure diable,
De mountas oou peirou n'ero jomai copable :
O lou veyo toujous oou plus leou devolas.
O lo fin, recreyu, pres de l'aoubre s'osseto,
Levo lous yeux en l'air, vé grofiooux sus so teto,
Coumo oqueloux d'oqui sein trouovo pas beoucop,
Ves Ooussou, ves Floureoux, ni begnoou ves lou Plo.
Soun frere onelou veint, li faï lo croucho-sello.
Notre mori Tontalo einchalo de plus bello,
Si bien qu'embe un paou d'aïdo orrivo oquesto feis
Oou mei d'uno fourcoulo, et de jooulis flouqueis
Vite, dins so sena sein vont preindre uno plaço ;
Dins so goulo, pourtont, maï d'un groffioou li passo ;
Nein lacho oooussi quaouqu'un. Quond fuguec desceindu
Dessous l'aoubre, ooussitoou notreis grivois voueideroun
Ce qu'ovion de culi, pei tous doux sein tezeroun.
Si s'eroun pas ojua bien paou noourion ogu.

IV

LO TROUSSO DE PAYO ET LOU MOULOU DE FEIN

Un bouon bourgeois de ves Dio,
Peindont que d'homeis veintavoun,
Et que d'aoutreis grivelavoun
Lou bla que sus l'eiro ovio,
Elou so payo odusio.
Un jous qu'oou bas de so fracho,
Deichorgec per un moumeint
Uno trousso sus de fein,
L'einteindec crias : Sioou pas facho
O me salis coumo foou,
Onein, vite, et qu'oou plus toou
D'oquel eindret l'on me gare,
Qu'o lo feneiro on me sare,
Mo plaço ei per eilomoun.
Qui te reteint? vaï l'ei dounc,
Li dit ooussitoou lo drueiro;
Maï sias grosso, sias loougeiro
De seins oou tont que de bla :
Oourias fa tristo figuro,
Sein lo bouono nourrituro
Que dins lou teimps t'aï beila.
Et voqui lo recoumpeinso,
Que gagnou de lo deipeinso,
Qu'aï facho per t'eilevas.
Ah ! l'on duoou jomaï coumptas
Qu'uno grosso teto-d'oulo
De vonita n'ave jis.
Mais dins oquestou poys,
Vaï, sei sias pas touto soulo,
Car de Dio, ves Lovaoudei,
Si vouyas chorchas einquei
Trouvorias certain viodage
Que, fier d'ovez quaouque eicu,
No jomaï recouneissu
Un omi de soun jueine age ;

Oco d'oqui sorio ré,
Gno pertout maï que l'on cré ;
Mais ce que lon pouo pas veire
Dins un poys eitrongier,
Ei qu'un grivois fasse eincreire
Que soun pere ei soun grongier.

V
LOUS DOUX NOUYERS

Sous un nouyer ooussi large que naou
Ero un mori, que chaque on ovio gaïre
De choculeis ; per lo raisou, pechaïre,
Que lou soulé sus elou choyo paou.
Un certain jous, lou grond pourtont s'oviso
De li porlas et mein voou dire eici
Ce que dissec on oquel orleinqui :
Moun cher efont, t'aï pora de lo biso,
Lo grelo meme, ogu beou fas toujous
L'aï reteinguo, sus ti n'o pougu cheire,
Et dins lou teimps de las grossas cholous
Quond lou soulé sus lo terro veint coueire
Tout ce que l'io, moun oumbro t'aï preita ;
Ooussi bien sur que mous soueins, mo bounta,
Font qu'as per mi l'omitié lo plus puro.
— Moun omitié, reipound l'aoutre ooussitoou,
Foou veire ovont tout ce que l'on vous duoou;
Vou vet' eici : rein dessus yoou moyuro,
Tont o l'uba me trouovou, graço o vous,
Et voulec qu'ave un seintimeint si doux,
Per qui, bouon Dioou ? Per oquoou que m'eitoufo
De tout soun pei, que reind chaquo nouei boufo.
Li peinsec pas, ce qu'ovec fa per yoou,
Ce que plus tard poueiré me fas eincaro,
Vou cregnou maï que l'aouro de Vossioou :
Bien huroux dounc qui dessous vous se garo.
Si quaouque jous taou bouneur me venio,
De votro perto on se counsoulorio ;
Mais coumo vous lou mounde se coumpouorto,
Tous font lou bien o paou pres de lo sorto.

POÉSIES

LOU BOUN PERIGORD

AU FELIBRE FERDINAND POUYADOU

Er dau *Bon Prouvençau* (Mistral)

Lous luserts aimen lur plai,
    L'aiga sa rigola,
Lou printems soun meis de mai,
    Soun cros l'eigrinjola.
Iou, que sei boun Perigord,
Que nen rende gracia au sort,
    Aime lou vilage
    Que m'a vis meinage.

Lous de Briva, de Bourdèu,
    D'Agen, d'Engoulema,
Se plasen dejous lur cèu,
    E iou fau de mema.
Iou, que sei boun Perigord,
Chante la trufa, lou porc,
    Cacau e chatagna,
    Vi, miau e blespagna.

LE BON PÉRIGOURDIN

AU FÉLIBRE FERDINAND POUYADOU

Air du *Bon Provençal* (Mistral)

Les lézards aiment leur haie, — l'eau sa rigole, — le printemps son mois de mai, — le lézard gris son trou. — Moi, qui suis bon Périgourdin, — ce dont je rends grâce au sort, — j'aime le village — qui m'a vu enfant.

Ceux de Brives, de Bordeaux, — d'Agen, d'Angoulême, — se plaisent sous leur ciel, — et moi je fais comme eux. — Moi, qui suis bon Périgourdin, — je chante la truffe, le cochon, — noix et châtaigne, — vin, miel et maïs.

Lou curet d'un boun vi blanc
Fai soun ourdinari;
Lou boun vi rouge d'antan
Plas mai au vicari.
Iou, que sei boun Perigord,
Lur balhe rasou mai tort.
De tout vi fau bèure,
Crenta de la fèure.

Banarjou per femna a prei
Una bela bruna.
L'ome trabalha au soulëi,
La femna à la luna.
Iou, que sei boun Perigord,
Trobe, mai pas malatort,
Que de femna genta
La meijou s'aumenta.

L'auvida à Marsau lou sourd
Ier ei' revenguda.
Sa femna, lou mema jour,
N'ei venguda muda.
Iou, que sei boun Perigord,
Dise: sans quèu cop dau sort,
L'ome, sourd couma era,
Voudriò z'etre enquera.

Le curé d'un bon vin blanc — fait son ordinaire; — mais le bon vin rouge de l'année dernière — plaît davantage au vicaire. — Moi, qui suis bon Périgourdin, — je leur donne raison et tort. — De tout vin il faut boire, — de peur de la fièvre.

Banarjou a pris pour femme — une belle brune. — Le mari travaille au soleil, — la femme à la lune. — Moi, qui suis bon Périgourdin, — je trouve, non sans raison, — qu'avec femme gentille — la maison prospère.

L'ouïe à Martial le sourd, — hier est revenue. — La femme, le même jour, — en est devenue muette. — Moi, qui suis bon Périgourdin, — je dis: sans ce coup du sort, — le mari, sourd comme il était, — voudrait l'être encore

Lous dau rei, lous de Grevy,
Lous dau pitit prince,
Quand poulitiquen un bri,
Fan un brut pas mince.
Iou, que sei boun Perigord,
Quand lous vese en ple biscord,
Vau querre la couada :
La guerra ei chabada.

D'un toutoun, qu'ei autreis cops
Mort en America,
Tene lou pus grand daus gots
De la Republica.
Iou, que sei boun Perigord,
De vi l'emplisse à ple bord.
Pesa, mas lou leve;
Ei ple, mas lou beve.

Si, quand uflen mous rasins,
Trapen la veprada,
Si pléu defora e dedins
Quand fau la bujada,
Iou, que sei boun Perigord,
Me fau 'na rasou d'abord.
Re n'ei orre couma
Un ome que rouma.

Ceux du roi, ceux de Grévy, — ceux du petit prince[1], — quand ils font un brin de politique, — font un bruit qui n'est pas petit. — Moi, qui suis bon Périgourdin, — quand je les vois en plein désaccord, — je vais chercher l'écuelle à puiser l'eau : — la guerre est terminée.

D'un oncle qui est jadis — mort en Amérique, — je tiens le plus grand des verres à boire — de la République. — Moi, qui suis bon Périgourdin, — de vin je l'emplis à pleins bords. — Il pèse, mais je le soulève ; — il est plein, mais je le bois.

Si, quand mes raisins commencent à gonfler, — ils attrapent le coup de soleil qui les brûle ; — s'il pleut dehors et dedans — quand je fais la lessive, — moi, qui suis bon Périgourdin, — je me fais tout de suite une raison. — Rien n'est laid comme — un homme qui bougonne.

[1] Lorsque ces vers ont été composés, le Prince impérial vivait encore.

Pamens, sei toujours d'aquis
Que fruncissen l'ussa,
Quand me parlen d'un païs
Qu'apelen la Prussa.
Iou, que sei boun Perigord,
Damande, avant d'etre mort,
De veire la França
Chantà dins Maiança.

Si, quand chante mas chansous,
Ma vouas se deimangla;
Si n'en vene raucenous,
Si la set m'eitrangla,
Iou, que sei boun Perigord,
Olive lou grand ressort
Em qu'eu jus de fiola
Que nous revicola[1].

A. CHASTANET.

La Bachelariò, lou 20 de mai 1879.

Néanmoins, je suis toujours de ceux — qui froncent le sourcil — quand on me parle d'un pays — qu'on appelle la Prusse. — Moi, qui suis bon Périgourdin, — je demande, avant de mourir, — de voir la France — chanter dans Mayence.

Si, quand je chante mes chansons, — ma voix se démanche ; — si j'en deviens enroué, — si la soif m'étrangle, — moi, qui suis bon Périgourdin, — j'huile le grand ressort — avec ce jus de fiole — qui nous ressuscite.

Auguste CHASTANET.

La Bachellerie, le 20 mai 1879.

Périgourdin (Mussidan et ses environs). Orthographe montpelliéraine.

AL FROUNT D'UN MAINATJOU

PER MOUN NEBOUT

Frount de mainatge, ô frount tout nòu!
Freule e lusent tant pla qu'un iòu
Que ven de poundre la galino,

Ount, — qui sap? — l'engenh 'spelira,
Sublime aucel, e cantara
Tout ço qu'anausso e qu'embelino!

Frount lis ount le poutou mairal
Tindo e fa s'enfuge le mal
Qu'entahinavo l' pichou drolle,

Miralh de l'inoucencio, ô frount
Deja courounat de pel bloung !
O frount boumbut! O cande molle

Que s'emplenara de bèutat,
De gauch, d'amour, de libertat,
Las quatre esplendous de la vido!

AU FRONT D'UN PETIT ENFANT

POUR MON NEVEU

Front d'enfant, — ô front tout neuf! — fragile et luisant ainsi qu'un œuf — que vient de pondre la géline,

Où, qui sait? le génie naîtra, sublime oiseau, et chantera — tout ce qui élève et enchante!

Front lisse où le baiser maternel — tinte et fait s'enfuir le mal — qui rendait inquiet le drôlet,

Miroir de l'innocence, ô front, — déjà couronné de cheveux blonds ! — O front bombé ! O pur moule

Qui s'emplira de beauté, — de joie, d'amour, de liberté, — les quatre splendeurs de la vie!

O qu'al mensos n'ages pas cap
De coufeto ou de sarro-cap
Que ten la clusco apichounido [1]!

Que siogues nud! Qu'al soulelh rous
Cresques sens rufos, pouderous
E coumo escultat dins un malbre!

Qu'angues libre, dreit, ves l'azur,
Embescant coumo un frut madur
A la branco nauto d'un albre!

Frount de mainatge, ô frount tout nòu!
Freule e lusent tant pla qu'un iòu
Que ven de poundre la galino,

Ount, — qui sap? — l'engenh 'spelira,
Sublime aucel, e cantara
Tout ço qu'anausso e qu'embelino [2]!

A. Fourès.

O que, au moins, tu n'aies pas — de petite coiffe ou de serre-tête — qui tient le crâne rapetissé!

Que tu sois nu! Qu'au soleil doré — tu croisses sans rides, puissant — et comme sculpté dans un marbre!

Que tu ailles libre, droit, vers l'azur, — alléchant comme un fruit mûr — à la branche haute d'un arbre!

Front d'enfant, ô front tout neuf! — fragile et luisant comme un œuf — que vient de pondre la géline,

Où, — qui sait? le génie naîtra, — sublime oiseau, et chantera — tout ce qui élève et qui enchante!

A. Fourès.

[1] Aussitôt que l'enfant a été débarrassé des liens vasculaires qui l'unissaient à sa mère, on procède à sa toilette, et on a le soin de recouvrir son crâne d'un serre-tête qui porte en bas et en arrière deux fils. Ces rubans, qui entourent la tête, passent sur le pavillon de l'oreille, se croisent au niveau du front, à quelques centimètres en arrière de la naissance des cheveux, et viennent se nouer au niveau de la nuque. Par-dessus, on applique un bandeau qui contourne la tête dans le même sens, et qui porte aussi deux rubans; enfin, on recouvre le tout d'une coiffe munie également de deux attaches. En somme, neuf liens qui agissent du front à la nuque et sont fortement serrés. » (*Têtes toulousaines,* Louis Chabbert, 1875.)

[2] Languedocien (Castelnaudary et ses environs). Orthographe montpelliéraine.

VARIÉTÉS

LA COUR D'AMOUR

(Corrections).

Le texte de cet ingénieux poëme, dont nous devons à M. Constans la 1re édition[1], présente, comme celui de la plupart des autres pièces conservées par le seul ms. Mac-Carthy, de nombreuses défectuosités. Le présent article a pour objet d'y proposer quelques corrections.

Vers 5. « Auzatz. » Il faut corriger *aujatz*, et de même en un très-grand nombre d'autres mots, changer *z* (graphie italienne) en *j* ou *i*. Ainsi, v. 9, lis. *ja*, au lieu de *za;* v. 82, *hai* pour *haz*, etc., etc.

12. « queira. » Lis. *guerrez*, c'est-à-dire *guerrei*, avec le ms. M. Constans a lu *querrez;* mais, d'après M. Mahn, qui a publié (*Gedichte*, nº 279) les vers 1-180, 345-484, et 505-514 de notre poëme, le ms. porte bien *guerrez*.

18. Lis. *Perd amors a tors*, avec M. Mahn et le ms., sauf à corriger *tort*. — 20. Lis. *Nol laisson.*

27. Corr. *Que cant amors* [*ten*] *parlament?* — Au vers suivant, *haza* = *haia*. — 29. Corr. *Ora aujatz.*

33. Corr. *acordadament* et supprimez la virgule ; *faz* est pour *fai*·

44. Lire en un seul mot *l'enzonchon* (où *z* = *j*).

48. Lis. *meton* avec M. Mahn . — 50. Corr. *desus ruesa floria ?*

53. Corr. *E d'aqui mou*. M. Mahn a lu aussi *mou.*

58. « l'oleil. » Lis. *lo leit,* avec M. Mahn.

63. Corr. *Baison ez* [*a*]*braisson,* en mettant un point ou un point-et-virgule au vers précédent.

76 Rétablir *Las claus son.* — 83. Lis. *porta,* avec M. Mahn.

87. Lis. *om' el mont* et supprimer les deux virgules du vers suivants. — 95. Lis. *s'asis.*

97-98. La leçon du ms. est à conserver: *seingner* et *destreigner* sont paroxytons.

106. « que. » Corr. *qui.*

109. Rétablir *Don Jois,* en mettant après une virgule. C'est un vocatif.

111-114. Supprimez les guillemets.

[1] *Revue*, octobre, novembre et décembre 1881.

113. M. Mahn a lu *s'en vanara.* Pour le reste, corr. *Sia el jou* (=*joi*) ? Cf. v. 1233, 1257.

127. Lire *deur 'om.* — 128. Corr. *cor.*

139. Rétablir *serra.*

146. Mettre *si beus pesa* entre deux virgules.

154. Lis. *Segua vos qui no sab la via.*

161. « Laffasseitz. » Corr. *La fasetz.* Au vers suivant, *vaz* = *vai.*

167. Lis. *Qu'el nom?* — 168. « Eu te farai ton envei. » Corr. *Eu be farai con eu vei?* ou seulement *ton enuei?*

172. Corr. *E pueis* ou *Pueis vos : el* fait un contre-sens.

186. Il n'y a pas lieu à correction: *mon* = *multum.*

190. Lis. *enuez,* qui est pour *enuei.*

196. Il doit manquer deux vers au moins après celui-ci. Le dialogue commence ici. Lisez et corrigez :

> « — Donna, per qu'es? — Q'altr' amic hai. »
> Ol dira : « Ges, etc.

210. « eu. » Corr. *en.*

214. « prejar. » Ici le copiste, contrairement à son habitude, a mis *i* pour *z.*

229. « mandes. » Corr. *mandei.* Le ms. porte *mandetz,* d'après M. Constans. Peut-être est-ce seulement *mandez.*

233. « Sit forana. » Ms. *sorma.* Corr. *soana.*

245. Lis, *co m'aura.*

255. Corr. *non cal.*—257. Corr. *Ni* (ou *Nius,* comme M. C.) *cal.*

260. Corr. *de preon sospira.*

273. Lis. *si 'aonitz.*

283. L'addition de *ja* est inutile: *chadaus* a trois syllabes.

287. Lis. *enuei.*

292. « alatz calant. » Corr. *aiatz talant.*

308. Lis. *enueja* et mettez un point d'interrogation à la fin du vers.

309. Mettre un point-et-virgule ou deux points à la fin du vers.

315. *Sore d'amors* pourrait être le nom ou le surnom altéré d'une héroïne ou d'un héros de roman.

325. Lis. *Drudaria, vos e dons Pres* (domine Pretium). Amour s'adresse à tous les deux. Il faut une virgule seulement à la fin du vers suivant.

327-28. Corr. *Gardas que s'aquest... aduiszon...*

332. « n'ajon. » Supprim. l'*n? donnas* serait au datif.

333. Corr. *Si son donnas?*

362. Lis. *dei 'ostar.*

363-4. Mettre deux points après *sai* et une virgule seulement après *lai : vez* est pour *vei.*

372. Lis. *Q'om cortes se fai.*

373. Corr. *que luecs es*, ou mieux *quez* (pour *quei*) *es luecs.*

375. Corr. *savi' e pros.*

379. Lis. *paubretaz* ou, mieux, *paubresza.*

384. Lis. *breujar.*

385. Corr. *mou* et non *dis*, qui ici ne peut convenir.

387-8. Lis. *lialtatz.... sia.* — 390. Lis. *gent tafura.*

398. « Cantairitz. » Lis. *las camzairitz* (c'est-à-dire *camjairitz*) avec M. Mahn, *las comunals* — 399. Corr. *Que lor fe menten, lor amors... ?*

402. Il semble que *Cortezia* cesse ici de parler. C'est Amour qui ensuite paraît prendre la parole (jusqu'à 408 inclus). Peut-être faut-il corriger: Aquest jutgament, — fai s'Amor (c'est-à-dire *dit Amour*).

415. Corr. *so man*. Ce substantif est ici masculin. Cf. vers 675.

417. « La Cortesa d'amor. » Personnage différent de *Na Cortesia.* Cf. vv. 709 et 837.

423. « Qe. » Mahn *Qan*, qui vaut mieux.

432. Lis. *aduiszon.*

435. « s'esta[l]via. » Lis. *ses taïna*, avec M. Mahn.

440. « non. » Lis. *von.*

448. Lis. *nom.*

453. *fazia* est ici pour *faria.*

456. Corr. *s'amor.*

458. « vers. » Lis. *ners*, avec M. Mahn.

461. Corr. *Et aqui eus devenc tan blancs ?*

477. Lis. *Salv' a mi dons.*

481. Rétablir *Domna.* C'est un vocatif.

483. Un point d'interrogation après *mor.*

493-4. Mettre une virgule, au lieu d'un point, après *tort*, et un point après *mort.*

496. Lis. *vous.*

508. Mettre une virgule après *pensa.*

512. Lis. *Ad altra vez*, avec M. Mahn.

517. Lis. *veirem.* Je mettrais une virgule après *be*, le vers suivant étant, à mon avis, une sorte de parenthèse.

519. Mettre une virgule à la fin du vers.

524. Lis. *El baisa, ben l'a enriquit.*

525. Corr. *que domna.*

526. « que jiassa. » Lis. *quei* (= *que i* = *que li*) *jassa.*

530. « dar mas. » Lis. *d'armas.*

534. Rétablir *fassa o quel sapcha.*

539. Corr. *aquest bon covinent ?*

540. Corr. *qu'el.*

548. Lis. *la faz.*
553. Lis. *E acuella.*
556. Lis. *auja.*
569. Corr. *l'en blasma.*
574. « alt en qu'es a voz. » Corr. *attengues a vos.*
575. Lis. *am so.* — 579. Lis. *s'ill.*
581. Corr. *Car dompna.*
584. Rétablir *sofre s'o.*
586. Mettre une virgule après *pot.*
594. Corr. *D'esparvier.*
599. « Noi. » Ms. *No ie.* Exemple remarquable de la forme *ie*, si fréquente aujourd'hui dans les dialectes méridionaux.
601. Rétablir *qui la* et supprimer *gran.*
602. Corr. plutôt *Cuge qu'ajal cors.*
604. « Tant. » Corr. *Cant.*
609. « loing.» Corr. *l'oill.*
612. Corr. *demostre.*
628. Corr. *Si com lo ros acreis la flor?*
641. Supp. la virgule après *aujes.*
645. Corr. *triche.* — 648. Lis. *alques.*
650. Corr. *On plus lav[ar] om lai (= la i) fezes?*
653. Lis. *Ni.*
655. Corr. *c'om pot estain daurar.*
662. Je lirais avec le ms. *e volt* ou *evolt de...* (*involuti*).
675-6. Corr. *sos bels mans... que nols.*
680. Corr. *bloca* plutôt que *bocla.*
683. *vistent* est très-bon : le signe du doute est à supprimer.
688. Rétablir *uvern*, qui est une forme connue.
695. Corr. *ans.* — 697. *anar en coasa* = se terminer en forme de queue. Le point d'interrogation est à supprimer.
702. Il paraît y avoir une lacune après ce vers.
721 « serion. » Lis. *seri 'om.*
726. Lis. *denant.*
730. « non. » Corr. *nol.*
731. Lis. *pols 'a.*
733. Corr. *trameto.*
735. Suppr. la virgule après *dompnas.*
736 Corr. *Molt cuitas (= cuitatz) e tost lo vasals?*
741. Corr. *aquels ques eu vueil?*
742. Corr. *orgueil.*
745. Mettre un point ou un point-et-virgule à la fin du vers
746. Suppr. la virgule après *domnas.*

748. Lis. *S'es paupre, gens non a.*

754. Lis. *trametrem.*

771. Lis. *s'enaisil.*

773. Lis. *Aicim trameton.*

780. Mettre un guillemet à la fin du vers. Le discours de *Meroi* finit ici.

788. Corr. *a vos.*

792. Corr. *ten pres.* —800. Une virgule, au lieu d'un point, à la fin du vers.

801. Rétablir *bona* et corr. *fos* (fuistis).

802. Mettre un point et un guillemet à la fin du vers.

803. Lis. *Qu'en val mens s'ellal respont gent?* C'est Amour qui reprend. Au vers suivant, *ce* est pour *se.*

813. Supprimer la virgule après *vos.*

822. Mettre un point-et-virgule ou deux points à la fin du vers.

723. « atzinadas. » Cet assemblage de lettres n'offre aucun sens. Corr. *Corteszia las a zujadas* (pour *jujadas*). Il faut un point à la fin du vers.

825. *Ez* est ici pour *ei* (habeo).

838. Le ms. ne porte-t-il pas plutôt *seiner,* et de même, v. 843, *fontaina* que *senier, fontania?* — « portes. » Corr. *portas?*

840. Mettre un point d'interrogation à la fin du vers: *qar* =*pourquoi.*

883. Rétablir *ajutz.*

901. Rétablir *E fe quil* (= *que li*) *devon.*

902. Corr. *Qu'al soffrir vez* (= *vei*) *om lo cortes.*

907. « de linvitas. » Corr. *del lin Judas.*

919. Corr. *jamais ardida.*

922. *Sella* est pour *se la,* et non pour *sen la.* Rétablir en conséquence *convinens.*

934. « que za feit. » Corr. *quez a fort.*

941. Corr. *de vos parton* ou, mieux, *de vos se parton,* en supprimant *que* au commencement.

951. « ric e dar. » Corr. *ric e clar?* ou *riche bar?*

953. Lis. *m'endeven.*

958. Lis. *deuria.* — 960. Corr. *roza.* — 964. Corr. *vencuda.*

965. Rétablir *omen.*

972. Mettre un point d'interrogation à la fin de ce vers. *Eu non,* qui suit, est la réponse.

975-6. Lis. *penrem, portarem.*

978. Un point d'interrogation à la fin de ce vers.

999. Corr. *s'espura?* — 1000. Corr. *lo.*

1003. Lis. *s'il.*

1004. Corr.:

El fai, vezen lur, bel semblan
A tal don gaire no li cal,
Ab que cobre son joi coral.

1009. Corr. *et onrat.* — 1010. *El* est pour *il* (elle).

1012-13. Corr. *E fait tan envejos presen Con es de son...*

1016. Mettre une virgule seulement à la fin du vers.

1019. Lis. *sil* (= *si li*). — 1020. Lis. *deffendre.*

1022. Une virgule seulement à la fin du vers.

1026. Corr. *Antz li deu tener...*

1035. Corr. *Aital sai.*

1038-39. Lis.:

Ni autra, qi ço sapcha, s'i fia
E l'apella son amador...

1041. « de joi de l'una. » Corr. *de joi dejuna.*

1045. Lis. *delonja* en un seul mot. — 1046. Lis. *es conja,* en deux mots.

1051. Rétablir *perjaz,* qui est pour *perchaz* (fr. *pourchasse*).

1056. Corr. plutôt *torno.*

1059. Rétablir *non,* dont la suppression fait un contre-sens, et corriger *len.*

1061. Supprimer plutôt *que* ou *fin* que *E.*

1062. Lis. *enplaidar* en un seul mot. Il faut un point à la fin de ce vers.

1063. Corr. *deportem nos oimais.*

1064. Une virgule au lieu d'un point, à la fin du vers.

1065. Corr. *E vejam.* Il faut un point à la fin du vers suivant.

1067. Lis. *au las voz* (audit voces).

1068. Il ne faut qu'une virgule à la fin de ce vers.

1069. La lacune ne doit pas être très-considérable. Peut-être ne manque-t-il qu'un vers, dont le sens doit être *s'il ne se laisse émouvoir* ou *s'il ne devient amoureux.*

1091. Corr. *Quem tanha donar.*

1104. Mettre une virgule après *cela.*

1128. Corr. *Mon cors.*

1131. Corr. *Honors respon:* « *Ja soi ben vostra.*

1132. *Aquel* est pour *aquil.*

1145. Corr. *E donnas i ha.*

1146-7. Corr. *Que parlon laid, e ja* (ou *laidang'e*) *non vuel Que negus...*

1192. Rétablir *totz* et supprimer *Dieus*.

1197. Supprimer les guillemets à la fin du vers.

1201-1208. Notre auteur pensait ici certainement à la chanson de Perdigon: *Tot l'an mi ten amors d'aital faisso.*

1204. Rétablir *desains* (deux syllabes).

1216. Lis. *queus*. — 1219. Rétablir *lo man*.

1221. Lis. *quez a*.

1233. Corr. *sion* (ou *sian*) *guirent*.

1239. Lis. *baisem nous en, qar...*

1242. Rétablir *si i* (une syllabe).

1245. Corr. *Tant ab horas adobe ssi.*

1248. Lis. *coma ssi.*

1258. Lis. *nonris (?)*.

1263. Rétablir *los bels mans* (les belles mains).

1271. Lis. *que l'ama*.

1273. Lis. *homen* et mettez un point-et-virgule à la fin du vers.

1282. Corr. *la genszer qu'anc*.

1285. Mettre un point à la fin du vers; *non* = *no en*.

1286. Corr. *Amors, emper.....* et mettez une virgule à la fin du vers. *Amors* est au vocatif.

1288. Corr. *M'esmenda qu'elam vueilla.*

1294. Mettre un point d'interrogation après *joc*.

1325. Lis. *pos von (= vos en,* ou seulement *vos) me dones (= donetz) ces (= cest) jorn,* c'est-à-dire « depuis que vous m'avez donné un rendez-vous. » *Donar cest jorn* ou *aquest jorn* était une formule juridique signifiant *assigner un jour*.

1334. Lis. *laissarai*.

1364. Corr. *En aisi con*.

1365. Corr. *Si fasatz qu'eu nos (= no vos) o encus*.

1377. Lis. *E vech* ou, mieux, *E veus*.

1386. Mettre un point à la fin du vers.

1387. Lis. *conven q'al comensar*.

1391. Rétablir *non la* et supprimer *E* ou *tan*.

1395. Corr. *luzent*.

1397-8. Mettre une virgule après chacun de ces deux vers.

1400. Rétablir *lin (= li en)*.

1411. Mettre une virgule après *sai: domna* est au vocatif.

1413. Supprimer les guillemets et mettre une virgule. Le discours de la messagère continue.

1428. Rétablir *Ja hom*. — Au vers précédent, il vaut mieux, ce semble, écrire *sel* (*se li*) que *s'el*.

1430. Corr. *apodera*.

1438. Corr. *von dara*. A la rigueur, *darai* pourrait rester.

1440. Lis. *Vos am, e lo mieus*..., et supprimez la virgule à la fin du vers. Il en faut une au contraire après le suivant.

1445. Corr. *E li*.

1463. Il ne paraît pas manquer plus d'un vers après celui-ci.

1469. Il paraît y avoir une courte lacune avant ce vers, qui est probablement le dernier du discours de l'amoureux. Il y faudrait, par conséquent, transporter les points et les guillemets du vers 1468.

1471. « Qar. » Corr. *Clar*, ou mettez une virgule au lieu d'un point après *engan?*

1481. Corr. *Mais nous pes* (où *mais* = pourvu que)? C'est une formule polie. Peut-être n'y a-t-il rien à changer, le sens au fond restant le même.

1482. Lis. *qu'el sai*. — 1483. Lis. *mesatge: logaditz* est un nom invariable.

1492. Corr. *faulas?*

1495. Rétablir *me soi*. — 1496. Lis. *lial*.

1502. *vez* est ici pour *vei*.

1503. Corr. *D'amor, on* (ou mieux *e*) *vos non* (= *no en*).

1506. Lis. *Vos diriatz pro : « Deus, m'ajuda*...

1509-1510. Supprimer les virgules.

1513. Lis. *En engan ou en*... Mettre un point-et-virgule à la fin de ce vers, et deux points ou seulement une virgule après le précédent.

1522. Transporter la virgule après *lui* du vers suivant.

1527. Lis. *Tot 'es*.

1531. Corr. *tenguda*.

1539. Corr. *E on pus serez envejosa De lui, feines vos vergoinosa*.

1541. Lis. *faniar* et corr. *fadiar? s'a[fa]mar* paraît inadmissible.

1550. Corr. *Mais non venga?*

1557. Corr. *Ni non*.

1560. Mettre des guillemets à la fin du vers. Le discours de la messagère finit ici.

1562. Supprimer le point-et-virgule. *qant* du vers suivant se rapporte à *tot*.

1563. Un point après *espleitat*.

1564. Corr. *anseis* (= *anceis*).

1569. Supprim. plutôt *a* que *un*.

1571. Une virgule seulement après *prezas*.

1573. Mettre un point après *adismar*. Les noms suivants sont des personnifications ; il faut écrire, avec des majuscules, *Desir, Dous Esgar, Plazer, Baizar*.

1575. Corr. *tuy cil qu' hom.*

1578. Mettre une virgule, au lieu d'un point, à la fin du vers.

1582. Corr. *vejen* ou *vezen*. C'est un participe présent.

1592. Corr. *Si non so joias.*

1594. Corr. *bailladas.* — 1595. Lis. *envoutas* et mettez un point à la fin du vers.

1596. Corr. *Plaçers faire son sa moneda?* Le pluriel du verbe s'expliquerait par l'idée de pluralité contenue dans le sujet.

1610. Supprimer les guillemets. Le discours de *Dompneis* ne finit qu'au vers 1622.

1620. Il ne paraît pas manquer ici plus d'un vers.

1621. Corr. *Ben es fers e plens de felnia.*

1640. Corr. *qui.*

1645. Lis. *El garsonala quel mante.*

1646. « ha. » Corr. *hai.*

1648. Lis. *que l'en.*

1658. Mettre une virgule seulement à la fin du vers.

1659. Lis. *E al dig* (= Et lui a dit).

1679. Lis. avec le ms. *com zauzis*, c'est-à-dire *jauzis.*

1680. Faut-il entendre *si eis*, ou *si e si donz?*

1685. Suppr. la virgule et corriger *Fals Semblantz torna a nient?* Peut-être aussi *Que*, pour *E?*

1695-6. Rétablir la leçon du ms. *seiner* et *feiner* ont l'accent sur la première syllabe.

1705. Corr. *n'aja?*

1706. Lis. *E perda Dieu qui.*

1707. Lis. *En foc envolz, sebelis vius.*

1708. Corr. *caitius.* — 1710. Une virgule à la fin du vers.

1711. Corr. *Qei (que i).*

1722. Corr. *amics* ou *amicx.* Il y a d'autres exemples de *icx* rimant avec *itz.*

1724. Corr. *lo deportz.* C. C.

SUR *LES DERNIERS TROUBADOURS DE LA PROVENCE*
DE M. PAUL MEYER

L'intéressant article de M. Emile Lévy, que l'on a lu plus haut, m'a suggéré l'idée de relire en entier les pièces publiées par M. Paul Meyer dans les *Derniers Troubadours de la Provence,* et fourni ainsi l'occasion d'y proposer moi-même quelques nouvelles corrections. Le présent article complétera donc, et sur certains points rectifiera, celui

que j'ai consacré, ici même, en 1875 (t. VII, pp. 72-81) à la publication de M. Meyer.

P. 42, v. 28. « de nos. » Corr. *de vos.* — V. 48, *escurs* = *escus.* Inutile de corriger *estors.* Cf. p. 130, *sosmers* = *sosmes*, selon l'ingénieuse explication de M. Tobler (*Götting. gelehrte Anzeigen*, 21 février 1872).

P. 43, v. 4. « sarial. » J'avais proposé de corriger *sezial.* Il faut simplement lire *sa rial* avec M. Tobler (*ibid.*).

P. 44, v. 7. « demaa. » Lis. *deinan* (daignent). Le verbe *denhar* est souvent employé ainsi absolument au sens de *honorer, prendre soin, avoir en considération, avoir égard*[1].

P. 45, v. 65. « m'esprit. » Corr. *m'espert* (je me réveille) ou *m'esperi* (je me réveillai), en supprimant *E* dans ce dernier cas.

P. 45, v. 71. « mon som ieus. » Lisez, avec M. Bartsch (*Zeitschrift*, IV, 359), *mon somjeus.*

P. 52, v. 34. « cal. » Le ms., d'après M. Bartsch, porte *cap*, qu'il n'y a pas à changer.

P. 52, v. 32. « sils consols. » Je crois, contrairement à l'interprétation de M. Meyer, qu'il faut corriger *sil* et faire de *consols* le sujet du verbe. Ce substantif serait pris ici au sens de *consulat* (la magistrature de la ville). Cf. en français *magistrat*, dans cet exemple entre autres : « Une famille qui a fourni *au magistrat* de cette ville une longue suite d'échevins. »

P. 61. Je note en passant que la première des tensons de B. Carbonel avec son roussin est composée sur le modèle (même rythme et mêmes rimes) d'une chanson de Guilhem de Berguedan : *Quan vei lo temps camjar e refreidir.*

Ibid., v. 13-15. Je lirais :

Ses sivada, non seri 'a Doays
Denfra dos ans, non auria forsa fina,
Plus qu'om ses pan fortz ni sans non er mais.

Il n'est pas plus extraordinaire de trouver Douai ici que Cambrai plus loin (v. 44). On sait, d'ailleurs, l'abus que les poëtes du moyen âge faisaient, comme *pedas* ou chevilles, des noms géographiques.

P. 65, v. 50. « per. » Corr. *par : que* est sous-entendu. Le vers *Tot*

[1] En voici deux exemples :

E per far a leis plazer,
Si posc, de cui soi deinatz.
(Folquet de Lunel.)

La merce de mon bon guiren
Quem vol e m'apell' em denha.
(Jaufre Rudel.)

l'an dizet... (48), qui précède, fait allusion à une des *coblas esparsas* de B. Carbonel. Voyez *Denkmäler*, p. 25 (nº 69).

P. 66. La cobla *Qui pogues vezer en espeilh* appartient à une chanson de Hugue Bruneno: *Lanquan son li rozier.* (*Gedichte,* 984.)

P. 85, v. 23. J'avais proposé de ce vers une interprétation que je retire. Le sens m'en paraît être aujourd'hui celui que M. Meyer indique. Du reste, *cais* = *cadit*, comme je l'avais proposé, serait parfaitement admissible quant à la forme, quoique M. Meyer l'ait contesté[1]. On en trouvera des exemples certains dans *St-Honorat*, pp. 45 et 158.

P. 88, dernière pièce, V. 6. « en. » Corr. *m'es* ([2]). — V. V. 15. « e m'altiu. » Corr. *em datiu*, c'est-à-dire *en datiu* (en don), à moins qu'on n'admette un verbe *dativar*, forgé peut-être plaisamment par l'auteur.

P. 89, v. 6-7. Corr. *Cell qu'escomet ras ha lo cap. Tan son......?* — V. 9. Corr. *tenh.*

Ibid. V. 12-14. Il semble, d'après la *peticio* de Rostanh Berenguier, que sous *lo esclars* devrait se cacher le nom d'un des quatre éléments (l'eau ou l'air?). Mais je ne sais trouver pour cet hémistiche aucune correction qui me satisfasse. Le reste me semble devoir être corrigé ainsi :

Connuc que plus cars [*l'air,* je suppose]
Vos (Corr. *Nos?*) es plus prop ez *atrop*
Fuoc pluz lueing c'autre elemen trop.

On pourrait aussi songer à la lumière, considérée, dans ce cas, comme une émanation du feu, qui serait ainsi à la fois près et loin. Mais *lo esclars* serait-il acceptable en ce sens ? Il faudrait au moins *l'esclars.*

P. 91, v. 17. Je supprimerais *Gran* et conserverais *paron.* — 21. « que sa. » Lis. *qui sa.* — 23. « fon. » Corr. *fan.* — 26. « que vist. » Corr. *que quist.* — 29. « dese. » Lis. *de se.*

P. 92, v. 44. « Chantar. » Corr. *Chanta*, en mettant *can mor* du vers précédent entre deux virgules.

P. 93, v. 40. Lis. *Con que* ou corr. *Can que?* — 42. « En. » Corr. *An* (*A ne*) ou *Ten?*

P. 94, v. 74. « Non fan. » Corr. *Nom?*

Ibid. v. 7. « Qu'el. » Lis. *Quel.* — 29. « Si vay. » Corr. *Sivals?*

P. 104, v. 22. Suppr. la virgule à la fin du vers : *selat non sia* = *ne soit pas craint,* c'est-à-dire *ne craignez pas.*

P. 105, v. 7. « envelhir. » Ce verbe signifie *vieillir*, et non *s'avilir*, comme il est dit en note.

[1] *Romania,* IV, 496.
[2] Ou *em* serait-il pour *es mi?*

P. 106, v. 20. « Serviz' es ganres. » Lis. en un seul mot *servizes* (beaucoup de services).

P. 107, I, v. 5-6. Les corrections ici proposées par l'éditeur (*sos, quels*) sont inutiles, parce que *tz*, dans *ditz* et *fatz*, = *ch*, et que par conséquent ces deux mots sont au singulier. On a un exemple du phénomène inverse (*g* (= *ch*) pour *tz*), à la p. 65, v. 51: *vos non fag* = *fatz* ou *faitz*. J'ai relevé ailleurs d'autres exemples de ces substitutions.

P. 107, v. 22. « ans. » Corr. *am*.

P. 108, v. 6. « son. » On pourrait corriger simplement *fon*. — 9. Mettre *es .i. pauc fada* entre deux virgules: *es* = *et*.

P. 119. M. Bartsch a fait remarquer avec raison[1] que la pièce *Si ay perdut mon saber* ne se trouve pas seulement dans le ms. Giraud, comme l'avait cru M. Meyer, et moi-même quelque temps, d'après lui, et qu'elle a été publiée dès 1819 dans le *Parnasse occitanien*. Cette pièce est de Pons d'Ortafas, troubadour roussillonnais[2]. Dans la leçon reproduite par Rochegude, au lieu de *Vo morent mozent a guau*, deuxième couplet, v. 2, que j'avais proposé de corriger... *m'o sent...*, c'est-à-dire « ou je me sens mourir avec joie », on lit ce vers: *O nom ren monge d'Aniau*, pour lequel notre regretté confrère Alart a proposé, il y a longtemps déjà[3], la correction *de Jau*. C'est une localité des Pyrénées-Orientales où existait du temps de Pons d'Ortafas une abbaye de l'ordre de Citeaux[4].

P. 123, v. 1. « savi[s]. » Je corrigerais plutôt *sa jus*.

P. 130, v. 55. « s'i comes. » Lis. *si* (= *sia, sie*) *comes*, ou corr. *si*[*e*], monosyllabe. Cf. le v. 50.

C. C.

[1] *Zeitschrift*, IV, 361.

[2] Elle a servi de modèle à un sirventes de Joan Estève (*Ara podem tug vezer*), qui en reproduit les rimes comme le rythme.

[3] *Société agricole, littéraire, etc., des Pyrénées-Orientales*, XI (1856-57), p. 279.

[4] Le ms. 856 de la B. N. nous a conservé, sous le nom du même troubadour, une autre chanson, *aissi cum la naus en mar*, qui pourrait bien n'être pas de lui. Du moins était-elle attribuée par un des mss. que G. Maria Barbieri, qui en rapporte la *tornade*, a eus à sa disposition, à Miquel de la Tor, l'auteur de la Biographie de Peire Cardinal. Voyez Barbieri, p. 121, et Mussafia, p. 26.

CHRONIQUE

Communications faites en séance de la Société. — 3 janvier 1882. — Explication d'un chant populaire macédo-roumain : *Setea a Gionelui* (la Soif du jeune homme), publié par M. Vangeliu Petrescu dans l'*Album macédo-roumain.*

18 janvier. — Divers extraits des mss. provençaux de la Bibliothèque de Carpentras, entre autres l'*Histoire de Tersin* et la traduction d'un almanach arabe, par M. Camille Chabaneau ;

Textes manuscrits des XVe et XVIe siècles, en languedocien et en catalan, par M. Camille Chabaneau, de la part de M. A. Fourès.

1er février. — Poésies de Paulet (de Marseille) (XIIIe siècle), par M. Emile Lévy ;

Notes sur divers manuscrits provençaux perdus ou égarés, par M. Camille Chabaneau

*
* *

M. l'abbé Paul Guillaume, membre correspondant de la Société et archiviste des Hautes-Alpes, qui avait découvert, il y a quelques mois, dans une des communes de ce département, un Mystère de saint Eustache, a fait depuis peu une trouvaille non moins intéressante, celle d'une seconde œuvre dramatique, d'environ quatre mille vers, intitulée *l'Historia de sant Anthoni de Viennès.*

La *Revue* commencera prochainement la publication intégrale du Mystère de saint Eustache.

*
* *

M. le docteur Frédéric Apfelstedt, l'éditeur du *Psautier lorrain* (vol. VIII de l'*Altfranz Bibl.*), est mort le 5 janvier 1882. Il laisse inachevées plusieurs éditions d'anciens textes romans (provençaux et français). C'est une perte pour la philologie romane, où les fortes études qu'il avait faites, sous la direction de M. Wendelin Foerster, son ardeur au travail et ses aptitudes critiques lui assuraient une place des plus honorables.

*
* *

Livres donnés a la Bibliothèque de la Société. — Almanach du Petit Marseillais pour l'année 1870. Marseille, Samat, 1869; in-8o, 64 pages (contient, p. 25-39, une étude de M. Auguste Laforêt sur *les Crèches de Noël* à Marseille, et, p. 46-47, une poésie provençale de J.-B. Scova : *Coouvin*) (don de M. Clair Gleizes);

Fra' Serengla, almanach nissart per l'an 1882. Nissa, Viterbo, 1882 ; in-16, 64 pages;

Lettres champenoises, ou Correspondance morale et littéraire rédigée par MM. de Feletz, Michaud, etc. (no 16). Paris, Pillet, 1820; in-8o, p. 229-268 (contient, p. 260-267, un article bibliographique signé L. sur les *Estrées béarnéses en ta l'an* 1820) (don de M. Clair Gleizes);

Bellot (Pierre): les Bouquetières, ou les Trois Mariages, comédie-vaudeville en trois actes et en vers provençaux et français. Marseille, Achard, 1843; in-8o, 64 pages (don de M. Clair Gleizes);

Bigot (A): li Bourgadieiro, poésies patoises (dialecte de Nimes), neuvième édition, augmentée de plusieurs fables et pièces nouvelles. Nimes, Chautard, 1881; in-12, 344 pages (don de M. J. Gaidan);

Chassary (P.): Pecats mignots. Douge poutouns raubats à ma capouneta de Musa. Mende, Ignon, 1882; in-8°, 16 pages;

Clément (Marius): la Peço de cinq franc voou plus que trento soou, satiro sus leis intrigants doou siecle de lumiero. Marseille, Arnaud, S. D.; in-8°, 4 pages (don de M. Clair Gleizes);

Féraud : Un tour de filout, scène comique [en provençal]. Marseille, Arnaud, S. D.; in-8°. 4 pages (don de M. Clair Gleizes);

Foucher (Victor): Du Mouvement des études historiques et philologiques en province. Paris, Aubry, 1863 ; in-8°, 56 pages (don de M. Clair Gleizes);

Fourès (Auguste): la Cigonho (la Cigogne), pouèmo patrioutic. Tulle, Mazeyrie, 1882; in-8°, 6 pages;

Garcin de Tassy: la Langue et la Littérature hindoustanies en 1877, revue annuelle. Paris, Maisonneuve, 1878 ; in-8°, 104 pages (don de M. Clair Gleizes);

Guérin de Nant (Dom): le Testament de Couchard, publié et annoté par MM. Mazel et Vigouroux. Montpellier, Imprimerie centrale du Midi, 1882; 36 pages;

[Laurans (Auguste)]: Récits bibliques en vers patois. Ancien et Nouveau Testament (avec approbation de Monseigneur l'Evêque d'Agen). Agen, Lamy, 1877; in-8°, VI-216 pages (don de M. Victor Delbergé);

Lejourdan (Jules): Jita, peirin! conte coumique. Marseille, Arnaud, S. D.; in-8°, 4 pages (don de M. Clair Gleizes);

Lejourdan (Jules): la Cliquo à Mandrin, 2e édition. Marseille, Arnaud, S. D ; in-8°, 4 pages (don de M. Clair Gleizes);

Lejourdan (Jules): lou Proumier de millo, vo lou Counscrit. Marseille, Arnaud, S. D.; in-8°. 4 pages (don de M. Clair Gleizes);

Mir (Achille): As nobis Louis e Margarido. Carcassouno, 1881; autographie in-4°, 4 pages;

[Moquin-Tandon]: Carya Magalonensis, manuscrit du commencement du XIVe siècle, 26e exemplaire. Toulouse, Lavergne, 1836; XVI-72 pages (don de M. Auguste Fourès);

Muston (Alexis): Aperçu de l'antiquité des Vaudois des Alpes, d'après leurs poëmes en langue romane. Pignerol, Chiantore et Mascarelli, 1881; in-12, 44 pages;

Nerucci (Gherardo): Cincelle da Bambini in nella stietta parlatura rùstica d'i Montale Pistolese, sentute arracontare e po' distendute 'n su la carta e con da ùtimo la Listria delle palore ispiegate. Pistola, Rossetti, 1881; in-8°, 118 pages ;

Peyrot (C.): Œuvres patoises complètes, quatrième édition, revue, corrigée et augmentée (on y a joint quelques pièces françaises du même auteur). Millau, Carrère jeune, 1823; in-8°, 288 pages (don de M. Dieudonné Bras);

Roche (le R. P.): Noëls français et provençaux, auxquels on a joint quelques autres, qui n'ont jamais été imprimés. Nouvelle édition, revue et corrigée. Marseille, Chauffard, 1860 ; in-12, 168 pages (don de M. Clair Gleizes);

Roque-Ferrier (Alphonse): la Roumanie dans la littérature du midi de la France. Paris, Maisonneuve, 1881; in-8°, 24 pages;

Spera: Carme in morte dello illustre letterato e poeta Can. Prof. Alfonso Cav. Lingiuti. Salerno, Migliaccio, 1881; in-8°, 12 pages ;

Vestrepain (Louis) : las Espigos de la lengo moundino, poésies languedociennes. Toulouse, Delboy, 1860; in-8o, XII-328 pages (don de M. Victor Delbergé);

Wendeburg (Otto) : Ueber die Bearbeitung von Gottfried von Monmouth's *Historia regum Britanniæ* in der Hs. Brit. Mus. Harl., 1605. Braunschweig, Limbach, 1881; in-8°, 38 pages.

Cinquante-quatre journaux donnés par la rédaction de la *Ligue du Midi*, de Marseille (12), MM. Théodore Aubanel (1), de Berluc-Perussis (8), Victor Delbergé (1), Eustache Fricon (12), Auguste Fourès (2). Clair Gleizes (7), l'abbé F. Pascal (1), et Roque-Ferrier (10).

Errata des numéros de septembre et de novembre 1881

P. 139, *Chanson inédite de Peire Rogier*, v. 23, lis. *Mal o fai*, au lieu de *Mas so fai*, qui est une correction faite mal à propos, ainsi que M. Emile Lévy a eu l'obligeance de me le faire remarquer. Le ms. porte *ma lo fai*, ce qui explique mon erreur, mais ne l'excuse pas.

P. 232, l. 22, « *parles* », lisez *portes*. Simple faute d'impression.

P. 250, l. 8, effacer cette ligne. La correction y indiquée a été proposée par l'éditeur lui-même, ce qui m'avait échappé.

C. C.

Le Gérant responsable: Ernest HAMELIN.

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi. — Hamelin Freres.

DIALECTES ANCIENS

LE MYSTÈRE DE SAINT EUSTACHE

INTRODUCTION

En visitant les archives de la commune du Puy-Saint-André[1], canton et arrondissement de Briançon (Hautes-Alpes), le 29 juin 1881, je trouvai, dans un coffre vermoulu et fermé à double clé, au milieu d'autres documents à moitié pourris, un manuscrit en papier du commencement du XVI[e] siècle, contenant un drame religieux en langue romane et en vers, intitulé : *Moralitas sancti Heustacij,* Moralité ou Mystère de saint Eustache.

I

Ce manuscrit est grandement détérioré, lui aussi, par le temps et l'humidité. Il mesure 0[m],29 de longueur et 0[m],21 de largeur. Il est formé de 61 feuillets[2], soit de 122 pages, renfermant chacune 28 lignes ou vers. Un parchemin, sur lequel on distingue péniblement les traces d'un testament de l'année 1302, le recouvre entièrement. C'est à ce parchemin que l'on doit aujourd'hui de posséder, à peu près complétement, le Mystère de saint Eustache. Le papier sur lequel ce mystère est écrit est gravement altéré, surtout au commencement du ms. et dans la partie inférieure des trente premiers feuillets, dont quelques-uns sont en lambeaux. Mais, grâce au parchemin susdit, chaque feuillet ou parcelle de feuillet est resté en place. Aussi, avec des précautions et de la patience, est-on parvenu à obtenir une copie passable et presque sans lacunes. En effet, le Mystère de saint Eustache se compose de 2935 vers[3],

[1] Actuellement aux archives départementales des Hautes-Alpes, à Gap, série E, n[os] prov. 651-679.

[2] Les feuillets du ms. portent pour marque une *grappe de raisin*. Suivant M. Claudin, le papier marqué d'un raisin date de 1485 à 1500.

[3] Ces 2935 vers se décomposent ainsi : 2849 vers de texte, 37 vers effacés et 49 vers répétés.

et c'est à peine si l'on a à regretter la perte de quinze ou vingt d'entre eux.

Je ne saurais dire à quelle époque précise, par qui ni en quel lieu, le Mystère de saint Eustache a été composé. Très-probablement, il a dû être versifié en Provence [1] au XV[e] siècle [2]. Du moins est-il certain qu'il fut revu et adapté aux exigences du théâtre briançonnais, vers le commencement du XVI[e] siècle, et que, au mois de juin de l'année 1504, il fut représenté ou joué par les soins et sous la direction de Ber. Chancel, chapelain ou curé du Puy-Saint-André. C'est ce curé lui-même qui nous fournit ces renseignements importants, dans une petite note qui se trouve à la fin du ms., à la p. 120 :

Ego vero subsignatus reaptavi dictum librum sancti Heustacij, quem feci ludere de anno Domini M° V° IIIJ[to], et de mense jugnij.

Ber[*nardus* ou *trandus?*] *Chancelli, capellanus Podii sancti Andree.*

Vainement j'ai fait des recherches dans les archives communales du Puy-Saint-André et ailleurs, pour découvrir quelques détails sur Ber. Chancel. J'ai trouvé seulement qu'il eut pour prédécesseur en l'église de la chapelle de Saint-André des Puys « Brutinel et Chauvin », récemment érigée en église paroissiale ; *in ecclesia capelle beati Andree Podiorum Brutinelli et Chauvini, noviter in parrochialem ecclesiam erecta* [3], messire Jean Borelli ou Borel (3 avril 1457-1490), premier curé de la paroisse [4]; et que déjà, en février 1540, Laurent

[1] C'est ce que dit formellement le docteur Albert, cité plus loin (p. 108), et ce qui semble ressortir du vers 1715. L'empereur Trajan, s'adressant à son héraut ou trompette, lui dit:

Passo per Aychs o per Marselho.

[2] Avant la réunion de la Provence à la France (1481). On conçoit mieux, dans cette hypothèse, le sens de ces vers (543-544):

E you voloc portar ma lanso
en la grant maniero de Franso.

[3] Parch. du 3 avril 1457, Arch. dép. des Hautes-Alpes, n° prov. 654.

[4] Anciennement les habitants de Puy-Brutinel et de Puy-Chauvin faisaient partie de la paroisse du Puy-Saint-Pierre. C'est ce qui ressort d'un diplôme intéressant qui résout une des questions historiques sur lesquelles les historien sont en désaccord depuis 250 ans; savoir: si Louis XI a jamais fait un

Richardi ou Richard lui avait succédé [1]. Il semble probable cependant que Ber. Chancel appartenait à la famille Chancel, l'une des plus anciennes et des plus honorables du Briançonnais dont on connaît des membres depuis 1312 [2] et dont le nom est aujourd'hui si dignement porté par les MM. Chancel, de Briançon, et en particulier par M. Evariste Chancel, ancien député des Hautes-Alpes.

II

L'usage des représentations dramatiques en langue vulgaire était très-commun, au moyen âge, dans le midi de la France, et spécialement en Provence [3]. Il était surtout très-répandu dans les Alpes Françaises et en particulier dans l'ancien Briançonnais [4].

pèlerinage à Notre-Dame d'Embrun et à quelle époque précise ce pèlerinage a eu lieu (Voy. A. Fabre, *Recherches histor. sur le pèlerinage des rois de France à N.-D. d'Embrun ;* Grenoble, Paris, 1860, in-8°, passim). Or, dans ce document que j'ai eu la bonne fortune de trouver récemment avec le Mystère de saint Eustache, dans les archives du Puy-Saint-André, et qui fut *donné par Louis XI, encore dauphin du Viennois, à Embrun, au mois d'août* 1449,— on lit ce qui suit : « Ludovicus, regis Francorum primogenitus, dalphinus Viennensis, comesque Valentinensis et Diensis ad perpetuam rei memoriam. Exhibitas nobis pro parte hominum nostrorum immediate subditorum, *habitantium de Podiis Brutinelli et Chauvini, parochie Podii Sancti Petri,* Castellanie Brianczonesii, certas litteras albergamenti...... Nos.. .. eas rattificamus et approbamus. ....*Datum Ebreduni, mense Augusti, anno Domini millesimo IIII° quadragesimo nono.* » (Arch. dép., E. 656), — Peu après (23 mars 1456), la chapelle du Puy-Brutinel, qui était sous le vocable de Saint-André, fut érigée en paroisse. Le maître-autel en fut solennellement consacré, le 3 avril 1457, par Étienne, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, délégué de l'archevêque d'Embrun, et c'est alors que Jean Borel fut nommé curé de la nouvelle paroisse (*Ibid.*).

[1] Parchemin du 29 février 1540. Le 20 mars suivant, c'est André Marcellini que l'on trouve comme curé du Puy-Saint-André. (*Ibid.*, au dos du susdit parchemin.)

[2] Parchemin du 13 avril 1312. A cette date, noble Pierre d'Avalon, bailli du Briançonnais, reçoit de Michel Chancel, du Puy (*à Michele Cancelli, de Podio*), 13 sous, pour droit du tiers (*pro tercio*) qui revenait au dauphin sur une terre située *apud Fosatum ad agull*[*as ?*], et que ledit Chancel avait achetée de Guillaume Barou, au prix de 60 sous (E. 651).

[3] Cf. *Revue des langues romanes,* juillet 1881, p. 35, n.

[4] On sait que l'ancien Briançonnais, beaucoup plus étendu que le Briançonnais actuel, comprenait, au delà des Alpes, les vallées de Bardonnèche,

Le docteur Albert, curé de Seyne (Basses-Alpes), mais originaire de Chantemerle, non loin de Briançon, et auteur d'une *Histoire du diocèse d'Embrun,* aujourd'hui fort rare, parlant du XVI[e] siècle et de ses usages, s'exprimait vers 1783 de la façon suivante :

« L'usage s'étoit introduit, dans ce siecle, surtout sous le regne de Charles IX, de composer des vers en langue vulgaire, et de représenter sur des théatres les mystères de la religion, et les vies des saints. Cet usage avoit commencé en Provence, et devoit son origine à une troupe ambulante, qu'on nommoit les *troubadours,* qui débitoient des vers d'un côté et de l'autre en langue provençale. Il s'étendit dans plusieurs provinces et à Paris, et devint si commun dans le Briançonnois que le moindre village donnoit par intervalle une représentation ; ce qui se pratique encore dans les vallées en delà des monts. Les manuscrits de ces pièces font connoître le peu de goût de leurs auteurs, qui tiroient leurs sujets de l'écriture sainte ou des légendes des saints, qu'ils paraphrasoient en vers gaulois et en rimes du pâtois du pays, toutes ridicules et souvent très-indécentes. Mais l'idée que le peuple avoit de voir la réalité des choses représentées, l'appareil d'un théatre décoré, la beauté des habits, et surtout les figures hideuses des acteurs qui représentoient l'enfer ; tout frappoit des gens simples qui regardoient d'ailleurs ces sortes de spectacles comme des actes de religion. Le sieur Froment [1] rapporte que de son temps on représentoit la Passion au cimetière de Briançon ; que le peuple étoit effrayé d'entendre les véritables démons répondre aux airs de ceux de l'enfer figuré ; un écho qu'il y a dans cet endroit produisoit ce dialogue, que la crédulité réalisoit sans examen et par goût pour le merveilleux [2]. »

d'Oulx, de Césanne, de Valcluson, d'Exilles, de Salbertrand, de Suse, etc. Ces vallées furent cédées au roi de Sardaigne, en échange de la vallée de Barcelonnette (Basses-Alpes), par le traité d'Utrecht, en 1713.

[1] Antoine Froment, avocat au parlement de Grenoble, est l'auteur d'un livre assez indigeste, intitulé : *Essais...... sur les singularités des Alpes en la principauté du Briançonnais,* etc. (Grenoble, 1639, in-4o), récemment réédité par M. Aristide Albert (Grenoble, 1868, in-8o).

[2] *Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile, du diocèse*

De son côté, M. des Ambrois de Névache [1], dans une fort intéressante *Notice sur Bardonnèche,* l'une des vallées briançonnaises cédées, en 1713, par le traité d'Utrecht au roi de Sardaigne, nous donne sur la représentation des mystères des détails tout à fait inédits :

« On sait, dit M. des Ambrois, que dans les montagnes les vieux usages se conservent plus longtemps qu'ailleurs. Ils servent à nous donner une idée des mœurs et de l'esprit des générations passées. Dans la vallée d'Oulx, on a continué jusqu'à notre temps à représenter des drames religieux. C'étaient des pièces en vieux français qu'on allait modernisant, lesquelles duraient ordinairement trois jours. Elles mettaient le plus souvent en action les tourments et la mort d'un ou plusieurs martyrs. Le nombre des acteurs était immense. Empe-

d'Embrun, par M*** [Antoine Albert], bachelier en droit canonique et civil de la Faculté de Paris et docteur en théologie [Embrun, Fr. Moyse], 1783, 2 v. in-8°, t. I, pp. 249-50.

[1] M. le comte François-Louis des Ambrois de Névache, le dernier représentant d'une des plus illustres familles briançonnaises, est mort, il y a quelque années (1874), après avoir pris une large part à tous les travaux qui ont amené la formation du royaume d'Italie. Voici l'inscription que j'ai relevée naguère sur sa tombe, à Oulx, et qui résume bien sa vie :

ULTIMUS
FERRUCIAE GENTIS ET AMBROSIAE
DOMINORUM NEVASCHIAE
FRANC. LUDOVICUS AMBROSIUS, EQ.
REGNI ADMINISTER
SS. VIRG. ANNUNCIATAE EQUITUM ORDINE SUPREMO INSIGNITUS
PRAESES ITALICI SENATUS
PRAESES SUPREMI CONCILII ADMINISTRATIVI
PRAESES SUPREMI CONCILII PRO CONTROVERSIIS JURIS GENTIUM
SUBALPINI STATUTI
QUA NITITUR ITALIAE REGNUM
PRAECIPUUS SUASOR ET SCRIPTOR
VIR MAGNUS INGENIO DOCTRINA OPERIBUS
DE PATRIA DE REGE BENEMERITUS
OBIIT ROMAE SEPTEM ET SEXAGINTA ANNOS NATUS
ET HUC PROPE OSSA MAIORUM TRANSLATUS EST
CURA HAEREDIS
ANNO DOMINI MDCCCLXXIV.

reurs, magistrats romains, évêques chrétiens, hommes et femmes de tous les états, anges et diables, âmes qui allaient au ciel ou en enfer, tout y figurait. Les diables, revêtus d'un sac de toile couvert de la mousse noirâtre des vieux mélèzes, étaient horribles à voir. Une commune entière se vouait par dévotion à donner ce spectacle. Elle abattait une portion de forêt pour construire le théâtre, qui était une vaste scène en plein air, au pied d'un plan incliné où l'on disposait une infinité de poutres pour servir de siége aux spectateurs. En 1662, la commune de Salbertrand, supposant que les désastres tombés sur elle étaient une punition de ce que depuis longtemps on ne représentait plus l'*Histoire de saint Jean-Baptiste,* délibéra de reprendre à l'avenir le pieux usage, et fut formellement approuvée par l'autorité ecclésiastique. Il est permis de penser que, durant ces longues représentations, les auditeurs s'ennuyaient quelquefois. Pour les distraire, on faisait paraître dans les entr'actes un *fol* ou bouffon, qui avait le privilége de déclamer des facéties grossières et même obscènes [1]. »

Voilà bien le caractère du mystère de saint Eustache : drame immense, où plus de cent acteurs paraissent sur la scène ; drame religieux et réaliste à la fois, où les peintures les plus caractéristiques de la vie et des coutumes du XVe siècle sont unies à des tableaux très-variés, et animés des plus beaux, des plus purs sentiments de la foi chrétienne.

III

Tel est également le ton général de tous les mystères briançonnais conservés aujourd'hui. Ces mystères, à ma connaissance, sont au nombre de quatre: deux ont été trouvés au Puy-Saint-Pierre, et deux au Puy-Sain-André, communes qui anciennement ne formaient qu'une seule et même paroisse [2].

On sait que M. Bing, archiviste des Hautes-Alpes, découvrit

[1] *Notice sur Bardonnèche.* Florence, Civelli, S. D. (après 1871), in-8° de 80 pages, avec un *Appendice* de 96-XXVI pages. Voy. p. 64-65 de la *Notice.*

[2] Voy. ci-dessus, p. 107, n. — Le document déjà cité, du 23 mars 1456, appelle l'église du Puy-Saint-Pierre *parrochialis et principalis ecclesia quatuor Podiorum, videlicet: Sancti Petri, Richardi, Brutinelli et Chauvini.*

en 1865, dans les archives communales du Puy-Saint-Pierre, deux mystères en langue romane : le *Mystère de saint Pierre et saint Paul* et le *Mystère de saint Pons*. « Chacun de ces mystères, disait dès lors le rapporteur de la Commission des archives au Conseil général des Hautes-Alpes, chacun de ces mystères comprend près de quatre mille vers ; ils doivent être complétement inédits et écrits en langue vulgaire du XVe siècle[1]. » Le Conseil général, reconnaissant « qu'il serait utile, dans l'intérêt des lettres, de faire copier ces manuscrits », vota à cet effet une somme de cent cinquante francs [2]. J'ignore si la transcription fut jamais faite. Plus tard (1875), M. Robert Long, mon regretté prédécesseur, forma le projet de publier les deux drames briançonnais ; il obtint alors de M. le Maire du Puy-Saint-André communication des manuscrits originaux[3]. M. Long transmit, en 1876, un extrait du mystère de saint Pons à MM. Chabrand et de Rochas-d'Aiglun, qui l'ont inséré dans leur travail commun sur le *Patois des Alpes Cottiennes*[4] ; mais, surpris par la mort en 1879, il n'eut pas le temps

[1] *Compte rendu de la session du Conseil général des Hautes-Alpes du mois d'août* 1865. Gap, in-8o, p. 90.

[2] *Ibid.*, p. 92.

[3] Voici le récépissé donné par M. Long :

« Je soussigné, archiviste du département des Hautes-Alpes, reconnais avoir reçu, par l'intermédiaire de M. le Préfet dudit département, de M. le Maire de la commune du Puy-Saint-Pierre, les deux mss. du XVe siècle que possède cette commune, renfermant : l'un le Mystère de saint Pierre et de saint Paul, et l'autre celui de saint Pons, écrits en langue vulgaire. — Le premier de ces deux mss., de forme oblongue, porte une reliure du XVIe siècle ; le deuxième, de forme carrée, est simplement broché.

» Gap, le 18 juin 1875.

» *L'Archiviste du département,*

» R. Long. »

(Registre de correspondance de 1875, *die cit.*)

[4] *Patois des Alpes Cottiennes (Briançonnais et vallées vaudoises) et en particulier du Queyras ;* Grenoble-Paris, 1877, in-8o, p. 145-9. —C'est à cet important travail que je renvoie le lecteur qui voudrait se faire une idée exacte du Mystère de saint Pons, ou bien qui aurait besoin de connaître le sens de quelque expression alpine qui l'embarrasserait dans la lecture du Mystère de saint Eustache.

M. Roque-Ferrier veut bien nous faire connaître que le Mystère de saint Pons faillit être représenté à Maguelone, au mois de mai 1878. D'accord avec M. Fabrège, le savant et généreux propriétaire de la petite presqu'île maga-

de réaliser la publication qu'il avait projetée. Le mystère de saint Pierre et de saint Paul et celui de saint Pons, confiés dès 1879 à M. Guiffrey, sénateur des Hautes-Alpes, sont actuellement entre les mains de M. Paul Meyer, l'éminent professeur à l'École des Chartes et au Collége de France, qui, m'assure-t-on, les publiera bientôt dans la collection des *Anciens Textes français.*

Un troisième mystère a été trouvé naguère (1878) par M. l'abbé Fazy, curé de Saint-Chaffrey, dans les archives communales du Puy-Saint-André, c'est le *Mystère de saint André.* M. Fazy, qui détient encore le manuscrit contenant ce mystère, se propose, dit-on, de le publier avec la collaboration de M. Joseph Roman, avocat.

Je n'ai pas eu jusqu'ici l'occasion d'examiner le mystère de saint André ; mais un fragment assez important vient de m'en tomber, ces jours-ci, sous la main. Ce fragment, que j'ai rencontré en mettant en ordre les archives du Puy-Saint-André, est écrit sur deux feuillets oblongs en papier [1]. Il contient le rôle du *primus minister,* ou principal bourreau chargé de mettre à mort l'apôtre. Deux ou trois mots en vedette (les derniers prononcés par l'acteur précédent) désignent le moment précis où le bourreau doit parler. Avec cette observation il devient assez facile de se rendre compte de la marche générale de l'action. Je vais transcrire le rôle du *primus minister* tout entier. Il servira à nous donner une idée exacte du mystère de saint André, à nous familiariser avec la langue dans laquelle est écrite le mystère de saint Eustache, enfin à mieux apprécier ce dernier, le plus récemment découvert, il est vrai, mais probablement le plus ancien des quatre mystères briançonnais [2].

lonaise, le Comité des fêtes latines, voulant donner à ses invités un spécimen de l'ancien théâtre roman, l'avait chargé de demander à M. Long une copie de ce drame, qui aurait été publié ensuite dans la *Revue.* M. Long ne crut pas devoir déférer à la demande qui lui était faite, et le Comité des fêtes latines choisit alors le mystère d'Adam, que venait de rééditer M. Palustre. Mais cette dernière œuvre ne fut pas non plus représentée, par suite de circonstances qu'il serait trop long de relater ici.

[1] Une supplique, de l'an 1556, lui était unie.

[2] L'écriture de ce fragment, comme celle de presque tous les autres docu-

Rôle du PRIMUS MINISTER *du Mystère de saint André.*

[Fo 1] Pueys que anci avé conclus,
you ley vauc tout de present.
Segnours, de per lou rey Ægras (?)
venir vous faut, plus que de pas,
per dever qu'el vous demando;
et per my el vous comando
que vous li vegnàs parlar;
et ne vulhàs gayre istar;
Vené-vous en tot de present.
..... vous obeyr.
Prumier m'en vauc per refferir
à nostre mestre mon message;
venés aprés, sarés que sage.
..... ung cartier.
Et you m'en vauc à l'autre leyrié,
de ben criar farey mon dever.
..... pugnir.
A tous vous plasso de venir ovir
dal Rey lou haut comandament:
que tous vegnià incontinent;
et se tropio touto persono
deman, horo de nono,
en son palays, tres tous encens,
sus la confiscation de lour bens.
Qui de venir recusaré,
sa indignation encorraré;
Car anci eys sa volontà.
..... lou nostre Rey.
Per cert you en douc, et si crey
que tu sias ung grant abusour;
A nostres dieux fas deshonour;
en eux creyrés, vuelhàs hou non.
..... preys et lià.
Tu as volgu parlar
et trop predicar:
la t'eys ben empleà.

ments provenant des Archives du Puy-Saint-André, est altérée par l'humidité. Nouvelle raison d'en faire ici la transcription.

Pour faciliter l'intelligence du texte, j'ai cru devoir accentuer la tonique finale des *e* et des *a*.

..... grimasso.
[V°] Fassa que qu'el fasso,
grave hou ly plasso,
el dansaré ung pauc.
..... mon Dieu.
On cudas-tu esser, Andriou?
Nous te metre[n] ben en tal plec
que tu pausarés lou quaquet:
Nengun ne te pou plus ouvir.
..... de volar.
Si ly tourre volion tonbar
et so desous desu virar,
el se trobario al plus haut.
..... se trobaré.
Lou carcerier nous ubraré
la carce encontinent.
..... a mal ayse.
Baylo-lou nous, ne tarsar gayre
de son anar la ve (?) me chal.
..... nous ereys.
Hou que ley ben entrepreys
et ne se faso donar conducho.
..... tarsar gayre.
En son fach la lys eybrare,
que el deou anar predicar.
..... dotrino.
Ton Dieu regnearés
hou batu sarés,
galhar, per l'eychino.
..... non se boge.
Ha sy per ren ero tant roge,
jamays no vic ung parel cas.
..... besogno
Heu nous saré de grant vergogno
Sy chascun non fay lou bon varlet
[F° 2] ..... ambe treys.
Or sortam tous, pueys que dich eys,
Donan-ly assaut senso mesure.
..... non pareys.
O pauro creaturo!
Tu n'as senso mesuro:
ben sias entrepreys.
..... armito

Per la tropo vito,
ereyo e iniquo!
tu hourés assufrir.
......vergogno
Ve vous eyci bello besogno
Sa pel se chanjo de collour.
Robo houré de grant segnour,
royo como icarllato.
..... Jhesus.
Reposan nous, you n'en poy plus.
Andriou, no te laysar deyfar.
Ton Dieu ne t'a pogu gardar
que non ayas sesto befardo.
..... as tallous.
El n'a ben prou, que dizé-vous?
Troto-montagno, parlo-me un pauc.
Prou el n'a de bas et de haut.
L'ung de nous sy ane al Rey.
..... non lo pogu.
Nous lou aven tres-ben batu.
Lou deven nous menar tout nu
en tal fason devant lou Rey?
..... ton corage.
Per ton parlar aquo as gagnà.
Payà sarés de ton houbrage.
[V°] ..... qual que sio.
Sy Stratodes sy nous veyo
el nous fariou qualque dangier.
..... te play.
Per far nostro execution,
Venés hon nous hun pauc eyssy.
Car en crous murrés breoument.
...... non faré.
Per ren que sio, ne destorbé
eyci nostro execution.
Et, sy vous play, vous sufraré;
prene chamin per conclusion.
..... me volés
Per forso pacienso ourés.
sy non volés, horés passion,
dal dous penrés, vulhàs hou non.
En cesto crous te faut estendre,
per la mor et passion penre.

..... te chalio.
Bueto-lo eylay, per quant que valho.
Eyci fasen trop grant sojourt.
..... sias pausà.
Me semblo que so eys trop sonjà.
You vous preouc que despacham;
So que affar aven, fassam.
Galhart-vert, pren à la cordo.
..... isten trop.
Levan donc a cop a cop.
Chascun leve de son cartier.
..... avansà-vous.
D'eyso you soy maravilhous.
Annar non ley puy anci ben;
so veyés vous eura tous
Per ren non sabouc so que me ten.
..... la crous.
Mous conpagnons, que disé-vous ?
Se vous, tous dous, palaticàs ?
Jamay non vic lou parelh cas!
Bojar non me pueys nullament!

IV

Il convient maintenant d'exposer en quelques mots le sujet du *Mystère de saint Eustache,* qui fait l'objet de cette étude ; et, d'abord, quels sont les héros de la pièce ?

Placide, appelé plus tard Eustache, est un général romain, martyrisé à Rome, vers l'an 118, en compagnie de sa femme et de leurs deux enfants [1]. Une église lui a été consacrée à Rome dès les premiers siècles ; une grande paroisse de Paris est également sous son vocable [2].

Le cardinal Baronius et plusieurs autres savants croient que saint Eustache est le même que le général Placide, qui, au témoignage de l'historien Josèphe, contribua tant à la prise

[1] U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge,* verbo Eustache (St).

[2] La magnifique église de Saint-Eustache, à Paris, a été reconstruite, de 1532 à 1642, sur les plans de Charles David, à l'exception du portail principal, qui est de 1788.

et à la ruine de Jérusalem par Titus, l'an 70 de J.-C.[1]. Suivant des actes anciens et écrits en grec, mais que divers critiques, parmi lesquels les Bollandistes, considèrent en grande partie comme « fabuleux[2] », la vie de saint Eustache et des siens est un tissu de faits dramatiques et merveilleux. En voici le résumé rapide :

Placide, étant à la chasse, voit entre les bois d'un cerf l'image de Jésus-Christ, qui l'exhorte à embrasser la foi chrétienne. Il se convertit aussitôt avec toute sa famille. En recevant le baptême, Placide change son nom en celui d'Eustache (Ευστάθιος, Eustathius, Constant); Tatienne, sa femme, prend le nom de Théopiste (Θεοπίστη, Theopista, foi en Dieu), et leurs deux jeunes enfants sont appelés: l'aîné, Agapit ou Agapius (Αγάπιος, Aimé,), et le plus jeune, Theopistus (Θεόπιστος, foi en Dieu). A partir de ce moment, la famille d'Eustache devient en butte aux attaques les plus variées des démons. Elle perd tous ses biens et est obligée de s'enfuir en Egypte. A peine a-t-on touché le rivage qu'Eustache a la douleur de se voir ravir sa femme par le capitaine du navire qui l'a apporté. Peu après, au passage d'une rivière, ses deux enfants lui sont enlevés, l'un par un lion et l'autre par un loup. Désormais privé de tout, Eustache se met au service d'un laboureur. Au bout de quinze ans, l'empereur Trajan le fait rechercher pour lui confier le commandement des légions qui doivent repousser en Asie une invasion des barbares (les Parthes?). Deux soldats le rencontrent par hasard et le conduisent à Trajan, qui le met aussitôt à la tête de l'armée romaine. Le vieux général marche contre les ennemis et les met en fuite. Bientôt après, il a la joie de retrouver à la fois sa femme et ses deux fils. Ils retournent ensemble à Rome, où Adrien (117-138), le successeur de Trajan, célèbre, à l'occasion des victoires récentes, de grandes fêtes en l'honneur des dieux. Eustache et les siens refusent d'y prendre part. L'empereur, irrité surtout d'apprendre qu'ils sont chrétiens, les condamne d'abord aux lions, qui ne leur font aucun mal ; puis à être enfermés dans un monstre en bronze, appelé *le bœuf,* qui

[1] Baronius, *Annal. eccles.,* ann. 120, nº 6 (Ed. de 1589).
[2] *Acta sanctorum,* Sept. VI, 123 (Ed. de 1757).

est chauffé à blanc. C'est ainsi que le général Eustache, Théopiste, sa femme, et leurs deux enfants Agapius et Theopistus, moururent martyrs, vers l'an 118. L'Église célèbre leur fête le 20 septembre.

La légende que l'on vient de lire est très-fidèlement suivie dans la *moralitas,* ou mystère, que le curé du Puy-Saint-André, Ber. Chancel, fit représenter en 1504. Mais cette légende, déjà si dramatique par elle-même, est encore accompagnée, dans ce mystère, de mille circonstances surnaturelles et naturelles, qui en augmentent considérablement l'intérêt. Jésus-Christ et l'enfer se disputent avec acharnement l'âme d'Eustache et des siens ; ils appellent à leur aide des légions d'anges et de démons. Parmi les premiers, c'est surtout l'archange Gabriel qui joue le principal rôle ; les derniers sont représentés par « Sathan, Astarot, Balsabut, Léviathan, Piffer, Bellim, Anima, Guisonet, Berrit, Sadoc, etc., etc. », qui tous ont des caractères parfaitement dessinés et distincts.

Les autres acteurs sont des soldats nombreux, commandés par des capitaines et des généraux, un évêque et son clerc, des pauvres et des infirmes, un héraut ou trompette, des voleurs, des matelots, des laboureurs, des bergers, des lions, un loup, les empereurs Trajan et Adrien, un roi de Turquie et sa suite, etc., etc.

En général, tous les personnages qui paraissent sur le théâtre, — et ils sont nombreux, au delà de cent cinquante,— parlent un langage naturel, vrai, simple, rempli de charme, quoi qu'en ait pu dire jadis le docteur Albert [1]. Chaque scène est pleine de vie. Certains dialogues sont des modèles du genre. Les tableaux qui passent rapidement sous les yeux du spectateur reproduisent admirablement,—non point les mœurs du temps de Trajan ou d'Adrien,— mais les habitudes, les usages, les proverbes, les coutumes de la fin du moyen âge et surtout du XVe siècle. C'est là, à mon avis, ce qui fait, avec la langue, la valeur véritable du mystère de saint Eustache.

Le culte de saint Eustache, très-vivant en France et en Italie, au XVe et au XVIe siècle [2], est resté populaire jusqu'à

[1] Voy. ci-dessus, p. 108.

[2] Cf. U. Chevalier, *loc. cit.* On y trouve l'indication d'un grand nombre de vies de saint Eustache publiées à cette époque.

nos jours dans le département des Hautes-Alpes. Bon nombre de personnes se souviennent d'avoir entendu bien souvent, surtout durant les longues veillées d'hiver, chanter la complainte ou cantique de saint Eustache :

Que t'ai-je fait, Placide? réponds-moi.
Que t'ai-je fait, que tu me persécutes? etc. [1]

Il est utile, je crois, de faire connaître la marche de l'action du mystère de saint Eustache. La voici sommairement, avec l'indication des vers où chaque scène principale commence et se termine :

Prologue contenant l'annonce et le résumé [2] de la *Moralité* (1-35). Dons aux pauvres par Placide et les siens; offrandes au dieu Valdat (34-173). Chasse au cerf et vision de Jésus-Christ (174-304). Baptême de Placide et de sa famille (305-519). Nouvelle vision de Jésus-Christ; conseil tenu par les démons (520-837). Tentations diverses : Eustache perd ses biens, ses emplois; il est forcé de fuir (838-918). Il est dépouillé par des voleurs (919-1043). Il s'embarque; Théopiste, sa femme, lui est ravie (1044-1157). Mort du ravisseur. Eustache entre au service d'un laboureur (1158-1402). Recherches faites par ordre de Trajan pour le retrouver; circonstances de sa découverte (1403-1562). Il est ramené à la cour (1563-1648). Victoire d'Eustache sur le roi de Turquie (1649-1963). Mort de Trajan; pillage de son palais (1964-2019). Eustache retrouve sa femme et ses enfants (2020-2209). Il est reçu par le nouvel empereur; hommages rendus aux dieux (2210-2299). Refus d'Eustache et des siens d'adorer Apollon; ils sont exposés aux lions (2300-2380); ils sont enfermés dans le *bœuf* et meurent martyrs (2381-2612). Miracles, conversions, promesses de protection, conclusion (2613-2849).

Ainsi se déroule le curieux drame qui nous reporte aux temps où le roi des Turcs et les empereurs romains, les dé-

[1] Louis Durand, *Cantiques de l'âme dévote, dits de Marseille*. Avignon, 1845, in-12, p. 105-9.— Détail caractéristique, dans l'exemplaire que je possède, assez bien conservé d'ailleurs, les feuillets sur lesquels se trouve le cantique de saint Eustache sont tout noircis et en lambeaux, par suite du fréquent usage qu'on en a fait.

[2] Les quinze derniers vers de ce prologue (19-33) sont à peu près illisibles.

mons et les anges, Valdat et Jésus-Christ, parlaient le langage des Briançonnais.

V

Avant de transcrire le Mystère de saint Eustache, j'ai à faire quelques observations encore :

1° Bien que le manuscrit original soit très-altéré et que l'écriture en soit décolorée en plusieurs endroits, à tel point qu'on puisse le croire, à première vue, à peu près indéchiffrable, il me semble, cependant, que, sauf quelques rares exceptions, qui seront marquées, j'ai fidèlement reproduit dans ma copie le texte original [1].

2° Le Mystère de saint Eustache n'est pas partagé en scènes et en actes distincts ; des pauses, silences ou entr'actes existent toutefois ; ils prennent ordinairement fin au moment où les anges, remplaçant l'*impresario,* prononcent leur *silete* retentissant [2].

3° Les indications de jeux de scène et celles destinées à faciliter aux acteurs l'exécution de leur rôle, sont en latin, ordinairement très-simpleet quelquefois très-incorrect [3]. Cette observation pourra peut-être servir à déterminer l'origine et l'antiquité du mystère.

4° Le style est en général naturel et sans prétention ; les vers sont assez bien tournés, souvent même coulants ; enfin les rimes, loin d'être « ridicules » et « indécentes » [4], sont bien choisies et très-convenables [5].

5° L'orthographe est passable ; pourtant elle laisse quelquequefois à désirer. Je crois devoir faire, à ce sujet, les remarques suivantes ; elles serviront à mieux comprendre le texte :
1. Plusieurs mots, étymologiquement parlant, sont mal écrits :

[1] Toutes les abréviations, — et elles sont nombreuses et variées, — ont été traduites en caractères ordinaires.

[2] Voyez vers 33, 173, 304, 519, 918, 1043, 1157, 1470, 1562, 1648, etc.

[3] Cf. les notes qui suivent les vers 210, 1907, 1895, 2298, etc.

[4] Voyez ci-dessus la citation du docteur Albert, p. 108.

[5] Comme rimes remarquables ou insolites, et qui peuvent, en certains cas, être l'indice d'une prononciation particulière, j'ai noté les suivantes : *Sant' Antholin* et *matim* (103-4); — *corrasar* et *testal* (1011-2); — *portar* et *sal* 1208-9); — *bilhun* et *carteyron* (1445-6); — *roman* et *pam* (1584-5); *tribu-*

cen, *sensus* (256); *scio, sit* (611); *sel, cœlum* (644); *cant, quando* (983), etc.; — 2. On trouve deux consonnes quand il n'en faudrait qu'une : *marri* (1398), *affar* (1018), *sensso* (2066) ; — 3. Fréquemment on rencontre des mots qui n'ont qu'une consonne, alors qu'ils devraient en avoir deux : *veso* (1188), *aso* (1265), *eser* (1395), *foaso* (1577), *plaso* (1716), *asaut* (1902), *guero* (2264), etc.; — 4. Le *g* n'est pas adouci par l'addition de l'*i* ou de l'*e* : *changare* (445), *jugament* (959), *mango* (1191), *manga* (1588), *sagoment* (1778), *changar* (1974), etc.; — 5. L'*h* est fréquemment donnée à certains mots qui ne doivent point l'avoir: *Heustaci* (passim), *hobras* (751), *hotrage* (1027), *hobrage* (1274), *ho* (1276), *hon* (1287), *habundament* (1549), *reyohi* (2056); quelquefois aussi l'*h* manque aux mots qui devraient en être précédés : *ome* (1313); — 6. Le *m* est souvent mis à la place du *n* final : *chamim* (73), *rasum* (256), *tentatiom* (720), *rebaudom* (1085), *bom* (1137), *volom* (1633), *som* (1657), *comum* (1751); — 7. L'*u* remplace fréquemment l'*o* : *compagnun* (206), *nun* (1078), *mun* (1389); — 8. L'*y* est souvent employé pour *j*: *ayanularey* (482), *toyort* (595), *goryo* (1240), *ayoar* (1676), *Trayam* (1619), *reyohi* (2056), etc.

6° Je m'abtiens à dessein des observations purement grammaticales, philologiques et linguistiques ; je n'ai ni le temps, ni les aptitudes voulues pour les faire ; d'autres sauront me suppléer. Mon travail sera uniquement celui d'un copiste fidèle et soigneux, autant qu'il est possible.

En résumé, le *Mystère de saint Eustache,* joué par les soins du curé du Puy-Saint-André, en 1504, est un des rares spécimens connus des anciens mystères des Alpes briançonnaises, dont il fait admirablement revivre la langue et les mœurs. Il est à peu près complet et tel qu'il fut représenté au commencement du XVI° siècle. D'ailleurs, le manuscrit qui nous l'a conservé jusqu'ici est grandement détérioré, et bientôt il ne sera plus lisible. Voilà tout autant de bonnes raisons de sauver ce drame intéressant[1].

L'abbé P. Guillaume,
archiviste des Hautes-Alpes.

Gap, 20 septembre 1881.

latiom et *meyson* (1628-9); — *parelh* et *eyvel* (1793-4); — *aparelha* et *fach* (1761-2).

[1] En corrigeant les épreuves de cette *Introduction;* j'ai la satisfaction de

pouvoir annoncer aux amateurs de l'ancien théâtre provençal la découverte d'un nouveau mystère en langue romane: l'*Historia de Sant' Anthoni de Viennés,* dont la copie est de 1503 et qui se compose de 3965 vers (Ms. in-4o, de 122 feuillets, papier). Je l'ai rencontré en octobre 1881, en opérant le classement des archives communales de Névache, canton et arrondissement de Briançon. La naissante *Société d'études des Hautes-Alpes* se propose de le publier prochainement dans son *Bulletin* (voy. *Bullet. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes,* Gap, 1882, no 1, p. 48-9). Voilà donc, parmi les huit mystères provençaux, « conservés et connus », cinq textes à peu près complets, du XVe et du XVIe siècle, provenant des archives communales du Briançonnais (Cfr. Petit de Julleville, *Histoire du théâtre en France; les Mystères,* 2 vol. in-8o, 1880, t. I, *passim,* surtout, p. 184-5, et t. II, p. 344, 565-8, etc.).

(A suivre.)

DIALECTES MODERNES

LOU VODOU DES SANT-BRANCASSI

SENO MENSOUNO

En publiant cette comédie, mon but a été d'abord de donner une idée des mœurs et des usages dauphinois, et en même temps de faire connaître, même avec les incorrections et les gallicismes de l'époque actuelle, le langage du canton de Mens, qui est essentiellement différent de celui des autres cantons de l'Isère.

Enfant du pays, j'ai tenu à en conserver les locutions locales, si expressives parfois et toujours si énergiques. Les différentes scènes de la fête de Saint-Pancrace sont la reproduction fidèle des habitudes mensoises ; et, s'il est vrai de dire que le Dauphinois a la tête près du bonnet, le Mensois pousse ce défaut — en est-ce un? — à l'extrême, et sa main se porte avec une facilité déplorable sur la figure de son adversaire. Les fêtes votives sont l'occasion naturelle de ces rencontres où les rivalités de clocher se donnent carrière.

La danse populaire, on pourrait presque dire la seule danse en usage, est le rigaudon. Un ou deux violons, rarement trois, jouant à l'unisson, composent l'orchestre. A défaut de violon, on danse — suivant l'expression locale — à la langue ; c'est-à-dire que l'un des assistants chante l'air du rigaudon sur des paroles telles que celles que j'ai données à la scène V, et que j'ai reproduites sans y changer un seul mot. Je ne crois pas trop m'avancer en disant qu'il doit y avoir une cinquantaine de rigaudons, différant les uns des autres par l'air et les paroles.

LOU VODOU DES SANT-BRANCASSI

Seno mensouno

PERSOUNAGES

Nanoutou, amouirous de Rousou.
Rousou, amouirouso de Nanoutou.
Cacou, amouirous de Suseto.
Suseto, amouirouso de Cacou.
Jarmiliou, nanet.
Jòuse Cocopruno, òbergistre.
Dansaires e Danseusas, Buvaires e Buveusas.
Un viourounaire, persounage mut.

SENO I

Nanoutou, Cacou

N. — Sei sias de bouon matì, Cacou ? que miracle ?

C. — Eis pas grand miracle ; saves pas qu'eis enquei lou vodou des Sant-Brancassi ?

N. — Si, mes se lei vai que la veiperà !

C. — Savou prou, mes ai vougu me sei trouvàs un pau de bouono houro per achatàs còucas barrountarias, e pei òussì per dire dous mous à Suseto e veire si vòu venìs òu vodou.

N. — Te, eis coumo iou, ai periousso ideo de lei anàs ; memomen que n'ai parlà à Rousou anet, que la trouvei ves la fouont.

C. — Eh ben, qu'avà deicida ?

N. — Que lei anarian.

C. — Lei iren ensen, si acò vous fai ren.

N. — Que vares que nous fasse ? òu countrere, òuren ben mai de plasé d'esse quatre ? Paearen de reisoras à natras coumaires ves Jòuse Cocopruno, que las fai bien bouonas !

C. — Touacho aquì ! siou toun home. Me vàu deipachàs de fas

mas empletas, e pei veirei Suseto. Creou pas que m refuse : amo trop dansàs!

N. — N'aves pas po; eis coumo Rousou, dansarian lous pes dins l'aigo.

SENO II

NANOUTOU, CACOU, SUSETO

S. — Te, que fasà aquì vous dous? Eis quasì que l'aubo?

C. — Bouon jous, ma marrio, coumo te vai doupei l'autre vepre?

S. — Pas mau, pas mau; mes que sei fas en aqueito houro?

C. — Eh ben, venian te veire per.....

S. — Eis trop matì, moun home; boufre, que calignaire! Si l'amour te suer de la coujo, te vai foulies fas coumo à las poulas que varoun couàs!

C. - Anen, te fiches pas de iou; saves prou qu'eis que per ti que siou eicì. Te veniou demandàs si vouriàs venis òu vodou!

S. — Prou ben; mes à quento houro e embe qui?

N. — Embe iou e Rousou.

S. — Ti, moun bicou, me li fiou pas; sias la merdo dòu diable, quand l'on eis de fouaro; e, à men que seguen la routo tout lou ten, lei vàu pas.

N. — Vaquì mai de tas ideas. Couro t'ai facho enrabiàs?

S. - Mai que d'un co; ai pas besoun de t'en me dire. E per que n'en sian sus acòu chapitre, siou bien aiso que Cacou siese aquì; per ça que de viajes pouiriò avès òuvì bavardàs e creire qu'aven agu d'afàs ensen.

C. — Queso-te, ma Suseto; de ti creou jis de mau. E pei sian trop camarado embe Nanoutou per me fachàs de càuco puchoto beitiso que t'òuret dicho en passant.

S. — Vai bien, vai bien; savou que sias un pau bedigà, mes t'amou coumo acò. E Rousou, que dit d'aquelo partio?

N. — Rousou danso sus barletas. Creou qu'eis dejo à fas toilèto.

S. — Boufre, eis matineiro! Eh ben, per qu'acò eis tout ar-

renjà, eis pas iou que vous leissarei en plan ; à douas houras sarei presto.

C. — Eis bien tard, douas houras! Boutaren uno houro per anàs, faret treis, e lou vodou duou coumençàs dòu co après meijous....

S. — Poui pas partìs plutuot ; e pei n'aven pas besoun de tant jabralias per chamìs. Li a que las pantragnas que bouatoun uno houro per anàs ves Sant-Brancassi !

C. — Moun Diou, ma Suseto, te faches pas ; l'on pouo ren te dire, dòu co mouontes sus tous grands chavaus.

S. — Me fachou pas ; mes poui pas veire la deirasou. Anen, sia sous tranquiles, òuren prou lou ten de dansàs ; e me que siesan de retour per jous-fall, dungu dirèt ren à la meisou.

N. — Que feno farès !

S. — Ti, queso-te, bouono betio !... Veirei Rousou tout à vuro, e nous trouvaré ves lous abuouros à douas houras.

SENO III

NANOUTOU, CACOU, PEI ROUSOU

N. — Ai, moun paure Cacou, que meitresso as aquì ! Si ero mio, la menariou per un chami que li a jis de peiras !

C. — Voui, eis prou deigourdio, e a pas leissà la lingo où cussì ; mais que vares, lou bouon Diou lous fai, pei lous assemblo, e iou creou que sario la feno que me foudriò.

N. — Vai, badòudou, que te vendriò e t'achatariò que n'en sòuriàs ren. E pei que li troves de tant beau ?

C. — Ah ! me demandes pas acò ; la trovou touto belo, e tout ça que dit li vai si bien ! L'amariou mai elo touto nuo qu'un' autre bien habilià.

N. — Anen, as lous eis bourdàs de cassourâ ! Mes vees pas que saret toujous la meitro, per que meme avuro te fariò marchàs sus la teto.

C. — Saret ça que saret, mes eis pas la peno que m'en dises mai ; saves qu'à lavàs la teto d'un ase l'on li perd soun savou !

N. — Me quesou, mes que dins mous eis, si te coumprenou !

C. — Chu, que veicì Rousou.

N. — Bon, vas veire coumo la vau recevre. (*A Rousou*) : Eh ben, sias presto ? Que diable, as encàs ta couifo dòu vèpre !

R. — Eis que vuit houras ; l'on pouo pas s'alisquàs d'avant jous ? Manimen, si aviou saupu de vous trouvàs aquì tous dous, me sariou beilà un co de pinou.

N. — Ouriàs pas mau fa, car sias gaire belo, boutà coumo acò !

R. — Toujous me remouires, Nanoutou ; li a jis de plasé niòube ti !.... Vaqui moun aragnà d'aquei matì, lou prouverbe eis pas fau !

N. — Lou diable toun aragnà e ti òussì ! Te crees que me fai plasé d'òuvis dire pertout que ma coumaire traino toujous lous memes patous, las memas grounlas, e qu'eis salo coumo un pinou ?

R. — Dungu te diret acò aquei vepre ; veirés si siou pas la me boutà !

N. — Voui, couonto aquì dessus e buou un co ! Anen, adiou, e pouorto-te bien jusqu'òu reveire ! (*A Cacou*) : Vei, Cacou, la filias, fòu la menàs....... (*Veant Rousou qu'eicouto*) : Que bades aqui, ti ? qu'ourelies fas, bougro de saumo !.......Ai, jóur de Diou, que lous querious soun laids !

R. — Eicoutavou pas : vouriou soucamen te dire que beleau moun paire se faret tiràs l'òurelio per me leissàs partìs de bouno houro.

N. — Ah ! be, n'en poui pas de mai, arrenjo-te ; si sias pas presto coumo nous autres, parten sens ti (*Rousou s'en vai*).

C. — Vai, ma Rousou, que t'eiperaren, si fòu.

N. — Laisso doun fas, foutu Jan braeo ; ah ! que las couneisses pau ! Te disou que las fenas, fòu la menàs, autromen vous menoun ! Si lous courres après, fuoun coumo l'auro ; si las regardes pas, te plearian dins lour chamiso !

C. — Fòu pourtant que siese tout per rasou.

N. — Li a jis de rasou que tene : las fenas n'an jis ! Savou prou que ti sias capable de lous n'en trouvàs ; mes vai, paure inoucent, t'en faren veire de grisas, e ta Suseto..., à men que li bouate un fiou òu ped.

C. — Laisso Suseto, marrio lingo, si vares pás que nous broulien.

N. — Oh! la laissou, foutre! prou ; mes vei, toutas las fenas ensen varoun pas lous quatre ferres d'un chi!

SENO IV

NANOUTOU, CACOU, SUSETO, ROUSOU (dous à dous)

C. — Voura, marriàs, que vous pae de mea eiquì ves lous Serrous?

N. — As trop de sòus, grand cori des las Chanaus! Oures prou de que deipensàs ves Sant-Brancassi.

C. — Garo, dous sòus de mea per teto, un pouo dòu puchot, des lou Ròuse, e un pau de pan, me faret jamès qu'uno pesso de quinze sòus.

N. — Si n'as de resto, iou varou bien; e dou moumen que pae tout...

S. — Paearet ren, Cacou ; surten de dinàs, e iou pouiriou pas mijàs de que eibourliàs un rat. Sias pas de moun avis, Rousou?

R. — Si, e pei languissou de dansàs.

S. — Eh ben, deipachen-nous, meinas.

N. — Qui eis lou viourounaire?

R. — Eis un des lous Boutìs, mes m'an pas dit soun nou.

S. — Si pouvio li avés Demani, li òurio de plasé: sa tant de braves rigòudous.

N. — Garo, que vares que fassan de Demani ; an prou de que chòusìs ves elous: d'eilai la Vano soun tous viourounaires!

S. — Esperou que lei òuret jis de batalio. Li a ren que me fasse po coumo acò.

N. – As pas de que avés po, toun Cacou ei prou sang tranquile.

S. — Mes li a pas que Cacou òu vodou; e quand pensou qu'un home pouo reçòupre un marri cop, me viro lous sangs. Vous rapelà pas lou paure Jene Marambat, l'ussier? Quand a maratea de ten d'avant que muris, dòu còus que recevet òu vodou des Heran?

R. — Voui, treinasset un parel d'ans, puchaire! ero vungu jaune, maigre e tout courbà : fasiò regret!

N. — Si pluravà un pau toutas douas! Li a jis d'ignous per aquì, que m'en freitarei lous eis! Eh! grandas necias!

S. — Queso-te, sens cœur. Ah! si chacu aviò ça que merito...

N. — Anen, fenis-vou? Soueto me cauco ren......aquì de bien laid!

S. — Si ero ti, vou fariès; vai, saven prou qu'as jis d'amichou. Si erou Rousou, que de crapau si te parlavou uno minuito de mai!

C. — Moun Diou, pouea ni vous veire, ni vous sentìs, vous dous, e semblo toujous que vous anà vouràs òus puous! e beila-nous òu men per dous quars de pes, que diable!

N. — Ouvà la sagesso!

R. — Pauro de iou, quesa-vous doun, que lou mounde creirian qu'eis de bouon qne vous disputà. E pei nous veicì arribàs e entendou lou viourou....

S. — Voui, anen, n'i a prou; anen-n'en viràs dous tours.

SENO V

NANOUTOU, CACOU, SUSETO, ROUSOU, JARMILIOU, DANSAIRES E DANSEUSAS

N. — Où, foutre, li a dous vodous!

C. — Eis, ma fe, verai. Mes dansoun à la lingo d'eici ; qui eis lou chantaire?

S. — Veou dungu ; ti, Cacou, que sias bien grand, vees pàs?

C. — Eis pas ti acòu garòudou de Jarmiliou des Tremenis? Ouva lou que dit :

« Las dansaren plus
Las bourreas d'Ouvergno,
Las dansaren plus,
Lous viourous soun roumpus.
— Lous faren adoubàs
Niòube de parasino;
Lous faren adoubàs,
Pei tournaren dansàs. »

N. — Chanto paniou mau, lou bougre !

S. — Eicouto doun que n'en dit un autre.

JARMILIOU. — Veni ves lou riou,
Janetou, ma mio;
Veni ves lou riou,
Te direi qui siou.
— Lei varou pas anàs
Ves lou riou
Touto soureto;
Lei varou pas anàs
Que lou miou
Lei i pas »

N. — Oh! ben, meinàs, aven pas enì de rire. Mes passen d'eiçai, amou me dansàs òu viourou.

R. — Maradiciou que round! Voun nous bouten ?

N. — Aquì entre la Babichou Gueiguei e Jóuse la Noui.

S. — Varou pas recourdàs embe la Noui, iou; semblo toujous que chaplo de brigoundéaus.

C. — Eh ben, bouato-te eici à rando Touto Babò.

S. — Aquì, disou pas non. Anen, bouliguen-nous un pau, e fasen lous veire que lous Mensous soun encàs lous meitres!

(Dansoun e jaquetoun.)

C. — Iou siou pas Mensou.

S. — Vou sias quasì ; e quand saren mariàs, vou sarés òutant que jis que n'i ave.

C. — E couro nous marien ? Saves que li a prou de ten que t'ou demandou.

S. — Quand òurés trouvà de traval ves Men ; iou varou pas anàs à la campagno.

C. — Li a moussu Bachasso que m'a proumei de m'òucupàs.

S. — Eh ben, fasà pacho, e un mei après siou ta feno.

C. — Ah! Suseto !... si li aviò pas tant de mounde coumo t'embrassariou !

S. — Fassés pas la betio!.... Nous en anen un pàu ? n'ai prou.

C. — Eh ben, viren-nous des lou cabaret.

SENO VI

NANOUTOU, CACOU, SUSETO, ROUSOU, JÒUSÉ,
BUVAIRES E BUVEUSAS

(Nanoutou tapo dòu pun sus la tablo.)

N. — Avà de reisoras?

J. — Voui, e de bouonas.

S. — De que soun?

J. — N'ai de lentilias, embe bien de bure e d'uous dins la pato; n'ai periousso de viendo, e ai meme de revuoras passàs à la pelo.

C. — Bailo-nous douas dousenas d'aquelas de lentilias e douas dousenas de revuoras, uno micho, un pouo dòu puchot e un pouo dòu bouon.

(Tout lou mounde crio, parlo, chanto, souano Jòusé.)

UN BUVAIRE. — Jòusé?

J. — Lei vàu.

UN AUTRE. — Jòusé! que diable, sia sourd; li a uno houro que tabasou.

J. — Un pau de paciançо, mas gens; pouis pas esse pertout. (*A Cacou*): Vaquì de vi des Prabouis que m'en diré de nouvelas; l'autre eis de Prouvenço; counvendret mè en aquelas marrias qu'à vous autres.

C. — Per que?

J. — Per ça que eis trop fla; e lous homes, l'on amo à vou sentìs passàs. Parlà-me dòu vi de païs: li a qu'acò.

(S'en vai.)

N. — Te, tato soun vi de Prouvenço, Rousou; pouor toun goubò, Suseto.

C. — Touchen pas, meinàs?

N. — Manco ben; à la tio, Rousou; à la vatro vous dous. (*Cacou, puchot à Suseto*): A ça que saves. (*Trincoun, pei buvoun.*)

C. — Eis pas marrì soun vi des Prabouis; a-t-un puchot gout de peiro de fuo que li vai pas mau.

N. — Voui, mes sas reisoras soun encàs melious. Que n'en disà, marrias?

R. — M'en regalou; ai que soun bouonas!

S. — Mancoun un pau de sau, e maugro ça qu'a dit, li an eipargnà lou burre; mes basto, se n'en mijo de plus marrias!

C. — Nous n'en poursèroun l'an passà ves Bountous que restavoun òu gòusier.

N. — Iou restei ves Puouliano, e aquelas de la Mariou varian lous sòus.

C. — Que fasen venis avuro!

R. — Ça que voudré.

C. — Jòusé, qu'avà encaro?

J. — Ai de pougno, de pati, caucus poulatous...

S. — Avà jis de toumo?

J. — Las toumas mancoun pas.

S. — Eh ben, beila-nous-n'en uno bien grasso.

R. — Iou amou me lou sarrassou.

N. — Alors poursà-nous òussi un sarrassou.

C. — Coumo, mijen pas un pau de pati? Suseto, vares pas...

S. — Varou de toumo, ren aure.

C. — Mes se ven pas ves Sant-Brancassi sens mijàs de pati!

N. — Voui, Suseto, sariò pas de dit. Te, vei Rousou que lous eis li blanchissoun de n'en veire venis un mourcel!

S. — Rousou faret ça que voudret, mes iou varou que de toumo. Ti, Cacou, si vares me creire, gardarés tous sòus; te faren prou besoun dins caucus tens: saves ça que varou dire.

C. — N'i òuret per lou pati e pei per saure.

S. — Moun Diou, que vourà tant chapitrouliàs aquì; ai prou mijà, disou, e m'en vau si fasà encàs venis caucaren!

C. — Eh ben, anen, la, sian d'acouordi.

S. — Fasà countàs, pei iren encaro un pau dansàs.

C. — Jòusé, quand duven?

J. — Duvà... douas dousenas de reisoras, vinto-quatre...

Un buvaire. — Jòusé, un eipanlou.

J. — Dins un moumen.

Un autre. — As jis de froumage de Griviero?

J. — N'ai que dòu bleu.

Lou buvaire. — Adus-n'en un mourcel.

J. — A la minuito. (*A Cacou*): Disen vinto-quatre; douas dou-

sénas de revuoras, quaranto-vuit ; uno micho, nòu, cinquanto-set ; dese-nòu de vi. acò fai treis francs sese : treis francs sese ; seis la toumo, quatre lou sarrassou : mouonte quatre francs seis sòus.

S. — Que couonti d'apoutiquere nous fasà aqui ! Countà las revuoras òutant que las reisoras ? Seis quars la douas, eis prou paea, aco fai seis sòus à rebatre.

J. — Poui pas.

S. — Apera un pau, ai pas fenì : cinq sòus la toumo e treis lou sarrassou, n'i a de resto ; la micho vuit, n'en resto uno gròusso limpo ; lou vi ero aigre coumo de verjus, creou qu'eis des lou Banchet.

J. — Des lou Branchet ! de vi que ven des Rau dre coumo uno balo ! Creou qu'eis où reve aquelo mario !

S. — Savou ça que disou : Cacou, e ti, Nanoutou, beilà-li per meità treis francs des sòus, e que dise ren.

J. — Viedase que baritel ! As pas leissà la lingo òu cussì, ma bicouno, e pete bougramen sec ; mes trouvarés qui te dounde.

S. — Me passou de vatres coumpliments. Anen, jour de Diou, beilà-li treis francs des sòus, vous autres, vou li lous bailou, iou !

J. — Lous prenou pas ; amou mai lous perdre.

C. — Anen, partagen ; Suseto a dit treis francs des, vaquì quatre francs e sian quites e bouons amis.

S. — Sias fouol !

J. — Acò fai pas moun couonti.

S. — Vous counseliou de pas lou prendre.

J. — Anen, bailo l'eicu, te vau rendre vint sòus.

S. — Aco fai quaranto per chacu.

C. — Voui ; Nanoutou m'òu rendret pei prou.

S. — Mau damage que t'òu rendesse pas !

(Suertoun.)

SENO VII

CACOU, SUSETO, PEI ROUSOU

S. — Amou me fas lou tour dòu vodou que dansàs enquei ; é ti, Cacou ?

C. — Parlen pau e parlen bien : couro vares que fasse la demando ?

S. — T'ai dit òussituot que sarés plaçà ves Men.

C. — Eh ben, deman me bouatou d'acouordi embe Moussu Bachasso ; e, coumo n'ai plus moun paire, saret moun councou des Juani que t' iret demandàs.

S. — Acò me vai ; d'eicî adoun, n'en direi dous mous ves iou ; mous moundes, penses ben, n'en savoun caucaren, mes se facharian si eroun pas avertìs. Te sias bien remassà ? Saves que fòu prou sòus per uno noço !

C. — Ai mous gages de treis ans, men uno pesso de cinquanto francs : Moussu Chagnard me lous gardo.

S. — N'i a pas de resto ; iou, ai periousso càucaren dins ma cacho-malio, mes vau pas la peno de n'en parlàs. Manimen n'i òuret prou per lous pechits cadòs que se deu fas.

C. — Queso-te veire... qu'eis acòu bru ?

S. — Ai, moun Diou ! vaquì cauco batalio : lou viourounaire juo plus. Resto aqui, Cacou, varou pas que lei anes.

C. — Anen, n'avés pas po ; saves ben que iou me batou jamais.

S. — Te disou que... Mes veicì Rousou ; puchaire, pluro ! Que t'an fa, Rousou ?

R. — M'an leva lou viourou.

S. — Te l'an leva ! E qui eis aquelo marrio betio ?

R. — Eis lou nanet des Tremenis.

S. — Ai, jour de Diou ! e toun Nanoutou l'a pas eitripà ?

R. — Nanoutou a ben vougu dire càucaren, mes lous Tremenisous se li soun boutàs après, e savou pas ça qu'eis devengu.

C. — Apera-m'aquì que vau renjàs acò.

S. — Te quiten pas. (*A Rousou*) : Eis bouon coumo lou bouon pan, moun Cacou ; mes ai po que si càucu lou touacho, lou bouate en biclas : eis fouort coumo un buòu !

SENO VIII

Cacou, Susето, Rousou, Jarmiliou, Dansaires, Danseusas e Tremenisous.

C. — N'i a un qu'a leva lou viourou à n'aquelo marrio ;

varou pas saves qui eis ; mes varou dansàs embe elo, e que dungu s'eimancipe à venìs nous empachàs.

J. —Eh ! noun de padiou ! vares pas saves qui eis ? eis iou, iou Jarmiliou des Tremenis, entendes, marri valetou ?

C. — Li a de valetous que te varoun e que te pesoun des cops, puchot avourtou, e....

J. — Avourtou! iou, avourtou ! Avanço eici, grand deipendouaro-bacou ! Sian puchot, noun de padiou, mes tenen lou litre !

C. — Savou pas si tenes lou litre, mes savou que si te gares pas de per mous peds, te vau foutre un patin que la terro t'en bailo un autre.

J. — Un patin à iou ? Eh ! paure home, fòu que nous veen lou fege d'avant !

C. —Que vares parlas de fege, que n'as pas plus gròu qu'uno òuragno !

J. — Eh ! puou revengu ! bergier de bouso ! estroupia de bouon sen ! valet...

C. —Te, vaqui ça que te mando lou valet. V'as sentì ?

J. — Ah ! noun de padiou ! creou que m'a beila un patin. Tena-me, meinàs ; tenà-me, vou lou trossou coumo un chandiliou.

C. —Apero, que te vau troussàs la figuro, iou.

(Caucus Tremenisous sautoun sus Cacou.)

C. —Que vourà, vous autres ?.... Ah ! vous meilà de ça que vous aregardo pas ? Tenà, veicì per un ; vaquì per un autre : qui nen vòu encàs ? qui s'aprocho ? Eis jour de paeo enquei : venà touchàs, si vous duvou caucaren.

(Prend Jarmiliou per lous rens e lou pouorto à bras tendu.)

J. —Si me laisses pas anàs, te mouordou !

C. — Mouor, garòudou, si pouas ! Mes te, que te vau refrei-chìs per que sias tan eichòufà ; lou barquier eis pas len !

J. —(*Surtant tout banià.*) Eh ! noun de noun de padiou, siou propre !...Si càucu jous, te trovou souret, ti !

S. —Anen-nous en leàu avuro, Cacou ; n'i a-t-aquì caucus unous que chuchoutoun....si nous anavoun aperàs...

C. —N'en cregnou jis ; pas mai plusieurs que un. (*S'adrissant à la foulo*) : Savà qui siou, meinàs ; Cacou des Mantei-ras ; pouiré me trouvàs quand voudré. Toutas feis, iou

charchou rougno en dungu ; mes vous counseliou pas d'ataquàs lou loup dins sa tunio. (*A Rousou*) : Veni, Rousou, iou te fàu dansàs. Viourounaire, encaro un rigòudon.

Un dansaire. — Vivo Cacou, sacrebiou ! acò eis un home !

S. — (*Touto fero, bas à Cacou*) : Cacou, moun Cacou, poui pas te dire coumo t'amou !

C. — E mi doun, ma Suseto.

(La danso recoumence.)

SENO IX

Cacou, Suseto, Rousou, pei Nanoutou.

C. — Nous foudriò en anàs, avuro qu'ai fa fas reparaciou à Rousou ; mes poui pas partìs sens savés ça qu'eis devengu Nanoutou. Si m'eiperavà aquì, iriou fas un tour dins Sant-Brancassi : Nanoutou eis pas uno eipinlio, que diable ! deu esse en caucu luo !

S. — T'enquietes pas de Nanoutou : eis coumo lous chats, chai toujous sus sas patas.

C. — Chai sus sas patas !... te fai bouon dire ! Iou ai po qu'ave tant chei sus sas patas que li siese restà.

S. — Garo, que lou couneisses pas ! Eis d'aquelous que suertoun de per tout sens acrò.

R. — Eh ! pauro de nous, lou veicì !

C. — Vounte !

R. — Aquì, en aquelo lucano.

C. — Eis poussible ? Nanoutou !... eis ti ?... E que fas eilamoun ? Te charchavan.

N. — Sia sourets ?

C. — Sourets coumo d'armitas. Mes vas devalàs, pensou ?

N. — Voui, bouoto-me uno eicharo.

(Devalo l'eicharo.)

C. — Mes anfin que t'eis arribà ? Te sias avarì coumo un signe.

N. — Eh ben ! quand lou nanet a-t-agu levà lou viourou, n'i a dous vou treis que m'an sòutà dessus e n'ai agu que lou ten de courre ves...

S. — Voui, an dit que semblavo qu'avias lou fuo òu tchiou.

N. — Te li òuriou vougu veire... Me siou souvà dins un eitable qu'aviò douas pouortas. Mes ensaeo d'intràs per uno e surtìs per l'autro, ai mountà suòu ratelier, d'aquì ai passa per lou trapou, e me siou eicoundu dins lou fe dòu sourier. Lous autres an creü qu'erou surtì per la pouorto des darrier, e soun anà me charchàs len quand erou bien pres.

C. — E doupei adoun, as pas boujà dòu sourier?

N. — Lou diable t'òu divine! m'en sariou ben gardà!

C. — Eh ben, moun home, te fai pas grand hounour! Levoun lou viourou à ta coumaire e ti te vas eicoundre! Mei n'as jis de sang dins las venas, alors?

N. — Eis pas questiou de sang; iou tenou à ma pèau òutant que ti, e ai jamès agu enveo de me fas crebàs la basano per uno filio!

S. — Queso-te, òumen; queso-te, e touorno t'anàs eicoundre, vai, qu'à ta plaço n'òusariou pas pareisse!

N. — Ti, ma bicouno, te vas fas achatàs un chu!... Prend-te gardo!

S. — De que, prend te gardo! Voudriou bien savés...

C. — Suseto, n'i a prou, si vares me creire! L'on se disputo pas embe certènas presounas.

N. — Que vares dire ti, Jan lou cori?

C. — Varou dire qu'aven ità camarados trop de ten, e que, à partìs d'enquei, Cacou te counei plus!

N. — Pechito perto. (*A Rousou*): Pensou pas que lou segues, ti, Rousou?

R. — Manco ben que si! Cacou s'eis batu à ta plaço; m'a fa dansàs, m'a fas respetàs, e lou quitou plus jusco ves Men.

N. — Oh! ben, adioussià, meinàs, fasà bouon viaje; e vous perdà pas dins lou bouo des Mount-miliu!

S. — L'on risquo pas de se perdre embe Cacou; plest à Diou que tout lou mounde li semblesse!

Glossaire

A

Abuouros, abreuvoirs.
Adure, apporter.
Adoun, jusque-là, avant ce moment, depuis lors.
Amichous, affection, amitié, douceur.
Avarì, évanoui, disparu.
Anet, hier vers le soir.
Alisquàs (s'), se faire beau.

B

Barrountarias, petites choses, bagatelles.
Bicou, mon ami. — Il est souvent employé par ironie.
Bedigà, niais, bonasse, peu rusé.
Badòudou, petit badaud.
Boutis, les Boutins (hameau).
Babichou, diminutif de *Babò,* Élisabeth.
Brigoundeaus. — Après avoir pétri de la pâte un peu dure, les ménagères du pays la hachent menu avec un hachoir, en balançant les bras l'un après l'autre. La pâte hachée porte le nom de *brigoundeaus.* Or, dans le rigaudon, les danseurs font claquer en cadence, en les frottant énergiquement, le pouce et le médium, les deux bras faisant ensemble le même mouvement. — Quand un danseur ne fait pas les mouvements voulus, on dit qu'il *chaple de brigoundeaus.*
Bouliguen, remuons, tremoussons.
Burre, beurre.
Bountous, Bonthoux (hameau).
Bleu, fromage bleu (Roquefort).
Banchet, le plus mauvais vignoble du pays.
Baritel, blutoir. — Se dit de quelqu'un qui garde longtemps la parole.
Biclas, morceaux.
Bacou, lard, *deipendouaro-bacou.* — Se dit de quelqu'un qui peut facilement, — vu sa haute taille, — décrocher les jambons pendus au plafond. C'est l'équivalant de la locution populaire du Nord : « dépendeur d'andouilles. »
Barquier, la fontaine, le bassin.

C

Cacho-mala, tirelire.
Chandiliou, menue tige de chanvre.
Charchou-rougno, cherche-noise.
Chai, il tombe.
Chapitroulias, balancer, discuter.
Councou, oncle.
Cacou, Jacques.
Cocopruno, contraction de *Cacou-la-pruno.*
Coujo, lit.
Couas, couver. — Quand une poule désire couver et qu'on ne veut pas la laisser faire, pour la refroidir, on lui trempe le derrière dans l'eau. On menace de ce traitement les jeunes gens trop amoureux.
Cussi, traversin.
Cassouras, purée de pommes de terre, de courge, etc., que l'on fait gratiner entre deux feux. — L'expression *bourdà de cassouras* signifie donc qu'on n'y voit pas clair, comme si l'on avait les yeux enduits de la purée en question.
Cori des las Chanaus, nigaud, imbécile. — Les Chanaux, village dans la montagne, dont les habitants passent pour simples d'esprit.
Chaplo, bris, coupure.

D

Defouaro, dehors.
Danso sus barletas, locution qui marque un grand contentement, une grande joie.
Dungu, personne.
Demani, Demanin.
Dounde, de *doundàs,* dompter.

E

Eipanlou, épaule d'agneau.
Eitripàs, déchirer, arracher les boyaux.
Ensaeo, au lieu.
Enquei, aujourd'hui.
Enrabiàs, enrager, taquiner, embrasser de force.

F

Fali (jour), moment où le jour tombe, crépuscule.
Fege, foie.
Fla, mou, sans feu.

G

Goubò, verre.
Grounlas, vieux souliers.
Garòudou, petit crapaud.

J

Jarmiliou, Germain, fils de Germain.
Jabraliàs, causer, babiller, perdre son temps.
Jan braeo, nigaud.
Jaquetoun, ils causent.
Juani, Joigny (hameau).
Jis, aucun, rien, personne.

L

Levàs lou viourou, enlever le violon, empêcher de danser.
Luo, lieu.
Lucano, lucarne.
Limpo, morceau, tranche.
La me boutàs, la mieux mise.

M

Me sei trouvàs, inversion très-usitée pour: *me trouvas eici*.
Marrio, ma petite, ma mie. Il y a aussi *marri*, qui veut dire mauvais, méchant; mais ici ce n'est pas le cas.
Merdo dòu diable, se dit de quelqu'un dont on se débarrasse difficilement; de quelqu'un qui taquine les jeunes filles.
Me que, pourvu que.
Manimen, néanmoins, toutefois.
Mea, miel.
Meinas, mes gens.
Marateàs, être malade, rester malade.
Mous moundes, mes parents.
Manteiras, Manteire (hameau).
Mountmilius, Montmeilleur.
Micho, pain blanc d'un kilo.

N

Nanoutou, Jean.
Nanet, nain.
Nìoube, souvent employé pour *embe*.
Noui, noix.

O

Oùreliâs d'òùrelio, écouter.
Ouragno, noisette.

P

Pareto, petite pelle.
Pelo, poële.
Pacho, marché, se mettre d'accord.
Prabouis, Prébois, commune renommée par ses vins.
Pouorse, servir.
Puouliano, Pouillane (hameau).
Pougno, espèce de tourte de ménage.
Puou revengu, parvenu.
Po, peur.
Pes, pieds.
Partió, partie de plaisir.
Pantragno, long, lambin, musard.
Pinou, peigne.
Patous, chiffons.
Pouo dòu puchot, une bouteille de vin de pays, dit *petit*, par rapport au vin du Midi.

Q

Que seguen, que nous suivions.
Que dins mous eis, littéralement : que dans mes yeux ! — Serment assez commun, signifiant à peu près : que quelque chose tombe dans mes yeux, que je perde la vue, si, etc...
Querious, curieux.
Que de crapau, formule semblable à *que dins mous eis*.
Que roun, le rigaudon se danse en rond.

R

Rousou, Rose, Rosalie.
Remouiras, gronder.
Ròuse, quartier de vignobles.
Rigòudous, rigaudons.
Recourdas. Dans le rigaudon, on se tourne tantôt de chez son cavalier, tantôt de chez celui de sa voisine ; ce dernier cas se dit : *recourdas*.
Reisoras, rissoles.
Revuoras, genre de rissoles, cuites à l'eau et saupoudrées de fromage de Gruyère. Tout à fait les *ravioli* d'Italie.

Rau, **le meilleur quartier de Prébois.**
Rougno, **gale.**



Sourier, **galetas.**
Sarrasou, fromage frais fait avec du lait écrémé.
Sant-Brancassi, Saint-Pancrace.
Serrous, les Serrons, ferme isolée sur la route de Saint-Pancrace.

T

Toutou, diminutif de *Piarroutou*, Pierre.
Troussas, casser.
Tunio, tanière.
Tchiou, derrière.
Trapou, trou par lequel on jette le foin aux bœufs.
Tabasas, taper, frapper.
Touchen pas? Nous ne trinquons pas?
Toumo, fromage frais.
Tout à vuro, tout à l'heure.

V

Viourounaire, violoniste.
Vodou, fête votive.
Veiperâ, après-midi.
Vepre, soir, nuit.
Viajes, parfois.
Vano, la Vanne, petite rivière.

G. Guichard.



LA BATALHA DE MALAMORT
(1168)

AL COUMANDAIRE CHARLES CAVALLIER

Despueis qu'a pilhar Rouma ajudet Barbaroussa,
Ne sauriatz qual demoun journ e nueg eştirgoussa
Guilhem lou barbansou, lou palher, lou routier;
Guilhem chafrat lou Clerc, de soun premier mestier.
Se plai mas de bourlar chastels emais egleijas,
D'espoutir lous crestias couma de las cereijas...
Essandou, Ventedourn, e Tourena, e Segur
L'an vist, ou lou veiran, si « beleu » es « segur. »

Huei campa a Malamort. Que de critz! de paraulas!
Creiriatz auvir un vol de jantas ou de graulas;
Ia 'qui de toutas genz, Bretous, Loumbartz, Anglés;
Las femnas, podon mas esser de Virgoulés.

Guilhem es al Counselh: « Que fau ieu? Este? botge?...
Aut e noble Girart, evesque de Lemotge,
Me manda per Alpais de pensar a partir,
Ou qu'apounharai gaire a me n'en repentir... »

LA BATAILLE DE MALEMORT

AU COMMANDEUR CHARLES CAVALLIER

Depuis qu'à piller Rome il aida Barberousse, — on ne sait quel démon, jour et nuit, secoue — Guillaume, le brabançon, le pailler, le routier; — Guillaume surnommé le Clerc[1], de son premier état. — Son plaisir, c'est de brûler églises et châteaux, — d'écraser les chrétiens comme des cerises... — Issandon, Ventadour, et Turenne, et Ségur — l'ont vu, ou le verront, si peut-être est certain.

Aujourd'hui, il campe à Malemort. Que de cris! que de paroles! — Vous croiriez ouïr un vol d'oies sauvages ou de corneilles. — Il y a là des gens de toute sorte: des Bretons, des Italiens, des Anglais. — Les femmes... elles ne peuvent être que du pays de Virgoulès.

Guillaume est au Conseil: « Que dois-je faire? Rester? partir? — Haut et noble Girard, évêque de Limoges, — me mande par Alpaix de penser à détaler; — sinon, je ne tarderai guère à m'en repentir... »

[1] Clerc, prêtre.

Pueis, couma lou Counselh un pauc trop delibera,
Guilhem se despacienta : « En vertat, si la Bera,
Si la Chassa voulanta apareissian d'abort,
Siatz aitan empenats ! Avetz pau ? Avetz tort ! »
Adounc, sounan Alpais enchadenat e pale :
« Embassadour de che, chauzis ! vos que t'empale,
Ou te pende, ou t'eventre, ou t'escorge tout viu,
Ou te giete, una peira al col, al founs del riu ?
Chauzis, ou chauzirai ! » Subran, una bramada
Resplan defora : « Arriba, arriba lour armada !
Guilhem, as 'qui Girart ! » D'efet, de Lemouzis
La planeza lai-lounc sobrounda e treluzis.

Ordre e noumbre, tout i's. Aimar, lou boun vescoumte,
Coumanda l'avans-garda, e n'en sab ben lou coumte;
Archambaut d'En Coumborn coundus lou Cors segoun ;
Olivier de Lastours, lou tresieme ; e, pus lounc,
Eschival de Chabana, am touta la reserva,
S'enansa, e s'enansan n'empacha pas qu'observa ;
Acoumpanhat d'Alois, d'Isambert, de Matfre,
L'Evesque ve darrier sus un blanc palefré.
Sa banieira en cendal a l'essiaure flouteja :

Puis, comme le Conseil délibère un peu trop, — Guillaume s'impatiente : « En vérité, si la Bière,—si la Châsse volante apparaissaient à l'instant, — vous seriez tout autant embarrassés ! Vous avez peur? Vous avez tort ! — « Alors, appelant Alpaix, enchaîné et pâle : — « Ambassadeur de chien, choisis : tu veux que je t'empale, ou te pende, ou t'éventre, ou t'écorche tout vif, — ou te jette, une pierre au cou, au fond de la rivière? — Choisis, ou je choisirai !.... » Soudain, une clameur — retentit dehors : « Elle arrive, leur armée arrive ! — Guillaume, voici Girard !... » Et, en effet, de Limousins — la plaine là-bas déborde et resplendit.

Ordre et nombre, tout s'y trouve. Aymar, le bon vicomte, — commande l'avant-garde, et il en sait le compte à merveille ; — Archambauld de Comborn conduit le deuxième corps ; — Olivier de Lastours, le troisième ; et, plus loin, — Eschival de Chabane, avec toute la Réserve, — se hâte, et, tout en se hâtant, ne laisse pas d'examiner le pays ;— accompagné d'Eloi, d'Isambert, de Mainfroi, — l'évêque vient derrière sur un blanc palefroi.

Sa bannière en taffetas flotte à la brise. — Il y a, d'un côté, Mar-

Ia, d'un coustat, Marsal qui precha e qui bateja;
Ia, de l'autre coustat, Cessadre en gran mantel;
Fier am sous Lemouzis de soustar Carl Martel.
Lou pelegris Vidal la porta; una boustiota,
Obra meravilhousa emais siaja petiota,
Jous un linde crestal, a la vista de toutz,
Mostra un bouci, Jhesu, de vostra santa Croutz...

Guilhem ris tan que pot: « Alassa! que de mounde!
Ho! fara chald anueg, fara chald, n'en respounde!
Mous amigs, en batalha! e capounem jamais!...
Estam d'evesque eici, sias nostre evesque, Alpais!
Un anel, un rouchet, dels souliers, una mitra!... »
Alpais dis: « As moun cors, ebe fai n'en la titra! »
E lou bourrel li passa una malha d'acier,
D'acier tout ablandan! Sa charn, coum' un broussier,
Cradissa, flamba e fuma; un det de sa ma drecha
D'una baga entourat, bourla coum' una necha;
Una mitra de fer rougida a petit fueg,
E douas sandalas mais acoumplisson lou jueg:
« Abaura, dis Guilhem, beneizis-nous, de gracia,
Per far biscar Girart, beneizis-nous en facia! »
— « Mauclerc, souspira Alpais, te mocas mas de ieu;

tial qui prêche et qui baptise; — il y a, de l'autre côté, Cessadre, en grand manteau, — fier, avec ses Limousins, d'appuyer Charles Martel. — Vital le pèlerin la porte; une boîte, — œuvre merveilleuse, encore qu'elle soit petite, — sous un cristal limpide, à la vue de tous, — montre, Jésus! un morceau de votre sainte Croix.

Guillaume rit tant qu'il peut: « Holà! que de monde! — Ah! il fera chaud aujourd'hui; il fera chaud, je vous en réponds! — Mes amis, en bataille! et ne tournons jamais!.... — Nous manquons d'évêque ici; sois notre évêque, Alpaix! — Un anneau, un rochet, des souliers, une mitre! » — Alpaix dit: « Tu as mon corps, eh bien! abuses-en! » — Et le bourreau lui passe une maille d'acier, — d'acier tout enflammé! Sa chair, comme une bruyère, — craque, flambe et fume... Un doigt de sa main droite, — entouré d'une bague, brûle comme une mèche; — une mitre de fer, rougie à petit feu, — et deux sandales aussi, achèvent la parodie: — A présent, dit Guillaume, bénis-nous, de grâce; pour faire endêver Girard, bénis-nous! » — « Mauclerc, soupire Alpaix,

Mas avans journ falhit reglarem devans Dieu ! »

Dels us cops, dins un prat, countr'una rebinhola
Avetz vist ches e loubs se prenre a la cournhola,
S'agafar, s'esquissar, se trainar pel goutal?
Routiers e Lemouzis s'eschafenon aital.

Jos tomba sus Isarn, e per terra l'eversa :
« Te souvenes, li dis, del massacre d'En-Dersa,
Quan davalès ma sor d'un cop de counhassou?
Finiras justamen de la mesma faissou ! »

Cabridel, Cabridel! boun e malurous paire!
N'avia ma'n filh, mas un. Aquel filh valia gaire.
Las gouinas l'avian pres e n'avian fach un gus;
Passava per famous chas lous quites degus.
Coum' era prou retrun emais prou refatalha,
Lou bouteron « Comtor »... Al cours de la batalha.
Cabridel per azart s'avansa de soun filh,
L'agacha, lou counés, e s'escrida : « Aqu'ei ilh ! »
En laissan retoumbar, ai ! sa ricabalesta.
Mas la flecha de l'autre era deldeja presta ;
Que si la retenia, retendria qual trespas !...
Beleu z'ou pouguet pas, beleu z'ou volguet pas.

tu te gausses de moi; mais, avant jour failli, nous règlerons devant Dieu ! »

Parfois, dans un pré, contre une rigole, — avez-vous vu chiens et loups se prendre à la gorge, — se mordre, se déchirer, se traîner par la prairie ? — Routiers et Limousins se pourchassent ainsi.

Jos tombe sur Isarn et le renverse par terre : — « Tu te souviens, lui dit-il, du massacre de Derse, — lorsque tu abattis ma sœur d'un coup de cognée ? — Tu finiras justement de la même façon ! »

Cabridel, Cabridel, bon et malheureux père ! — Il avait un fils, un seul. Ce fils valait peu : — les filles de joie l'avaient pris, et en avaient fait un gueux ; — il était fameux au regard des chenapans mêmes.— Comme il était rebut et balayure à souhait, — on le fit « Comtor... » Au cours de la bataille, Cabridel, par hasard, s'avance vers son fils, —le regarde, le reconnaît, et s'écrie : « C'est lui ! » — en laissant retomber, hélas ! son arbalète ; mais la flèche de l'autre était déjà prête. — S'il la retenait, quel trépas il empêcherait ! — Peut-être ne le put-il pas, peut-être ne le voulut-il pas...

Itier espia a l'escart Lambert de Faventinas;
E bava de coulera. Un journ, dins sas courtinas,
L'assudet am sa femna; am sa femna! Or Itier
Er' un home de marca, e merchan argentier.
Lambert s'era sauvat, n'empourtan femna e boursa:
« Ses-tu fort a la guerra aitan coum' a la coursa?»
— « Vos luchar?» dis Lambert tout decidat, « luchem!»
—« A rigour d'esperar...—Si couchavam?— Couchem.»
Chadun escana l'autre ; aco soul lous aresta.

Guilhem passa a chaval, soun elme d'aur en testa.
Girart loù seg de l'uelh: « Agacha aval, aval,
Peire, anar e venir aquel ome a chaval:
Crezi, sens me troumpar, que qu'ei Guilhem lou prestre...
Crenha re ni degun; fai li veire soun mestre!
Pren-me toun melhour bran, guinha-me drech al but,
E gieta d'abouchou quel filh de Belzebut!»
— « Evesque, voulountier! mas, beneizis moun aste,
Per que toque d'archada ounte chal que tabaste.»
E Girart: « Bouna pica, oh! pica d'agrafuelh,
A la pouncha de fer, fina e plazenta a l'uelh,
Te, per l'amor de Dieu, lou chami lou pus savi,

Itier aperçoit à l'écart Lambert de Faventine, — et il écume de colère... Un jour, sous les rideaux de son lit, — il le surprit avec sa femme ; avec sa femme! Or Itier, — était un homme de marque et marchand argentier. — Lambert s'était sauvé, emportant bourse et femme : « — Es-tu fort à la guerre autant qu'à la course?» — « Tu veux lutter, dit Lambert tout décidé, luttons!...» — « A force d'attendre...» — « Si nous faisions vite?» — « Faisons vite.» Chacun tue l'autre; cela seul les arrête.

Guillaume passe à cheval, son heaume d'or en tête;— Girard le suit de l'œil : « Regarde là-bas, — Pierre, aller et venir cet homme à cheval; — je crois, sans me tromper, que c'est Guillaume le prêtre. — Il ne craint rien ni personne; fais-lui voir son maître! — Prends-moi ton meilleur épieu, vise droit au blanc, — et jette, la bouche dans la poussière, ce fils de Belzébuth!» — « Evêque, volontiers! Mais bénis ma pique, afin qu'elle touche d'emblée où il faut frapper!» Et Girard: « Bonne pique, ô pique en bois de houx, — à la pointe de fer, fine et plaisante à l'œil, — tiens, pour l'amour de Dieu, le chemin le plus sage, — le même chemin que prit le caillou du roi David! —

Lou parier que teguet la grava del rei Davi!
Mort al nouvel Goliat! » Aissi parla Girart.
Taleu dich, taleu fach.... Guilhem receb lou dart
En plen traige, e boumis soun ama scelerata,
E renega... Aital creba un tros de pissarata:
« Si l'acoutatz, sou dis, fazetz-lou-me sufrir,
De biais e dé faissou que se sentia mourir! »

« Es mort! lou Clerc es mort!... » Ad aquela cridada,
Tout so qu'es barbansou fug a la debandada.
Ia pus mas a persegre: ardit, lous cavaliers!...
De cadabres sai lai s'embausset tres miliers....

Lou pople, d'aquel journ, tournet prener couratge.
Tal del blat se releva aprep un temps d'auratge.
Lous palhers egrunatz espauluchavon mens;
Quan se n'en prezentava à toutz pas e moumens,
Lour era respondut, en goualhan tras la porta:
« Plai? Nous autres drubir a genz de vostra sorta!
Anatz a Malamort, anatz-lei al galop,
Aqui banquetaretz, rufians, pel darrier cop! »

Josep Rous.

XII d'abrial 1881.

Mort au nouveau Goliath! » — Ainsi parle Girard. — Aussitôt dit, aussitôt fait. Guillaume reçoit le dard— dans le larynx, et vomit son âme scélérate — et blasphème. Ainsi crève une horreur de chauve-souris. « Si vous le prenez (celui qui me tue), dit-il, faites-le-moi souffrir —de sorte et de manière qu'il se sente mourir! »

« Il est mort! Le Clerc est mort!... » A ce cri, — tout ce qui est brabançon fuit à la débandade.— Il n'y a plus qu'à poursuivre: en avant, les cavaliers!— Çà et là s'entassèrent trois milliers de cadavres.

Le peuple, à dater de ce jour, reprit courage: —tel un blé se relève après un temps d'orage. — Les paillers, égrenés, effrayaient moins; —quand il s'en présentait, à tous pas et moments, — on leur répondait, en raillant, derrière la porte:— « Plaît-il ?... —Nous autres ouvrir à gens de votre espèce! — Allez à Malemort, allez-y au galop; — là vous banqueterez, rufians, pour la dernière fois! »

Joseph Roux.

12 avril 1881.

VARIÉTÉS

MÉLANGES DE GRAMMAIRE FRANÇAISE

I. — Verbes à forme doublement inchoative

A propos des verbes français de la 2e conjugaison vivante, comme *finir,* j'ai écrit, dans mon *Histoire et théorie de la conjugaison française* (p. 60 de la 2e édit.), les lignes suivantes : « La constitution de la conjugaison inchoative en *ir,* telle que nous la possédons, fut l'œuvre propre et exclusive de la langue française. Le latin classique n'en offrait point le type homogène, et l'usage différent que firent les autres langues romanes du suffixe verbal *isc* (ou *esc*) prouve que le latin vulgaire ne devait pas l'offrir davantage. Nous nous bornerons en conséquence, pour cette conjugaison, à donner le tableau comparatif de ses formes, sans les rattacher à un thème quelconque, puisqu'elle ne renferme aucun verbe qui soit d'un bout à l'autre la reproduction d'un original latin. » Un savant critique [1], qui a examiné mon ouvrage avec un soin minutieux et dans un esprit d'ailleurs très-bienveillant, me reproche d'avoir oublié ici « les verbes français et provençaux *noircir* (*negrezir*), *éclaircir* (*esclarcir*), qui répondent aux verbes espagnols *negrecér, clarecér* », sans prendre garde que ces verbes confirment précisément mon dire. J'aurais pu sans doute les citer ; mais cela n'était point indispensable, car ils sont absolument dans le même cas que *frémir* et les autres verbes de la conjugaison latine en *ĕre,* qui ont passé dans notre conjugaison type en *ir,* et dont je mentionne quelques-uns à la page 64. Il faut bien se garder de croire, en effet, que ces verbes en *cir* = lat. *escere* aient été traités en français (ou en provençal), comme en espagnol. Là, ils ont conservé au présent de l'indicatif et du subj., comme à l'infinitif, sauf le déplacement de l'accent, qui est constant dans cette langue pour les infinitifs en *ĕre,* leur forme latine, *nigrescere,* par exemple, y étant *negrecér* et *nigresco, negrezco.* Mais il n'en va pas de même en français et en provençal. *Nigrescere,* chez nous, est bien devenu *noircir* (= **nigr*(*e*)*scire*), qui répond en effet exactement à *negrecer.* Mais (*je*) *noircis* n'est pas l'équivalent étymologique de *negrezco,* non plus, par conséquent, que de *nigresco.* C'est à *nigresc-isc-o* qu'il renvoie,

[1] M. W. Foerster, dans la *Zeistschrift für neufranzosische Sprache und Literatur*, I, 80.

ainsi que Diez l'a déjà fort bien remarqué. Les verbes français et provençaux en *cir* (*zir*) = lat. * *escire* pour *escere* sont donc bien réellement dans le même cas que les autres verbes en *ĕre* devenu *ir*, comme *gémir, ravir, agir,* etc. Ils rentrent, dès lors, dans la règle généralet et l'on s'explique ainsi sans peine l'apparente anomalie qu'ils présentent. Cette règle est que, dans notre conjugaison type en *ir*, le radical de l'infinitif doit être accru du suffixe *iss* = lat. *isc* (non *esc*) à toutes les formes de la 1re série. Le double emploi que *isc* paraî, faire avec *esc* dans les verbes en question n'était pas d'ailleurs senti par nos pères, qui n'attribuaient à *isc* aucune signification, et qui bornaient le rôle de ce suffixe à distinguer la deuxième conjugaison de la première dans les formes où ces conjugaisons pouvaient secon-fondre[1].

Les verbes de la conjugaison-type en *ir*, renvoyant à un infinitif latin en *escere*, sont au reste fort peu nombreux. En voici, sauf erreur, la liste complète : (*é*)*claircir* (**clar*(*e*)*scire* — **clar*(*e*)*sc-isc-o*), *chansir*, *a-*(*ra-*)*courcir*, *durcir* et *endurcir*, *noircir*, *obscurcir*, *é-*(*ré-*)*trécir*[2].

M. Foerster eût voulu aussi que je mentionnasse ici le verbe *paraître*. Mais ce n'était pas là sa place. Ce verbe ne pouvait figurer que parmi les verbes en *re*, et il n'y a pas été omis. Sa qualité de verbe inchoatif *réel*, en latin, ne lui donnait aucun droit à être mentionné

[1] On rencontre quelquefois dans l'ancienne langue des formes de futur qui supposent des infinitifs dans lesquels le suffixe inchoatif aurait aussi été redoublé ; par exemple, *esclarcietra,* dans la traduction de Saint-Grégoire, p. 457, qui renvoie à un type comme *exclar-esc-isc-ire,* français *esclarcissir*. Mais je ne connais pas d'exemples, au moins dans la langue littéraire, de pareils infinitifs.

[2] Il est à remarquer que tous ces verbes avaient, dans le latin classique, des correspondants en *are* (ils sont généralement restés en italien) : *clarare, curtare, durare, nigrare, obscurare,* * *strictare* (cf. *constrictare*), qui en français auraient été *clarer, courter,* etc. Mais ces formes eussent été en contradiction avec le génie de la langue, qui veut que les verbes dérivés d'adjectifs soient en *ir* et non *er*. (Voy. ma *Conjugaison française*, note 1 de la page 43.) C'est pourquoi elle préféra celles qu'elle pouvait tirer des formes latines parallèles en *escere* (*clarescere,* **curtiscere, durescere, nigrescere,* * *obscurescere,* * *strictescere*), moyennant le changement imposé par elle à tous les verbes en *ère,* qu'elle introduisait dans sa conjugaison type en *ir*.

[2] En provençal, le suffixe *esc,* au contraire de ce qui a eu lieu en français, est reste vivant à l'infinitif comme aux temps de la première série, ainsi que le prouvent les nombreux verbes en *ezir* que possède cette langue. Il en a été de même dans un patois français, voisin de la langue d'oc, le saintongeais, et peut-être dans quelques autres.

parmi des verbes dont le traitement a été, en français, tout différent. Les formes de *paraître* (*paroistre*), qui appartient à la conjugaison archaïque, sont en effet toutes étymologiques, et il n'en est pas de même de celles de *gémir* ou *frémir*, encore moins de celles de *noircir*[1].

II. — La deuxième personne du pluriel de l'indicatif présent dans les dialectes de l'Est

Cette deuxième personne du pluriel avait en latin une flexion atone *ĭtis*, qui n'est restée en français que dans les seuls verbes *dire* et *faire*, tous les autres ayant reçu la flexion tonique *ez* (= *atis*)[2]. Mais, si le français proprement dit a rejeté ainsi la flexion *ĭtis*, qui répugnait à son génie, nos patois de l'Est l'ont conservée au contraire, et lui ont même donné une grande extension, en l'attribuant aux verbes de la conjugaison en *ĕre*. C'est sur ce fait trop peu remarqué que je veux ici appeler l'attention.

Tous les exemples que je vais citer sont pris dans des textes dont le plus ancien ne remonte pas plus haut que la fin du XVI[e] siècle. La plupart sont beaucoup plus récents. Je les classe géographiquement du Nord au Sud. On verra mieux ainsi la continuité du phénomène sur toute notre frontière de l'Est, des Alpes aux Vosges. Il est particulier au franco-provençal et à ses prolongements.

Voici d'abord la liste des ouvrages où j'ai puisé mes exemples :

Traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (t. VI).

Pont. *Patois de la Tarentaise.*

Le plaisant discours d'un médecin savoyart emprisonné pour avoir donné advis au duc de Savoye de ne croire son devin. 1600 (Réimpression récente.)

Bridel. *Glossaire des patois de la Suisse romande.*

Ayer. *Grammaire romande.*

Hœfelin. *Recherches sur les patois romans du canton de Fribourg* (*Jahrbuch*, XV, 133).

Cornu. *Deux Histoires villageoises en patois vaudois* (*Rivista di fil. rom.*, I, 98).

[1] *Paroistre* est la dérivation très-régulière de *paréscere*, comme *croistre* de *crescere*, *naistre* de *nascere*, *paistre* de *pascere*, et pareillement *paroist* de *parescit*, etc. Si *durescere*, par exemple, avait été traité de la même manière, il aurait donné, à l'infinitif, *duroistre*, non *durcir* ; à l'indicatif présent, *duroist*, non *durcist*.

[2] Voy. mon *Histoire et Théorie de la Conjug. franç.*, p. 82.

Le même. *Chants et Contes populaires de la Gruyère* (*Romania*, IV, 195).

Rivière. *Notes sur langage de St-Maurice-de-l'Exil* (*Revue des langues romanes*, XIV, 11).

Chapelon (*Œuvres complètes de Jean*).

Boyron (*Fragments des poésies patoises de maître*).

Gras. *Dictionnaire du patois forézien.*

Onofrio. *Essai d'un glossaire des patois du Lyonnais, Forez et Beaujolais.*

Philibert Leduc. *Les Noëls bressans.*

Le même. *L'Enrôlement de Tivan.*

Le citoyen Billot. *Recueil de poésies contenant* 1° *quatre noëls au patois d'Arbois..... dédié aux jeunes personnes chrétiennes, qui aiment exercer innocemment leur gosier.* Arbois, an X.

Max Buchon. *Noëls et chants populaires de la Franche-Comté*[1].

Belamy. *Noëls anciens au patois de Besançon.*

Tissot. *Le Patois des Fourgs.*

Contejean. *Glossaire du patois de Montbéliard.*

Tarentaise : Crede (croyez), faide (faites), date (devez), sade (savez), aduite (conduisez), pouete (pouvez).

Chambéry : Séte (savez), creide (croyez), fade (faites), dans un texte imprimé en 1600.

Valais : Vede (voyez).

Broie (Suisse) : Corde (courrez), prande (prenez).

Genève : Oude (oyez), paude (pouvez), veide (voyez).

Lausanne : Vaide et vaitze (voyez).

Gruyère : Prinde (prenez), corde (courrez), vende (vendez).

Delémont : Mente (mettez).

Porentruy : Prente (prenez), rente (rendez).

Fribourg : Prinde (prenez).

Saint-Maurice-de-l'Exil : Ède (avez).

Forez (Saint-Étienne) : Seides (savez), voides et veide (voyez), faide (faites), dides (dites), adude (conduisez), deyde (devez), pouaide (pouvez), creide (croyez).

Lyon : Faide (faites), vede (voyez), saides (savez).

[1] Relevons en passant une explication singulière et à coup sûr tout à fait imprévue, qu'on trouve dans ce livre, de l'expression bien connue *l'ase te foute!* M. Max Buchon écrit (p. 92) *que Laws te foute!* confondant ainsi (au moins je le suppose) maître Aliboron avec l'auteur du *Système*.

Bresse : Saite ou sète[1] (savez), cf. sète (soyez), dète et doite (devez), crayte (croyez), voyte et veyte (voyez), aprante (apprenez), conoite (connaissez), poute (pouvez), atente (attendez), plaite (plaisez), rite (riez), paroite (paraissez).

Arbois (Jura) : Voitai (voyez), ietai (avez), craitai (croyez), crentai (craignez), rantai (rendez), comprantai (comprenez)[2].

Besançon : Ètes (avez), paites (paissez), prentes (prenez), mettes (mettez), pente (pouvez), voite (voyez), sates (savez), entente (entendez), oute (oyez), pathe (perdez), veute (voulez), comprantes (comprenez), fate (faites), crainte (craignez), doete (dormez).

Les Fourgs (Doubs) : Saitè (savez), vatè (voyez), datè (devez), rathè (rendez), faitè (faites).

Montbéliard : Potes (pouvez), craites (croyez), ententes (entendez), voites (voyez), prentes (prenez).

Lure (Haute-Saône) : Prente (prenez).

Les mêmes dialectes qui ont gardé *ĭtis* sous la forme de *te* ou *de* ont, par analogie probablement, attribué aussi cette finale anx verbes de la première et de la deuxième conjugaison, disant par exemple *cantade*, *sarvide*, pour *cantatis*, *servītis*. Voici des exemples. Je les prends dans les mêmes textes que les précédents, et je suis le même ordre que tout à l'heure. Le phénomène est loin, d'ailleurs, d'être aussi général et aussi constant, au moins autant que mes textes me permettent d'en juger.

Haute Tarentaise (Moutiers): Touâde, mais aussi amenâ.

Fribourg : Aportade, tiade.

Gruyère : Betadè, alladè, tiadè,— ade et —a, — ide et — i.

Basse Gruyère : Aportade, betade, menade, tiade, vithide.

Genève et Lausanne : Cantades, trovades, venide, mais amenâ.

Delémont : Aiportètes, tuetes, aimonetes.

Broie : Amenade, allade, tiade ; mais beta.

Saint-Étienne : Counusseide.

Besançon : Bannites, ouvrites, soethites, finites, sarvites ; mais teni, aicouta, bouta.

Les Fourgs : Pas de trace de *tis* dans les conj. en *are* et *ire*.

Arbois : Remplitai.

Les verbes en *are,* qui en ancien français avaient la flexion *ier,* ont la même flexion dans les dialectes dont il s'agit. Mais ils l'y ont généralement réduite à *ir* (*i*). De là le passage de *atis* à *ites* (*ide*),

[1] Rime avec *fête* (*festa*).

[2] Dans ces exemples, *ai,* comme *è* plus bas (les Fourgs) marque seulement si je ne me trompe, que l'on n'a pas affaire à un *e* muet. Il est peu probable que l'accent se soit déplacé.

par *ietes*, dont quelques-uns des textes que je viens d'extraire nous offrent aussi des exemples :

Basse Gruyère : Baillide (baillez).

Lausanne : Cutside (couchez).

Salins : Crîte (criez), renvîte (renvoyez).

C. C.

P.-S. — Une farce savoyarde que vient de publier M. Paul Meyer (*Romania*, X, 1833) offre de la forme *tes* pour *ïtis* un autre exemple, précieux par sa date (fin du XVe ou commencement du XVIe siècle ?). C'est *vous puyte* (v. 62), qu'il n'y a pas lieu de corriger.

CUVINGLES = CUNJUGLES

En rendant compte, dans la *Revue des langues romanes*, 3e série, t. IV, fasc. 4, p. 196, de l'édition du *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, de M. Koschwitz, j'ai lu *cuvingles*, et dérivé de **convincula*, la forme *cuningles* du v. 284 :

> Truvat lu rei Hugun à sa carue arant,
> Les *cuningles* en sunt à or fin reluisant.

Cette lecture et cette explication ne m'avaient pas pleinement satisfait. J'ai fait de nouvelles recherches, à la suite desquelles j'ai dû changer d'avis, mais sans accepter pour cela la lecture des premiers éditeurs.

Je lis aujourd'hui *cunjugles*, et voici sur quoi j'appuie cette nouvelle et, je l'espère, définitive explication :

Du Cange donne « CONJUGLA, CONJUNCLA, lorum quo vinciuntur ac conjunguntur boves. Gloss. vet. *conjuglae*, ζευκτῆρες. Gloss. lat.-gr. : *jungula*, ἡνίαι ζευκτικαί », exemples et définition qui cadrent on ne peut mieux avec la forme et l'emploi du mot qui est en question. Il est vrai que le même Du Cange cite aussitôt après un équivalent roman de *conjugla*, la forme *congle*, extraite d'un document namurois de 1265, laquelle bien qu'apparentée de fort près à notre *cunjugles*, en diffère cependant par un déplacement très-sensible de l'accent. Mais l'existence de la forme complète et non contractée est garantie par celle du simple *juilles, julhes* « ou lieures dont les bœufs qui tiroient à la charrette estoient liez », que cite le même auteur.

Nous lirons donc sans hésiter *cunjugles*, et non plus *cuvingles*, dont nous ne connaissons aucun équivalent latin ou bas-latin, et encore moins *cuningles*, qui ne répond absolument à rien.

A. BOUCHERIE.

BIBLIOGRAPHIE

Facsimili di Antichi manoscritti, per uso delle scuole di filologia neolatina, pubblicati da Ernesto Monaci. Fascicolo I., Roma, Martilli, 1881. Prix: 12 fr.

On ne saurait trop reconnaître les services que rendent à nos études les publications du genre de celles que nous annonçons. M. Monaci, à qui nous devons déjà la reproduction, par le même procédé de l'héliotypie, de l'unique manuscrit du mystère provençal de sainte Agnès, nous donne aujourd'hui le premier fascicule d'un recueil d'anciens textes romans qui sera assez ample et assez varié pour offrir à tout le monde, même à ceux qui sont le plus éloignés des dépôts de mss., le moyen de s'exercer facilement à la lecture des vieilles écritures et à la critique des textes.

Ce premier fascicule contient 25 planches et donne des échantillons de 15 textes différents, tous des plus importants, bas-latins, français, provençaux, catalans, italiens, espagnols. Je citerai entre autres le fragment de l'ancien roman d'*Alexandre*, donné en entier ; une rédaction espagnole, jusqu'ici inconnue, du roman de Tristan ; les gloses de Cassel ; une chanson de Perdigon et une autre de Raimbaut de Vaqueiras, avec les biographies de ces deux troubadours, d'après le célèbre ms. 5232 de la bibliothèque du Vatican ; quatre pages du ms. 3207 de la même bibliothèque, qui nous font connaître en entier une tenson de R. de Vaqueiras et de Guilhem des Baulx, dont un couplet seulement avait été publié jusqu'ici, et qui nous donnent tout ce qui manque dans la *Chretomathie* de M. Bartsch, et même un peu plus, du petit traité que ce dernier a intitulé *Traité de poétique*, et dont il n'a publié que la fin (col. 207 et ss.)

On voit par cet aperçu quel intérêt offre déjà le recueil de M. Monaci et de quelle utilité il sera pour les travailleurs. Souhaitons que les fascicules à suivre se succèdent rapidement ; nous sommes assurés d'avance que le savant éditeur saura les composer de façon à satisfaire toutes les exigences.

C. C.

[1] Voy., sur cette belle publication, la *Revue des l. r.,* XVIII, 307.

CHRONIQUE

Le bureau de la *Société des langues romanes*, pour l'année 1882, est composé ainsi qu'il suit : président, M. Mie-Kœttinger ; vice-président, M. Castets, doyen de la Faculté des lettres ; trésorier, M. Louis Lambert ; secrétaire, M. A. Boucherie, nommé en remplacement de M. Roque-Ferrier, non acceptant.

*
* *

La *Société des langues romanes* a décidé d'ouvrir un concours philologique et littéraire à Montpellier en mai 1883.
Le programme sera publié prochainement.

*
* *

COMMUNICATIONS FAITES DANS LES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ. — 15 février 1882. — *Le Roman de l'empereur Fanuel, de la Vierge et des Apôtres*, d'après le ms. de la Bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier, par M. Chabaneau, qui se propose de publier ce texte. — Grammaire gasconne composée en 1734 par de Grateloup. Cet ouvrage, dont le ms. appartient à M. Maisonneuve, sera publié par la Société.

1er mars. — *Etude de mœurs provençales d'après les proverbes et dicons*, par M. Jean Brunet. — Un texte en langue vulgaire (Avignon, 1501); *fac-simile*, envoyé par M. de Berluc-Perussis. — Les pluriels brisés en arabe, par M. Devic, qui fait surtout ressortir un procédé de formation qui a été, par une singulière coïncidence, commun aux langues romanes et à l'arabe.

*
* *

M. Charles Thurot, membre de l'Institut, vient de mourir. C'était un homme d'une érudition extrêmement vaste et sûre. De ses nombreux et savants travaux, nous ne mentionnerons que celui qui a trait à la philologie romane et qui est en même temps le dernier en date : *De la Prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, 1881. Le premier volume seul a paru ; mais il faut espérer que la mort de l'auteur n'interrompra pas la publication commencée, et que des mains amies sauront réunir et utiliser les matériaux laissés par lui.

*
* *

On nous annonce comme devant paraître au mois de mars 1882 l'ouvrage suivant : *Poésies catalanes* de A. Jofre : *las Brùxas de Carancà*, *la Dona forte*, etc., visuradas, annotadas y aumentadas per *lo Pastorellet de la Vall d'Arles*. — Prix : 3 fr.[1]

[1] Adresser les demandes à M. Bonafont, à Arles-sur-Tech (Pyr.-Or.).

Le Gérant responsable : Ernest HAMELIN.

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi. — Hamelin Frères

Dialectes Anciens

POÉSIES INÉDITES D'ARNAUT DE MAREUIL

(*Suite*[1])

IV

(Ms. 856 de la B. N., fº 112 vº)

I. E mon cor ai un novellet chantar,
Planet e leu, e quel fai bon auzir
A totz aisselhs qu'en joy volon estar,
Quar de joy es e de joy suy chantaire,
E fin' amors ensenha lom a faire,
Quez a de mi e de mi dons poder.
Per aisso dey estar em bon esper,
Quar amors vens e forsa totas gens.

II. Bona domna, be degratz esguardar
Lo cor qu'ieu[s] ai, mas ges no lous puesc dir;
Mais bel podetz conoisser al pensar
E als dezirs, quem fan tan greu mal traire
Que, quan vos cug dire tot mon afaire,
Amors m'o tolh quem fai aitan temer;
Mas ges per so nom deuratz meyns voler,
Qu'ieus gart de dan mielhs que me finamens.

III. Be fora rix sim volguessetz onrar,
Ans que del tot m'acson mort li sospir,
Quar a totz jorns vey mon dan pejurar,
E vos, belha, non ho prezatz ges guaire.
Dieus! sera ja que loy puesca retraire
Qu'amors l'aja aitan facha doler
... .
Qu'ab los huelhs plor, aitan l'am coralmens.

IV. Bem aucizetz quan mi detz un baizar,
Qu'anc pueys no fo mos cors meyns de dezir,

[1] Voir le nº d'août 1881.

Mas be suy folhs quar m'en auzi vanar ;
Bem deuria hom a cavalh trahinar [1].
E ! francha res, merce d'aquest peccaire,
Quem retornetz ab joy en bon esper,
Quar hieu no puesc mais nulha res valer
Tro per merce [2] sierva vostre cors gens.

V. Membre vos donx del prim al comensar,
Quan m'autreyes so per [quem] faitz murir,
Qu'entre mos bras vos tenria tan car,
Mais del plazer esdevenria laire,
E seria jauzions e baysaire
De la gensor que hom puesca vezer.
Ben fora dregz, si m'en pogues toler,
Qu'ieu [m'en] gurpis, pus me franh mos covens.

VI. Si ma donam volgues guazardonar
Lo mal qu'ieu trac, nom pogra res falhir [3],
Quar anc no vis pus finamen amar,
Ni lauzengier(s) no loy puescon retraire
Qu'ieu li sia de ren fals ni bauzaire
....
Aucia me si nom vol retener,
Mas hieu l'afi que non l'estara gens.

VII. Fina chanso, dreg vas lieys fai [4] repaire,
On plus mos cors acli ben [5] pot saber,
Que d'als non pes nueyt ni mati ni ser
Mas quem tengues per home leyalmens.

VIII. A N' Ensenhat, qu'es ricx e de bon aire,
Fai pueys ton cors [6] e d'amar [7] not defes [8].
Si mi dons platz, mout ne potz mais valer,
Ab quel siatz cortez' ez avinens.

[1] Corr. *a dos cavals traire ?* — [2] Corr. *mercem ?* — [3] Ms. *falhir res.* — [4] Ms. *fas.* — [5] Ms. *bem.* — [6] Ms. *cours.* — [7] Corr. *anar ?* — [8] La rime exige ici un mot en *er estreit : tener* pourrait convenir ; mais on ne comprendrait guère qu'un copiste ait pu lire *defes* à laplace

V

(Mss. 856, f° 113 v° (C) et 15211, f° 137 (T) de la B. N.)

I. Us jois d'amor s'es en mon cor enclaus,
Francs e humils e ples de gran doussor,
Et am donat aitan gran ardimen
Qu'amar mi fai del mon la gensor domna,
E am la tan qu'ades on plus mi doil
M'en fai lo joi de bon esper jauzir,
Per que l'afans nom pot esser engres.

II. Mas lo mals m'es de tan doussa sabor,
Bem par quel bes mi pogues far jauzen,
Quar s'ieu n'agues sol aitan que siei oil
M'esgardesson per amor, anc mais domna
Nuls amaire no saup miels obezir
Qu'ieu feira leis, e farai tot ades,
Qu'amors o vol que te de mi las claus.

III. Francs cors gentils, on pretz e jois s'enten,
Lo dezirier am mais de vos e voil
Qu'aver d'autra tot quan de vos dezir,
Mas tant es ders sobre tot' autra domna
Vostre rics pretz, que de las melhors es
Capdoils e caps, per qu'ieu dire nous aus
Que jam denhetz penre per servidor.

IV. Mas per merce qu'es guerreira d'orgoil
Vos prec que ges, sim complanh, nom azir
Vostra valors, quar tan m'etz al cor pres
Qu'ades soplei lai on vos etz, pros domna,
Eus clam merce, sai pensan, e repaus,
On qu'ieu m'estei, mon cor en vostr' amor,
Si que ren als non ai en pessamen.

V. S'estiers nous platz quem vulhatz enriquir,
Nous pes sius am ni sui vostre conques,
Quar la beutatz qu'es en vos el ric[s] laus
Mi ten defes qu'ieu non am autra domna,
E mas amors m'adutz aitan d'onor,
Nom do ja Dieus nulh be a mon viven

35 S'ieu ja per re de vos amar mi tòil.

VI. Domna genser que anc el mon nasques,
Tan m'es de vos l'espers dous e suaus
Per qu'ieu no puesc mon cor virar alhor,
39 E s'er ja temps qu'a dreit vos apel domna,
Qu'ieu vos sia om mas juntas humilmen,
Quar atressi com bos senher acoil
42 Son litge ser, mi denhatz aculhir.

VII. Domna, amors m'a dat tan d'ardimen,
Quar sap que fis vos sui e no m'en toil,
45 Qu'el cor m'a fag miralh ab queus remir.

VIII. Domna, de pretz sui en l'aussor capdoil,
Mas per semblan mon cor no vos aus dir.

IX. Domnal semblan podetz mon cor chauzir.

NOTES ET VARIANTES[1]

Le système rhythmique de cette pièce est remarquable. En voici le tableau. On remarquera que la deuxième rime et les suivantes, sauf la quatrième, qui est constituée toujours par le même mot et qui reste fixe, avancent constamment d'un vers d'un couplet à l'autre, en sorte que chacune d'elles occupe tour à tour toutes les places, excepté la quatrième.

1er couplet.	*a*	*b*	*c*	*d*	*e*	*f*	*g*
2e	*b*	*c*	*e*	*d*	*f*	*g*	*a*
3e	*c*	*e*	*f*	*d*	*g*	*a*	*b*
4e	*e*	*f*	*g*	*d*	*a*	*b*	*c*
5e	*f*	*g*	*a*	*d*	*b*	*c*	*e*
6e	*g*	*a*	*b*	*d*	*c*	*e*	*f*

V. 2. Le second *e* et *gran* manquent dans C.
3. *Que m'a donat* C. — 6. *jauzens* C.
10. *n'avia sol tant* T. — 11. *mais domna* manque dans C. — « miels. » T: *mais.* — 15. *jois e pretz* C.
18. « ders. » T: *adreis.* — 19. Leçon de T. *es* doit être ici pour *etz*,

[1] Je néglige les simples variantes de graphie. Les formes de T, altérées par un copiste italien, sont ramenées à une orthographe correcte.

la rime exigeant un *es larg*. C : *Vostre pretz qu'es de las melhors capduelhs,* ce qui enlève deux syllabes au vers suivant.

20. « nous. » T : *non.*—21. *tenre* C. (T a *prendre*.)

30 *conques* est ici pour *conquest* ou *conquetz* (fém. *conquesta*), qui a l'*e* ouvert, comme la rime l'exige. *Conques,* fém. *conquesa,* ne pourrait convenir, l'*e* y étant fermé.

32. *tenon* C. — 36. *La genser re qu'anc en est mon n.* C. — 37. *m'es l'espers per vos* C. *devos laspre doutz* T.

39. *A ser ia* C, *Esser gia* T (= *E si er* (*sic erit*), ou faut-il écrire *Es er?*). — *cadril vos a* T, *que ieu vos a* C.

40. *Qieus sia om......* *lialmen* T. — 41. *qun bon senhor* C.

42. *son liges om* T. *denhetz* C.

43. *me dona ardimen* C. — 44. *nom destuelh* C.

45. *Del cor* C. — 46. « sui. » T : *fi.* Il semble qu'il faudrait plutôt *etz.* — 48. *cor* manque dans T.

VI

(Mss. 854, fo 89 ro (I); 856, fo 111 ro (C), et 22543, fo 25 vo (R) de la Bibl. nationale[1])

I. Lo gens temps m'abelis em platz,
Eil ramel cargat de verdor,
Quel cor mi tornon en douzor
D'un joi quem melhur' em reve,
E chant merceian quar cove,
Si tot amors no vol mon pro,
Queil clam merces e ma chanso,
Per restaurar los mals els dans
Qu'avia pres ab bels semblans.

II. Mala fui tant enamoratz
Qu'anc pois jorn no fui ses temor,
E si francheza nom socor,
No sai negun cosselh de me.

1 Cette chanson se trouve en outre dans le no 12473 de la B. N. (K) et dans la quatrième partie du ms. de Modène (d). Le *Breviari d'amor* (pp. 531 et 520 de l'édition de ce poëme) en rapporte les deux derniers couplets. Il n'est pas sûr qu'elle soit d'Arnaut de Mareuil : R. l'attribue à Ugo de Pena, I, K et d, à Richard de Barbezieux, le *Breviari d'amor* et C seuls à notre poëte. Encore une des tables de ce dernier ms. la donne-t-elle à Pons de Capdoil.

Si sai, car clamarai merce
Ma bona domna cui hom so,
Quem don un bais en guizardo,
Et er lo gaugz mager mil tans
Que sil m'agues donat enans.

III. Lonc temps aurai sufert en patz
Per mon Bel Vezer grieu dolor,
Et anc mais non vist amador
Que nos camjes mas quant sol me,
Quez eu soi cel qui nom recre
D'amar leis a cui ai fait do,
Al fin cor e leial e bo,
De mi per far totz sos comans,
Tant es adrech' e benestans.

IV. A domna no s'eschai beutatz,
Si no ten en car sa valor,
Qu'avols gens e fol parlador
Fan cujar als melhors tal re
Per que dechai sos pretz e se,
Quel semblans adutz l'ochaiso
Si tot del fait se ditz de no,
Per que no deu sufrir demans
D'ome, si no l'es onors grans.

V. Domna vol qu'om sia privatz
E ques gart de dire follor,
Pois qu'enquer lo fin gaug d'amor,
E que sapcha far mielhs de be,
Quar aital amic vol e cre
Et als autres vol dir de no,
E fai o per bona razo,
Que chascus ditz qu'es fis amans,
Mas li plus renhon ab enjans.

VARIANTES

1. *dos temps* R.—2. *el ramels cargatz* R.—3. *torna* R, *tenon* C.
5. *E* manque dans R. —7. *Sil clam* R, *Yeulh cl.* C.
9. *vils semblans* R.—11. *anc .1. jorn* R, *no fui jorn* C.

12. *nom n'acor* I. — 13. *e me* I. — 14. *Si fatz quel* C, *Si fas qu'ela m'auram*. R. — 18. *er li gratz aras mil* C.

20. *gran dolor* C.—21. *no vis nulh a.* C, *no vis hõ mays d'amor* R.

22. *sol quant* I, *Nos... sol de me* R.—23. *Mas hieu* (*yeu*) C et R.

26. *Per far de me* R.—27. *e gen parlanz* I. 28. *non eschai* I. — 29. *ten cara* Breviari d'amor.

32. *de se* R. Peut-être cette leçon, sauf à écrire *dese* (semper), serait-elle à préférer. — 33. *El semblans* I. —34. *de nom* I. — 41. *Qui aytal* C, *Et aytal* I. — 42. *deu dir* I. — 45. *Els pluzors r.* C et Breviari d'amor.

VII

(Mss. 856, f° 114 r° (C) et 1749, p. 68 (E) de la Bibl. nat.[1])

I. Sabers e cortezia
E bela paria
E fina beutatz,
Ab [fis] pretz esmeratz,
A vos fan guirentia,
. . . .
Pros dona e valens,
De totz laus avinens,
Per que nos part un dia
De vos mos pensamens.

II. Domnal genser que sia,
Per vos me castia
Sens e voluntatz
E nom laisson en patz,
Qu'a mon sen si podia
Mi deslunharia
Dels autz entendemens,
E d'autra part jovens
Ditz qu'onrada folia
Val en luecx mais que sens.

III. En aissos pliu es fia,
Qu'en mais nos cambia

[1] Le deuxième couplet se trouve aussi, isolé et anonyme, dans le ms. 776 F 4 de la bibliothèque nationale de Florence (J), d'après lequel il a été publié par M. Stengel (*Rivista di filol. rom.* I, 40.)

De vos mos pensatz,
E soi m'aseguratz
Mais vuelh qu'amors m'aucia ;
Que grans galhardia
Qui ser recrezens,
Qu'ades [es] mos talens
Plus segurs tota via,
Mielher e mais valens.

IV. Per nom de drudaria
D'autra nom plairia
Plazers ni solatz,
Tan soi enamoratz,
Que nous dezamaria,
Si ja nom valia
Lo vostre gais cors gens,
Quar el es cors rizens ;
Mais val bela fadia
Q'us dos dezavinens.

V. Totz temps vos amaria,
Si totz temps vivia,
Domna, so sapchatz ;
E doncx humilitatz
Ni merces nom valria,
Que no sufriria
Lo vostr' ensenhamens.
Domnals bels digz plazens,
Merceus clam, sius plazia
Quem valgues chauzimens.

NOTES ET VARIANTES

Vers 1. *e* manque dans E.
4. La syllabe suppléée manque dans les deux mss.
6. Ce vers manque dans les deux mss.
15. *Car mon sen* J. — 16. *M'en deslonharia* J.
17. Leçon de J. C et E : *Dautz*.
22. Corr. *Que mais ?* — 27. Manque une syllabe. Ce vers ni le pré-

cédent ne sont clairs, et je ne trouve pas de correction qui me satisfasse.

30. *E mielher* C. *E meiller e mai lens* E.

31. *Pero* C. — 32. *plaseria* C et E. — 39. *Bem val* E. — 40. *Mains dos* E.

46. *no* = *no o*?

VIII[1]

(Ms. 856 de la B. N., f° 112 r°)

I. La cortezia el gayez 'el solatz,
El entier pretz, el richeza el bon laus,
E las honors e la fina beutatz
De midons es senhorius e cabaus,
5 El sieu[s] bel[s] sens
Avinens
Entendens,
Qu'en lieys renha,
Que fai a totz grazir,
Me mostra qu'eu cossir
9 Quom de lieys mi sovenha.

II. Quar hom non es tan fort d'ira sobratz,
Si parl' ab lieys, que non sia sanatz
Si sen d'amor las trebalhas nils maus,
E non s'en torn de joy rics e vassaus
14 E a las gens
Ben dizens
E volens.
Mas sim prenha,
Pueys veiretz lor plevir
Que sa par per eslir
18 Non ha el mon ni renha.

[1] Il est peu probable que cette chanson, malgré l'attribution du ms. 876, le seul qui nous l'ait conservée, soit d'Arnaut de Mareuil. Le nom de la dame à qui elle est adressée autoriserait à lui seul tous les doutes. Ajoutons que les obscurités qu'elle présente, la langue, le style, annoncent aussi un écrivain moins maître de sa langue et moins correct que ne l'était Arnaut de Mareuil.

III. Quar totz los joys qu'a Dieus el mon pauzatz,
E totz los bes els sojorns els repaus,
Faitz e plazers d'autras donas e gratz
Val lo vezers del belha don dic laus,
23 Qu'al[s] conoyssens
Es parvens
Qu'a lonh vens
Quan si senha
Fai son bon laus auzir,
Qu'om no pot tans bes dir
27 Cen tans mielhs noy covenha.

IV. Anc sos belhs cors nous no fo enjanatz,
Ni enjanet ni saup far semblans faus
Ni parvensa don mermes sas bontatz ;
Anz es sos pretz fis e dregs e leaus,
32 Qu'ensenhamens
Belhs e gens
L' es guirens,
Quilh ensenha
Quom se gart de falhir
E sab l'en pretz baylir
36 Que Dieus aissi loy tenha.

V. Et ieu feira belhs motz e plus prezatz,
Se silh cui am de tans sospirs coraus
Volgues qu'eu fos joyos et enviatz,
Mas d'un salut sol nom es cominaus.
41 Mortz quar nom prens !
Mos jauzens
Jauzimens
Nom retenha
Qu'ieu l'am e qu'ilh m'azir,
Que tant m'a fait languir
46 No cug mais ne revenha.

VI. A ma dona don lo mons es honratz,
Qu'a d'entier pretz e de fin joy las claus,
Na Guillelma, m'er mos chans demostratz
Del dan d'amor que nom es ges suaus,
50 Que suy atenhs

E destenhs[1],
Quel plazens
Tan nom denha
Q'un dous esgart me vir,
E fam del tot murir,
Que no vol tan n'atenha.

VII. A Miramons qu'es de tot fin pretz claus
N'anatz, prezens
Avinens
Chans valens,
Queus aprenha
Ma dona, quar eslir
Sap be el mielhs chauzir
Qu'a ben estan covenha.

VII. A! joys nom pot falhir,
Que de lieys mi sovenha.

[1] Corr. *destrenhs?*

VARIÉTÉS

LES PLURIELS BRISÉS EN ARABE

(*Faculté des lettres de Montpellier. — Cours d'arabe. Leçon du 27 février* 1882)

Messieurs,

En vous exposant, suivant les méthodes grammaticales ordinaires, les règles de la formation du pluriel dans les noms arabes, je vous ai promis de revenir sur ce sujet et d'essayer, par une théorie, de mettre un peu d'ordre dans cette multiplicité extraordinaire de formes, dans cette confusion telle qu'aucune autre langue cultivée n'offre rien qui en approche.

Plus d'un grammairien déjà s'est efforcé d'éclairer ce sujet obscur. Je ne vous redirai pas toutes les théories conçues par les sémitistes, depuis notre compatriote Bochart au XVIIe siècle, jusqu'à l'Allemand Böttcher en ces dernières années Je signalerai seulement à votre attention deux *Essais* remarquables, les seuls, à ma connaissance, qu'on ait écrits en français ; ils sont dus, l'un à M. Hartwig Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales [1], l'autre à M. Stanislas Guyard, professeur à l'École des hautes études [2].

La difficulté d'expliquer nettement la bizarrerie apparente de ces trente à quarante formes de pluriel [3], qu'aucune loi logique ne semble relier entre elles, tient surtout à deux causes. La première, c'est que nous ne savons à peu près rien de la vieille langue arabe avant l'état de perfection où nous la montrent le Coran et les *Mo'allaqât,* et que, par suite, toute base fait défaut à nos hypothèses. Que dirions-nous, en français, de pluriels tels que *animaux, cieux, yeux,* si l'histoire ancienne de ces mots n'était là pour nous y montrer l'applica-

[1] *Essai sur les formes de pluriel en arabe*, dans le *Journ. asiat.*, no de juin 1867.

[2] *Nouvel Essai sur la formation du pluriel brisé en arabe.* Paris, 1870.

[3] Le nombre varie suivant que l'on compte séparément certaines formes, ou qu'on les rattache à d'autres comme de simples variantes.

tion très-régulière de la règle générale? Et, si l'on ne connaissait les antécédents germaniques de la langue anglaise, que penser des pluriels *men, feet, mice,* venant de singuliers *man, foot, mouse?*

En comparant l'arabe aujourd'hui parlé avec l'arabe du VIe et du VIIe siècles, en observant les transformations subies par cet idiome dans un intervalle de douze à treize cents ans, il semble qu'on devrait pouvoir tirer de cet examen quelques conjectures précises sur les modifications antérieures. Mais un peu de réflexion suffit pour reconnaître combien une telle espérance serait peu fondée.

L'arabe, comme la plupart des idiomes dont l'histoire nous est un peu connue, a été en se simplifiant, élaguant, émondant, laissant en route maint et maint organisme dont il apprenait à se passer, les désinences casuelles, par exemple, les modes et le passif des verbes. La connaissance des organismes perdus depuis les temps d'Imroulqaïs et de Mahomet peut-elle nous permettre de retrouver ceux qui se sont évanouis à des époques antérieures? Non, sans doute, pas plus que, dans le français ou le provençal, la constatation de la perte des deux cas usités au XIIe siècle ne permettrait de retourner aux six cas du latin et aux huit ou neuf de la langue aryenne. Tout au plus des comparaisons de cette sorte pourraient-elles servir de base à des conjectures sur l'avenir réservé à la langue. Quant au passé, il n'y a là qu'un secours à peu près illusoire.

La seconde cause de la difficulté que nous éprouvons à nous rendre compte de la diversité des pluriels arabes, c'est que l'arabe ne constitue pas à l'origine un langage unique, l'idiome d'un seul peuple qui l'aurait façonné suivant ses instincts, avec une naturelle tendance à l'uniformité. Les lexiques, les grammaires, nous amènent à placer les unes à côté des autres des formes qui proviennent de variétés dialectales et qui peut-être ne devraient pas toujours s'expliquer par des considérations de même ordre.

La race arabe était loin de former une nation compacte, en relations intimes et constantes, où des rapports ininterrompus eussent amené l'usage de procédés identiques dans le langage. Chaque tribu, plus ou moins isolée, avait ses tendances phonétiques, ses préférences de vocalisation et d'accentuation. Vous

connaissez les infinies variétés de vocalisme de nos patois méridionaux les plus proches voisins, où la même voyelle primitive se présente transformée par chacun d'eux suivant ses lois propres. Vous savez que, chez les Hellènes, le Dorien disait *a* là où l'Attique préférait *e* ou *o*; que l'Éolien reculait volontiers l'accent, tandis que le Dorien tendait à l'avancer. Des faits du même genre se rencontrent nécessairement en arabe. Mais, fort mal renseignés sur les variétés de langage de la vaste péninsule, nous acceptons forcément comme simultanées des formes qui, suivant toute vraisemblance, ont dû originellement appartenir à des dialectes différents.

Nous savons, par les historiens arabes eux-mêmes, que, peu de siècles avant l'hégire, les tribus du Hedjaz et celles du Yémen avaient grand'peine à s'entendre ; que souvent même des tribus limitrophes ne se servaient pas des mêmes termes. Le mélange des dialectes s'est fait peu à peu par les pénétrations successives des tribus entre elles, par les grandes réunions annuelles d'Ocazh, où les poëtes venaient concourir devant un auditoire des plus variés, et surtout au commencement du VII[e] siècle, par le grand mouvement que provoqua la prédication de l'islam. Cette fusion de tribus et de dialectes, bien que s'accomplissant surtout au bénéfice de l'un d'entre eux, ne pouvait manquer d'introduire dans la langue commune l'usage d'un grand nombre d'expressions empruntées à des langages divers, proches parents sans doute, mais fort éloignés de l'identité. Il y a dans ce fait, n'en doutez pas, une des causes auxquelles on doit attribuer cette surabondance de formes employées concurremment pour le pluriel, et dont le groupement théorique doit faire l'objet de cette leçon.

En admettant que le mélange des tribus et de leur langage explique jusqu'à un certain point la déplorable multiplicité des formes de pluriels arabes, cela ne dispense pas le linguiste de chercher à expliquer l'origine de ces formes. Leur diversité résulte-t-elle d'une véritable différence originelle dans la conception et dans le procédé qui leur a donné naissance? Ou bien, — comme on ne peut manquer de le supposer *à priori*, dans une langue de ce groupe sémitique, si uniforme en ses grandes lignes grammaticales, — cette diversité, plus apparente que réelle, n'est-elle pas due simplement au jeu de ces deux

grandes forces qui font et défont les langues, la phonétique et l'analogie, agissant en divers temps et en divers lieux sur une matière première identique? Cette dernière hypothèse sera la nôtre. Il répugne à notre logique instinctive (disons-le sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à un argument de cette nature), il nous répugne de supposer qu'une race intelligente et particulièrement éprise d'ordre et d'harmonie dans le langage, comme étaient les compatriotes de Tarafa, d'Antar, de Lébid, de Chanfara, ait pu chercher un système normal de pluralisation dans une série de procédés indépendants les uns des autres, et qui consisteraient à modifier le nom singulier de toutes les façons imaginables, tantôt en y joignant des désinences variées, tantôt en modifiant le vocalisme intérieur, allongeant celui-ci, raccourcissant celui-là, capricieusement, sans raison visible ni pour eux, ni pour nous.

Une confusion si extraordinaire ne peut être chose voulue. Une loi sériaire, permettez-moi cette expression empruntée aux sciences les plus amoureuses d'ordre, doit unir entre eux tous ces termes en apparence si arbitrairement composés. Et, en effet, Messieurs, si vous acceptez la théorie que je désire vous exposer, vous arriverez à reconnaître que ces procédés si divers ne sont pas des créations isolées, indépendantes, issues de concepts sans lien commun, mais qu'au contraire ils ont été engendrés successivement par de simples modifications phonétiques et par l'effet de l'analogie.

L'arabe du Coran et des poëmes anté-islamiques procède assurément d'un idiome plus ancien, ou, si vous voulez, il est le résultat des transformations successives d'une langue antérieure. Cette langue, à une certaine période de son développement, avait une manière de marquer le pluriel, qu'elle appliquait régulièrement à ses divers mots. Mais tous les mots ne se prêtent pas également bien aux modifications que le procédé régulier voudrait leur faire subir. Il peut surgir dans l'application de ce procédé des sons déplaisants, des heurts de consonnes ou de voyelles auxquels répugne l'organe de celui qui l'emploie, des allongements qui troublent le rhythme voulu par l'oreille. Qu'arrive-t-il alors? C'est que, sans y prendre garde, instinctivement, on supprime, on élague, et parfois on ajoute ou on déplace, pour accommoder le nouveau mot aux habi-

tudes de l'organe qui le prononce et de l'oreille qui l'entend.

Chaque race d'hommes, dans cet ordre de choses, a ses goûts, ses tendances particulières, et chaque langue a ainsi sa phonétique propre. Tel idiome se plaît au choc des consonnes et fuit l'hiatus, tel autre veut des articulations faciles et recherche le concours des voyelles. Celui-ci, pressé, impatient, contracte et resserre; celui-là, tranquille et lent, garde aux mots toute leur ampleur. C'est dans la diversité de ces aptitudes, vous le savez, Messieurs, qu'il faut chercher une des principales causes de la variété des idiomes issus d'une même langue primitive.

Les anciens dialectes arabes, si nous pouvions en obtenir quelque connaissance certaine, nous montreraient sans doute des phénomènes de ce genre, et cela nous permettrait d'attribuer à chacun d'eux les types de pluriel qui lui appartiennent. Malheureusement nous n'avons à ce sujet qu'un petit nombre de renseignements, et force nous est de traiter et d'expliquer ces trente à quarante types comme s'ils étaient l'œuvre d'un peuple unique aux instincts capricieux, préférant aujourd'hui telle voyelle, demain telle autre, tantôt avançant et tantôt reculant l'accent tonique. Nous éprouvons un embarras comparable à celui qu'on aurait à expliquer certaines de nos formations françaises, si l'on ne connaissait l'existence des dialectes français, picard, normand, bourguignon, etc., dont chacun a laissé quelque trace dans la langue commune, qui finalement les a tous absorbés.

D'autre part, acceptant les indications des grammairiens arabes et les habitudes de langage, nous attribuons telle forme de pluriel à telle forme particulière de singulier, confondant ainsi l'usage avec une prétendue règle de dérivation. Est-il vraiment exact de dire que *ghazâl* fait au pluriel *ghizlân* et que *kitâb* fait *kotob?* En français, nous apprenons bien que *cheval* fait au pluriel *chevaux,* que *ciel* fait *cieux,* et que *œil* fait *yeux;* mais nous savons que la bizarrerie apparente de ces formations tient seulement à ce que nous ne les rattachons plus à leurs vrais singuliers, *chevau, cieu, yeu,* qui ne sont pas restés sous cette forme. N'y aurait-il rien de pareil à observer en arabe? Question difficile et que nous nous bornons à indiquer ici. Nous nous contenterons de noter et de classer les

diverses formes de pluriel, sans nous inquiéter outre mesure de la forme des singuliers auxquels l'usage les fait correspondre. Notre but, aujourd'hui, est surtout de montrer comment ces pluriels peuvent se rattacher à un petit nombre de types, et comment ceux-ci se ramènent tous à un premier procédé normal, unique, et d'une nature qui ne choque point nos tendances logiques.

La théorie que je vais vous exposer est, comme toutes les théories, une simple hypothèse. Elle ne représente vraisemblablement qu'une faible part de vérité ; car où est la vérité dans des considérations de cet ordre? Mais elle me semble offrir une certaine cohésion rationnelle et me paraît propre à rattacher par un lien logique la multitude disparate des pluriels arabes, de même que les théories scientifiques, sans prétendre offrir l'expression de la vérité absolue, parviennent à grouper les faits observés sous un petit nombre de lois. Acceptez donc, si vous voulez, les idées qui vont suivre comme un système plus ou moins artificiel, bon tout au moins à servir de méthode mnémonique.

—

Vous savez, Messieurs, que la consonne arabe est extrêmement résistante. Étant donné un radical de trois consonnes (et la très-grande majorité des radicaux arabes est ainsi construite), ce radical peut éprouver une infinité de modifications pour marquer un verbe ou un nom, avec toutes les indications de temps, de personne, de genre, de nombre et de cas ; mais les trois lettres radicales qui constituent, pour ainsi dire, le squelette, restent absolument intactes (sauf de rares exceptions). Pour montrer les différentes formes que peut prendre un mot, il suffit donc d'adopter un groupe de trois consonnes et de l'écrire en y joignant les lettres adventives (lettres *serviles,* comme disent les grammairiens), qui caractérisent ces formes. Les grammairiens arabes ont choisi pour cet usage un trigramme *f.'.l.* (*fa'ala* signifie *faire*) fort incommode pour nous, en ce que la deuxième consonne est une articulation gutturale très-difficile pour un organe français et sans équivalent possible dans notre alphabet (on la figure par une apostrophe). Pour éviter cet inconvénient, et cependant nous écarter le

moins possible du type ordinaire, nous prendrons ici le groupe *f.q.l* (*faqala* signifie *vanner* du grain).

—

I. — Pluriels réguliers

Étant donné un radical, l'arabe en fait un nom en y joignant une des trois désinences à voyelles brèves *on, an, in,* lesquelles, perdant leur nasale, se réduisent à *o, a, i,* lorsque le nom est déterminé par l'article ou par un complément[1].

A l'époque où l'arabe se montre à nous, ces désinences ont déjà reçu une spécification casuelle : la première est affectée au nominatif, la seconde à l'accusatif, la troisième au génitif (et autres cas indirects). Mais cette affectation n'était pas tellement essentielle qu'on ne trouve encore, servant pour tous les cas obliques, jusqu'aux derniers temps de la langue littéraire, et la désinence *a* et la désinence *in, i.* Dans les noms jouant le rôle d'adverbes, la désinence est tantôt *o,* tantôt *an, a;* enfin, dans un assez grand nombre de cas, par suite de certaines lois phonétiques, les désinences *an* et *in* s'appliquent aussi au nominatif. Tout cela prouve, comme nous le disions, que la spécification casuelle des trois désinences n'est pas un fait essentiel et primitif.

Pour passer du singulier au pluriel, et c'est ici le point qui nous touche, l'arabe garde les mêmes désinences, mais il en renforce les voyelles. Nous comparerons, si vous voulez, ce renforcement au *gouna* des langues indo-européennes, c'est-à-dire que nous admettrons l'insertion d'un *a* avant chacune des voyelles brèves, avec contraction consécutive. Les désinences *on, an, in* deviendront ainsi : *aon* = *ôn, aan* = *ân, ain* = *ayn* ou *în.* Mais le génie de la langue souffre difficilement qu'une syllabe à voyelle longue soit fermée par une consonne; c'est pourquoi les désinences ci-dessus s'adjoignent une voyelle brève et deviennent

ôna, âna, ayna, îna.

[1] Dans nos transcriptions, nous ne distinguerons pas les nuances de prononciation des voyelles arabes, soit longues, soit brèves, et, conformément à l'écriture arabe, nous n'emploierons que les trois lettres o, a, i, ou, pour marquer les longues, ô, â, î.

De ces quatre désinences, la première et la dernière sont restées comme formatives des pluriels masculins dits réguliers, *óna* pour le nominatif, *îna* pour les cas obliques. Les deux autres ont été attribuées au plus restreint des pluriels, c'est-à-dire au duel; mais, au lieu de *âna, ayna,* qu'on trouve seulement aux cas obliques dans certains dialectes, l'arabe classique dit au nominatif *âni,* aux cas obliques *ayni*[1].

A la pause, c'est-à-dire au point où le discours s'arrête, la voyelle finale cesse d'être entendue, et les désinences sont

ôn, ân, ayn, în,

qu'on trouve, par exemple, dans la déclinaison du pronom interrogatif *man* « qui ? », employé isolément.

Dans des cas grammaticalement déterminés, elles subissent l'*apocope* de la nasale et se réduisent à

ó, â, ay, î.

C'est de l'emploi de ces quatre désinences, pleines ou apocopées, que résultent, dans notre théorie, toutes les formes de pluriel usitées en arabe, sauf toutefois celle des pluriels féminins dits réguliers. Ceux-ci forment une classe à part; mais ils ont été tirés du singulier par un procédé tout pareil à celui que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire par l'allongement de la voyelle brève de la désinence féminine *at,* qui devient *ât.*

—

II. — Pluriels brisés. — 1. *Foql-ân-, Fiql-ân-, Faql-a(y).*

Sous la forme que nous venons de reconnaître, les quatre désinences du pluriel *óna, âni, ayni, îna,* sont exclusivement affectées, les deux premières au nominatif, les deux autres aux cas obliques. Mais, en y remplaçant la voyelle finale par les désinences casuelles *on, an, in,* chacune d'elles a pu servir à tous les cas. C'est ainsi qu'à côté du pluriel régulier *san-óna,*

[1] Au présent des verbes, *óna* est aussi la marque du pluriel masculin, et *âni* la marque du duel. On sait que ce temps est formé du radical muni d'un préfixe qui marque la personne. A la première personne du pluriel, le préfixe signifiant *nous,* il n'a pas été nécessaire d'y adjoindre la désinence du pluriel; aussi dit-on *naktobo,* nous écrivons, à côté de *taktobóna,* vous écrivez, *yaktobóna,* ils écrivent.

aunées (cas oblique *san-îna*), sont nées deux autres formes *son-ôn-on* (acc. *son-ôn-an*, génit. *son-ôn-in*) et *sin-în-on* (acc. *sin-în-an*, gén. *sin-în-in*).

Pour *ôna* et *îna*, restées désinences toujours vivantes du pluriel, le fait que nous constatons est fort rare. Mais pour *âni*, qui ne sert qu'au duel, les exemples sont nombreux. *Ayni*, au contraire, n'a rien donné de pareil, ou du moins ici *ayn* se sera contracté en *ân*, et les pluriels formés sur cette désinence se seront confondus avec les pluriels en *ân-*. (Nous remplaçons les désinences casuelles *on*, *an*, *in*, par un tiret).

Un fait remarquable sur lequel je dois appeler votre attention, c'est que la formation du pluriel avec les désinences primitives n'altère point le corps du thème nominal auquel elles s'adjoignent. Ainsi les singuliers *ahl-*, famille; *kātib-*, écrivant; *maktob-*, écrit, font au pluriel *ahl-ôna*, *kâtib-ôna*, *maktob-ôna*. De là le nom de pluriels *sains* qu'on donne à ces formes. L'action de la désinence ne se fait sentir que sur la finale lorsque celle-ci est une lettre *faible*, et cette action est alors conforme aux règles ordinaires de la phonétique arabe, phénomène dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Mais, lorsque la désinence du pluriel s'adjoint les désinences casuelles, il n'en est plus de même : le corps du thème nominal peut alors subir des altérations qui, bien entendu, n'atteignent que les voyelles et quelquefois les semi-voyelles : de là le nom de *pluriels brisés* donné à ces nouveaux types. Nous venons d'en voir un exemple dans *son-ôn-*, *sin-în-*, à côté de *san-ôna*; l'*a* du radical, qui n'est point modifié avec les désinences *ôna*, *îna*, s'altère au contraire lorsque ces mêmes désinences reçoivent les désinences casuelles, et il subit alors l'attraction de la voyelle longue qui le suit. Nous allons voir des altérations plus considérables se produire avec la désinence *ân-*.

L'adjonction de la désinence plurielle *ân-* au thème d'un nom y produit, en effet, une diminution intérieure qui consiste : 1° dans l'affaiblissement en *o* ou en *i* de la première voyelle ; 2° dans la suppression de la seconde voyelle, si le mot en avait deux.

Ainsi les noms de la forme *faql-* (ou *foql-*) et ceux de la forme *faqal-* (ou *foqal-*) feront au pluriel *foql-ân-* ou *fiql-ân-*. Ex.:

saqf-, toit, plur. *soq-fân-; balad-*, pays, plur. *bold-ân ; sorad-*, sorte d'oiseau, plur. *sird-ân-*.

Une fois accoutumée à ce rhythme et à cette vocalisation, l'oreille les a demandés même pour des mots à voyelle longue. Ainsi : *ghazâl-*, gazelle; *gholâm*, jeune homme, font au pluriel *ghizl-ân-, ghilm-ân-; fâris-*, cavalier; *raghîf*, gâteau, font *fors-ân-, roghf-ân-; chihâb-*, feu brillant, fait *chihb-ân-* ou *chohb-ân-*.

A côté de ces pluriels, nous pouvons ranger ceux de la forme *faql a(y)*, dont la désinence *a(y)*, qui ne reçoit point les désinences casuelles, peut être regardée comme la forme apocopée de *ayna*. Elle s'applique à des mots de la forme *faqîl-* et fait aussi disparaître la seconde voyelle, quoique longue. Seulement, la finale n'ayant plus l'*â* long, le premier *a* reste sans altération. Ainsi *qatîl-*, tué; *halîk-*, perdu, font au pluriel *qatl-a(y)*, *halk-a(y)*. Dans ces désinences, le *y* est muet ; c'est pourquoi, dans nos transcriptions, nous le mettons entre parenthèses.

2. *Fôqol-, Foqol-*.

Les formations de pluriel que nous venons d'examiner ne présentent rien d'essentiellement différent de ce que nous sommes accoutumés à voir dans les langues du groupe indo-européen, où l'addition d'un suffixe produit si fréquemment des modifications intérieures, des allégements dans le thème. Celles que nous allons maintenant aborder sont d'un tout autre caractère; non pas qu'on ne trouve aussi dans nos langues des exemples nombreux de chacun des faits que nous allons constater, mais parce qu'on ne les trouve point systématisés, régularisés comme en arabe, pour amener dans l'esprit une notion particulière bien définie.

Le fait essentiel que nous allons reconnaître, c'est une métathèse de la désinence du pluriel, qui, perdant sa nasale, franchit d'abord la première et plus tard la seconde radicale.

Prenons la première de nos désinences, *ôna*. Par l'apocope, le pluriel régulier *faql-ôna* devient *faql-ô;* l'*ô* recule d'un rang et donne *faqôl-;* par l'attraction de *ô*, l'*a* qui précède se change en *o*, et nous avons cette nouvelle forme de pluriel, *foqôl-*, qui jouit d'une grande vitalité.

Le passage de *faql-ôna* à *foqôl-* a pu être amené ou aidé par les circonstances suivantes :

Dans les pluriels à désinence pleine, tels que *ban-ôna,* fils ; *ab-ôna,* pères ; *akh-ôna,* frères ; *han-ôna,* choses, *kor-ôna,* boules, etc., où le radical n'a que deux lettres (consonnes), l'oreille arabe, accoutumée à la trilitéralité ordinaire de ses noms, a cru sentir des radicaux *b-n-n, á-b-n, a-kh-n, h-n-n, k-r-n,* c'est-à-dire que l'*n* de la désinence lui a semblé partie intégrante du mot[1]. Dès lors, le pluriel a paru formé par ce rhythme et ce vocalisme : une voyelle brève à la première syllabe, un *ô* introduit avant l'*n* final. Appliquant cette conception aux trilitères réellement terminés par un *n,* comme *qarn-,* corne ; *áyn-,* œil ; *badan-,* corps, etc., et changeant l'*a* de la première syllabe en *o,* par suite de l'attraction de l'*ô* qui suit, on a eu les pluriels *qorôn-, óyôn-, bodôn-,* etc. Et ce système de pluralisation a paru si naturel que presque aucun nom terminé en *n* n'y a échappé.

L'articulation *l* est physiologiquement très-voisine de *n ;* c'est pourquoi les mots terminés en *l* étaient naturellement portés à suivre la même loi ; aussi ces mots, pour la plupart, font-ils leur pluriel suivant le même système : *tabl-,* tambour ; plur. *tobôl-; 'idjl-,* veau, *'odjôl-; fodjl-,* radis, *fodjôl-; ásal-* miel, *ósôl-,* etc. Le nombre considérable de ces mots a conduit, par analogie, à appliquer ce système à toute sorte de noms des formes *faql-, foql-, fiql-, faqal-,* quelle que fût d'ailleurs leur désinence ; ainsi *nafs-,* âme, a fait au pluriel *nofôs-; djond-,* armée, a fait *djonôd-,* etc.

De la forme *foqôl-* est née, par l'abrégement de *ô* (soit vocal, soit purement orthographique), la forme allégée *foqol-,* également très-employée. Souvent les mêmes mots prennent indifféremment l'une ou l'autre forme. Ainsi *saqf-,* toit, fait *soqôf-* ou *soqof-; namir-,* léopard, fait *nomôr-* ou *nomor-; asad-,* lion, *osôd-* ou *osod-,* etc.

Beaucoup de mots de la forme *fiqâl-* font leur pluriel en *foqol-;* par exemple *kitâb-,* livre, fait *kotob-.* Pour comprendre la transformation, imaginons que *kitâb-* ait d'abord pris la désinence *ôn-,* en subissant les altérations que provoquerait en

[1] Voy. Guyard, ouvrage cité, p. 20.

pareil cas l'adjonction de la désinence *ân-:* de même que *chihâb-* fait *chohb-ân,* de même *kitâb-* fera *kotb-ôn-,* puis *kotôb-,* et enfin *kotob-.*

3. *Foqâl-, Fiqâl-, Foqqâl-.*

Si la désinence *ôn-,* pénétrant dans les mots, a donné le pluriel *foqôl-,* nous pouvons nous attendre à voir la désinence *ân-* produire un effet semblable. et faire passer des pluriels *foql-ân-, fiql-ân-,* aux formes *foqâl-, fiqâl-.* C'est en effet ce qui a eu lieu.

Nous avons vu *qarn-,* corne, à l'imitation des pluriels en *ôn-,* faire *qorôn-.* Le même mot, à l'imitation des pluriels en *ân-,* comme *sird-ân-, ghizl-àn-,* fera encore *qirân-.* Un grand nombre de mots en *n,* notamment presque tous ceux qui ont cette lettre à la fois pour deuxième et pour troisième radicale, font leur pluriel sur ce type : *djafn-,* écuelle, *djifân-; hasan-,* beau, *hisân-; bann-,* odeur, *binân-; djann-,* génie, *djinân-,* etc.

On ne sera pas surpris de voir ce vocalisme passer à des mots terminés en *l* (comme *djaml-,* chameau, *djimâl-; hill-,* hôtellerie, *hilâl-; boll-,* fraîcheur, *bilâl-,* etc.), et enfin à des noms à finale quelconque, comme *bahr-,* mer, *bihâr-; romh-,* lance, *rimâh-,* etc. C'est un parallélisme complet avec la série du type *foqôl-.*

Nous n'avons cité d'exemples que du type *fiqâl-* (par un *i*). Ceux du type *foqâl-* (par un *o*) sont infiniment plus rares (comme *rakhl-,* agneau, *rokhâl-; kinn-,* auvent, *konân-,* etc.)[1]. En général, pour ceux-ci, il semble qu'on ait voulu conserver à la première syllabe la durée qu'elle présente dans le type *foql-ân-,* d'où elle est issue ; et, comme on assimilait la troisième radicale à l'*n* de l'ancienne désinence, on a été conduit à doubler la seconde : de là une forme *foqqâl-,* en accord rythmique plus parfait avec *foql-ân-* que ne l'était *foqâl-.* (A *forsân-,* plur. de *fâris-,* comparez *hokkâm-,* plur. de *hâkim-,* juge ; *kottâb-,* plur. de *kâtib-,* écrivain, etc.)

3 *bis. Foqal-, Fiqal, Foqqal-, Faqal-.*

On a vu le type *foqôl-,* allégeant sa voyelle longue, produire

1 Voy. des exemples dans l'*Essai* de M. Derenbourg, p. 512. La forme *foqâl-* n'est mentionnée ni par Sacy, ni par Caspari.

le type *foqol-*. Pareillement les formes *fiqâl-*, *foqâl-* et *foqqâl-* peuvent perdre leur *élif* de prolongation et s'écrire par un *a* bref. On sait, du reste, que l'ancienne écriture arabe n'aimait guère à figurer l'*â* long dans le corps des mots par un élif; et l'écriture moderne néglige encore cette lettre dans un certain nombre de mots usuels où elle existe virtuellement (comme *rahman-*, miséricordieux, pour *rahmân-*). Tel fut peut-être aussi le cas pour les pluriels *fiqal-*, *foqal-* et *foqqal-*; mais la voyelle avait fini par s'abréger aussi dans la prononciation.

Il ne paraît pas qu'on trouve d'exemple du type *faqâl-* par un *a* à la première syllabe ; l'*â* long appelle plus volontiers avant lui un *i* ou un *o*. Mais, quand cet *â* s'allége, la même raison phonique n'existe plus, et l'on note quelques exemples du type *faqal-*.

4. *Faqîl-*.

La création des types *foqôl*, *foqâl-*, à côté des pluriels en *ôn-* et en *ân-*, fait prévoir d'avance la création d'un type analogue à côté des pluriels en *în-*. Nous avons, en effet, pour le pluriel un type *faqîl-* (par exemple, dans *âbîd-*, plur. de *âbd-*, esclave; dans *hamîr-*, plur. de *himâr*, âne, etc.). Ici l'*a* de la première syllabe persiste. Mais l'emploi de cette forme est très-restreint, et l'opinion de quelques grammairiens voudrait en ramener tous les exemples à de simples collectifs, ce qui d'ailleurs n'établirait pas une différence bien sérieuse entre eux et les autres formes de pluriels brisés, ainsi que nous le dirons plus loin. Comme les adjectifs verbaux de la forme *faqîl-* sont extrêmement nombreux, il est vraisemblable que les pluriels de ce type ont été rejetés afin d'éviter la confusion.

Nous n'avons pas d'exemple de la forme allégée *faqil-*, qui correspondrait à *faqal-*.

5. *Afqol-*, *Afqâl-*.

Revenons aux formes *foqôl-*, *foqâl-* (ou *fiqâl-*). La voyelle de la première syllabe est brève. Or, dans cette situation, on constate en arabe une forte tendance à la suppression complète de cette voyelle. Dans un grand nombre de cas, la langue moderne, tant en Orient qu'au Maghreb, ne la fait pour ainsi dire plus sentir: *qorôn-*, cornes, *kitâb-*, livre, se prononcent

brôn, ktâb. Mais il n'est point admissible qu'un mot arabe commence par une consonne *djezmée,* c'est-à-dire privée de voyelle. C'est pourquoi, en pareil cas, la langue classique prépose à cette consonne une voyelle pour la soutenir[1]; et les types *foqôl-, foqâl-, fiqâl-,* deviennent *afqôl-, afqâl.*

Le type *afqôl-* ne se présente que sous la forme allégée *afqol-* (on a cependant quelques traces d'un pluriel *ofqôl,* où la voyelle initiale subit l'attraction de l'*ô* suivant): *ridjl-,* pied, a un pluriel *ardjol-; djabal-,* montagne, un pluriel *adjbol-,* etc. Quant au type *afqâl-,* qui a complétement absorbé le type *faqâl-,* c'est un des plus usités, des plus vivants de la langue. (Ex.: *farkh-,* poussin, *afrâkh-; matar-,* pluie, *amtâr-; tonob-,* cordage, *atnâb-; namir-,* léopard, *anmâr-,* etc.)

6. *Foql-, Fiql-, Faql-.*

Dans les formes allégées *foqal-, fiqal-, faqal-,* lorsque l'*a* est devenu bref, l'accent tonique remonte à la syllabe précédente; l'*a* s'affaiblit de plus en plus et disparaît, laissant les formes *foql-, fiql-, faql-,* dont la première est assez usitée et les autres fort peu (*soqf-,* de *saqf-,* toit ; *sahb-,* de *sâhib,* compagnon, etc.). A ne regarder que le résultat, ces trois types pourraient être considérés comme la troisième étape du déplacement de la voyelle caractéristique du pluriel:

1re	position	*f.ql-ô, f.ql-â, f.ql-î.*
2e	—	*f.qôl-, f.qâl-, f.qîl-.*
3e	—	*foql-, faql-, fiql-.*

Dans cette dernière situation, les voyelles sont nécessairement brèves, à cause de la consonne djezmée qui les suit. Ici, à vrai dire, il ne reste plus rien qui caractérise le pluriel ; la tradition seule et l'habitude permettent de sentir la pluralisation dans les mots formés sur ces types.

8. *Foqal-â-, Afqil-â'-.*

Nous abordons maintenant un nouveau groupe, dont le caractère consiste en ce que des pluriels déjà formés d'après les types précédents reçoivent, par surcroît, une des désinences

[1] Le phénomène est fréquent dans la prononciation vulgaire, aussi bien en Syrie qu'en Algérie.

plurielles primitives[1]. Mais ici ces désinences se présentent sous la forme apocopée *â, ay, î.*

Pour faire suivre la désinence *â* des désinences casuelles, il a fallu nécessairement fournir à celles-ci un support, car toute syllabe arabe doit commencer par une consonne. On a choisi la plus légère de toutes, le *hamza,* qui correspond à l'esprit doux des Grecs: *â-'o, â-'a.*

Les deux autres désinences ne reçoivent point les désinences casuelles. De plus, le *y* de *ay* est muet (comme ci-dessus dans le type *faql-a(y)*) et ne sert plus qu'à soutenir le son *a*. Nous l'écrirons entre parenthèses, *a(y)*[2] ».

La désinence *â-'*, qui se trouve ainsi la plus lourde, s'applique à la forme allégée *foqal-* et fournit le type *foqal-â-'* (*foqalâ'o*), extrêmement usité pour des singuliers de la forme *faqîl-*, comme *faqîr-*, pauvre, plur. *foqar-â-'; amîr-*, émir, plur. *omar-â-'*, etc. Elle forme encore le type *afqil-â-'*, qui est à *foqal-â-'* ce que *afqâl-* est à *foqâl-*. L'*a* s'est affaibli en *i* par l'influence de l'*â* suivant, comme dans *fiqâl-;* et, ici, cette transformation s'explique d'autant mieux que le type *afqil-â-'* est presque exclusivement réservé à des singuliers de la forme *faqîl.*

7 *bis*. *Faqâl-î, Faqâl-a(y).*

Les désinences plus légères *î, a(y)*, se joignent au type non allégé *faqâl-*, et donnent les formes *faqâl-î*[3], *faqâl-a(y)* (avec ses variantes *foqâl-a(y)*, *fiqâl-a(y)*). Il n'est pas inutile d'observer que ces formes s'appliquent surtout à des noms qui, au singulier, sont déjà munis d'une désinence analogue (*î, a(y), â, ân*). Le désir instinctif de conserver la trace de ces finales

[1] C'est ainsi que, dans certains dialectes languedociens, des pluriels comme *uns, meus, teus, seus,* reçoivent une seconde fois la désinence plurielle et deviennent *unses, meusses, teusses, seusses.*

[2] Peut-être serait il plus exact d'écrire aussi *i(y)* au lieu de *î;* car, si la désinence elle-même est longue, l'*i* qu'elle contient est bref au même titre que l'*a* de *a(y)*; et c'est ce qu'on verra plus loin, lorsque cette voyelle pénètre dans l'intérieur du mot (*faqâ'il-, fawâqil-*).

[3] Si pour ce type on admet l'adjonction des désinences casuelles, le nominatif en *on* donnera *faqâl-in,* pour *faqâl-i(y)-on,* d'après une règle constante de la phonétique arabe; ou bien l'*i* se dédoublant en *i + y*, on aura *faqâl-iy-on*. Les grammairiens arabes notent ces deux types.

a contribué sans doute à produire le phénomène que nous assimilons à une seconde pluralisation (Ex.: *sahrâ'*, désert, plur. *sahâr-a(y); kasâlân-*, paresseux, plur. *kasâl-a(y), kọsâl-a(y)* ou *kisâl-a(y)*, etc.)

8. *Faqâ'il-, Fawâqil-.*

Le type *faqâlî-* a été extrêmement fécond. L'oreille arabe, sensible seulement à ce rhythme et à ce vocalisme, *a-â-i*, a permis d'en placer les éléments d'une manière quelconque relativement aux trois radicales. A côté de *faqâl-î*, on a pu dire *faqâ-il-* et *fa-âqil-*; c'est un recul des voyelles caractéristiques, analogue à celui que nous avons observé dans *faql-ô* devenant *faqôl-* et *foql-*, Dans les deux formes nouvelles, la voyelle déplacée qui se trouve après une autre voyelle a besoin d'une articulation qui la soutienne; de là l'introduction du *hamza* avant *i* dans la première forme, qui s'écrira *faqâ'il-*, et d'un *w* semi-voyelle avant *â* dans la seconde, qui deviendra *fawâqil-*. Ici on a préféré le *w* au *hamza* pour éviter le concours des deux *a* que le *hamza* dissimulerait à peine.

Observons que l'emploi de ces deux types *faqâ'il-*, *fawâqil-*, n'est pas précisément arbitraire : le premier s'applique à des singuliers qui ont une voyelle longue à la deuxième syllabe, et le second à ceux qui ont une voyelle longue à la première syllabe. Ainsi *chamâl-*, le côté gauche, *óqâb-*, aigle, feront au pluriel *chamâ'il-, óqâ'ib-*, tandis que *tâbaq-*, poële, *qâlib-*, moule, feront *tawâbiq-, qawâlib-*. La position de la voyelle longue par rapport aux radicales est ainsi conservée.

9. *Faqâlil-, Faqâlîl-.*

Du type *faqâlî-* et de ses dérivés *faqâ'il-, fawâqil-*, sont nées toutes les formes de pluriels des mots de quatre ou d'un plus grand nombre de lettres. C'est toujours l'imitation du vocalisme *a-â-i*. Ainsi *qantar-*, bourg, qui a quatre lettres *q-n-t-r*, fera au pluriel *qanâtir-*; le mot français arabisé *qonsol-*, consul, fera *qanâsil-*. Si la dernière radicale est précédée d'une voyelle longue, on tient compte de cette longueur en allongeant l'*i* du pluriel ; ainsi *qirtâs-*, papier, fera au pluriel *qarâtîs-*; *soltân-*, sultan, fera *salâtîn-*; *miskîn-*, pauvre, *masâkîn-*, etc.

Pour noter ces types, comme le groupe *f-q-l-*, dont nous nous servons, n'a que trois lettres, nous répéterons la dernière, et nous désignerons ces pluriels de quadrilitères par les mots *faqâlil-*, *faqâlîl-*.

10. *Foqôl-at-*, *Fiqâl-at-*, etc.

Pour terminer cette revue des formes de pluriel, il nous reste à parler d'une série de types qui ne diffèrent des précédents qu'en ce qu'ils y joignent la désinence *at-*. On peut en compter neuf, que voici, en suivant l'ordre dans lequel nous avons placé le type dont ils dérivent : *foqôl-at-, fiqâl-at, fiqal-at-, foqal-at-, faqal-at-, fiql-at, afqil-at-, faqâlil-at, faqâlîl-at-.*

D'où provient cette désinence, qui, vous le savez, est la caractéristique ordinaire du féminin singulier? Faut-il croire que, dans l'esprit des Arabes, l'idée de féminin et celle de pluriel ont présenté quelque connexité? Femelle et fécondité vont bien ensemble. Messieurs, ne nous égarons pas dans des considérations de cet ordre. L'explication du phénomène est des plus simples et ne touche en rien aux conceptions de la philosophie ou de la métaphysique.

A examiner de près tous les pluriels *brisés* (c'est le nom qu'on donne à tous ceux qui sortent de la classe des pluriels *sains*), on s'aperçoit bien vite que ce ne sont pas des pluriels, mais des singuliers. Je m'explique. Ces mots marquent certainement la pluralité ; ce sont des pluriels logiques, au même titre que les pluriels à désinence pleine et tout comme nos pluriels indo-européens. Au point de vue grammatical, il n'en est plus de même: ce sont des singuliers féminins. La preuve en est que tout adjectif qui qualifie un de ces pluriels, tout pronom qui s'y rapporte, tout verbe qui l'a pour sujet, se met au singulier féminin. Si ces noms sont accidentellement traités comme des pluriels, c'est par syllepse et contrairement aux règles grammaticales.

Dès lors, quoi de plus naturel que d'adjoindre à telle ou telle de ces formes la désinence féminine *at-*? Il faut considérer en outre que déjà nous avions une bonne partie de ces formes avec une désinence en *â* ou en *a*(*y*), à la vérité graphiquement différente de *at*, mais qui sonne presque identiquement en l'absence de désinences casuelles; car alors le *t* est absolument

muet, ou tout au plus équivalent à un *h* très-faible. Que vous écriviez *foqalâ'* ou *foqalat*, *fiqâla(y)* ou *fiqâlat*, *afqila(y)* ou *afqilat*, la différence deviendra insensible à la pause et lorsqu'on laissera tomber les voyelles finales (chute qui, dans la langue parlée, remonte à une époque lointaine, fort mal déterminée). Enfin, circonstance qui favorise l'assimilation, toutes ces désinences servent également à caractériser des noms féminins.

—

Nous avons fini, Messieurs. J'ai cherché à vous présenter, unies par un lien logique, toutes ces formes de pluriel, qui, prises dans l'ordre où les donnent les grammaires, semblent n'avoir entre elles aucun rapport positif. Grâce à des conceptions très-simples et en invoquant l'effet de cet agent si puissant, l'analogie, nous avons pu y reconnaître les transformations successives d'une forme initiale, caractérisée, comme dans le groupe indo-européen, par une désinence spéciale ajoutée au thème. Nous résumerons d'un mot notre explication, en disant que le fait saillant, dans cette série de pluriels, est le recul successif de la voyelle caractéristique, qui passe de la troisième radicale à la seconde et de la seconde à la première. Les autres faits sont secondaires; ils consistent dans l'allégement et la disparition de certaines voyelles et dans l'adjonction d'une nouvelle désinence.

Nous avons dit que ces prétendus pluriels sont en réalité des féminins singuliers. C'est pour cela qu'ils ont pu s'adjoindre les désinences casuelles du singulier. L'existence de ces pluriels logiques, qui sont des singuliers grammaticaux, n'a rien d'ailleurs qui doive nous surprendre. N'avons-nous pas en français des pluriels grammaticaux qui sont des singuliers logiques, comme *pincettes, ciseaux, chausses?* Mais, sans parler des collectifs, comme *troupe, foule, peuple, armée*, etc., avec lesquels l'analogie ne serait pas complète, notre langue nous offre encore un système de dérivation très-exactement comparable à celui des pluriels brisés. Sur un type primitif de pluriels neutres latins en *alia,* comme *animalia,* le français a créé, par imitation, toute une série de noms en *aille*, comme *ferraille*, *pierraille*, *marmaille*, *valetaille*, *moutonaille*, etc. Ce sont là grammaticalement des singuliers féminins ; mais logi-

quement ils gardent de leur origine une signification plurielle.

La vieille langue nous fournit un sujet de comparaison peut-être encore plus frappant, dans les doubles dérivés des mots latins en *mentum :* l'un, venant du singulier, est un singulier masculin ; l'autre, formé sur le pluriel, est un singulier féminin avec le sens d'un pluriel. Par exemple, *vestimentum* a fait « le vêtement », et *vestimenta* « la vestemente », c'est-à-dire l'ensemble des vêtements d'une ou plusieurs personnes : *ferramentum* donne « le ferrement », et *ferramenta* « la ferremente », l'ensemble des ferrements d'une porte, d'un meuble. Il y a là, ce me semble, avec les pluriels brisés arabes, une analogie presque parfaite comme origine, comme changement de genre et de nombre au point de vue grammatical et comme conservation du sens primitif.

L'analogie est peut-être encore plus complète. En effet, si les pluriels neutres latins ont donné des singuliers féminins français, cela tient à la confusion qu'a fait naître l'identité de leur désinence avec la désinence féminine ordinaire. Et il n'y aurait rien de bien étrange à regarder la transformation des pluriels réguliers arabes en singuliers féminins comme due à une méprise du même genre ; car, sans sortir de l'arabe et sans recourir aux autres idiomes sémitiques, les désinences plurielles apocopées *â, a(y)* sont en même temps des désinences féminines ; il en est de même de *îna, i,* dans la conjugaison, et la finale *na* joue un rôle tout pareil dans le verbe et dans les pronoms personnels. Mais ce sont là des considérations délicates, que je ne veux point approfondir ici.

Si les explications que vous venez d'entendre vous semblent propres à éclairer la parenté et la filiation des nombreuses variétés de pluriel en arabe, mon but, Méssieurs, sera suffisamment atteint, et l'ensemble de la théorie pourra paraître satisfaisant, surtout au point de vue spécialement pratique où nous nous sommes placés.

L. Marcel Devic.

Quelques-uns de nos lecteurs pourront s'étonner de voir surgir, au milieu de nos articles habituels de pure philologie romane, une étude de philologie sémitique. Qu'ils se rassurent : ce n'est ni de près ni de loin un écho du panislamisme dont rêve, dit-on, depuis quelque temps,

le Commandeur des croyants. La *Revue des langues romanes* n'est à aucun degré l'héritière du défunt *Mostakel*, ni la confidente de M. Bokkos. Désireuse d'attirer à elle tous les philologues dont la collaboration peut lui faire honneur, la *Société des langues romanes* a pris à cet égard un engagement formel, qu'elle a eu soin d'inscrire en tête de son règlement. Elle l'a tenu dès que l'occasion s'en est présentée, en insérant dans l'un des premiers numéros de la *Revue* (1re année, 3e livraison, p. 270) un article de notre ami et confrère M. Paul Glaize, sur *la Vigne et le Vin chez les Sémites et les Aryens primitifs*. C'était montrer du premier coup, et de la meilleure manière, que la *Société* entendait interpréter son règlement dans le sens le plus large.

Aujourd'hui, après un intervalle de douze années, la philologie sémitique fait une seconde apparition dans nos colonnes. On voit qu'elle n'a pas abusé de l'hospitalité romane. Qu'elle soit donc la bienvenue. Cette fois encore, nous lui ferons bon accueil, ne fût-ce que pour la récompenser de sa discrétion. Prouvons-lui aussi, par une lecture attentive, que nous lui savons gré d'avoir choisi, parmi les sujets qu'elle est appelée à traiter, celui qui se prêtait le mieux à un utile rapprochement entre la déclinaison arabe et la déclinaison romane. C'est une politesse philologique à laquelle un bon romanisant ne peut qu'être très-sensible.

A. B.

PÉRIODIQUES

Romania, 37 et 38. — P. 1. Pio Rajna, *Una versione in ottava rima del libro dei sette savi*. — P. 36. G. Paris, *Phonétique française: o fermé*. M. G. Paris aborde, dans cette savante et laborieuse dissertation, l'un des plus difficiles problèmes de la phonétique française. Il dit d'abord que, pendant la période du latin vulgaire, *ō*, *ŭ* et *u* en position du latin classique se confondaient en un son commun, qu'il appelle *o* fermé, et qu'il suppose avoir été semblable à celui de notre *o* moderne dans *côte*, *pot*. Plus tard cet *o* fermé donna naissance à deux sons différents, *eu* et *ou*, selon qu'il était ou n'était pas en position: 1° *eu* pour les dérivés de *ō* et de *ŭ*: *fleur*, *gueule* = *flōrem gŭlam*; 2° *ou* pour les dérivés de *u* en position : *tour*, *goutte* = *turrem*, *guttam*. Tel est le point de départ, tel est le cadre de la dissertation de M. G. P. — Observons tout d'abord que *côte* et *pot* ne sont pas heureusement choisis, attendu que l'*ô* de *côte* est long et sourd ; celui de *pot*, bref et clair. Observons ensuite que, si l'usage actuel confirme l'identification de *eu* à *ō* latin, il n'en est pas de même de celle de *eu* à *ŭ*; car, parmi les formes existantes, on n'en peut citer que deux qui représentent sûrement cette équivalence : *gueule*, *deux* = *gŭla*, *dŭos*. Et ce qui achève d'invalider ou, pour parler plus exactement, de neutraliser ces deux témoignages, c'est qu'on peut citer trois formes également coexistantes qui représentent l'équivalence opposée *ou* = *ŭ* non en position et tonique: *joug*, *loup*, *où* = *jŭgum*, *lŭpum*, *ŭbi*. Ainsi donc, si nous ne sortons pas du domaine de la prononciation actuelle, la seule dont nous soyons absolument certains, tout se réduit à cinq exemples valables, dont deux sont pour et trois sont contre la théorie de M. G. P. Non pas qu'il n'y ait d'autres exemples : en y comprenant les formes anciennes qui n'ont pas survécu, on en trouve dix-sept, les seules adoptées par notre langue, aux différentes périodes de son histoire, parmi les 52 ou 53 dissyllabes latins dont l'*ŭ* pénultième pouvait être accentué. Mais, sur ces dix-sept, il y en a douze qui ne comptent pas. En voici la liste complète, suivie de l'exposé des motifs d'élimination :

tŭa	*crŭcem*	*plŭit*	*fŭit*
sŭa	*dŭcem*	*cŭbat*	*grŭem*
	nŭcem	*sŭmus*	*sŭper*
	fŭgit		

A cette liste j'aurais pu joindre *nŭrus*, *bru*, mais les patois seuls ont conservé cette forme (saintongeais : *nore*). J'en exclus à plus forte

raison *lŭtare*, *rŭgire*, qui n'ont produit en v. fr. que des dérivés, où *ŭ* latin n'est plus tonique : *luad* = *lŭtavit* (Rol.), *ruant* = **rŭgando*, pour *rugiendo*.

Examinons maintenant chacune des formes françaises issues des douze dissyllabes latins ci-dessus énumérés, et voyons en quoi leur témoignage est entaché de nullité.

Tŭa, *sŭa* n'ayant survécu que dans *ta*, *sa*, on ne peut, en se tenant toujours dans les limites du français actuel, les présenter à l'appui de la théorie du changement de *ŭ* latin en *eu*. D'ailleurs le v. français, même dans les formes où il avait conservé à l'*ŭ* de *tŭa*, *sŭa*, sa valeur accentuelle, semble avoir hésité entre la notation *eu* et la notation *ou*, puisqu'il les orthographie tour à tour *toe*, *soe*; *toue*, *soue*; *tue*, *sue*; *teue*, *seue*.

Crŭcem, *dŭcem*, *nŭcem*, *fŭgit*, ne peuvent non plus entrer en ligne de compte, parce que la gutturale, qui, dans chacun de ces mots est en contact avec *ŭ* tonique, en a modifié la valeur et la prononciation, *crŭcem* ayant donné *croix*; *dŭcem*, *doiz* (?) en v. français (*la doiz* de la fontaine), *nŭcem*, *noix*, et *fugit*, *fuit*.

Dans *plŭit* = *pleut*, l'*ŭ* semble bien avoir fait éclore l'*eu* de M. G. P.; mais c'est une maternité illusoire, *pleut* s'étant formé par analogie de **plŏvet* (**plŏvēre* = *pleuvoir*), comme *meut* de *mŏvet* (*mŏvēre*).

Cŭbat, devenu *couve*, semble favoriser l'identification contraire, celle de *ŭ* latin à *ou*; mais on ne peut lui attribuer plus de valeur qu'à *pleut* = *plŭit*, attendu que *couve* a bien pu subir l'influence du radical de l'infinitif *couver*, ainsi que cela a eu certainement lieu pour *trouve* de *trouver*.

Sŭmus, représenté par les formes divergentes *sum*, *sums*, *sumes*; *sommes*, *soumes*, et même exceptionnellement par *suemes*, ne peut témoigner ni dans un sens, ni dans l'autre.

Fŭit n'a rien à réclamer sur son équivalent de traduction *fut*, lequel est le fils phonétique légitime de *fūvit*.

Grŭem a donné *grue*, dérivé irrégulier qui ne s'explique bien que par un sous-type **grūa*.

Super, v. fr. *sor*, *seur*, *sour*, aujourd'hui *sur*. Cet *u* moderne correspond-il à *eu* ou bien à *ou* des triplets orthographiques de l'ancienne langue? Question à résoudre plus tard et témoignage à réserver en attendant.

Ainsi, voilà qui est acquis : sans sortir du français moderne, qui seul nous offre une prononciation absolument certaine, il n'est nullement prouvé que l'équivalent normal de *ŭ* latin soit notre diphthongue *eu*. Au contraire, on devrait supposer, si l'on pouvait établir une supposition sur un aussi petit nombre de témoignages, que le véritable équi-

valent de ŭ latin est *ou* en français. Passons maintenant de la langue du XIX[e] siècle à celle du moyen âge, et nos doutes iront augmentant, non plus seulement en ce qui concerne *eu* = ŭ latin non en position, mais encore en ce qui concerne *eu* = ō latin. Rien pourtant ne semble, au premier abord, plus sûr que cette seconde partie de la théorie de M. G. P., à savoir que ō latin a produit *eu* français. Les exemples à l'appui se pressent en foule: *leur*, *fleur*, ténébr*eux*, etc. = illōrum, flōrem, tenebrōsum, Mais l'ancienne orthographe et l'ancienne versification présentent, et en si grand nombre, des exemples contraires, qu'on est obligé de suspendre son jugement. Ainsi nous trouvons, et cela dès les premiers temps de la langue, *ou* = ō latin dans la cantilène de sainte Eulalie, *bellezour* = *bellatiōrem*, et dans l'Homélie sur Jonas (ou Fragment de Valenciennes), plus ancienne encore, *correcious* = **corruptiōsus.*

Dans les chartes champenoises du XIII[e] siècle, éditées par M. de Wailly, nous voyons presque constamment *ou* alterner avec *o*, et plus rarement avec *eu*, pour représenter cet ō latin. Tandis qu'à l'extrémité nord-est du domaine de la langue d'oui (chartes d'Aire), nous voyons *eu* dominer à peu près exclusivement en pareil cas. Contradictions des dialectes entre eux et quelquefois avec eux-mêmes, doutes en fin de compte, telle est l'impression qui nous reste de la comparaison sommaire des différents témoignages de l'ancienne orthographe. Ajoutons enfin, ce qui n'est pas fait pour dissiper nos incertitudes, que l'orthographe n'est pas d'un grand secours, parce qu'elle notait souvent de la même manière des sons différents, et qu'elle représentait, par exemple, l'*u* et l'*o* latins en position par *o;* de sorte qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les mêmes poëmes *cors* = *corpus* et *cors* = *cursus*. C'était au lecteur de se guider d'après le sens ou d'après la rime. Nous ferons comme lui, et nous nous en rapporterons plus particulièrement à la rime. Or la rime consultée répond que les mots français, excepté parfois les mots en *os* ou *ēus* = *ōsus*, dérivés de primitifs latins en ō tonique, *flor*, *sole*, que nous prononçons aujourd'hui fl*eu*r, s*eu*le, correspondaient à des mots dérivés de primitifs latins où *u* est en position, tels que *diurnum*, *turrem*, *dupla*, *ultra*, que nous prononçons aujourd'hui j*ou*r, t*ou*r, d*ou*ble, *ou*tre. Ces mots avaient donc en v. français une prononciation commune — au moins à l'assonance et à la rime. Cette prononciation commune était-elle représentée par *eu* ou par *ou?* Voilà ce qu'il importe de savoir et ce que M. G. Paris aurait dû, suivant moi, s'efforcer d'éclaircir dès le début. Je crois que la prononciation cherchée était *ou*. Je me fonde sur ce que *turrem*, *ursum*, *diurnum*, *surdum*, ne deviennent jamais *teur* ou *tuer*, *eurs* ou *uers*, *jeur* ou *juer*, *seurt* ou *suert*, et sur le témoignage des patois, lesquels, à ma con-

naissance, ne présentent nulle part ces mêmes mots ainsi prononcés. L'incommutabilité de la prononciation *ou*, pour la généralité des mots dérivés de *u* latin en *position latine*[1], étant bien constatée, reste à vérifier s'il en est de même pour *eu*, s'il a toujours été considéré comme l'équivalent de prononciation, sinon toujours d'orthographe, de l'ō tonique latin, dont il tient aujourd'hui la place. Nous avons déjà répondu à cette question en signalant la prédominance de *ou* sur *eu* = ō latin, dans les chartes champenoises qu'a éditées M. de Wailly. On y voit que *ou* empiétait largement alors sur ce qui est devenu plus tard le domaine exclusif de *eu*, tandis que *eu* subissait les invasions de *ou* sans jamais les lui rendre. *Eu* a donc moins de droits que *ou* à représenter la prononciation autrefois uniforme de l'*o* français (*o* fermé) = ō, *ŭ* et *u* en position du latin. On pourrait, il est vrai, supposer que cette prononciation uniforme n'était autre que celle de l'*o* lui-même, puisque aujourd'hui certains patois, le saintongeais entre autres, prononcent *o* l'*u* latin en position, qui est *ou* en français, et disent *jor*, *cort*, au lieu de *jour*, *court*. Mais, outre que cette prononciation hypothétique, toute semblable à celle que M. G. P. attribue exclusivement à l'*o* fermé du latin vulgaire, ne diffère pas suffisamment, pour une oreille française, de celle de l'*o* en position, ce qui aurait amené une confusion de son comme d'orthographe entre *cors* (*corpus*) et *cors* (*cursus*), elle serait inexplicable à côté des formes si nombreuses où se rencontre la notation *ou* = ō latin, et dont nous avons cité les deux plus anciennes, *bellezour*, *correcious*, notation à laquelle il faudrait alors assigner la valeur de notre *o* actuel, ce qui n'est pas admissible; car, si les scribes avaient prononcé « bellez*o*r, correci*o*s », comme nous les prononcerions ainsi écrits, ils n'auraient rien changé à l'orthographe étymologique, puisqu'elle se serait trouvée d'accord avec ce genre de prononciation.

Par conséquent, il n'y a à choisir qu'entre *eu* et *ou*. Or nous avons vu que *eu* doit être écarté, puisque on rencontre très-souvent *ou* substitué à *eu* (*lour*, *seniour*, *religious*, etc.) et qu'on ne rencontre jamais l'inverse, c'est-à-dire *eu* substitué à *ou* (*jeur*, *eurs*, *gueust*), pour *jor*

[1] Je crois qu'il faut distinguer expressément la position latine de la position romane, et en même temps les formes verbales des formes non verbales. Car la position latine a presque toujours produit le son *ou* dans les formes non verbales, même en picard et dans les dialectes du Nord-Est; tandis que la position romane produit fréquemment des doublets dialectaux en *eu* et en *ou*: *keute*, *coute* = *cubitum*; *recuevre*, *recouvre* = *recuperat*. Il en est de même des formes verbales où *u* est en position latine. L'analogie a pu y produire l'inverse de ce qui a eu lieu parfois pour le français. Aussi y rencontrons-nous des doublets du même genre : *keurt*, *court* = *currit*.

(*jour*), *ors* (*ours*), *gost* (*goût*), sauf dans les formes verbales, c'est-à-dire analogiques, appartenant presque toujours au dialecte picard ou aux dialectes du Nord-Est. Il ne reste donc que *ou* qui remplisse les conditions nécessaires, et nous n'hésiterons pas à lui attribuer, au moins en assonance et à la rime, ce rôle de représentant commun de *ō*, de *ŭ* et de *u* en position que nous forcent de supposer des laisses comme celle-ci, par exemple, str. LXIX du Roland : *plurt* (*plōret*), *tendrur* (**tenerōrem*), *pour* (*pavōrem*), *traisun* (*traditiōnem*), *duns* (**dōnos*), jurz (diurnos), tur (turrem), *aort* (*adōret*), etc., où l'on devait prononcer *plourt*, *tendrour*, *poour*, *traïsoun*, *douns*, *jours*, *tour*, *aourt*. Cette prononciation a l'avantage de cadrer exactement avec celle de l'*o* fermé (*estrech*) de l'ancienne langue d'oc, lequel avait la valeur de notre *ou* moderne et correspondait également à *ō*, *ŭ* et *u* en position. Citons enfin à l'appui la notation anglo-normande *oun* pour *on*, qui est ancienne, et qui constitue, ainsi que l'observe fort justement M. G. P., « un précieux indice pour la prononciation. » Nous pouvons ajouter encore que cette espèce d'ubiquité de *ou*, se substituant à *eu* à la rime et ne subissant pas la substitution inverse, rend compte de certaines formes erratiques, telles que *amour*, *labour*, *jaloux*, *savoure*, qui normalement devraient être aujourd'hui *ameur*, *labeur*, *jaleux*, *saveure*. — P. 41, note 8. « Le *Rollant* d'Oxford présente les formes graphiques bizarres *nevold* et *nevuld*. » Ces formes, très-bizarres en effet, si on les tire directement de *nepotem*, comme le fait M. G. P., sont très-régulières si on les rattache au diminutif *nepotulus*, **nepolutus* = *nevold*, *nevuld*. Cf., pour une métathèse analogue, le v. fr. *molde* = *modulus*, et l'esp. *espalda* = *spatula*. — P. 42. « De là l'ancien fr. *neure* » = *nutrio*, lisez plutôt : « de là l'ancien picard *neure*. » — P. 44, n° 1. M. G. P. semble dire que dans *monsieur*, où *r* ne sonne pas, *eu* a la même valeur de prononciation que *eu* dans *piqueux*. Ce n'est pas tout à fait exact : *eu* fermé de *monsieur* est plus bref et plus clair que *eu* fermé de *messieurs*, qu'on prononce *messieux*, et que celui de *piqueux*. — P. 48. « L'ancien français disait *keule* (pour *coule*), voy. *eskeule* dans Bodel. » Même observation qu'à la page 42, lisez « l'ancien picard » au lieu de « l'ancien français. » — P. 50, n. 1. « *Octoivre*, cité par Littré, est peut-être une façon d'écrire *octoèvre*, *oituevre*. » L'*i* de *octoivre* vient de l'*i* atone en hiatus de **octobrius*. — P. 56, n. 10. « Le fr. *treuil* vient de *tròclo* pour torclo et atteste ainsi la *qualité ouverte* de l'*o*. » Une *qualité ouverte* (?).

P. 63. A. Thomas. *La Chirurgie de Roger de Parme en vers provençaux*. Notice sur un ms. de la Bibliothèque de Bologne. M. A. Thomas détermine le dialecte et l'époque de cette traduction encore inédite. L'auteur est un certain Raymond Aniller, qui écrivait vers 1200 et

était probablement originaire d'Uzès, dit M. A. T., qui en juge d'après les particularités dialectales de ses vers. Ces vers sont de douze syllabes. Ils diffèrent de l'alexandrin en ce qu'ils n'ont pas de césure fixe au sixième pied. M. A. T. le démontre facilement. Puis, continuant la comparaison de ces vers entre eux et faisant le relevé de leurs césures possibles, il conclut « qu'il faut de toute nécessité admettre, pour cette poésie, la césure facultative à la quatrième ou à la huitième syllabe. » Cette opinion est, en définitive, celle de MM. G. Paris et P. Meyer, avec une nuance d'affirmation plus marquée, car « il leur semble que le vers est divisé en trois tronçons de quatre syllabes, les syllabes quatre et huit ayant nécessairement un accent et *l'une d'elles devant se prêter à une coupe bien tranchée.* » Ce qui revient à dire, en laissant de côté la partie de phrase que j'ai soulignée, que là où M. Thomas voit deux césures facultatives, ils en voient deux obligatoires. Je suis tout disposé à partager cette opinion (deux césures simultanées à la quatrième et à la huitième syllabe), sous bénéfice d'inventaire, bien entendu, c'est-à-dire en réservant la statistique plus complète dont la publication intégrale de ce poëme ne peut manquer de nous fournir les éléments. Mais cette réserve ne serait pas la seule. Je ne regarderais ni l'une ni l'autre de ces deux césures comme de vraies césures, des césures aussi nettes, par exemple, que celles du décasyllabe ou de l'alexandrin, mais comme des demi-césures analogues à celles de l'endécasyllabe italien. Ce seraient des césures d'accentuation, c'est-à-dire des césures indiquées par la tonique même paroxytone. Je ferais entre elles une différence, à savoir que la seconde, celle de la huitième syllabe, est seule nécessaire, et que la première, celle de la quatrième syllabe, est seule facultative. On doit observer en effet que, sur les 129 vers de ce fragment, la première est 33 fois, la seconde 15 fois paroxytone ; la première 5 fois (vv. 18, 37, 75, 91, 124), la seconde 2 fois atone. D'où il résulte évidemment, à supposer que la proportion soit la même pour le reste du poëme, que la seconde césure de ce vers est plus accusée que la première. Joignez à cela que les deux vers où la huitième syllabe est atone se laissent corriger très-facilement et ramener à la bonne césure, tandis qu'il n'en est pas de même des cinq vers où la quatrième syllabe est atone, elle aussi :

v. 7. Plas vos auzir qu'eu vos *diga* — m'entension?
v. 12. Un meu amic que m'en *prega* — per gran amor.

Lisez :

Plas vos auzir qu'eu diga *vos* — m'entension !
Un meu amic que prega *m'en* — per gran amor.

Je dois ajouter qu'en considérant la césure de la huitième syllabe comme la césure essentielle de ce genre de vers, je ne m'appuie pas

seulement sur ce fait, d'ailleurs suffisamment significatif, qu'elle est ici bien plus souvent oxytone que celle de la quatrième syllabe, mais encore sur des exemples qui ne laissent place à aucun doute, sur d'autres vers de douze syllabes coupés exclusivement à la huitième, et non plus à la huitième et à la quatrième en même temps. Je ne veux point parler des trois exemples isolés que cite la *Romania*, et dont deux au moins ne prouvent rien[1], mais des deux vers qui terminent chacune des strophes de la chanson satirique de Guillem IX, où il est question du fameux *chat roux*. Ces vers, dont le premier rime par sa huitième syllabe avec les trois octosyllabes précédents, et par sa douzième avec le dodécasyllabe suivant, se composent de deux hémistiches, le premier de huit, le second de quatre syllabes. Ils sont donc construits comme ceux de la traduction provençale de Raymond Aniller. Ils en diffèrent en ce que la césure est invariablement et *exclusivement* rivée à la huitième syllabe, laquelle est toujours oxytone. Car, si l'on examine à part chaque quatrième syllabe on voit que la césure y serait oxytone seize fois, paroxytone quatre (v. I, 18, 19, 25), atone une (v. 2), et impossible quatre fois (v. 16, 17, 21, 23).

Trobey la moler d'en Guari — e d'en Bernart :
Saluderon me francamen — per sant Launart.

Molt me pareis de bel eisin, — meu escient,
Mais trop en vai per est camin — de folla gent.

Mas que lur dis aital lati : — Terra babart
Marta babelio riben — sara mahart.

Alberguem lo tot plan e gen, — que ben es mutz,
E ja per el nostre secret — non er saubutz.

Et a mi fon mout bon e belh ; — lo foc fo m bo
Et ieu calfei me voluntiers — al gros carbo.

Et ieu disney me volentos — fors et espes,
Et anc sol no y ac coguastros — mas que nos tres.

[1] « Les vers de douze syllabes avec coupe à la huitième ont été employés dans la lyrique populaire du moyen âge. Tels sont ces fragments de chansons : *Prise m'avez el bois ramé, reportez m'i* (Bartsch, *Rom. und Past.*, 1, 20); *Amors ai à ma volenté, si m'en tien cointe* (1, 71); *Mignotement la voi venir, celi que j'aim,* etc. », p. 70. De ces trois vers, le premier ne peut guère compter, puisqu'il est absolument seul de son espèce sur trois couplets dont se compose la chanson où il figure. Le second appartient au second couplet d'une chanson qui en compte cinq, et, des quatre autres couplets, aucun ne présente un vers qui corresponde à celui-ci. Quant au troisième, comme il n'est pas accompagné de son chiffre de renvoi, je n'ai pu le retrouver et ne sais s'il est aussi ou plus valable que les deux premiers.

Aportatz lo nostre cat ros — tost e corren,
Que li'n fara dir veritat, — si de rez men.

Ges son solatz no mi fon bos ; — totz m'espaven ;
Al pauc no 'n perdi mas amors — e l'ardimen.

Derreire m'aportero 'l cat — mal e fello ;
Et escorgueron me del cap — tro al talo.

Plaguas me feyron mays de cen — aquella ves ;
Coc me, mas ieu per tot aquo — nom mogui ges.

Ambedos, qu'ayssi fon empres, — a mon talen,
Ans vuelc mais sufrir la dolor — el greu turmen.

Al pauc nom rompet mos corretz — et mos arnes.
E venc men trop grant malaveg, — tal mal me fes.

Dreg a la molher d'en Gari — e d'en Bernart ;
E diguas lor, que per m'amor — aucizol cat.

(Holland et Keller, *Lieder Guillems IX.*)

A côté de ce curieux échantillon du vers de douze syllabes coupé à la huitième, on peut en citer un autre emprunté à la lyrique populaire actuelle (Quercy) :

Quant je n'eri pitxot garçon — co de mon père,
M'en fesé gardà las brevis — ab as bergères;
A l'ombreta d'aquel castel — je m'en anèri,
M'en arrenqui el flageolet — e le sonèri.
Toutes les dames del castel — ne sortiguèren.

(Milà y Fontanals, *Observaciones sobre la poesia popular*, p. 54.)

Enfin l'ancienne lyrique française (langue d'oui) nous présente, elle aussi, des exemples analogues, mais où les premiers hémistiches octosyllabiques sont agrémentés de rimes intérieures, déguisement bien bien fait pour tromper un œil inexercé, n'était le rapprochement avec les vers ci-dessus, dont l'authenticité comme vers de douze syllabes est irréfutablement garantie par l'absence de rime intérieure :

Volez oir muse Muset ?
En mai fu fete un matinet
En un vergier flori verdet — au point du jor,
Ou chantoient cil oiselet — par grant baudor
Et j'alai fere un chapelet — en la verdor ;
Je le fis bel et cointe et net — et plein de flor.

(Bartsch, *Rom. und Past.*, 1, 73.)

On remarquera qu'aucun des trois exemples ci-dessus mentionnés ne favorise sensiblement l'opinion qu'a émise la *Romania* relativement à la césure ou demi-césure de la quatrième syllabe. Cependant je n'hésite pas, je le répète, à considérer cette hypothèse (hypothèse

tant que le poëme n'aura pas été publié en entier) comme fondée, attendu qu'il y a des précédents tant pour l'ancien octosyllabe français que pour les hémistiches octosyllabiques (Voir ceux que cite M. Atkinson dans la préface de son Saint-Auban), et ce que dit M. G. Paris à propos de la cadence du vers de huit syllabes dans la *Romania*, 1876, p. 389). Il faut observer encore, et toujours au profit de cette hypothèse de la double articulation du vers à la quatrième et à la huitième syllabe, qu'on ne rencontre pas parmi ces 129 vers un seul exemple de l'accent à la cinquième ou à la neuvième syllabe, comme seraient par exemple, dans le premier cas,

Un presen cortés — fas et ric — et bel et bon,

au lieu de

Fas un presen — cortés et ric — et bel et bon ;

Et, dans le second,

Mas no m'en sent — que *tal* fays *soffrir eu* pogués,

au lieu de

v. 54 Mas no m'en sent — que tan grand fays — soffrir pogués.

Ce qui semble avoir empêché M. Thomas d'émettre ou d'accepter l'hypothèse de la double articulation, c'est qu'il faut accepter en même temps un genre de césure « qui est tout à fait contraire, dit-il, à la métrique provençale », césure que j'appellerai *enjambante*, parce qu'elle consiste à faire compter dans l'hémistiche suivant l'atone finale d'un mot dont la pénultième accentuée occupe la place réservée à la césure oxytone, ou césure vraie, comme dans ce vers célèbre de Dante :

Lasciate ogni *speran — za,* voi ch' intrate.

Cette césure est étrangère en effet au décasyllabe, tant en langue d'oui qu'en langue d'oc, quoi qu'en ait dit M. Rochat dans la dissertation à laquelle renvoie M. Thomas. Je ne parle, bien entendu, que du décasyllabe coupé à la quatrième ou à la sixième syllabe. Mais cette même césure se rencontre certainement dans d'autres espèces de vers, notamment dans le vers décasyllabique coupé à la cinquième syllabe, dans l'endécasyllabe coupé, soit à la cinquième, soit à la septième ; dans les vers de treize et dans ceux de quinze syllabes coupés également à la septième. Il est vrai que c'étaient des vers destinés au chant, et qu'on ne peut pas en dire autant de cette traduction d'un traité de chirurgie. Quoi qu'il en soit, cette réserve faite, il est aisé de voir que la césure enjambante était tolérée pour des vers autres que ceux de dix syllabes coupés à la quatrième ou à la sixième, et que ceux de douze coupés à la sixième. Or, comme le vers dodécasyllabique de Raymond Aniller rejette la césure du sixième pied, rien ne

s'oppose à ce qu'il bénéficie de la tolérance jadis accordée aux vers que nous venons d'énumérer.

P. 57. J. Cornu, *Études sur le poëme du Cid.* — P. 100. Z. Consiglieri Pedroso, *Contribuiçoes para um romanceiro e cancioneiro popular portuguez.* — P. 117. E. Cosquin, *Contes populaires lorrains* (suite). — P. 194. V. Smith, *Chants populaires du Velay et du Forez.* Cette série comprend seize pièces, où sont racontés des crimes plus ou moins réels, plus ou moins légendaires. M. Smith observe très-justement, en se fondant sur certains détails relatifs au supplice des condamnés, qu'elles sont antérieures à la Révolution. Cette publication est, comme les précédentes, sobrement et soigneusement rédigée. — P. 212. *Mélanges :* 1° *le Juif errant en Italie au XIII*e *siècle* (d'Ancona). 2° *Cument comment = qua mente* (J. Cornu). Étymologie douteuse, comme l'observe en note M. G. Paris, et présentée d'une manière trop laconique, ce qui d'ailleurs est le péché d'habitude de M. J. Cornu. 3° *De l'Influence régressive de l'i atone sur les voyelles toniques* (J. Cornu). 4° *La keuce lait, si prant l'estrain.* Heureuse correction de M. J. Cornu. 5° *Une épitre française de saint Étienne copiée en Languedoc au XIII*e *siècle* (G. Paris). 6° *Mélanges catalans* (P. Meyer). —[I. *Plainte de la Vierge.* Nouveau texte, et plus complet, du *planh* que M. Milá a publié dans une note de ses *Trovadores,* p. 467. V. 15. Lis. *croxits.* — 41. Corr. *d'encaraus?* — 55. Corr. *per mi.* — II. *Du ms.* *Douce* 162 *et de la prédication de Vincent Ferrier en France.* M. M. s'accuse de « deux péchés de négligence », commis par lui en 1868, dans la description de ce manuscrit, et pour lesquels il fait « amende honorable aux philologues et aux historiens. » Il est bon d'avouer ses torts, mais il ne faut pas les exagérer. Le sermon qui est l'occasion de ce *mea culpa,* à en juger d'après le fragment publié, n'a pas du tout les caractères du valencien, que M. Meyer prétend y voir aujourd'hui, non plus que ceux d'aucun autre dialecte catalan. — Le recueil des sermons de V. Ferrier en langue vulgaire, sur lequel M. Meyer demande des informations (p. 228, note 1), est peut-être un des cinq volumes que Villanueve vit à Valence. Voy. *Viage literaria a las iglesias d'España,* II, 53[1]. Ximeno (*Escritores del reyno de Valencia,* I, 31) en connaissait quatre seulement à Valence, et un à Sarragosse. — C. C.] 7° *Deux manuscrits Gonzague.* 8° *Sur un prétendu fragment inédit de Desclot* (Alfred Morel-Fatio). 9° *Creviche, crevuche.* (Charles Joret). 10° *Notes sur la langue des Farsas y eglogas de Lucas*

[1] « Para muestra, dit en cet endroit Villanueva, envio copia de uno de ellos, que es el de la Exaltacion de la Santa Cruz. » Malheureusement cette copie n'a pas été imprimée parmi les pièces justificatives de ce volume ni des suivants.

Fernandez (Alfred Morel-Fatio). 11° *L'Enigme, conte mentonais* (Andrews). 12° *Le Prisonnier de Rennes* (*ronde bretonne*).]—P. 246. *Corrections*. Sur le *Sacrifice d'Abraham* (Jacob Stürzinger).— P. 258. *Comptes rendus*. — Hermann Hormel, *Untersuchung über die Chronique ascendante* (G. P.).—Paulus Schulzke, *Betontes ĕ + i und ŏ + i in der normannischen Mundart* (Charles Joret). — Émil Levy, *Guilhem Figueira*. — Max von Napolski, *Leben und Werke des trobadors Pons de Capduoill* (P. M.). — L. Constans, *la Légende d'Édipe* (G. P.). C'est un compte rendu favorable de la thèse de notre confrère et collaborateur. — *Recuil de eximplis e miracles* (Barcelone, A. Verdaguer, 1881) (Alfred Morel-Fatio). — Émile Picot et Christophe Nyrop, *Nouveau Recueil de farces françaises des XVe et XVIe siècles* (G. P.).— Eugène Rolland, *Faune populaire de la France* (James Darmesteter). — P. 295. *Périodiques*. — Dans son compte rendu de la *Revue des langues romanes*, M. Paul Meyer, ayant occasion de parler de ma réponse à M. Brunetière, s'exprime en ces termes : « Je suis d'avis que les trente-huit pages de cette réponse, comme aussi toute la polémique antérieure de MM. Brunetière et Boucherie, constituent une perte pure et simple de temps et d'espace. » Dévouez-vous donc maintenant pour la bonne cause ! Allez donc répondre aux provocations de la *Revue des Deux Mondes* et vous exposer aux blessures d'amour-propre que sait si bien vous faire la plume exercée des gladiateurs de la critique. Voilà comme vos *commilitones* vous les pansent, ces blessures si cuisantes — en y versant un bon petit filet de vinaigre. — P. 299. « Garnier de Pont-Sainte-Maxence et Chrestien de Troyes confondent ces deux formes, *out* et *eit*. » Ce doit être une distraction, ou j'ai mal compris, car je ne me rappelle pas que ni Garnier, ni Chrestien, aient employé à la rime l'imparfait en *out* ou *ot*. — P. 303, on lit ce qui suit : « Il avait été dit dans la *Revue des langues romanes*, à propos de la thèse présentée à l'Université de Bonn par M. l'abbé Aymeric, que « c'est encore en Allemagne que nos apprentis en philologie romane vont faire leurs études, plutôt qu'en France, *où ce nouvel enseignement vient à peine de naître*. » C'était là une assertion à la fois inexacte et désobligeante pour les personnes qui, depuis bien des années, enseignent à Paris la philologie romane. J'ai dû rectifier cette assertion. On peut si bien, et depuis longtemps, étudier les langues romanes, — principalement l'ancien français et le provençal, — à Paris, que les Allemands mêmes, et en nombre relativement considérable, viennent suivre nos cours de l'École des hautes études, de l'École des chartes, du Collége de France. »

En voulant rectifier mon assertion, M. P. M. la justifie pleinement, car il avoue avec une candeur parfaite que, si les cours de philologie

romane existaient en France depuis assez longtemps, ce n'était qu'à Paris. Depuis longtemps aussi, le sanscrit est enseigné à Paris. A supposer qu'il y eût pour l'étude de cette langue un mouvement d'opinion publique comme chez nous, depuis quelque années, pour l'étude des langues romanes, M. P. Meyer oserait-il protester si je disais, à propos de l'enseignement du sanscrit, dont on demanderait la réorganisation, que « ce *nouvel* enseignement vient à peine de naître en France? » Je l'ai dit et je le répète avec la certitude d'être exact et aussi de n'être désobligeant que pour ceux qui tiennent absolument à être désobligés : l'enseignement [*universitaire*] de la philologie romane, — comparé à ce qu'il est en Allemagne, — vient à peine de naître en France. Trois professeurs à Paris, dont un seul pour deux chaires de provençal, trois autres en province, dont deux pour le provençal également, ne peuvent prétendre à soutenir la concurrence scolaire des Universités allemandes. Si de nombreux étudiants allemands, plus nombreux et de beaucoup que les étudiants français, viennent à Paris suivre les cours de philologie romane, c'est qu'ils ont reçu dans leurs universités une préparation complète et qu'ils se perfectionnent, en séjournant à Paris, dans la connaissance du français moderne et dans celle du français ancien. — P. 306. « Je remarque pour ma part, dit M. G. Paris, que le second hémistiche des vers de Jordan Fantosme est à peu près toujours régulier. » Cette observation très-juste a été déjà faite par Diez. — P. 313. *Chronique*.

Romania, 39. — P. 321. A. Thomas. *Extraits des Archives du Vatican, pour servir à l'histoire littéraire. I. Jaufré de Foixa. II. Luchetto Gattilusio. III. Guillaume de Machaut.* — P. 334. J. Cornu. *Études de grammaire portugaise.* — P. 346. A. Lambrior. *Essai de phonétique roumaine.* — P. 365. E. Legrand. *Chansons populaires recueillies en octobre* 1876 *à Fontenay-le-Marmion, arrondissement de Caen* (*Calvados*). — P. 397. *Mélanges.* — 1° *Nuptias* en roman. M. G. Paris rejette l'étymologie jusqu'ici adoptée, et y substitue *novitias* = noces. Pourquoi renoncer à *nuptias*, puisque la forme *pronŭba* nous garantit la possibilité d'un primitif *nŭb?* Tout dès lors s'explique, y compris le v. français *nueces* (*lisez* v. picard ?) Il est vrai que M. G. P. dit que *pronŭba* ne prouve rien pour la quantité originelle, mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de son assertion. — 2° *Gierres, gierre, gieres, giere, giers, gier* = *igitur* (J. Cornu). Étymologie qui me paraît bonne. — 3° *Estrumelé* (G. P.). M. G. Paris renonce à sa première explication, *estrumelé*, qui a des écrouelles, et adopte le sens de « privé du vêtement des jambes. » La vraie signification ne serait-elle pas « qui a retroussé son pantalon », comme nous dirions aujour-

d'hui ?— 4° *Valeur de* CH *dans la prose de sainte Eulalie, la Vie de saint Alexis, la Chanson de Roland et les Psautiers d'Oxford et de Cambridge* (J. Cornu). — 5° *No, noz en normand* (J. Fleury). M. Havet avait cru devoir dériver le *no, noz* = *on*, du patois normand, du latin *nos*. M. J. Fleury prouve qu'il faut y voir l'équivalent exact de notre *on* français. Cette habitude d'employer *non* pour *on* ou *l'on* se retrouve en Saintonge. Il est possible même qu'elle remonte jusqu'au XIIIe siècle ; cf. dans mon *Dialecte poitevin au XIIIe siècle*, p. 74, l. 1, « mais assez veit *n'om* avenir que maintes genz ont repentance ». où *n'om* équivaut à *l'om*, *l'on*.— 6° *Étymologies espagnoles* (J. Cornu). *Falagar, halagar ; mieuna ; Regunzar.* — 7° *Alphonse X a-t-il construit une ville libre aux troubadours réfugiés en Castille ?* (P. M.) — 8° *Le n° 44 des mss. français de Gonzague* (A. Thomas). — 9° *Le Battoir cassé* (*ronde bretonne*), par J. Fleury. — P. 411. *Comptes rendus.* Franz Muncker und Konrad Hofmann, Jouffrois. Altfranzösische Rittergedicht, etc. (G. P.). Critique très-détaillée. — Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris* (1405-1449) (P. M.). — Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française* (A. Darmesteter). Article étendu et soigné. Critique d'ensemble sur le plan adopté par l'auteur, et nombreuses critiques de détail. M. A. D. rend justice au travail de M. Godefroy et souhaite le prompt achèvement de cette vaste et utile publication. — P. 440. *Périodiques.* — P. 443. A propos de l'étymologie de *effrayer*, M. P. Meyer me rappelle qu'on rencontre des exemples anciens de *a* français = *ē* ou *ĭ* latins en hiatus avant la tonique : *monaé, conraer, paonier*, pour *moneé, conreer, peonier*. Tout ceci est exact et ne m'est pas nouveau. J'ajouterai cependant que cette observation n'est pas formulée d'une manière suffisamment explicite, attendu que la substitution de l'*a* français à *ē*, ou plus rarement à *ĭ* latins prétoniques, n'a lieu normalement que *devant la dentale* médiale. Mais je me demande, et j'engage M. P. M. à se demander avec moi, comment *ī* long, en position romane, a pu produire *a* en français : *ex-frīgidare*, **exfrigdare* = *esfraer* ? Il y a là une difficulté dont mon contradicteur ne semble tenir aucun compte, et qui pourtant, j'en appelle sur ce point aux lumières toutes spéciales de M. P. Meyer, ne permet guère d'attribuer une origine commune au prov. *esfrcidar* et au fr. *esfraer*. Ajoutez à cela que la dentale originelle du latin ne saurait disparaître en fr., puisqu'elle est appuyée à une consonne antérieure *g*, frig*i*dare. Ce qui m'avait fait songer à *ef-ferare*, **efferatare*, c'est le sens de *effarouché, irrité*, et non pas *effrayé*, que lui donne le Roland au v. 438 : *Li reis Marsilies en fut mult esfreez*. Je renonce néanmoins à cette étymologie, parce qu'on ne rencontre jamais le substantif *effroi* écrit *esfrai*, mais toujours *esfrei* (ou *esfroi*), ce qui nous ramène nécessairement à un type latin en *ē* ou *ĭ*. Je ne

parle, bien entendu, que du français. Quant au provençal, rien ne s'oppose à l'étymologie qu'on en a toujours donnée. Peut-être,— conjecture extrêmement timide, — la forme supposable **ex-fretare*, de *ex* et de *frētus,* appuyé sur, qui a confiance, conviendrait-elle pour le français, au moins en ce qui concerne les lois de la phonétique. La filiation des sens n'y contredit point, car on a pu passer assez facilement de l'idée de « dépourvu d'appui » à celle de « effrayé. »—P. 444. Au sujet de *aboyer* (v. fr. *baier, abaier*), que M. Foerster dérive après moi, mais non d'après moi, de *badare*, je rappellerai que l'intermédiaire cherché entre *badare, baer, beer,* et *baier, abaier*, n'est autre que **badiare*, forme légitimement supposable (V. *Revue des l. rom.*, t. V, p. 353), qu'on est en droit de greffer sur *badare* au moyen de l'*i* intercalaire, si souvent invoqué par moi et sur lequel je ne saurais trop appeler l'attention des chercheurs d'étymologies. —P. 450. *Chronique.* — P. 456. M. A. Thomas écrit qu'ayant revu le ms. de la Chirurgie de Roger (de Parme), traduite en provençal, il lui semble que le surnom du traducteur doit se lire, non pas *Aniller*, mais *Avinionensi*.

Romania, 40. — P. 465. G. Paris, *Étude sur les romans de la Table Ronde. Lancelot du Lac. I. Le Lanzelet d'Ulrich de Zatzikhoven.* On sait quelle a été la vogue des romans de la Table Ronde, à partir du XIIe siècle, et combien était grand le nombre de ces compositions où, soit en vers, soit en prose, on célébrait et racontait les aventures, les exploits et les galanteries des Gauvain, des Lancelot, des Perceval et de tant d'autres. C'est « cette matière de Bretagne », exploitée à satiété par nos trouvères, que M. G. Paris vient étudier dans l'ensemble et dans le détail, et dont il fait, pour les besoins de l'histoire littéraire, comme un relevé topographique, où le lecteur puisse s'orienter et se reconnaître. Il a entrepris là une tâche considérable, qui, pour être menée à bonne fin, exige une préparation toute spéciale et de longue haleine, unie à une vaste et sagace érudition, double condition qu'il remplit mieux que personne. Rien de plus difficile que de se retrouver au milieu des épisodes multipliés et des traditions souvent divergentes dont se sont formés les romans du cycle arthurien. M. G. Paris le reconnaît tout le premier. Il a soin d'ajouter que les études qu'il publie sur ce sujet ne sont que des essais, des chapitres détachés d'un ouvrage d'ensemble qui n'est qu'à l'état de projet. Il commence par étudier isolément les principaux personnages du roman de la Table Ronde, et parmi eux choisit d'abord Lancelot. Il combat l'opinion qui, d'après un passage plus ou moins bien compris de Dante, attribuait au troubadour Arnaut Daniel la composition du Lancelot. Les arguments qu'il fait valoir à l'appui de son explication paraissent tout à fait

concluants. Grâce à lui, notre histoire littéraire se trouve ainsi dégagée d'une erreur qui commençait à avoir force de loi.

P. 497. A. Morel-Fatio. *Mélanges de littérature catalane. I. L'Amant, la Femme et le Confesseur, conte en vers du XIVe siècle.* [M. Morel-Fatio, commence par ce conte, plus agréable qu'édifiant, la publication de tout ce qui reste d'inédit dans le célèbre ms. catalan de Carpentras. Il l'a fait précéder d'une introduction intéressante au double point de vue de l'histoire littéraire et de la philologie. Le texte, qui est assez corrompu dans le ms., a été grandement amélioré ; mais il reste encore plusieurs passages douteux. — V. 8. Corr. *qu'en ; qu'eu* doit être une faute d'impression. — 26. Suppr. *E.* — 38. Je lirais *ferey* (elle ferait en cela), et mettrais une virgule à la fin du vers, le considérant tout entier comme une sorte de parenthèse. — 312. J'écrirais *cous plau queus,* sans apostrophe ni virgule. 468. Corr. *traxos* (prov. *trachors*). — 480. Corr. *perdut.* — 514. Corr. *vos ous?* — C. C.]

P. 519. Gaston Raynaud. *Le Ju de le capete Martinet.* Description avec extraits du ms. 1731, *Nouvelles acquisitions françaises. Le Ju de la capete Martinet,* équivalent de notre Colin-Maillard, est une pièce de 553 vers purement allégoriques, où l'auteur met en scène un certain Mahiu le Poriier, nouveau venu de notre histoire littéraire, Esperanche et Desesperanche et autres divinités du pays de Tendre, appartenant à la même famille que celles qui peuplent le *Roman de la Rose.* Dialecte picard. Publication intéressante et faite avec soin. — P. 533. P. Meyer. *La Farce des trois Commères, tirée d'un ms. de Turin.* Composition singulière (111 vers de sept syllables), fort maltraitée par le scribe qui l'a transcrite. La rime y est à chaque instant violée, ainsi que la mesure du vers. Le ms. est de la fin du XVe siècle. — P. 543. E. Cosquin, *Contes populaires lorrains, recueillis dans un village du Barrois (à Montiers-sur-Saulx, Meuse).* Fin de cette curieuse publication. — P. 580. V. Smith. *Chants du Velay et du Forez.* — P. 588. *Mélanges.* 1° *Norm. Torp et trop = nor. Thorp* (Charles Joret). 2° *J espagnol = J portugais* (J. Cornu). 3° *Chute de l'a en portugais, à l'impératif de la première conjugaison* (J. Cornu). 4° *Esp. reventar, port. rebentar, arrebentar = repeditare* (J. Cornu). 5° *Estrumelé* (G. Paris). 6° *Gregoire Bechada* (A. Thomas). 7° *Fragment inédit des tournois de Chauvency de Jacques Bretel* (Paul Meyer). — P. 599. *Comptes rendus.* — Georg. Weidner, *Der Prosaroman von Joseph von Arimathia* (G. P.). — Lucien Adam, *les Patois lorrains* (G. P.). — G. Baissac, *Étude sur le patois créole mauricien* (Dr A. Bos). — P. 608. *Périodiques.* — P. 635. *Chronique.*

A. B.

Bulletin de la Soc. des anciens textes français. — 1881,

nº 2. — P. 44-72. *Notice du ms. Egerton* 945 *du Musée britannique*, par M. P. Meyer. M. P. Meyer donne des extraits des différents textes latins, français et limousins, que contient ce ms. du XIVe siècle. — P. 51. *Mès tu qui ces regardes, toe merci, c. mire.* — *Qui te crient merci*, etc. Je lirais *tes regardes = tales, tels cent mille.*—P. 65, 66. Les rimes en *é, ié, er, ier*, que M. P. M. hésite à substituer aux fausses rimes de la transcription limousine, ne sont pas en effet admissibles en français, mais elles l'étaient en poitevin et en tourangeau.

A. B.

Zeitschrift für romanische Philologie. —IV, 4.—P. 483, Flugi, *Deux Drames ladins du XVIIe siècle.* —P. 502, K. Bartsch, *le Chansonnier provensal* Q. Description détaillée (avec quelques extraits) du manuscrit 2909 de la Riccardienne, imparfaitement décrit par Grüzmacher dans l'*Archiv*, XXXIII, 413-420. — P. 521, Fr. Apfelstedt, *Poésies religieuses des Vaudois* (fin de la reproduction diplomatique du ms. de Genève).—P. 542, O. Faulde, *le Redoublement en ancien français*. L'auteur a dépouillé les plus anciens monuments de la langue française et ceux des textes du XIIe siècle qui nous sont parvenus dans des manuscrits de ce siècle ou du commencement du XIIIe. Voici les intéressants résultats auxquels il est parvenu : — I. *Traitement de la consonne redoublée latine* : elle a perdu sa valeur phonique de consonne double dans les plus anciens monuments de la langue. Le groupe *ss* s'est exactement conservé pour exprimer le son de l'*s* sourde (*s* forte) après une voyelle ; le groupe *rr* a la prononciation linguale, mais en anglo-normand il se simplifie en *r* et prend la prononciation gutturale, en allongeant la voyelle qui précède. — II. *Consonne redoublée provenant d'une assimilation romane :* 1° les liquides redoublées, provenant d'une assimilation régressive ou d'une métathèse, se sont conservées jusqu'à la fin du XIIe siècle devant la tonique ; mais, après la tonique, elles se sont réduites à un son simple, en allongeant la voyelle précédente ; 2° dans le cas d'assimilation progressive, avant comme après la tonique, le redoublement des spirantes a disparu de bonne heure, sans modification appréciable de la voyelle précédente (*femme*, pron. *fāme*, et *dame*, sont des exceptions); 3° *s* (*ss*), provenant de *tz* par assimilation progressive, se réduit généralement à un son simple, *s* forte ; 4° pour les muettes redoublées résultant d'une assimilation régressive, il y a déjà hésitation dans le *Roland*. — Dans un troisième chapitre, l'auteur étudie le redoublement de la consonne correspondant à une consonne simple en latin, et il étend son étude à des textes des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Mélanges. — I. *Histoire littéraire*. 1. P. 571, Gaspary, *la Lettre*

de Boccace à Francesco Nelli. Hortis (*Studi sulle Opere latine del Boccacio ;* Trieste, 1879, p. 21 sqq.) a contesté à tort l'authenticité de cette lettre. — 2. P. 574, Gaster, *Giufà.* Un trait attribué à ce héros des contes siciliens se retrouve dans le livre turc de Nasr-Eddin, traduit par A. Pann, n° 36. — II. *Textes.* 1. P. 575, Bartsch, *Fragments d'un ms. de la chanson des Loherains.* Ces fragments, trouvés dans la reliure d'un ms. écrit à Metz en 1532, appartiennent à M. de Salis (de Metz). — 2. P. 582, Apfelstedt, sur les *Novas del heretge,* publiées par P. Meyer. Différences sans importance signalées entre le texte imprimé et la copie diplomatique prise par l'auteur (Cf. *Romania,* X, 304). — III, *Bibliographie.* P. 583, Kœhler, *la Première Édition des Altspanische Romanzen de Diez.* Elle a été publiée à Giessen, en 1817. — IV. *Exégèse.* Suchier. *Josqu'as Seinz.* Dans ce vers de la *Chanson de Roland* (ms. d'Oxford, v. 1428) : *de Seint Michel de Paris josqu'as Seinz,* il faut entendre par *les Seinz* la ville de *Xanten,* que divers textes, depuis le IXe siècle, appellent *Sancti* (fausse analogie avec le fleuve troyen *Xanthos.*) — V. *Critique des textes.* P. 585. Varnhagen, *Sur le* Dialogue inter corpus et animam (*Zeitschr.*, IV, 75 sqq. et 365 sqq.). M. V. a lu plusieurs passages autrement que l'éditeur, M. Stengel. — VI. *Recherches étymologiques.* Gaster, *brucolaque.* Ce mot, employé par Victor Hugo dans les *Travailleurs de la mer,* au sens de « vampire, spectre », vient de l'ancien slave *vrukolaku,* et doit avoir suivi, pour pénétrer en France, le même chemin que le mot *bougre* Cf. G. Paris (*Rom.*, X, 304), qui répond que ce mot nous est venu par la voie purement littéraire, au temps du romantisme. — P. 586, Baist, *Encore* ioron. Remarques intéressantes à propos de l'article publié par M. Cornu sur cette forme de la 3e pers. du pluriel dans l'*Alexandre* (*Rom.*, IX, 89).

Comptes rendus. — P. 591, Storck, *Luis de Camoens' sämmtliche Gedichte* (C. M. de Vasconcellos, article important). — P. 610, Caix, *le Origini della lingua poetica italiana* (Gaspary, ouvrage d'une importance capitale). — P. 612, Castelli, *Credenze et usi popolari siciliani* (Liebrecht : favorable). — P. 613, G. Finamore, *Vocabolario dell' uso abruzzese* (Liebrecht). — P. 615, Monachi, *il Mistero provenzale di S. Agnese* (Grœber, remarques sur le texte à propos de cette reproduction héliotypique). — P. 617, Dom Pascual de Gayangos, *Catalogue of the Manuscripts in the spanisch language in the British-Museum* (Volmöller). — P. 619, *Giornale de Filologia romanza* (Gaspary).

V. 1. — P. 1, Rajna, *il Cantare dei Cantari et il Serventese del Maestro di tutte l'Arti* (suite, voir *Zeitschr.* II, 220 sqq. et 419 sqq. Étude littéraire et linguistique très-soignée du second de ces intéres-

sants poëmes. Le titre que lui donne M. R. lui a été suggéré par le v. 121 : *Maestro so de tucti l'arti ;* pour le sujet, ce poème a quelque rapport avec celui du fabliau français : *les Deux Bordeors ribauz*, mais il est surtout très-voisin de l'unique pièce que l'on ait du troubadour Raymond d'Avignon : *Sirvens suy avutz et arlotz*. C'est une *vanterie*, tout comme la première pièce, laquelle contient un catalogue curieux de poèmes, vrais ou imaginaires, que le jongleur prétend savoir et qui rappelle ceux de Giraut de Cabreira, de Giraut de Calanson et de Bertrand de Paris ; dans celle-ci, le jongleur se vante de connaître tous les métiers. —P. 41, Stünkel, la *Flexion des verbes dans la* Lex romana Utinensis. C'est la rédaction de la *Lex romana Visigothorum*, dont l'auteur avait déjà étudié la déclinaison dans un ouvrage couronné par l'Académie de Berlin en 1875.—P. 51, Wolpert, *Un manuscrit inconnu de la Vie de sainte Marguerite*. Ce ms., qui appartient à un particulier d'Augsbourg, à cause de sa date récente (seconde moitié du XIVe siècle), offre peu d'intérêt ; l'auteur donne les variantes par rapport à l'édition de M. Joly.

Mélanges. — I. *Histoire littéraire*. — P. 64, Baist, *la Patrie de l'hymne latin sur le Cid*. M. B. établit, en s'appuyant sur les strophes 24 et 25, que cette pièce est l'œuvre d'un Castillan, qui dit l'avoir composée pour les Castillans du vivant même du Cid.—2. P. 70, Gaspary, *Sur la Chronologie des drames de Mairet*. — 3. P. 72, Kœrting, *Encore la lettre de Boccace à Fr. Nelli*. Réponse à M. Gaspary (Cf. ci-dessus). — 4 et 5. P. 77, C. M. de Vasconcellos, Sur le *Cancionero general* de Nagera.—II. *Bibliographie*. 1. P. 85, Kœlbing, *Sur le ms. IV de Venise*. Rectifications à l'édition de la *Chanson de Roland*, donnée par l'auteur d'après ce manuscrit. — 2. P. 89, Stengel, *Sur les Fragments des* Loherains (publiés dans la *Zeischrift*, IV, 575). Classement du manuscrit. — 3. P. 87, Stengel et Grœber, *Sur le Chansonnier provençal Q, décrit par Bartsch* (*Zeitschr*. IV, 502). — IV. *Recherches étymologiques*. — 1. P. 95, Fœrster, *Étymologies romanes* (suite): 31. Fr. *aboyer*, de *adbaubare* (Cf. G. Paris, *Rom*., X, 444). — 32. Fr. *ruisseau*, ne peut venir de *rivicellus*, comme le veut Diez, non plus que *ru* de *rivus ;* ces mots, et aussi l'ital. *ruscello*, doivent être rattachés à un type *rū* (Cf. *rumo*, *rumem*, *rumina*).— 33. Fr. *hâve*, non de l'anglo-saxon *hasva* (Diez), mais de *have*, synonyme de *mat*, dans le jeu d'échecs. — 34 et 35. Fr. *haver*, *havet*, *havel*, *houe*, se rattachent également à l'ancien h. all. *haco*, angl.-sax. *hoc*. — 36. Fr. *hoche*, *hocher*, de **absecare* (?) ; cf. ancien fr. *osche*, *oschier*. — 37. Fr. *hocher* (secouer) se rattache aussi à *hoc*. — 38. Fr. *rancune*, variante phonétique de l'ancien fr. *rancure*. — 39. Ital. *zotico* = esp. *zote*. — 40. Prov. *plais*, *plaissa*, *plaissat*, *plaissaditz*, *plaissar ;* ancien fr. *plaissié*, *plais-*

seïz, *plaissier*, ne peuvent se rattacher à *plexus* (Diez), mais exigent un type *plaxus*, qu'on pourrait peut-être rapprocher de *pax-illum*. — 41. Ital. *goccia;* de **guttea*. — 42. Ital. *brivido*, se rattache à *brio*, qui vient peut-être du celtique *brig*. — 2. P. 99, Gaspary, v. fr. *estrumelé* = déguenillé (Cf. G. Paris, *Rom.*, X, 399). — 3. P. 100, Schuchardt, fr. *gilet;* de l'esp. *gileco*, *jileco*, casaque d'esclave (en turc, *yelec*). M. G. Paris le tire avec plus de vraisemblance de Gilles, type du théâtre de la foire.

Comptes rendus. — P. 101, Sorck, *Luis de Camoens' sämmlitche Gedichte* (2e volume) (C. M. de Vasconcellos, voir le compte rendu du premier volume dans le numéro précédent de la *Zeitschrift*). — P. 136, Braga, *Bibliographia Camoniana* (C. M. de Vasconcellos). — P. 139, E. de Olavarria y Huarte, *Tradiciones de Toledo* (Liebrecht). — P. 147, Fr. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française* (Tobler : mélange d'éloge et de blâme, à peu près comme dans le compte rendu de M. A. Darmesteter ; voy. *Romania*, X, 420). — P. 160, L. Constans, *Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue*. M. l'abbé Aymeric a profité largement de l'invitation que je lui avais adressée (Voir *Revue*, XVIII, 46) de critiquer mon travail, déjà vieux de quatre ans, sur le rouergat. Il en a publié en même temps deux comptes rendus : un dans la *Zeitschrift*, l'autre dans la *Litteraturblatt fur romanische Philologie*, qui se ressemblent beaucoup et pour le fond et pour la forme, laquelle laisse à désirer au point de vue de la courtoisie et à d'autres points de vue encore. Il est étrange que M. A., qui avait à rendre compte d'un travail de 262 pages, en ait laissé volontairement de côté à peu près 200, dans l'un comme dans l'autre de ses articles, de peur sans doute d'avoir à en dire quelque bien ; qu'il n'ait abordé aucune des questions de prononciation que j'avais traitées et qu'il ait affecté d'ignorer que je ne m'étais pas contenté de faire connaître l'état actuel de la langue du Rouergue, mais que j'avais cherché, par l'étude de textes empruntés à différentes époques et en partie inédits, à en suivre le développement dans le cours des siècles, non sans quelque résultat. Il est regrettable que l'on se soit imaginé en Allemagne que M. A. était seul capable de rendre compte d'un travail de ce genre, et qu'il fallait absolument être Rouergat d'origine pour juger un ouvrage sur l'idiome rouergat. Dans ce double plaidoyer *pro domo sua*, M. A. a dépassé le but, et montré qu'il apportait dans sa critique plus de rancune que de justice et d'intelligence. Nous ne relèverons donc pas ses bévues, et nous nous contenterons de protester contre un procédé de polémique qui consiste à dénaturer les opinions d'un contradicteur, ou à affecter de mal les comprendre, pour se donner le plaisir facile de les déclarer absurdes : les deux premières observations seules sont exactes. —

P. 162, Reinbrecht, *die Legende von den sieben Schlœfern und Chardri* (Varnhagen). — P. 165, *Romania*, 35 et 36 (Baist, Gaster, Kœhler, Suchier, Stengel, Grœber). L. CONSTANS.

CHRONIQUE

COMMUNICATIONS FAITES DANS LES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ. — 15 mars 1882. — *Las Escolos*, poésie de M. Delbergé (parler de Villeneuve-sur-Lot). *A las Tres Nouiriços*, *l'Auta*, poésies de M. Auguste Fourès (Castelnaudary). *Las Dous Estelas*, poésie de M. Rieux. M. Chabaneau communique une note sur un vers du troubadour Raimbaut de Vaqueiras, qu'il interprète autrement que Raynouard et Diez.

5 avril. — *Lou Tort de la Nauso*, poésie de M. Delbergé. *Ujan*, etc., poésie de M. Chastanet (parler de la Bachellerie). *Le Renard*, fable en patois de Mens (Isère), par M. Guichard. M. Boucherie communique un travail complémentaire sur l'hymne abécédaire, publié par lui dans la *Revue des langues romanes* en 1875.

*
* *

PROGRAMME

du Concours philologique et littéraire qui doit avoir lieu à Montpellier au mois de mai 1883

Philologie

Des prix seront décernés :

1° A la meilleure étude sur le patois, ou langage populaire, d'une localité déterminée du midi de la France (collection de chansons, contes, proverbes, devinettes, comparaisons populaires). Ces textes devront être reproduits exactement, c'est-à-dire sans rien changer à la langue du peuple, et tous traduits en français. On y joindra la conjugaison des verbes *chanter*, *finir*, *mourir*, *prendre*, *avoir*, *être*, *aller*, *pouvoir*. Indiquer les autres localités, connues de l'auteur, où se parlerait le même idiome populaire.

Observation. — Ce prix est exclusivement réservé aux institutrices ou instituteurs primaires.

2° Au meilleur travail de philologie romane ayant pour base des textes qui soient antérieurs au XV[e] siècle, et qui appartiennent à la langue d'oc ou à la langue d'oïl. Rentrent dans cette catégorie les publications de textes et les études d'histoire littéraire.

3° Au meilleur travail philologique ayant pour objet un idiome populaire néo-latin : Belgique, Suisse, France, Espagne, Portugal, Italie, Roumanie, Amérique. Cette étude devra s'appuyer sur un choix de textes (chants, contes, proverbes, légendes, etc.) Y joindre la géographie du dialecte étudié.

Littérature

Des prix seront décernés :

4° et 5° Aux deux meilleures poésies, à quelque genre qu'elles appartiennent.

6° Au meilleur ouvrage en prose (contes, nouvelles, romans).

7° A la meilleure composition scénique en vers ou en prose.

Avis aux concurrents. — Tous les ouvrages qui concourront pour le second ou le troisième prix de philologie devront être écrits dans une langue néo-latine ; tous ceux qui concourront pour l'un des quatre prix purement littéraires (nos 4, 5,6, 7) devront être écrits dans un des dialectes, soit du midi de la France, soit de la Catalogne ou des îles Baléares ou des provinces de Valence et d'Alicante.

Les travaux envoyés devront être inédits. Toutefois le deuxième et le troisième prix de philologie pourront être accordés à des ouvrages ayant paru depuis le 1er janvier 1882 et n'ayant concouru nulle part.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Les ouvrages destinés au concours doivent être adressés *franco* à M. A. Boucherie, secrétaire de la *Société des langues romanes*, avant le 1er février 1883, dernier délai, et en triple exemplaire, s'ils sont imprimés.

Un avis ultérieur complétera les indications qui précèdent.

***

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que trois de nos collaborateurs, MM. A. Roque-Ferrier, baron Ch. de Tourtoulon et A. Boucherie, ont été nommés récemment officiers de la Couronne de Roumanie.

***

Les félibrées de la Maintenance de Languedoc s'étaient tenues jusqu'ici au mois de septembre ; celle de cette année aura lieu le dimanche 7 mai, au château de Clapiès, que Mme Abel Leenhardt veut bien mettre à la disposition de la Maintenance. MM. Théodore Aubanel, William-C. Bonaparte-Wyse, Gabriel Azaïs, Langlade, asssisteront à cette réunion.

Y assisteront aussi : Mistral peut-être, et sûrement le principal représentant de la poésie roumaine, le lauréat des Fêtes latines, M. le sénateur V. Alecsandri.

On voit que notre quatrième *Cour d'amour* s'annonce comme devant être aussi belle que les précédentes.

N'oublions pas non plus que

Martin avec *Bigot* y doit jouer son rôle,
Et *Roumieux,* qui plus est, a donné sa parole.

Les adhésions à la félibrée et au banquet qui la suivra doivent être adressées à M. Roque-Ferrier, secrétaire de la Maintenance de Languedoc, boulevard des Arceaux, n° 11, à Montpellier.

Le Gérant responsable : Ernest HAMLIIN.

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi.— Hamelin Frères

DIALECTES ANCIENS

SUR QUELQUES MANUSCRITS PROVENÇAUX
PERDUS OU ÉGARÉS

Je rassemble ici, un peu au hasard, quelques notes que j'ai recueillies au cours de mes lectures, depuis plusieurs années, concernant divers manuscrits provençaux que nous n'avons plus ou dont la trace, à ma connaissance du moins, est perdue. Peut-être ces notes pourront-elles servir à en faire retrouver quelques-uns.

I.— *Chansonnier Perussis*

On lit à la p. 421 de l'*Histoire et Chronique de Provence*, par César de Nostredame (Lyon, 1614), les lignes suivantes :

« Syrventez qui se trouve escrit en fort elegante et nayfve rithme aux œuvres de noz vieux troubadours provençaux, que feu Messire François de Perussis, baron de Lauris, second président du Sénat d'Aix[1], gardoit comme un précieux et inestimable joyau : mais escrites en parchemin et en fort belle lettre de main, avec les capitales mignonnement enluminées et les titres de vermillon tres esclatant, tombé depuis entre les mains d'un certain personnage de Marseille fort curieux de l'antiquité, qui naguieres me les fit voir. » Suit le sirventés de Bertran de Lamanon qui commence

De l'arcevesque me sab bon,

avec cette note en marge ; « Au XLiij. feuillet du livre des poëtes provençaux. Syrventes de Bertrand de Allamanon contre l'archevesque d'Arles. »

Ce sirventés nous a été conservé, mais par un seul ms., le

[1] Il résulte de notes qui m'ont été communiquées par notre obligeant et savant confrère, M. de Berluc-Perussis, qu'un lien assez délicat rattachait César de Nostredame à la famille du président François de Pérussis. Le fils de ce dernier était son beau-frère..... de la main gauche. Il fut l'amant de Magdeleine de Nostredame, fille de l'astrologue, dont il eut un fils, qui entra dans les ordres et mourut en 1647. J'aurai à revenir sur ce sujet dans les notes de mon édition de Jean de Nostredame.

n° 12474 de la Bibliothèque nationale, d'après lequel Raynouard l'a publié (*Choix*, IV, 218), et qui n'est pas celui du président de Lauris, car la dernière *cobla,* que je rapporte ci-dessous, d'après César de Nostredame, ne s'y trouve pas. De plus, il est au folio 244, et non au folio 43.

Archevesque que sia
De tant provat
Escumenjat paria
Et son vat non tenria
Car hom vedat
Vedar non mi porcia (*lis.* porria).

Jean de Nostre Dame, l'oncle de César, auteur des *Vies des poëtes provençaux,* dut connaître aussi le ms. Perussis, comme je le montre dans l'introduction de mon édition de ces Vies, qui s'imprime en ce moment. Quel est ce « personnage de Marseille » qui le possédait au temps de César ? Il serait intéressant de pouvoir répondre à cette question.

II.— *Manuscrits provençaux de la bibliothèque du marquis de Cambis-Velleron*

Extraits du Catalogue (Avignon, 1770):

N° 59 (p. 343). « *La Vida de sant Honorat.* Ms. sur vélin in-4°. —Ce rare ms. en anciens vers provençaux est relié d'une étoffe de soie verte; il contient cent vingt-cinq feuillets, faisant 250 pages. L'écriture remonte au milieu du XIVe siècle. La vie de saint Honorat et des autres saints du monastère de Lerins, en vers provençaux, occupe la plus grande partie de ce rare ms. On trouve après un autre ouvrage en petits vers provençaux [1] du même troubadour Raymond Féraud : c'est l'histoire de la Nativité de la Sainte Vierge et de l'enfance de Jésus-Christ. Ce religieux poëte assure, dans ce second poëme, qu'il n'en est que le traducteur. Il assure qu'il l'a traduit en vers provençaux de l'ouvrage que l'apôtre saint Thomas avait fait en latin. »

Ce ms. ne peut, que je sache, être identifié avec aucun de ceux que l'on possède aujourd'hui de Raimond Féraut. Peut-être le retrouvera-t-on un jour en Espagne, où auraient passé,

[1] Sans doute de huit syllabes.

d'après M. Paul Meyer, la plupart des mss. du marquis de Cambis. Cela serait surtout désirable à cause du poëme sur la nativité de Marie. Quoi qu'il arrive à cet égard, la notice du catalogue Cambis nous permet toujours d'accroître d'une composition de plus la liste, qui chaque jour s'allonge [1], des ouvrages de R. Féraut. Comme ce dernier ne mentionne point le poëme en question, en cet endroit de la *Vie de saint Honorat* où il rappelle ses œuvres antérieures, il y a lieu de supposer qu'il ne l'avait pas encore écrit en 1300, date de la composition du *Saint Honorat*. Féraut parle en cet endroit d'un *Lais de la Passion*; mais ce ne peut être notre poëme.

N° 91 (p. 450). « *La Regla de la maiso del Hospital de Monsegnor S. Johan de Jerusalem.*— Ms. in-4° sur vélin, de 202 f., soit 404 p. On y trouve: une histoire abrégée de l'ordre en provençal ; les statuts de l'ordre en provençal ; un éloge abrégé des grands maîtres de l'ordre ; les usages et coutumes de l'ordre ; les règlements de l'ordre, dressés à Avignon le 5 mars 1366, sous la maîtrise de Raymond Béranger.

Ce ms. a été traduit du latin en provençal, au moins dans sa majeure partie, avant l'année 1357. L'écriture du *Règlement* est d'une autre main que celles des autres parties et paraît moins ancienne. »

L'ordre des matières, dans le ms. du marquis de Cambis, ne permet pas de l'identifier avec celui que Du Mège a décrit dans ses additions à l'*Histoire de Languedoc* (IV, p. 17), et dont il a publié la partie la plus intéressante, à savoir la *Chronique de la fondation de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem* [2]. Mais on peut croire qu'il en différait peu quant aux matières mêmes.

III.— *Chansonnier*
et autres mss. provençaux du connétable de Lesdiguières

On lit dans le catalogue des mss. ayant appartenu à ce célèbre personnage (Bibl. de Carpentras, n° 2 des papiers de Peiresc, f° 276) :

[1] Cf. *Revue*, XX, 41 (article de M. Roque-Ferrier).

[2] Déjà publiée une première fois, d'après le même ms., avec une description de celui-ci, au t. IV, p. 354, des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.*

1. « Contemplation de la Vie et Miracles de J.-Ch. en vieux provençal.
2. » Chansons provençales vieilles.
3. » La Vie de saint Honorat en vers provençaux.
4. » Livre de la Fantaumerie.
7. » Légende de Notre Dame en provençal et en italien. »

REMARQUES

1. Il existe à la bibliothèque de Turin un ms. coté 4.22. K., qui renferme ce même ouvrage. On peut en voir la description au t. II, p. 325, des *Documents historiques inédits* (Rapport de M. Paul Lacroix). Je ne saurais dire si ce ms. est le même que celui de Lesdiguières. *A priori*, cela ne paraît pas probable, le ms. de Turin contenant, après la *Contemplacio de la vida et miracles de J. Ch.*, la *Vesion de Godalh* (= Tindal)[1], dont le catalogue de Lesdiguières ne parle pas.

2. Je sais s'il est possible d'identifier ce chansonnier avec quelqu'un de ceux que nous possédons encore.

3. Ce ms. est aujourd'hui à la bibliothèque de Tours, où il porte le n° 493. Voy. *Revue*, XIII, 217.

4. Jean de Nostre Dame parle en deux endroits de livres de *fantaumarias* (*de las donnas* et *del paganisme*). La mention d'un pareil livre parmi ceux de Lesdiguières permet de croire que le trop imaginatif historien des troubadours n'a pas en cela, quant aux titres du moins, tout inventé.

5. La bibl. de la ville de Tours possède un ms. qui avait appartenu, comme le *Saint Honorat*, à celle du connétable de Lesdiguières, et qui renferme un poëme provençal, auquel le titre de *Légende de Notre-Dame* conviendrait aussi bien que celui de *Passion du Christ*, sous lequel il a été publié en 1877 par M. Edström. Mais ce ms. ne contient que le poëme dont il s'agit, sans rien d'italien à la suite, ce qui ne permet pas de l'identifier avec celui dont le catalogue précité fait mention.

[1] Publié en partie, en 1831, par M. de Castellane, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, d'après un ms. qui lui appartenait et qui se trouve aujourd'hui, si je suis bien informé, à la bibliothèque de Toulouse.

IV.— *Manuscrit de Dominicy*

Marc Antoine Dominicy, savant jurisconsulte de la première moitié du XVIIe siècle (il mourut en 1650 ou 1656), qui nous a conservé, comme on sait, quelques fragments d'un poëme provençal sur saint Amans (Voy. Raynouard, *Choix*, II, p. 148-150 de l'Introduction), possédait un recueil de vies de troubadours, faisant, à ce qu'il paraît, partie intégrante d'un chansonnier. C'est, du moins, ce qui semble résulter des lignes suivantes, qu'on lit dans son *Assertor gallicus* (1646), p. 152 : « Tanti vero facta sub Ludovico Juniore Provincialium lingua ut exteræ nationes in conscribendis versibus hanc studiosius amplectarentur, ut videre licet ex collectione poetarum, quorum vitas provinciali lingua descriptas (uti eas penes me ms. habeo) reddidit francicas Nostradamus. » Est-il possible d'identifier ce ms. avec quelqu'un de ceux que nous possédons encore ?

Le même Dominicy, dans un autre de ses ouvrages (*de Prærogativa allodiorum*, 1645, p. 184), mentionne une traduction provençale du code Théodosien dont le ms. se trouvait de son temps à l'abbaye de Moissac, « quam alias vidi, — ce sont ses propres paroles, — in abbatia Moysiacensi, cui titulus erat : *ensec se la ley romana.* » Ce ms. paraît perdu. Du moins n'ai-je trouvé, ni dans le *Grundriss* de M. Bartsch, ni ailleurs, aucune indication qui puisse s'y rapporter.

Dominicy, comme l'a déjà noté M. Paul Meyer[1], a connu la rédaction en prose de la *Croisade albigeoise*. C'est ce qui résulte, indépendamment du passage, rapporté par M. Meyer, d'un ouvrage inédit de cet auteur, de l'extrait suivant de son livre déjà cité *de Prærogativa allodiorum*, p. 162. On y verra que Dominicy connaissait aussi la *Chanson de la Croisade*, peut-être d'après le même ms. que Guion de Malleville, son compatriote et son contemporain[2]. Les deux vers qu'il en cite font précisément partie du fragment que Guion de Malleville rapporte dans sa chronique. Peut-être même est-ce là que Dominicy les a pris.

[1] *Chanson de la Croisade*..... II, 520.

[2] Sur ce ms., voy. la *Revue*, XVIII, 37, note.

«....... in veteri auctore ms. qui vernacula nostra lingua Historiam Albigensium composuit, dum refert conditiones quibus Raymundus comes Tolosanus fidelium communioni restituendus erat his verbis : «item que a touts les renoubies de sa terra les renouts fara rendre e torna touts les proficits que agat n'auran. » Quod ita unus ex antiquis poetis provincialibus, quos tunc *trouvadours* dicebant, rythmo expressit :

Et tuts li renoves lo renou laissaran
Et se gazanh an pres tot premier lo rendran.

V.— *L'Évangile de l'Enfance*

Raynouard possédait un ms. d'un *Évangile de l'enfance de Marie et de Jésus,* en vers provençaux, différent de ceux que MM. Bartsch[1] et Meyer[2] ont fait connaître. C'est ce qui résulte, non-seulement de la mention qui en est faite dans la *Table des ouvrages cités* qui termine le t. V du *Lexique roman,* mais encore et surtout des nombreux extraits qu'on en peut voir en divers endroits du *Lexique.* Raynouard ne lui donne nulle part d'autre titre que celui de *Traduction d'un Evangile apocryphe.* Peut-être était-ce le même ouvrage que celui que renfermait le ms. de Cambis dont il a été question plus haut, peut-être aussi le même que celui qu'on a récemment signalé dans la bibliothèque de Naples. Voyez Stengel, *Mittheilungen aus Turiner fr. Hss.,* p. 21, note 22, n° 12.

Il pourrait y avoir intérêt, si le ms. de Raynouard ne se retrouve pas, à réunir et à classer, dans l'ordre probable où ils se suivaient dans le ms., tous les extraits qu'il en a donnés. Cela ferait environ deux cents vers qui permettraient de se rendre suffisamment compte du contenu de l'ouvrage, de son degré d'originalité (en le comparant aux sources latines) et de la langue du ms.

VI.— *Chronique d'Arles*

C'est le titre que Raynouard donne à un ouvrage qu'il ne mentionne pas dans la table qui termine le t. V de son *Lexique roman,* mais qui lui a fourni plusieurs citations. De ces

[1] *Denkmæler der provenz. Literatur,* p. 270.
[2] *Bulletin de la Société des anciens textes,* I, 76.

citations, que je rassemblerai ailleurs, il semble résulter que la *Chronique d'Arles* ne devait pas différer ou devait différer fort peu de celle dont *Tersin* et *lou Rouman d'Arles*, publiés en 1872 et 1873 par M. Paul Meyer et par M. Victor Lieutaud, ont été tirés. La légende du *Bois de la Croix* y était probablement rapportée, comme l'indiquent les deux passages suivants:

Seth s'en anet per .l. montanha gran
E segui las pezadas de son paire Adam.
(*L. R.*, IV, 470 *a.*)

« Va penre aquel fust, en un cros lo va gitar on s'agotavan totas las aigas. »

Où est aujourd'hui le ms. de cette Chronique d'Arles? Où était-il du temps de Raynouard ?

VII.— *Vie de sainte Magdeleine*

On trouve en divers endroits du *Lexique roman* des citations d'une *Vie de sainte Madeleine,* connue seulement par ces extraits[1], et qui dans la table des principaux ouvrages cités (t. V, p. 611), est confondue à tort avec la cantilène publiée dans l'Almanach de Marseille de 1773. Cette *Vie* était peut-être en ms. dans le cabinet de Raynouard. Sait-on ce qu'elle est devenue ?

VIII.— *Vie de saint Sacerdos*

On lit dans Fauriel (*Hist. de la poésie provençale,* I, 253): « On cite une Vie de saint Sacerdos, évêque de Limoges au IXe siècle[2], écrite dans la langue du pays, aussitôt après la mort du saint. »

Il n'est pas impossible qu'il ait existé une vie de saint Sacerdos composée ou traduite en limousin, au IXe siècle, puisque nous possédons dans la *Cantilène de sainte Eulalie* et dans les poëmes de Clermont (*la Vie de saint Léger* et *la Passion*) des

[1] Je les ai réunis pour les publier dans un appendice de mon édition de la *Cantinella* marseillaise en l'honneur de sainte Magdeleine, qui paraîtra prochainement dans la *Revue.*

[2] Fauriel se trompe en faisant vivre saint Sacerdos au IXe siècle. C'est « au Ve siècle » qu'il fallait dire.

monuments certains de la langue romane au Xe siècle. Quoi qu'il en soit, il y a peu d'espoir, si un pareil ouvrage a existé, de le retrouver aujourd'hui. Mais on pourrait peut-être rechercher encore avec fruit une autre *Vie de saint Sacerdos*, dont on sait qu'il y avait au XVIIe siècle un ms. à Sarlat, en la possession du chanoine Armand Gerard. Voici ce qu'on lit sur ce ms. et sur les deux vies en question de saint Sacerdos dans les *Acta Sanctorum*, mai, t. II, p. 11, où est publiée la vie latine de ce saint par Hugue, moine de Fleury, qui vivait sous Louis le Gros.

Les éditeurs donnent d'abord un extrait de la *Chronique* du même Hugue :

« Ecdicius, Aviti quondam imperatoris filius, in libro vitæ cujusdam sancti confessoris, nomine et officio Sacerdotis, Lemovicinæ civitatis, corrupto nomine (sicut opinor) nominatur Altitius, et hic illum creditur a baptismatis lavacro suscepisse. Cujus pretiosissimi confessoris vitæ seriem, partim in *occulto sermone* compositam, partim vero scriptorum indicio (lis. *judicio* ou *incuria?*) depravatam conspiciens, nuper corrigere statui, et tempore quo floruit, post multorum annorum curricula moderno tempore designavi.... Hoc tamen antiquus ille liber, qui præfati confessoris actus continet mihi videtur innuere, quod circa hoc tempus de quo nunc loquimur, memoratus Sacerdos esse potuit infantulus. »

Les éditeurs ajoutent : « Hugo, dum antiquum actuum sancti confessoris librum ait fuisse « in occulto sermone compositum », videtur mihi intelligere vulgarem Petracoricensium sæculi IX sermonem ; ideo occultum quia sæculo XII, quo florebat Hugo, valde immutatum a forma priori, aut potius quia minime communem, id est ubique terrarum intelligendum, ut erant ea quæ conscribebantur sermone latino. Sic Regino Prumiensis, Hugo floriacensi sæculis duobus antiquior, in Chronica ad annum 814 dicit se reperisse eatenus scripta « in quodam libello plebeio et rusticano sermone composita, quæ ex parte ad latinam regulam correxi, inquit (plane ut Hugo ait de vita Sacerdotis), quædam etiam addidi quæ ex narratione seniorum audivi. » ....

.... « Hanc autem S. Sacerdotis vitam, ab Hugone Floriacensi sic exornatam, damus hactenus ineditam; qualem

nobis submisit vir in antiquitate historica eruditus, Armandus Gerard, canonicus Sarlatensis, cujus beneficio Sammarthani ediderunt abbatum et episcoporum Sarlatensium seriem. Vitam istam ipse descripsit ex veteri codice ms. de Vitis SS. qui penes eum erat, ubi illa continebatur a pagina versa 88 ad paginem versam 95. Idem penes se habuit eandem legendam, veteri *sermone petragorico,* nonquidem ex vetusto illo contextu transcriptam quo usus Hugo est, sed ex latino Hugonis, cui præcise inhæret, in romanum, id est vulgare idioma, redditam.»

Il est bien à souhaiter que cette traduction en *vieux périgourdin,* de l'ouvrage de Hugue de Fleury, se retrouve. Je me permets d'en recommander la recherche à mes savants et zélés confrères de la Société archéologique du Périgord.

C. C.

(A suivre.)

Dialectes Modernes

NOTES DE PHILOLOGIE ROUERGATE

(*Suite*)

Erratum : Page 63, *au lieu de* Bossa et Bosa, *lisez* Bosas et Boas

III

Dans toute langue, l'un des mots dont l'étymologie doit le plus intéresser est assurément celui qui représente l'idée de travail. Le français et le provençal, et aussi les autres langues issues du latin, expriment cette idée importante (toutefois avec quelques nuances dans le sens) par un thème commun qui varie, suivant la phonétique propre à ces divers idiomes, en fr. *travail,* prov. *trabalh,* ital. *travaglio,* esp. *trabajo,* port. *trabalho,* angl. *travel* et *travail.* Or qu'est ce thème commun dans sa forme primitive, et quelle est la signification qu'il comporte dans cette forme première, originelle? Depuis longtemps déjà la question a été posée, et elle a excité l'émulation des étymologistes. Mais ont-ils réussi à la résoudre? Nous ne le pensons pas. Voici, du reste, les principales opinions émises sur ce sujet. Elles sont résumées dans l'*Etymologisches Woerterbuch* de Diez, auquel j'en emprunte l'analyse.

D'après Ferrari, c'est de *tribulum, tribulare,* que dérive le mot qui nous occupe; d'après Sylvius (Dubois), il dériverait de *trans-vigilia;* d'après Muratori, de l'italien *vaglio,* crible; d'après Wachter, du kymrique *trafod,* travail.

Diez, à son tour, considère comme plus admissible une dérivation du gaëlique *treabh,* signifiant labourer, et il ajoute cette remarque que l'allemand *arbeiten* peut prendre le sens de labourer, de cultiver un champ. Il eût pu faire observer encore que, par la même association, l'idée de travail, lat. *labor,* s'était transformée dans l'esprit du français en celle du travail de la terre, *labour.* Cependant Diez se demande s'il ne serait pas plus juste de chercher l'origine du mot dans la langue même à laquelle il appartient, et il juge alors qu'elle

pourrait bien être dans le provençal *travar,* entraver, sinon immédiatement dans le substantif latin *trabs,* dont ce verbe est tiré.

Sans chercher à expliquer comment le fr. *travail* est passé dans l'anglais, où il existe sous les deux formes orthographiques de *travel* et *travail,* Diez constate que l'allemand *arbeiten,* travailler, est arrivé, par extension de même sorte, dans le patois de la Bavière, à signifier voyager. Et enfin il termine en disant que ce sens détourné (ainsi qu'il le suppose) appartenait aussi au verbe *travailler,* dans le vieux français. Littré (*Dict.,* articles TRAVAIL et TRAVAILLER) fait la même constatation.

Le lexicographe américain Noah Webster (*An American Dictionary of the english language,* Springfield, Mass., 1856) tire les mots anglais *travel* et *travail,* qu'il assimile, du gallois *travelu.* Notons enfin que le dictionnaire breton de Legonidec contient l'article suivant, que nous citons en abrégé : « TRAVEL ou TRÉVEL, s. m. Travail, peine, fatigue, ouvrage. On se sert plus ordinairement du mot *labour.* — En Galles, *travael;* en gaëlique irlandais et écossais, *tréavar.* »

Les mots celtiques ci-dessus seraient la source la plus probable de notre *travail,* si ces mots n'étaient pas eux-mêmes, suivant toute apparence, des emprunts modernes faits au normand par le breton, le gallois, l'erse. Quant aux autres hypothèses, notamment celle de *trabs* et *travar,* ce ne sont, à notre avis, que des pis-aller imaginés en désespoir de cause. Et maintenant la solution du problème nous est dévoilée, croyons-nous, par un mot rouergat. Cette expression, que je ne connaissais pas (ceux qui possèdent le mieux le vocabulaire de ma langue maternelle ne le possédant jamais qu'incomplètement), fut recueillie par moi dernièrement dans une conversation que j'eus avec un paysan de mes voisins. Il importe ici de dire dans quelles circonstances.

Mon interlocuteur, homme d'un certain âge et journalier de profession, habite un hameau situé à une lieue d'Arsac, sur un plateau élevé et près d'une haute falaise qui forme le bord de l'Aveyron en ce point ; ma demeure est en face, de l'autre côté de la rivière, sur une colline à quelques kilomètres de distance.

Nous étions au pied de cette colline, du côté de l'eau, le brave homme et moi. Il me demandait de lui confier l'arrachage d'une haie qui se trouvait près de là. Je lui répondis que le seul travail que j'eusse à lui offrir était un défrichement à faire sur le flanc d'une deuxième colline, qui s'élève au delà de la première. Alors mon homme se mit à réfléchir et, d'un air contrarié, il me dit : « Je ne puis me rendre tous les jours à ce travail et m'en retourner chez moi ; c'est là un TRAPUECH qui m'excéderait. »

« Qu'entendez-vous par *trapuech?* » m'écriai-je, surpris de ce terme. Mais obtenir d'un paysan une définition de mot est chose impossible. Je dus me contenter de l'explication que voici : « J'entends, dit-il, que c'est trop fatigant de faire deux fois par jour un tel chemin. » Il était évident que ce qui lui répugnait dans cette corvée quotidienne, ce n'était pas tant la longueur du trajet, les distances à parcourir, que les reliefs du terrain à surmonter, que les *puechs* multiples à gravir successivement et à redescendre.

Bref, un *trapuech,* c'est un laborieux parcours à travers monts et vaux, c'est un *transpodium.* Cette idée me frappa instantanément, et amena aussitôt dans mon esprit, par voie d'association, celle d'un *transvallium,* qui m'apparut comme le prototype latin de notre mot *travail* et de ses homonymes des autres langues romanes.

Le *transpodium,* le *trapuech,* c'est le labeur d'un pénible voyage s'offrant à la pensée sous forme de sommets successifs à atteindre ; le *transvallium,* le *travail,* c'est la même pensée, c'est le même sentiment, évoquant cette fois, dans l'imagination du pèlerin, le tableau de vallées, de gorges profondes à *creuser* de ses jambes, une à une, sous le poids du corps qui s'appesantit par la descente, que rend ensuite plus lourd encore la montée ! Ici et là c'est une même image, l'image d'une même tâche d'efforts soutenus et de fatigues, mais que, pour ainsi dire, l'esprit voit tantôt en relief et tantôt en creux.

Et notre explication concorde bien avec cette observation remarquable sur laquelle insistent les deux plus savants historiographes du mot *travail,* Diez et Littré, à savoir que, dans ses applications les plus anciennes, il comporte la double acception de fatigue et de voyage.

Si maintenant on nous demande : Le verbe *travailler* vient-il du substantif *travail,* ou bien est-ce la filiation inverse qui est la vraie ? Nous répondrons que le *l* mouillé de ces deux mots suffit pour résoudre la question. Si le verbe était la souche, il viendrait d'un lat. *transvallare,* qui eût donné *travaler. Travailler* procède donc de *transvallium* et *travail.*

Terminons cette petite dissertation en contestant encore une opinion de M. Littré. Il affirme que le mot *travail* signifiant l'appareil à ferrer des maréchaux n'a pas une origine et une signification première distinctes de *travail* rendu par le latin *labor*. A mon avis, c'est là une erreur. Le *travail* des maréchaux vient de l'adjectif latin *trabalis,* formé de poutres, ce qui cadre entièrement avec la nature de l'objet ainsi désigné.

IV

Nous possédons en rouergat certains proverbes présentant une anomalie curieuse, qui fait naître une question philologique de quelque intérêt. Ce sont tantôt des distiques où le bon sens et la rime s'accordent tellement peu ensemble, qu'il faut sacrifier entièrement l'un des deux pour obtenir l'autre ; et tantôt ce sont des équivoques dont la malice reste impénétrable, le mot sur lequel on prétend jouer manquant du double sens qui doit faire le calembour.

Jusque-là, la chose ne mériterait peut-être pas grande attention; mais ce n'est pas tout, et ce qui reste à noter est assurément piquant. Eh bien! donc, qu'à la phonétique du dialecte rouergat, dans lequel sont dits ces adages à intention évidente d'être rimés, et qui pourtant ne riment pas, ou qui rimant ne disent rien, et ces jeux de mots qui ne jouent point du tout, on substitue la phonétique primitive de la langue d'oc, ou, ce qui revient au même, celle de ses dialectes modernes qui l'ont conservée, et voilà tout à coup que la rime absente se retrouve et que l'intention plaisante se laisse apercevoir. Nous allons donner quelques exemples de ce phénomène.

Il est familier aux Rouergats de dire :

Pren la filha del vesi,
Que li conoisseras son si.

Or le mot qui termine le dernier vers n'a pas de sens ; c'est

verbes avec un *n* persistant, était encore adhérent à l'époque où ces dires populaires furent composés, la bizarre irrégularité actuelle de ceux-ci n'est plus alors un mystère. Mais la critique philologique ne sera pas encore satisfaite : elle voudra savoir comment, de deux *n* ayant les mêmes rapports de situation dans le mot et ayant été soumis tous deux aux mêmes causes de modification phonétique propres à un même dialecte, l'un s'est perdu et l'autre s'est conservé. Cette question doit se résoudre ainsi : A l'époque où les deux *n* coexistaient et rimaient ensemble dans nos vieux dictons, ils n'avaient pas toutefois un son identique ; c'était bien un *n* de part et d'autre, mais formant deux *n* distincts, séparés par une nuance. Le *n* caduc, placé dans le thème latin entre deux voyelles simples, dont l'une disparaissait entièrement avec la désinence casuelle, était dépourvu de soutien et suivait bientôt cette désinence dans sa chute. Au contraire, le *n* de l'autre sorte, étant primitivement en contiguïté avec une consonne ou une demi-consonne qui s'absorbait ensuite en lui, il recevait de cette fusion une sorte de renforcement qui le préservait de la syncope. C'est ainsi que, pour en revenir à nos exemples, tandis que le *n* de *vesin* (*vicinus*) tombait faute d'appui, ce qui produisait *vesi*, le *n* de *sin* (*signum*, cicatrice) se maintenait grâce au renforcement fourni par le *g* qui le précédait primitivement. Donc, à l'origine, tandis que *vesi* était *vesin*, de son côté *sin* était *sign*, ce qui donnait une rime suffisante, sinon riche. Puis, sous une influence contractive pesant à la fois sur l'un et sur l'autre, alors que le *n* simple était entièrement éliminé, le *n* composé ou *gn* passait à son tour à l'état de *n* simple, et toute consonnance disparaissait.

De même pour *be* (*bene*) et *sen* (**sinnus*) : le premier, en perdant sa désinence adverbiale, a perdu sa lettre d'appui du *n*, et celui-ci est tombé; chez le second, le *n* actuel a résisté, grâce au deuxième *n* dont il était suivi dans le primitif, et qui lui donnait pour ainsi dire une force double.

Nous ferons observer incidemment que le *sen* (bon sens) provençal ne vient pas du latin *sensus*, comme le français *sens*, mais du germanique *sinn*, qui a donné aussi l'italien *senno*. Cette remarque est de Littré.

Pour ce qui est du troisième dicton, disons que *cens* pour

cents a conservé son *n* grâce au *t*, qui le suit encore au singulier, tandis que *ses*, pluriel de *se* (sein), venant de *sinus*, perdait le sien faute de renforcement.

Une lettre de soutien qui joue un grand rôle dans la physiologie du *n* terminal persistant, c'est le *i* des désinences latines *ius*, *ium*. Dans la syncope de la particule casuelle, qui est en réalité *us* et *um*, l'*i* de la diphthongue reste attaché au radical, auquel il appartient véritablement, et il s'absorbe alors avec le *n* qui le précède, en lui communiquant un son mouillé que la graphie provençale exprime par *nh*. Ce *nh* à la fin des mots n'est plus aujourd'hui que potentiel, il sonne comme un simple *n*; mais, dans le principe, il devait être actuel, il devait répondre à un *n* mouillé. Les troubadours font toutefois rimer *anh*, *enh*, *inh*, etc., avec *an*, *en*, *in* ; mais il faut en inférer, ou qu'ils se contentaient d'une rime imparfaite, ou que le *h* du *nh* final n'avait plus pour eux qu'une valeur orthographique.

Quelle date approximative faut-il assigner à la crise phonétique où s'évanouit le *n* caduc? Nos textes rouergats les plus anciens, mais qui ne remontent pas au delà du commencement du XII$_e$ siècle, témoignent que ce changement était déjà accompli à cette époque.

Ajoutons que notre patois rouergat contemporain conserve encore quelques traces du *n* primitif, que, du reste, on ne rencontre pas dans la langue écrite du moyen âge. Ainsi *bo*, bon, recouvre son *n* caduc toutes les fois que cet adjectif se trouve suivi du substantif qualifié, soit que celui-ci commence par une voyelle ou par une consonne. Ex.: de *bon* vi, un *bon* païs, un *bon* home ; tandis que l'on ne dit jamais autrement que : aquel vi es *bo*, aquel païs es *bo*, aquel home es *bo*.

Le *n* reparaît en outre dans *ma*, main, quand ce substantif est suivi de ses qualificatifs *drecha* et *gaucha* ou *esquerra*, du moins dans le langage des vieillards, bien que rarement dans celui des jeunes, qui, ayant passé par l'école, s'écartent volontiers de la tradition automatique pour suivre les indications de l'analogie grammaticale. Nos vieux disent donc : « la *man* drecha, la *man* gaucha. »

J.-P. DURAND (de Gros).

(*A suivre.*)

PAULET E GOURGAS

EGLOGA DEDICADA A M. E MADAMA GASTON BAZILLE

PAULET

Urous quau pot te veire, encara mai t'entendre !
Maugrat qu'en païs bas t'aguen pas vist decendre
Dempioi bon brieu, ai pas dessoublidat lous souns
De ta flabuta, qu'an pertout tant de ressouns.
T'ai counegut de lion, e, devirant ma via,
Me vejaici.

GOURGAS

Paulet, ta vista dereviha,
En ieu, de jours ben bèus. Te sies ensouvengut
De l'amistat d'antan : siegues lou ben-vengut.
Sies las; belèu as fam : la routa cura, alassa.
T'oufrisse linda font, girba fresqueta, oumbrassa ;
Dins ma saqueta, aquì, i'a 'na bresca de mèu,
De castagnous roussels, de calhat en faissela ;
De lach, dous e tebés, roumpliren l'escudèla.
Ensemble ou fretaren ; end'acò, pioi, lèu-lèu,
Cantaràs un nadau ou quauqua cansouneta.

PAULET ET GOURGAS

ÉGLOGUE DÉDIÉE A M. ET Mme GASTON BAZILLE

PAULET

Heureux qui peut te voir et plus encore t'entendre! — Bien que dans la plaine[1] on ne t'ait pas vu descendre — depuis longtemps, je n'ai pas oublié les sons — de ta flûte[2], qui ont partout tant de retentissement.— Je t'ai connu de loin, et, changeant de direction, — me voici.

GOURGAS

Paulet, ta vue éveille — en moi de bien beaux jours . — Tu t'es souvenu — de l'amitié d'autrefois ; sois le bienvenu. — Tu es las ; peut-être as-tu faim : la route creuse, fatigue. — Je t'offre claire fontaine, frais gazon, grande ombre ; — dans mon petit sac, là, il y a un rayon de miel, — des châtaignes dorées, du caillé en éclisse ;— de lait, doux et tiède, nous remplirons l'écuelle. — Nous le mangerons en-

Ieu t'acoumpagnarai emb ma prima sibleta.
A moun tour, te dirai moun pus darniè moucel.
Mais, de qu'as? sies mourrut. I'a quicom de nouvel?

PAULET

I'a que sies ben urous se, dins aquesta passa,
Tout jasent à l'oumbreta, engaubies de cansouns,
E pos escoutà plòure en toutas las sasouns,
Quand lous terra-bassens, embe l'arpa e la biassa,
Van de mas en masada, en quista de traval,
Que mai que mai fugìs; pioi, au bout de l'annada
Passada dins l'anciè, lous trafis, lou rambal,
Atroboun à l'oustau l'orra fam assetada;
Dau tems que lous pastrous, à touta oura dau jour,
Trevàs en auboissant ou pantaisant d'amour.

GOURGAS

Es vrai, moun car Paulet, lou bonur me capigna:
Ai pas jamai agut ni prat, ni càmp, ni vigna;
Mais moun paire ounourat, en estent goujadet,
Me dounet per estrena un poulit agnelet,

semble[3]; ensuite, sans plus tarder, — tu chanteras un noël ou quelque chansonnette; —je t'accompagnerai avec mon grêle chalumeau. — A mon tour, je te dirai le dernier de mes morceaux.— Mais, qu'as-tu? tu es sombre. Qu'y a-t-il de nouveau?

PAULET

Il y a que tu es bien heureux si, par le temps qui court, — tu peux t'étendre à l'ombre et composer des chansons, — et posséder le nécessaire en toutes les saisons[4], — quand les gens de la plaine[5], avec la pioche[6] et la besace, — vont de mas en hameaux à la recherche du travail, —qui fuit le plus souvent; —puis, au bout de l'année, — passée dans les transes, les tracas, les embarras, — trouvent à la maison l'horrible faim assise; —pendant que les bergers, à toute heure du jour, — parcourent le pays en jouant du hautbois ou en rêvant d'amour.

GOURGAS

C'est vrai, mon cher Paulet, le bonheur me caresse[7]. —Je n'ai jamais eu ni pré, ni chant, ni vigne; —mais mon honoré père, lorsque j'étais jeune berger[8], —me donna pour étrenne un joli petit agneau,

E desempioi, soun crei, gramecis à mas penas,
Es devengut troupel. Dins toutas las Cevenas,
De tant ben enressat n'atrouvariès pas ges.
Per Nadau, moun perrot aguet lou premiè pres.
Se batoun de moun lach; lou curalhat, en fieira,
S'enleva. Tabé, fier de tant bela verquieira,
M'en crese autant qu'un rei, e deve res qu'à Dieu.

PAULET

Amai ieu, tems passat, aviei d'aqueles garris.
Moun deque pairolau, tout agramenassit,
Espigava d'espèuta, ou d'ordi afatrassit;
Toutes lous vents, chaca an, per el eroun countraris;
Me ie mete de ped, e, roumpe que roumpràs,
Talament que, ben lèu, de dins aquel armàs,
Veguere amadurà la roussela clareta,
E lou carnut cinsau, lou mourastel flourat,
E l'ouliva amarganta e l'amella douceta;
E creisse l'aubre d'or, de ramels assourat.
Adounc, fier e galoi, dins moun bel eiritage,
Viviei couma un segnou, res me fasiè soufrage.
Mais ioi, quante disfeci! Ou creiràs-ti, Gourgàs?
Eh be! ieu, qu'aime tant moun bres, moun clau, mas peiras;

—et, depuis sa croissance, grâce à mes peines,— il est devenu troupeau. — Dans toutes les Cévennes, — tu n'en trouverais aucun d'aussi bien égalisé[9]. — A la Noël, mon favori eut le premier prix[10]. — On s'arrache mon lait; le rebut[11], à la foire, s'enlève. — Aussi, fier d'une aussi belle fortune, — je suis glorieux autant qu'un roi et je ne dois rien qu'à Dieu.

PAULET

Moi aussi, jadis, j'avais de ces hardiesses[12] : — mon avoir paternel, tout couvert de chiendent, — épiait d'épautre ou d'orge rabougri; — toutes les saisons, chaque année, lui étaient contraires. — Je m'y mets avec vigueur et je défriche ardemment, — à tel point que, bientôt, dans ces hermes, — je vis mûrir la clairette dorée — et le robuste cinq-saut, le morastel vermeil[13], — et l'olive amère et l'amande douce, — et croître l'arbre d'or surchargé de rameaux. — Alors, fier et joyeux, dans mon bel héritage — je vivais comme un seigneur, je ne manquais de rien. — Mais aujourd'hui, quelles peines! Le croiras-

Ieu, que per moun endrech auriei courrit carieiras,
M'ou cau quità per vieure. Ounte vau ? sabe pas.
M'arrestarai, belèu, sus la riba de Lergue ;
Atrouvarai-ti loga en plana ou per soubergue ?
Caurà-ti jusqu'en Auda, afourtunat païs,
Gandì ? Veja, anarai, se toujour me fugìs,
Finques au Tec roumpent, enfin ounte se manja,
Emb la flambesa au front, mandiant de granja en granja.
Acò sariè pas res ; quau dis que tras la mar
Me caurà pas un jour rabalà mas pesadas,
Servì 'n couloun timbrous, e finì mas annadas
Emb l'Arabe pudent, verminous e flaugnard ?

GOURGAS

De que contes aquì, moun brave camarada?
De bon que vos quità toun oustau, ta clausada ?
De que se passa dounc dins voste païs bas?
La terra dis de noun ? Es que dins vostes prats
Grelhoun pus, au jour d'ioi, ni flouses ni pastura ?
L'espercet, la faroucha, en sòus craus e sablouns,
Largoun pus au sourel sous roujasses poumpouns?

tu, Gourgas ? — eh bien, moi, qui aime tant mon berceau, mes champs, mon foyer ;—moi qui, pour mon endroit, aurais fait des folies [16],—il me le faut quitter pour vivre. Où vais-je ? je ne le sais pas. — Je m'arrêterai, peut-être, sur la rive de Lergue. — Trouverai-je à me louer en plaine ou dans le soubergue [17] ?— Faudra-t-il jusqu'à l'Aude, pays fortuné, — arriver? — Vois-tu, j'irai, si toujours [le travail] me fuit, — jusqu'au Tec accidenté, enfin là où l'on mange, — avec le rouge au front, mendiant de grange en grange [18]. — Ce ne serait rien : qui sait si au delà de la mer — il ne me faudra pas un jour traîner mes pas, — servir un colon capricieux et finir mes années — avec l'Arabe puant, couvert de vermine et flagorneur?

GOURGAS

Que dis-tu là, mon brave camarade? — Bien vrai, tu veux quitter ta maison, ton enclos ? — Que se passe-t-il donc dans votre pays de plaine? — La terre renonce à produire ? Est-ce que dans vos prés — ne germe plus aujourd'hui ni fleur, ni fourrage ? — Le sainfoin, le trèfle [19] dans le sol pierreux et sablonneux, — ne lancent plus au so-

Dau blat, en terra tufa, imouissa ou cauriada,
Aiçai, quand vend Sant-Jan, dins l'immensa emplanada,
Se vei pus oundejà lous grèus espigaus d'or ?
L'oulivié, de que fai ? L'amourié sariè mort ?
E lou grand vignarés que de vostas coustieiras
Davalava, per tems, esperloungant sas tieiras,
Negrejant de vertut, finques en ailalin,
Dounant vanc, chaca annada, à de rajòus de vin ?
Tout aqueles tresors que, de maire Natura,
Nautres, paures coutaus, nous creirian sous vesiats
Se noun bailava qu'un, lous avès degalhats ?

PAULET

Gourgàs, tout ce que, ioi, noste païs endura,
Ven de pus naut; diriàs que lous set flèus de Dieu,
Sus nautres, d'en amount, apoudesoun sa clava !...
Oh ! quanta malurança assugan, sarna-bieu !!...
L'oulivié, dau mau negre, encara rabalava ;
Arriva un ivernàs, e lou gèu lou brausis.
La grella lou reprend, a-de-ret escabassa
Lou sagatun, qu'encara à pena se bournis.
Lous magnans, à las tres, dins lou jas, fan fouassa.

leil leurs rouges pompons ? — Du blé en terre marneuse, humide ou poreuse, — aux approches de la Saint-Jean, dans l'immense plaine, — on ne voit plus se balancer les lourds épis d'or? — L'olivier, que fait-il ? Le mûrier serait-il mort ? — Et le grand vignoble qui, de vos collines, — descendait jadis prolongeant ses allées, — noirâtres de vigueur, jusqu'à l'horizon, — produisant chaque année des ruisseaux de vin[20] ? — Tous ces trésors qui [feraient que] de mère Nature, — nous, pauvres montagnards[21], nous nous croirions les bien-aimés — si elle nous en avait donné un seul, vous les avez dissipés?

PAULET

Gourgas, tout ce que notre pays éprouve aujourd'hui — vient de plus haut : on dirait que les sept fléaux de Dieu, — sur nous, du haut du ciel, appesantissent leur empreinte... — Oh ! quelle suite de malheurs nous éprouvons, sarna-bieu[22] !! — L'olivier, de la maladie noire se traînait encore ; — qu'un grand hiver arrive, et le gel le bruit ; — la grêle le reprend, elle émonde indistinctement — les rejetons, qui ont encore de la peine à fleurir[23]. — Les vers à soie, à la troisième [mue]

Per repèut, chaca estieu, de milharses de grils
Coussissoun fiolha, fruch, gran, bourres e bourrils,
Enfin tout ce qu'a pas taurrit las grands secadas.
E las vignas, Gourgàs, las vignas soun rafladas
Per un mau que degus, en lioc, sap pas lou foun.
Davans tant de malurs, cau-ti coufì sus plaça?
Couma fossa de viels,—que n'an pas fach soun proun,—
Ou fugì lion dau nis e vieure de sa brassa ?
Ai vougut vieure, ieu! Ai-ti ben fach? Belèu ;
L'avenì lou dirà; mais, per ioi, es ben grèu.
Entramens, l'oustalada a quitat lou vilage :
Un es bouirat aiçai ; alai, l'autre es message.
Ma drolla, tant fricauda e lou gal de l'oustau,
De mainageira qu'era, es ara serviciau ;
Ma moulié vieu de plour, e ieu soui vaganari...

GOURGAS

Toun sort es pietadous, dise pas l'encountrari,
Mais, cau pas per acò se tant demaucourà ;
Es trop proumte aquel mau per que posque durá:
— I'a pas bon tems, se dis, ni marrit que noun tornoun;—

meurent dans la couche[24]. — Par surcroît, chaque été, des quantités innombrables de grillons — hachent feuilles, fruits, grains, bourgeons grands et petits, — enfin tout ce que n'a pas torréfié les grandes sécheresses. — Et les vignes, Gourgas, les vignes sont ravagées — par un mal dont personne, nulle part, ne connaît la cause. — Devant tant de malheurs, faut-il s'immobiliser[25], — comme ont fait beaucoup de vieillards qui n'ont pu y survivre, — ou bien quitter le nid et vivre de ses bras? — J'ai voulu vivre, moi! Ai-je bien fait? Peut-être; — l'avenir le dira; mais, pour aujourd'hui, c'est bien lourd. — En attendant, la maisonnée a quitté le village :—l'un est bouvier ici ; l'autre, là-bas, est valet de ferme. — Ma fille, si gentille et le coq de la maison, — de ménagère[26] qu'elle était, est à présent servante; — ma femme vit de pleurs, et moi je suis coureur de champs.

GOURGAS

Ton sort est digne de pitié, je ne dis pas le contraire; — mais il ne faut pas pour cela se décourager si fort; — le mal est trop violent et ne pourra durer: — Il n'y a pas bon temps, dit-on, ni mauvais

Ou sabes couma ieu, lous ancians nous lou cornoun.
Oi, lou bèu revendra, n'en siegues pas susprés,
Aussa la testa e crei au que te l'aproumés.
Adounc, urous sarà quau, ioi, lou sort esprova ;
Raviscoulat, galoi, ben lèu agoustaràs
Lou pres de la bounancia après un ourajàs.
Ce que t'en dise, aquì, t'en vau dounà la prova.
Es un sounge qu'ai fach ; amai i'ague bon brieu,
Toujour lou vese aquì; dins ma memoria vieu
Couma s'era d'anioch. Counouissen pas la toca,
N'aviei pas quincat res; esperave qu'un tems
Esclaiririè, belèu, lou misteri que ten.
Ara ie vese clar ; escouta, te pertoca:
L'annada que paissave en l'Aigal, una nioch,
A las Ensegnas era aquì dor mieja-nioch,
Me derevelhe e done un cop d'iol dins lou caste.
Vesent, au biai das chins, que i'a res que maubaste,
M'alaire dins la bressa e n'estudie lou ciel :
Libre toujour doubert, ount las letras soun d'astres ;
Ensegnadou sublime e toujour pus nouvel,
Ounte savoun legì lous gardians e lous pastres.
Seguissiei lou grand carri e soun lusent roudan,

qui ne reviennent;—tu le sais comme moi, les anciens nous le répètent. —Oui, le beau [temps] reviendra, n'en sois pas surpris ;—lève la tête, et crois-en qui te le promet. —Alors, heureux sera celui que le sort éprouve aujourd'hui;— ragaillardi, joyeux, bientôt tu goûteras — le prix du calme après un orage violent. — De ce que je te dis là, je vais te donner la preuve ; —c'est un rêve que j'ai fait ; quoiqu'il y ait longtemps, —je le vois toujours ; là il vit dans ma mémoire —comme s'il était de cette nuit. N'en connaissant pas le but, —je n'avais rien dit; j'espérais qu'un jour — éclaircirait peut-être le mystère qu'il contient ; — maintenant j'y vois clair. Écoute ; il te concerne :—l'année où je menai paître sur l'Aigal[27], une nuit — (d'après les constellations, c'était environ minuit),— je m'éveille et donne un coup d'œil dans le parc [du troupeau]. —Voyant, à la mine des chiens, qu'il n'y a rien à craindre, —je m'étends dans mon lit de camp[28] et j'étudie le ciel :— livre toujours ouvert, où les lettres sont des astres ; —indicateur sublime et toujours plus nouveau,— où savent lire les gardiens[29] et les bergers. —Je suivais le grand char avec ses roues brillantes,

L'ardit Peperelet, qu'adrechament envìa,
Tancat ras dau biolàs, atalat en cabilha,
La coubla de banuts, qui tira en crouchetant.
Dins aquela entremiecha, alai, en tramountana,
Quicon d'espetaclous atira mous regards,
Un quicon, qu'en vesent me galino las cars:
De perdelai lou Rose e de l'inmensa plana,
Que finques en Aubera acousticira la mar,
Ben au suc dau Ventous, set asclas s'abadalhoun,
Set maissassas d'enfer que dins l'aire dardalhoun,
Caduna un lamp de fum, mausan, espés, bouchar,
Pudissent la saupetra e lou soufre e lou sistre.
Pioi, aquel nivoulàs, que buta un vent sinistre,
Acata lou celeste, e la costa, e lou plan ;
Se vei pus res en lioc qu'una prima lusida,
Mais ailalin, lion-lion, au fin founs dau couchant:
Es l'amiga dau pastre, es l'estela espoumpida,
Lou bèu lum de l'espera, es enfin lou lugar !
Entrament, tout ce que coungrelha nosta terra,
Dins l'escur, à l'alen dau vent qu'empestifera,
Se passìs, se tresseca e mourìs. Per asard,
Lou crestian resta en drech, mais la fam l'acousseja,

— le hardi[30] Petit-Poucet, qui adroitement dirige, — debout, près du grand bœuf attelé, en avant de la flèche[31], — le couple cornu qui tire en décrivant un angle. — Sur ces entrefaites, là-bas, vers la tramontane[32], — quelque chose d'épouvantable se montre à mes regards, — quelque chose qui, en le voyant, me donne chair de poule: — bien au delà du Rhône et de l'immense plaine — qui côtoie la mer jusqu'aux Pyrénées, — tout au sommet du Ventoux, sept crevasses s'entr'ouvrent, — sept grandes gueules d'enfer, qui dans l'air projettent — chacune un jet de fumée malsaine, noire, épaisse et lourde, — puant le salpêtre, le soufre et le schiste ; — puis ce grand nuage, que pousse un vent sinistre, — couvre le ciel, et le coteau, et la plaine. — On ne voit plus rien nulle part qu'une mince lueur, — mais là-bas, là-bas, bien loin, aux extrémités du couchant: — c'est l'amie du berger, c'est l'étoile éclatante, — la belle lumière de l'espérance, c'est enfin le *lugar*[33]. — En attendant, tout ce que notre terre engendre, — dans l'obscurité, au souffle du vent empesté, — se flétrit, se dessèche et meurt. Par hasard, — l'espèce humaine[34] seule reste debout; mais la faim la poursuit,

E tout ce qu'a pas d'or, de fòure e d'escoudut,
S'enfugìs de tout caire, espouilat, sourne e mut.
Pamens, l'estelhounet, mai vai, doumai clareja;
Pau à pau, dor aiçai, a gagnat de camin,
Soun roundage agroussìs ; talament qu'à la fin,
Un dardai ven boumbì sus la mar siava e plana,
Couma lou que largava, antan, sus la cabana,
Per ensegnà l'endrech as Mages, as pastrous,
Ounte es nascut lou Dieu qu'espera un jour la crous.
E dins aquel dardai, causa meravilhousa,
Sus lou gourg abaucat, una bestia moustrousa
Nada de tout soun vanc; de soun pitre, adralhat
De vès aiçai, regiscla un espoussun de gruma;
De sas alas, que mòu emb un grand baralhat,
Cava l'oundada, que tras en tras revouluma
Couma quand l'acoutìs un cop de magistrau ;
De sa narra salìs, couma d'un grand fougau,
De vapous e de fum à belas alenadas
Que fugissoun de tras e van, abelugadas,
S'avalì dins lou lion. Mais aicì lou pus fort:
Dessus soun esquinassa, e sans crentà la mort,
Se devista un crestian, courounat de bissanas,
Que mena la bestiassa embe triblas cassanas,

— et tout ce qui n'a pas de l'or et des provisions [35] — s'enfuit de toutes parts, déguenillé, sombre, muet. — Cependant la petite étoile ranime en plus de plus sa clarté; — peu à peu, vers ici, elle a parcouru du chemin; — sa circonférence s'élargit, à tel point qu'à la fin, — un rayon vient frapper sur la mer sereine et calme,— comme celui qu'elle jetait autrefois sur la cabane, — pour indiquer le lieu aux mages, aux bergers, — où est né le Dieu que la croix attend un jour. — Et dans ce rayon, chose merveilleuse ! — sur le gouffre calmé, une bête monstrueuse — nage de toute sa force; de son poitrail, dirigé— de ce côté-ci, rejaillit une averse d'écume ; —de ses ailes, qu'elle meut avec précipitation, — elle creuse la vague qui, à sa suite, tourbillonne — comme quand la poursuit la tempête du mistral; — de sa narine surgit, comme d'un grand foyer, — des vapeurs et des fumées à bouffées — qui s'enfuient à l'arrière et vont vivement—se perdre dans le lointain. Mais voici le plus fort : — sur son énorme dos, et sans crainte de la mort, — on aperçoit un homme couronné de pampre, — qui conduit la

E, moustrant sa courouna e l'astre que seguìs :
—« Vostes maus, sembla dire, emb aiçò soun finits. »
E tout dor la souliéira en grande fé s'acoussa.
L'auba, dins aquel tems, se leva e pioi espoussa
Soun velet ichagat d'aigage fresquieirous.
Adounc, dau regoulum, per un fach miraclous,
Se coungrilha un grand flume alargant à rasetas
Una aiga linda e pioi, per rieus e rigouletas,
Engorga lou terren, dau set abadalhat.
Tant lèu, tout se coubrìs de verdura e de flouses.
L'aucelou, dins l'aubran, coumença à bresihà,
E lous travalhadous, per lou campestre, urouses,
Reprenoun sous trabals, sous cants, sous cacalas.
Aquì ce qu'ai sounjat, lous dous iols alandats.
Entrament qu'en pertout moun pantai se coumpligue,
Ai besoun d'un soubriè ; quau vos-ti que causigue ?
Aquì moun bastoun d'euse, un saquet de peloun;
D'agneladas prendràs un pichot escachoun,
En d'acò, per campèstre, anaràs menà paisse :
A servì un amic vese pas res qu'abaisse.

PAULET

Pioi qu'es de toun sicat, counsente de bon cor ;

bête au moyen d'un triple licou, —et, montrant sa couronne et l'astre qui suit : —« Vos maux, semble-t-il dire, —avec ceci sont finis. »— Et tout ce qui a la foi vers la plage[36] se précipite. — L'aube cependant se lève et puis secoue—son voile ruisselant de fraîche rosée. — Alors du ruissellement, par un fait miraculeux, —s'engendre un grand fleuve épanchant à plein bord — une eau limpide, et puis, par des ruisseaux et des rigoles, — abreuvant[37] le terrain par la soif crevassé.— Aussitôt tout se couvre de verdure et de fleurs. — L'oiseau, dans les arbres, commence à gazouiller, — et les travailleurs [des champs], au milieu de la campagne, heureux, — reprennent leur travail, et leurs chants et leurs rires[38].— Voilà ce que j'ai rêvé, les yeux grands ouverts.— En attendant qu'en tout point mon rêve s'accomplisse, —j'ai besoin d'un aide[39]; qui veux-tu que je choisisse ? — Voilà mon bâton de chêne vert, mon sac de peau[40] ;— tu prendras une petite partie d'agnelées[41], —et puis, à travers champs, tu iras mener paître. — A servir un ami je ne vois rien d'humiliant.

PAULET

Puisque c'est toi qui me le proposes, je consens de bon cœur. —

Das pastres, emb' ourguiol, cargarai la lieureia ;
E tant que jout moun front cauprà ma sana ideia,
De ieu à tus sarai à la vida à la mort.

A. LANGLADE.

Des bergers, avec orgueil je prendrai la livrée ;—et, tant que sous mon front ma saine intelligence sera retenue [42],—de toi à moi je serai à la vie, à la mort [43].

A. LANGLADE.

NOTES

[1] Pays bas ou terre basse, plaines du littoral.

[2] *Flabuta,* espèce de flûte à bec.

[3] *Fretà,* manger jusqu'à la dernière miette.

[4] Celui qui a de tout en abondance. On dit de lui : *Pot escoutà plòure.* (Il peut écouter pleuvoir.)

[5] Voici le nom des habitants à mesure qu'on s'élève dans le nord : *terrabassens*, ceux du littoral jusqu'aux premières collines ; *coustoulins,* ceux de celles-ci ; *coutaus* ou *raiòus*, ceux de la chaîne des Cévennes qui succède, jusqu'aux gens des hautes Cévennes, qui sont appelés *gavach* ou *gavots.*

[6] Pioche à trois branches ; elle se distingue du *bigot,* qui n'en a que deux.

[7] *Capignà,* donner de petites tapes sur la tête.

[8] Jeune apprenti berger.

[9] De même venue, de même âge, de même taille.

[10] A la messe de minuit, les bergers du village portaient un agneau cornu, enrubanné ; à l'élévation, le porteur lui pinçait la queue pour le faire bêler. Nécessairement, celui qui avait porté le plus beau était à l'ordre du jour.

[11] Chaque année, les bergers choisissent dans le troupeau tout ce qui n'est pas sain ou trop vieux, le vendent et le remplacent par le croît.

[12] *Garris* (*avé de*), faire acte d'indépendance.

[13] Sortes de raisins.

[14] Le mûrier.

[15] Propriété bâtie.

[16] Fou à courir les rues.

[17] *Soubergue*, dans les environs de Béziers, équivaut à *garrigue.*

[18] Grange, dans la même contrée, équivaut à mas.

[19] Trèfle incarnat.

[20] Littéralement : ouvrir une écluse.

[21] Voir la note 5.

[22] Espèce de juron.

[23] L'olivier, avant de pousser ses boutons à fruit, prend une teinte foncée, ce qui n'a pas lieu quand il ne doit pas fleurir.

[24] On fait *fouassa*, lorsqu'à la fin d'une journée de dépiquage on n'a pas achevè de fouler toute l'airée, et, au figuré, quand on ne réussit pas dans une entreprise.

[25] Conservé dans de l'alcool, le vinaigre, etc.

[26] *Mainagè,* propriétaire qui vit dans sa propriété et de ses revenus.

[27] Haute montagne des Cévennes, où l'Hérault prend sa source.

[28] Lit de camp des bergers, en forme de hutte, monté sur deux roues et qu'on déplace à volonté.

[29] Bergers de taureaux et de chevaux sauvages.

[30] Le conte de *Peperelet* doit son origine, d'après M. Gaston Paris, à une petite étoile très-brillante qui se trouve tout près de la seconde de la Grande Ourse.

[31] Un attelage se compose d'un *limouniè* (dans le brancard), d'un *cabihé* (en avant des bras), d'un *courdiè* (en avant de celui-ci), et de l'*amaliaire,* qui tire devant.

[32] Nord-est.

[33] Vénus. On appelle aussi de ce nom toute étoile qui brille plus que les autres, et, par extension, les phares: *lou lugar d'Aigamorta, dau Grau,* etc.

[34] On appelle *crestian* toute l'espèce humaine, sans distinction de religion. On dit: *bestia ou crestian.*

[35] *Foure,* fourrage. *Escoudut,* grain sorti de la balle.

[36] Partie de la plage située entre la première rangée des dunes et les flots.

[37] Abreuver à satiété.

[38] Éclat de rire.

[39] Homme apte à tous les emplois.

[40] Peau d'agneau.

[41] Brebis qui nourrissent leurs agneaux.

[42] Contenir.

[43] Serment d'amitié : prêt à tous les sacrifices.



VARIÉTÉS

LA COUR D'AMOUR

(Nouvelles corrections)

Le texte de ce poëme, publié par M. Constans dans la *Revue,* XX, 157 ss., 209 ss., 261 ss., est très-défectueux. M. Chabaneau (*Revue,* XXI, 90-98) a déjà donné une longue liste de corrections; je me permets d'y en ajouter quelques autres.

V. 110. Supprimez les deux points et corr. *un vassal* au vers suivant. Cette correction se trouve déjà dans le *Lesebuch* de M. Bartsch, 35, 78-79.

130. Mettre une virgule au lieu du point-et-virgule, et au vers 132, un point au lieu de la virgule, avec M. Bartsch (*Lesebuch,* 36, 11 et 13).

144. Lis. *Qu'e* avec M. Bartsch (*Lesebuch*, 36, 25).

168. Lis. *envei,* c'est-à-dire *ce que tu désires?*— 211-2. Corr. *plen ses d'engan vos amador.* — 256. Rétablir *orba.*

303-4. Corr.:

> E ce (= se) la ren qi plus li platz,
> Son bel amic [a] entrels bratz...?

306. « Que. » Corr. *E?* — 306. Lis. *al sieu.* — 327. Rétablir *dez.* Ce sont les dix chevaliers qui ont été harangués par Amors: Jois, Solatz, Ardimens, Cortesia, Bon' Esperansa, Paors, Largueza, Domneis, Celamens et Dolsa Companha.

332. Mettre un point au lieu de la virgule.

335-6. Corr. *amic* et *enic.* — 367. Mettre une virgule au lieu du point, avec M. Bartsch (*Lesebuch*, 37, 1) et corriger *sai.*

401. Corr. *D'aquella* (cf. *aquesta* au vers 393) et *devem.* — 408. Mettre une virgule apres *trobava.* — 433. Corr. *qu'amors,* sans majuscule. — 448. Corr. *pesa.* — 446. Corr. *res.* — 540. Corr. *son cor.*

553. M. Chababeau lit *E acuella* au lieu de *Cacuella*. Je crois qu'il convient en outre de corriger *E*[*l*]*s*.

592. Mettre un point au lieu d'une virgule, et, au vers 595, une virgule au lieu d'un point-et-virgule. — 626. Rétablir *et* et écrire *sos cors.* — 640. Lis. *hauri' hom.* — 660. Lis. *s'en espanda.*

— 725. Lis. *ven a grat.* — 765. Corr. *esser.* — 820. Lis. *tot so q'ill.*

834. Corr. *i son vengutz.* — 1046. Mettre un point à la fin du vers, au lieu de la virgule. — 1114. Écrire *fin' amor,* sans majuscules. — 1124. Corr. *L'aus querrem don el de vos be.* — 1222. Corr. *jauzida* (= jouissance)? — 1329. Lis. *coma,* puisqu'il y a au vers 1328 *la luna el soleill,* et non *a la luna et al soleill.* — 1348. Suppr. la virgule à la fin du vers.

1469. Corr. *fei.* M. Chabaneau a émis la conjecture que le discours de l'amant finit au vers 1469, avant lequel il y aurait une courte lacune, qu'il faudrait alors y transporter les points et les guillemets du vers 1468 et corriger *Clar conogui* au vers 1471. M. Constans s'est rangé à cette opinion, et, dans le tirage à part de son travail, il imprime comme suit:

Qu'enaissim pot gitar de pena
....
Lo zou[s] de vos mi fai plorar»

et, au vers 1471, *Clar conogui.......* Je crois que M. Chabaneau s'est trompé et que M. Constans a eu tort de changer la ponctuation. Le discours de l'amant finit au vers 1468: « Car ainsi elle pourrait me délivrer de peine. » La messagère, car c'est elle qui parle à la dame (cf. vers 1401, 1410), après avoir rapporté les propos de l'amant, continue: « La joie, à cause de vous, me fit pleurer quand je vis qu'il changea de couleur, car je reconnus à sa mine qu'il vous aimerait sans tromperie[1]. »

1510. Lis. *tot' esta contrada.* — 1524. Corr. *Amatz la mais c' Aia Landric.*

1596-7. Lis.:

Placers faire sensa moneda,
Ses tot aver fai sa fazenda.

= de faire des plaisirs sans monnoie, sans avoir, cela fait son affaire. — 1614. Lis. *s'amia.* Émile Levy.

1 [M. Levy a raison. C'est le *fai* (indicatif présent) du vers 1469, rapproché de *vi* (parfait) du vers suivant, qui avait causé mon erreur. Grâce à la correction de notre ingénieux collaborateur, tout devient clair en ce passage, et il n'y a plus de doute que la première leçon de M. Constans, sauf pour ce *fai,* était la bonne. — C. C.]

SUR DEUX VERS DE RAIMBAUD DE VAQUEIRAS

On lit dans la chanson de R. de Vaqueiras, *No m'agrad' iverns ni pascors* (Raynouard, *Choix*, IV, 275; Parnasse occitanien, 81, et Mahn, *Werke*, I, 377), les deux vers suivants, où il s'agit de Boniface de Monferrat:

El marques que l'espazam ceís
Guerreya lai blancs e droguitz[1].

Raynouard, citant ces vers sous *droguit,* mot dont il ne donne pas d'autre exemple (L. R., III, 78), les traduit ainsi: « Et le marquis, qui me ceignit l'épée, guerroie là blancs et *basanés.* » Rochegude (*Gloss. occit.*, p. 102), qui relève aussi *droguitz,* rend également ce mot par *basané,* mais il n'en fournit aucun exemple. (Le seul qu'il eût devers lui était probablement le même que celui de Raynouard.) Enfin Diez, qui a mis en vers allemands la pièce entière de Raimbaud, traduit les deux vers précédés d'une façon tout à fait conforme à l'interprétation de Raynouard et de Rochegude[2], et, dans son dictionnaire, il enregistre *droguit,* comme un adjectif exclusivement provençal, le rattachant, comme Raynouard, à *droga* et le traduisant par *brœunlich, schwœrzlich*[3].

L'expression *blancs et noirs* et d'autres analogues, pour signifier en général « gens de toute sorte, tout le monde », se rencontrent assez fréquemment dans la poésie provençale[4]. Aussi s'explique-t-on facilement que Diez, comme Raynouard, n'ait pas cherché un autre sens aux *blancs e droguitz* de Raimbaud de Vaqueiras. A mon avis, pourtant, ce ne doit pas être le vrai. Je crois que ce passage est corrompu et que, sous les mots *blancs* et *droguitz,* il faut chercher à retrouver les noms réels des ennemis contre lesquels luttait alors Boniface de Montferrat, c'est-à-dire ceux des Valaques et des Bulgares. Je propose en conséquence de corriger

Guerreya lai *Blacs* e *Broguitz*.

On connaît la forme *Blacs.* Villehardouin nous l'a rendue familière;

[1] Le ms. 41-43 de la Bibl. Laurentienne donne cette variante: *guerreia blancs e lodois* (*Archiv* von Herrig, 35, 416).

[2] Und er, der mir das Schwert verlieh,
Bekæmpt dort Feinde weiss und braun.
(*Leben und Werke,* 294.)

[3] *Etym. Worterbuch,* I, 158.

[4] Par ex. P. d'Auvergne: *Per jutjar los blancs els brus;* Marcabru: *Que no soana brun ni bai;* Peire Vidal: *noi aura degun brun ni bag;* G. de Berguedan: *no l'en soan, negre ni ros.*

quant à *Broguitz* (ou à *Bogritz,* sans métathèse), cette forme serait à *Bougre* du français comme *Arabitz* est à *Arabe*. Cf. encore *Andalozitz*, *Sarrazinitz.*

La seconde des trois tornades de cette même chanson est ainsi conçue :

Per vos er Damas envazitz
E Jerusalem conqueritz
El regnes de Suria estortz,
Quel Turc o trobon en lur sortz.

Je pense que, par ces *sortz,* il faut entendre la prophétie arabe dont une version provençale termine le récit de la prise de Damiette que M. Paul Meyer a publié en 1878 et de nouveau en 1880 (Cf. *Revue*, XII, 287, et XVII, 289). M. Paul Meyer pense que la prophétie en question a dû être composée au plus tard dans les premières années du XIII[e] siècle, et non vers 1240, comme l'ont cru les éditeurs du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades*. Les vers de Raimbaud, s'il faut en effet les appliquer à cette prophétie, donneraient pleinement raison à M. Paul Meyer, la pièce dont ils font partie ne pouvant être postérieure à 1207, date de la mort du marquis Boniface de Montferrat.

C'est vraisemblablement à la même prophétie que fait aussi allusion le troubadour Elias Cairel, dans les vers suivants d'un sirventes (*Qui saubes dar*) adressé au propre fils de Boniface, environ quinze ans plus tard :

Al Caire son Arabit e Persan
Cordin et Turc de paor entrepres,
Et anc pais tan leu no fo conques
Cum cel fora, car tug se van doptan,
Qu'en lur sortz an trobat, senes falhir,
Que Crestia devon sobr 'els venir
E la terra conquistar el repaire.

C. C.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon, d'après des documents antérieurs au XIVe siècle, suivi d'un glossaire par Achille LUCHAIRE, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.— Paris, Maisonneuve et Ce, 1881 XVI-218 pages in-8o.

Ce volume est le complément nécessaire de celui que M. Luchaire a publié en 1879, à la même librairie, sous le titre de *Études sur les idiomes pyrénéens de la région française.* L'un et l'autre méritent d'être hautement recommandés, non-seulement aux romanistes, mais aux linguistes en général. Le gascon, que M. Luchaire considère volontiers ainsi que je le fais moi-même, à l'exemple des troubadours et de nos, anciens grammairiens, comme une langue particulière, distincte de la provençale, plutôt que comme un dialecte de celle-ci, le gascon n'est pas l'objet exclusif des *Études sur les idiomes pyrénéens.* Plus de la moitié du volume est consacrée à la langue basque ou euskara, qui, selon la thèse soutenue habilement et persévéramment[1] par M. Luchaire, était celle qui a précédé le gascon sur le territoire aquitain. Le recueil que nous annonçons est, au contraire, tout entier gascon. M. Luchaire n'y a fait entrer que des textes antérieurs au XIVe siècle, parce que, comme il en fait la juste remarque, on a publié en grand nombre des documents gascons des XIVe et XVe siècles, tandis que ceux de date antérieure, outre qu'ils sont moins communs, se trouvent rarement imprimés. Ce recueil ne comprend, sauf le couplet gascon du descort bien connu de Raimbaud de Vaqueiras, que des pièces d'archives. On ne possède, en effet, aucune œuvre littéraire en langue gasconne qui remonte au XIIIe siècle, et les siècles suivants eux-mêmes n'en offrent qu'un bien petit nombre.

M. Luchaire a classé par régions les textes composant son recueil, dans l'ordre suivant: Comminges et Couserans, Bigorre, Bearn, Landes, Armagnac, région de la Gironde. A chacune de ces régions correspond une des formes principales, un des dialectes du gascon. Comme M. Luchaire a donné dans ses *Études* des spécimens des mêmes dialectes, tels qu'on les parle aujourd'hui, le lecteur pourra facilement comparer, pour chacun d'eux, l'état moderne à l'état ancien, et

[1] Voyez, outre les *Études* en question, le mémoire intitulé *les Origines linguistiques de l'Aquitaine* (Pau, 1877), qui est la traduction développée de la thèse latine *de Lingua aquitanica,* soutenue la même année en Sorbonne par M. Luchaire.

se convaincre ainsi de la permanence des caractères qui les distinguent.

La préface de M. Luchaire, à laquelle j'emprunte ces derniers mots, ne se borne pas à exposer le plan du recueil; l'auteur y réfute, en quelques pages très-judicieuses, au moyen d'arguments déjà présentés d'ailleurs par M. Ascoli, une opinion à laquelle le nom du savant qui l'a émise ne pourrait manquer de donner un grand poids, si elle n'était pas si évidemment erronée. M. Luchaire n'a pas de peine à démontrer que ce que nous appelons *dialecte* répond à quelque chose de réel; s'il n'est pas toujours facile de déterminer avec précision la limite de deux dialectes voisins, — car cette limite, qui est souvent une simple ligne, peut aussi être une zone où pénètrent plus ou moins avant, de côté et d'autre, les traits distinctifs de l'un et de l'autre, — cela ne saurait être une raison de nier l'existence même, l'existence distincte, de chacun d'eux, de refuser en un mot toute valeur objective à la notion de dialecte.

Le système de transcription suivi par M. Luchaire, aussi bien que le choix des textes, mérite d'être approuvé. Les mss. originaux ont été reproduits avec toute la fidélité compatible avec les nécessités de la lecture, c'est-à-dire que l'éditeur s'est borné à ponctuer, et à résoudre les abréviations. On pourrait, par-ci par-là, lire autrement qu'il ne l'a fait, contester quelques-unes de ses interprétations; mais il n'est que juste de reconnaître que son travail révèle, d'un bout à l'autre, un très-grand soin et une connaissance de la langue que peu de personnes possèdent au même degré. Voici quelques-unes des remarques de détail que la lecture du volume m'a suggérées :

P. 14, l. 16. *en cos* doit être écrit en un seul mot (= *incursus*), et de même p. 65, art. 22. Voy. *incurrere* dans Du Cange. — *Ibid.*, l. 3 du bas. « cant se causi. » Lis. *cant sec* (= sibi hoc) *ausi.* Cf. p. 15, l. 18. *ec* d'ailleurs existe à côté de *oc.* — 34, l. 6. « colonie. » Lis. *tolonie* (tribut, impôt)?

P. 36, l. 10. « ameguisma. » Corr. *ameiysma?* ou *amegnisma,* où *gni* représenterait *nh?*

P. 40. Il y a là, l. 17 et 18, deux mots (*ariue, cai*) non expliqués au vocabulaire et qui auraient bien besoin de l'être.

Ibid. 21. Lis. *n'e metud.*

P. 48. Acte de 1252, pays de Soule. C'est le document déjà publié par M. Paul Meyer au t. V, pp. 371-2, de la *Romania*. M. Luchaire paraît n'avoir pas eu connaissance de mes premières observations sur cette pièce intéressante (*Revue,* X, 277-278). Je me permets de l'y renvoyer. Il y trouvera plusieurs des corrections qu'il a proposées lui-même, d'autres encore qu'il aurait peut-être acceptées. Au lieu de *que*

es arrabas (p. 50, l. 10), je proposerais aujourd'hui, plutôt que de considérer *es* comme égal à *se*, ce qui à cette date serait peu admissible, de corriger *quebs* (*que vos*) *arrabas*, ce qui donnerait d'ailleurs un sens préférable. —*pece ha* (l. 6 du bas) est la même chose que le *pieça* français. Aucune correction n'est par conséquent nécessaire.

P. 71. Il y a une erreur dans la note. M. Luchaire confond ici les formes d'indicatif présent ou d'imparfait en *aun* ou *au* (diphthongue), comme *aun*, *faun*, *aviau*, *fasiau*, que M. Meyer a en effet étudiées, avec des formes toutes différentes. Ces dernières sont en *aon* dissyllabe et représentent *avon*. Elles sont communes dans le toulousain. Voyez Goudeli et les poëtes modernes.

P. 78, l. 7 du bas. J'écrirais sans virgule *tropes terres :* on a ici, à mon avis, le pluriel féminin de l'adjectif *trop*, et non le pluriel du subst. *troped*, comme il est dit dans le glossaire.

P. 120, l. 17. Lis. *tener en patz*, sans virgule après *tener*.

P. 121, l. 1. Je lirais « meig *sou au far* or hom apera... » Cf. pour *sou*, ligne 7. *Far* aurait la même signification que *afar* ou *afer* dans les documents de Beyries et d'Auch cités au glossaire.

M. Luchaire a utilisé pour la composition de ce glossaire, qui occupe près de la moitié du volume (pp. 129-200) un certain nombre de documents (40 environ) qui ne figurent pas dans le recueil. Parmi les mots qu'il en a tirés, il y en a plusieurs dont la forme ou la traduction paraissent suspectes et qu'on regrette de ne pouvoir contrôler. Tels sont *fadador*, *missecandera*, *pudant*[1]. En ce qui concerne l'interprétation des mots fournis par les textes mêmes qui composent le recueil, il y aurait quelques rectifications à faire, ou du moins quelques doutes à émettre. Ainsi *clamaun*, comme je l'ai déjà noté, est un imparfait et non un présent ; *cosna* signifie *un lit de plume* (*Romania*, V, 463); *di* pp. 30, 47, = *dedi*, non *do ; ditz*, p. 36, l. 5 du bas, est *dicit*, non *dico* (l'emploi de *ditz* pour il est *dit* est extrêmement fréquent dans les anciens textes provençaux[2]). *Encorrer* et *encossar* signifient l'un et l'autre *saisir*, ce dernier verbe se rattachant à *encos* (*incursus*) et non à *cors* (*corpus*). Voy. Du Cange sous *incurrere*. *Establi* est au parfait, non au présent, qui serait *establisc*. *Obredeir* doit signifier[3] *ouvroir, atelier*, et non pas *ouvrier*. *Poguoc* ne peut être, à l'endroit cité, qu'une faute de scribe, pour *poguos*. *Sofraisera* est un conditionnel, non un futur. *Temenga*

[1] *Pudant* est probablement une faute d'impression, pour *pudent*, comme plus haut *fazant* (sous *far*), pour *fazent*.

[2] Cf. le v. 8683 de la *Croisade albigeoise* et ma remarque sur ce vers (*Revue*, IX, 207). *Dicit* était souvent aussi, dans le latin du moyen âge, employé pour *dicitur*.

[3] Le document d'où ce mot est tiré n'est pas dans le volume.

doit être une transcription erronée de *temenza*. *Torir*, mis comme tête d'article au-devant de *torc*, *toros*, *torude*, etc., est une forme invraisemblable. Il faudrait *torer*. La forme provençale correspondante est *tolre*.

Ces menues erreurs, résultat, pour la plupart, d'inadvertances comme il est bien difficile de n'en pas commettre en un pareil travail, n'enlèvent rien au mérite de la publication de M. Luchaire. Elles ne sauraient, dans tous les cas, diminuer la reconnaissance qui lui est due par tous les amis des études romanes, et que je suis heureux de lui exprimer ici pour mon propre compte.

C. C.

Le Breviari d'amor *de Matfre Ermengaud, suivi de sa Lettre à sa sœur*, publié par la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.— 4e et dernière livraison.

Voici enfin terminée cette importante publication, qu'on avait pu craindre un instant de voir rester indéfiniment interrompue. On ne saurait trop féliciter la Société archéologique de Béziers et son vaillant secrétaire, M. Gabriel Azaïs, d'avoir conçu et d'avoir su mener à bonne fin une pareille entreprise. Leur exemple est à proposer, avec celui de la Société des Alpes-Maritimes et de M. Sardou, aux autres Sociétés savantes de nos départements du Midi. Je voudrais voir chacun de nos troubadours trouver dans la ville ou dans le pays qui l'a vu naître un éditeur de ses œuvres. Que Toulouse, Carcassonne, Marseille, Avignon, Mende, Rodez, Clermont, Tulle, Périgueux, etc., se hâtent d'imiter Béziers et Nice, s'ils ne veulent pas laisser aux savants étrangers le soin et le mérite de remettre en lumière tous nos anciens poëtes provençaux.

Cette dernière livraison du *Breviari d'amor* contient la fin du *perilhos tractat d'amor de donas, segon que han tractat li antic trobador en lor cansos*. C'est la partie de beaucoup la plus intéressante de l'ouvrage. M. Mahn l'avait déjà publiée dans ses *Gedichte*, d'après le ms. de Londres, mais d'une façon très-incomplète. On pourra désormais la lire jusqu'au bout et sans lacunes. On sait qu'elle est remplie de citations, souvent très-longues, de pièces de troubadours, dont un certain nombre ne nous sont connues que par ces citations. Une édition critique de cette partie du *Breviari* aurait exigé des soins et du temps que M. Azaïs n'aurait pu y consacrer sans faire subir de nouveaux et très-longs retards à sa publication. Il a préféré nous la donner moins parfaite pour nous la donner plus tôt. Nous devons lui en savoir gré. Nous avons maintenant, grâce à lui, toutes les citations faites par Matfre Ermengaud, telles qu'on les lit dans trois ms. du *Breviari*, et nous aurions mauvaise grâce à ne pas nous déclarer satisfaits.

Le *Breviari* est suivi de la *Pistola* de Matfre Ermengaud à *sa cara seror na Suau*, pièce singulière que l'on connaissait déjà par la publication qu'en a faite M. Bartsch dans ses *Denkmaeler* (1856). Nous la trouverions aujourd'hui impie et révoltante ; mais du temps de Matfre elle paraissait sans doute ingénieuse et édifiante. Jésus-Christ y est successivement représenté sous la figure d'un chapon, d'une pâtisserie, d'un baril de piment, et cela avec une précision et une crudité de détails inouïes[1].

Après la *Pistola* (les autres compositions poétiques de Matfre Ermengaud ont été déjà publiées depuis longtemps par M. Azaïs, dans ses *Troubadours de Béziers*) vient immédiatement un glossaire qui occupe 124 colonnes. L'auteur du *Dictionnaire des idiomes du midi de la France* n'en est plus à faire ses preuves en fait de lexicologie provençale, et son nom doit être ici une garantie suffisante d'exactitude.

Le texte du *Breviari*, dans cette dernière livraison comme dans les précédentes, pourrait donner lieu à d'utiles observations critiques. N'ayant pas le loisir d'en entreprendre la révision minutieuse, je me bornerai aux deux remarques suivantes :

V. 27251. Il doit y avoir après ce vers une lacune assez longue, que le vers 27252, emprunté au ms. de Lyon, qui seul le donne, dissimule très-imparfaitement. Cf. la *Légende dorée* (trad. G. B[runet], I, 42). Le sens, après *forses*, est évidemment interrompu.

V. 27844. Lis. *Oratz, Alma ni autr' amans*. L'*Oratz* ici mentionné comme un parfait amant, est-il le poëte Horace ? Il y a lieu d'en douter. Et *Alma?* Serait-ce le même personnage que la dame nommée *Aima* dans la pièce de Raimbaut d'Orange *Escotatz mas no sai que s'es?*

On regrettera que M. Azaïs n'ait pas compris dans sa publication deux opuscules en prose qui sont vraisemblablement aussi l'œuvre de Matfre Ermengaud : ce sont le *Salve Regina en romans* et *le Peccat d'Adam*. Ils accompagnent, dans les deux seuls mss. qui nous les aient conservés, le *Breviari d'Amor*, la *Lettre à na Suau*, et une chanson de Matfre, sans mélange de compositions d'aucun autre auteur. Nous avons lieu d'espérer que M. Azaïs en fera prochainement l'objet d'une publication spéciale dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, et la lacune que nous signalons sera ainsi comblée[2].

[1] D'autres, du temps de Matfre Ermengaud et avant lui, avaient, même dans la chaire sacrée (voy., par exemple, *Histoire litt. de la France*, XXVI, 45), usé d'images pareilles, mais personne, que je sache, d'une façon aussi indiscrète.

[2] Le *Salve regina* a été publié, il y a quelques années, par M. Suchier, dans un recueil de prières romanes. Mais le *Péché d'Adam* (c'est-à-dire le Voyage de Seth au Paradis terrestre, ou la Légende du bois de la Croix) est encore inédit.

Une autre lacune de l'édition du *Breviari*, lacune vraiment très-regrettable, est l'absence d'une table ou plutôt de deux tables : une table des matières (on aurait pu simplement transcrire bout à bout les rubriques du poëme) et une table alphabétique des citations, renvoyant pour chacune à l'auteur et à la pièce. Il n'est pas trop tard pour faire ce double travail. La *Société archéologique* pourrait l'imprimer dans son Bulletin et le faire tirer à part. Tous ceux qui possèdent ou qui achèteront le *Breviari* s'empresseraient d'acquérir cet indispensable complément de l'ouvrage.

C. C.

Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger, publiées et annotées par Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. — Paris, Alphonse Picard, 1881; in-8o, 428 pages.

L'infatigable chercheur à qui l'on doit déjà la publication de tant de lettres de personnages célèbres (je ne crois pas que personne en ait jamais mis au jour un si grand nombre) nous donne dans ce volume 124 lettres complètes de Joseph Scaliger, sans compter des extraits d'une cinquantaine d'autres. Le tout forme un recueil d'un très-grand intérêt, auquel ajoutent encore les savantes annotations de l'éditeur. On sait quelle valeur exceptionnelle donnent à toute publication de M. Tamizey de Larroque les commentaires qu'il y sait joindre. Enfant de l'Agenais, comme le fut Scaliger, il n'a rien négligé pour que le livre que nous annonçons fût un digne hommage rendu à la mémoire « de l'incomparable érudit que l'on peut à jamais regarder comme la plus éclatante gloire de cette province. » Chaque passage, chaque mot qui réclame un éclaircissement, est l'objet d'une note où se reconnaît aussitôt cette érudition si variée et si sûre dont M. T. de L. a déjà donné ailleurs tant de preuves. Ce n'est pas seulement au point de vue historique,—je prends ce dernier mot dans le sens le plus large, —et au point de vue bibliographique, que ce commentaire est à louer : c'est aussi au point de vue philologique. Plusieurs notes ont pour objet des particularités de la langue de Scaliger et pourront fournir d'utiles additions aux futurs éditeurs du dictionnaire de Littré.

Il est surtout question dans ces lettres, comme on doit s'y attendre, de grec et de latin. Mais le grand philologue y entretient encore ses correspondants de bien d'autres langues, arabe, hébraïque, éthiopienne ou « indienne », comme il dit en un endroit[1]. J'ai cherché avec un soin

[1] P. 78. « M. Patisson m'a escrit que vous aviés un livre escrit en langue indienne. J'ai faict beaucoup d'observations sur icelle. » Il ne s'agit pas comme l'a cru M. T. de L., du sanscrit, que personne alors ne connaissait en Europe, mais de la langue de l'Abyssinie, contrée que l'on considérait comme

tout particulier ce qui, dans cette correspondance, qui touche à tant de choses, pouvait avoir rapport à la langue et à la littérature provençales. Voici tout ce que j'ai trouvé :

Écrivant à Simon Goulart, le 26 mars 1604, Joseph Scaliger l'engage « à retirer de M. Chamier tout ce que celui-ci a recueilli des Albigeois et en faire un bon livre »; et il ajoute : « Il est vrai qu'il i a des livres de ces Albigeois escriz en langage de Guienne et Languedoc que vous n'entendrés pas bien, si on ne vous les explique. » De quels livres s'agit-il ici ? Est-ce bien vraiment de livres *albigeois*, existant alors et aujourd'hui perdus ? ou Scaliger entendait-il parler des livres des Vaudois, confondant ainsi les deux sectes, comme l'ont fait beaucoup d'autres ?

Quelques jours auparavant (19 mars 1604), écrivant sur le même sujet au même Goulard, Scaliger le prie « de faire en sorte que M. Chamier nous donne l'histoire des Albigeois, et l'advertir comme j'ai faict de se servir du livre de M. Constans de Montauban et de ne mespriser point ce conseil. » Quel est ce M. Constans et qu'est-ce que son livre? C'est un point sur lequel M. T. de L. a oublié, par extraordinaire, de satisfaire à la juste curiosité du lecteur.

Dans une autre lettre, adressée le 15 novembre 1602 au même correspondant, nous trouvons encore cette indication concernant les Albigeois et leur histoire : « Je suis apres à descouvrir que pourroit estre devenu un excellent traicté de mesme argument escrit en françois qu'estoit en la librairie de Pau en Béarn. J'en saurai peut-être de nouvelles après longue recherche. » On voudrait bien savoir ce qu'était ce traité, quel en était l'auteur, et ce qu'il est devenu.

Scaliger, en un passage d'une lettre à Auguste de Thou (p. 167), parle des *gasconismes* qu'il a pu commettre dans un livre français resté inédit. Il ne devait pas y en avoir beaucoup, car ses lettres n'en offrent qu'en assez petit nombre, et il se surveillait moins sans doute en écrivant à ses amis qu'en composant pour le public. Le plus notable de ceux que j'ai remarqués est celui que nous offrent les deux exemples suivants: « Cellui qui........ nous trompa *à* tous deux » (p. 156); « ... ne l'a faict que pour vous contenter et *à* M. d'Emery.» C'est bien là, et dans toute la force du terme, un vrai gasconisme. Le provençal, sauf dans les contrées limitrophes des pays gascons, comme l'Agenais, ne connaît pas cet emploi de la préposition *à*[1].

faisant partie de l'Inde. « Quicumque ex zona torrida venirent, dit Ludolf (*Grammatica æthiopica,* préf. 2e édit. p. 2), Indi vocabantur. » Le livre en question doit, par suite, être le même que celui dont il est parlé dans la lettre suivante: *Precatiunculæ Abissines*. (Note communiquée par M. Marcel Devic.)

[1] J'en ai relevé, en diverses occasions, quelques exemples dans des textes anciens. Voy., entre autres, *Revue,* XX, 252, l. 3.

Je terminerai cet article par deux ou trois petites remarques de détail.

P. 102, note 2. Il y a une erreur dans le texte ou dans la note. Même observation pour la note 1 de la page 131.

P. 170. « Je parti de vous... » N'a-t-on pas oublié le pronom *me* ?

P. 175. « faust. » Lis. *sauf* ?

P. 180. A propos de Jean Boiceau de la Borderie (note 3), M. T. de L. aurait pu renvoyer à l'intéressante notice d'Eusebe Castaigne sur ce personnage (*Bulletin de la Soc. arch. de la Charente*, 1866, p. 305).

P. 220, l. 3 et note 2. *pedance*. Lis. *pedanée*.

P. 314, l. 14. *a la mesme volonté*. Lis. *à la mienne volonté*.

P. 321, note 3. *Litteres* doit être écrit, à mon avis, *litterés* et non *littères*. C'est un doublet savant de *lettrés* (*litteratos*).

P. 361. « au rebours que ce devois je estre [moi]. » Ce dernier mot est une addition inutile et qui rend la phrase incorrecte. Avec *moi*, il faudrait supprimer *je* et écrire *ce devoIT estre moi*.

C. C.

Catalogue des manuscrits espagnols de la Bibliothèque nationale, par Alfred MOREL-FATIO. 1re livraison. — Grand in-4o. 244 pages.

Cette première livraison contient la notice de tous les mss. espagnols (y compris les catalans) de la Bibliothèque nationale. La seconde et dernière livraison contiendra l'Introduction, l'Appendice, le Supplément et les Tables. L'auteur espère pouvoir y faire entrer la notice des manuscrits portugais de la même bibliothèque. Nous reviendrons sur cette belle publication quand elle sera terminée. Constatons, en attendant, le soin extrême avec lequel elle est exécutée. Chaque ms. est l'objet d'une description précise et d'une notice détaillée. Je citerai, en particulier, comme un de ceux qui intéresseront le plus les provençalistes, l'article consacré au fameux *cançoner* catalan no 595. Là, comme dans ses notices des recueils castillans analogues, M. Morel-Fatio, au lieu de suivre servilement l'ordre fort capricieux du ms., a pris la peine de dresser une table alphabétique qui permet de voir d'un coup d'œil de quels poëtes et de quelles pièces de chaque poëte ce chansonnier se compose, et d'y retrouver immédiatement celles qu'on cherche. Il est à regretter que l'on n'ait pas adopté la même méthode pour les tables des chansonniers provençaux et français publiées dans le t. Ier du catalogue des manuscrits français.

M. Morel-Fatio a pris partout le soin, — ce qui, par comparaison avec les autres catalogues de la B. N., est aussi une nouveauté, — de renvoyer, toutes les fois qu'il y avait lieu, aux éditions complètes ou partielles des ouvrages qu'il énumère ; travail long et minutieux, qui

sera très-utile, et dont deux ou trois menues erreurs ou omissions, qu'on y pourrait relever, ne sauraient diminuer le mérite[1].

C. C.

Calderon, *Revue critique des travaux d'érudition publiés en Espagne à l'occasion de la mort du poëte,* par A. Morel-Fatio, professeur de littérature étrangère à l'Ecole des lettres d'Alger.— Paris, E. Denné. 1881 ; in-8°, 70 pages.

Le seul énoncé du nom de l'auteur est pour l'étude que nous annonçons une recommandation suffisante. M. Morel-Fatio est, de l'aveu de tous, un des érudits de notre temps qui connaissent le mieux la littérature espagnole. Quelques-uns des intéressés pourront le trouver sévère ; aucun d'eux ne contestera sa compétence ni son autorité.

Le travail sur lequel M. Morel-Fatio s'est le plus étendu et qu'il considère comme le meilleur, non-seulement de ceux qu'on a publiés à l'occasion du centenaire de Calderon, mais encore de tous ceux dont ce grand poëte a été l'objet en Espagne, a pour auteur D. Marcelino Menendez Pelayo. C'est une série de huit conférences données au Cercle de l'Union catholique à Madrid, et qui ont été publiées d'abord en fascicules distincts, puis en un seul volume.

A la suite de sa *Revue critique,* M. Morel-Fatio donne en appendice des *Documents relatifs à l'ancien théâtre espagnol,* qui ajoutent un nouveau prix à son intéressante publication. Ce sont: 1° des règlements administratifs pour les théâtres de Madrid, promulgués dans la première moitié du XVIIè siècle; 2° une note sur le théâtre castillan à Perpignan (1623-1627), due à notre regretté confrère Alart, dont un extrait seulement avait été publié en 1876, dans la *Revue des Sociétés savantes.*

C. C.

Grammaire de l'idiome niçois, par A.-L. Sardou et J.-B. Calvino. Nice, 1882; in-18, 152 pages.

Ce petit livre peut être considéré comme la suite et le complément d'une précédente publication de M. Sardou, *l'Idiome niçois, ses ori-*

[1] P. 197 *b*. Mossen Jordi. On trouve aussi dans Torres Amat, p. 330, deux fragments de la pièce *Anuig enemich de jovent. — Ara hoiats domnas.....* La première st. et les *tornadas* de cette pièce, notées par M. Morel-Fatio comme étant dans les *Catalanische Dichter* de M. Milá (*Jahrbuch,* V, 185), ne s'y trouvent pas. En revanche, M. Milá y cite, comme tirée du chansonnier de Paris, une *cobla* extraite d'un poëme qu'on ne voit pas figurer dans la table de M. M.-F. Mais l'erreur doit être imputable à M. Milá, qui aura par méprise laissé imprimer C. P. au lieu de C. Z. Les vers cités ne sont pas d'ailleurs de *Mossen* Jordi. C'est une *cobla* catalanisée d'une pièce de Peire Cardinal (*Bem tenc per fol e per musart.*)

gines, son passé, son état présent. En servant la science, qui tire toujours grand profit des monographies de ce genre, il démontrera aux gens de bonne foi que la langue, loin de pouvoir fournir aucun argument aux séparatistes, dans l'ancien comté de Nice, contredit au contraire formellement leurs prétentions. Le niçois n'a jamais été qu'une variété du provençal, qui lui-même est un des grands dialectes de la langue d'oc. Nice, par conséquent, n'est pas moins française par sa langue que Marseille, Toulouse ou Limoges. C'est faire acte de patriotisme que de rendre évidente à tout le monde cette vérité. La grammaire de MM. Sardou et Calvino, qui est d'ailleurs faite avec soin et renferme toutes les notions essentielles, mérite ainsi doublement d'être recommandée à nos lecteurs.

C. C.

Les Clercs du palais, la farce du cry de la basoche, les légistes poëtes, les complaintes et épitaphes du roy de la Bazoche ; par Ad. Fabre, président du tribunal civil de Saint-Étienne. — De l'imprimerie Savigné, à Vienne en Dauphiné, 1882, petit in-8°.

Très-élégante plaquette, dont le titre ci-dessus transcrit indique exactement le contenu. Elle complète une précédente publication du même auteur sur le même sujet, couronnée par l'Institut, et intitulée également *les Clercs du palais.* Celle que nous annonçons tire son principal intérêt de la farce du *Cry de la Basoche*, curieuse pièce du XVIe siècle (1548), publiée pour la première fois (pp. 11-36), d'après le ms. de la bibliothèque de Soissons et de la reproduction d'un livret rarissime d'André de la Vigne : *les Complaintes et Épitaphes du roy de la Bazoche*. Entre ces deux documents, l'auteur a inséré une trentaine de pages sur *les légistes poëtes ou sur la littérature judiciaire du XIIe au XVIIe siècle*. C'est une étude intéressante, mais où la critique fait parfois défaut. Je signalerai le paragraphe III, relatif aux Cours d'amour, à l'entière —ou à peu près entière— suppression duquel le travail de M. Fabre n'aurait pu que gagner.

C. C.

Dell' Antica Letteratura catalana, Studii di Enrico Cardona.—Napoli, 1878.

L'auteur de ce nouvel essai sur l'histoire de la littérature catalane a obéi, en le composant, au sentiment le plus recommandable, celui de glorifier le pays d'où sa famille est originaire, imitant en cela, comme il le dit lui-même, le regretté Cambouliù, qui paraît avoir été aussi pour le reste son modèle et son guide. Un pareil sentiment, joint à la modestie dont témoigne la préface, est fait pour lui concilier l'indulgence de la critique. Son livre, d'ailleurs, bien qu'il y ait, à plusieurs points de vue, beaucoup à y reprendre, est intéressant et in-

structif. La Vie de Jacques le Conquérant, extraite de Ramon Muntaner et accompagnée d'une traduction italienne, remplit environ le tiers du volume, que termine une table analytique assez détaillée.

C. C.

Les Littératures populaires de toutes les nations. — Traditions, légendes, contes, chansons, proverbes, devinettes. — T. II et III. *Légendes chrétiennes de la basse Bretagne,* par F.-M. Luzel, XI-363 pages ; I-379 p. — T. IV. *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne, traduits et commentés,* par G. Maspero, professeur au Collége de France, directeur général des musées d'Egypte. LXXX-223 pages.— Paris, Maisonneuve et Ce, éditeurs, 25 quai Voltaire; in-12, 1881-1882.

Cette fort jolie collection tient les promesses de ses débuts. Elle a tout ce qui peut réjouir un cœur de bibliophile : beau papier et beaux caractères, abondance et variété de matières. On en peut juger par ce simple énoncé des titres, qui nous font passer de la Bretagne à la Gascogne, avec étape — au pays des Pyramides, s'il vous plaît! Des bords du Coesnon à ceux du Nil, il y a loin pourtant, mais les distances chronologiques et géographiques sont supprimées par la communauté des sujets traités. Et quand je parle de distances chronologiques, ce n'est pas une pure métaphore, car nos légendes bas-bretonnes, quelle que soit leur ancienneté, ne peuvent cependant dépasser la naissance de J.-C., puisque ce sont des légendes chrétiennes, tandis que quelques-uns des contes populaires égyptiens qu'a traduits M. Maspero nous sont arrivés sur des papyrus qui ont l'âge respectable de trois mille ans et plus! N'est-ce pas là ce que G. Sand appelle quelque part « la magie de l'espace? » Jetons un coup d'œil sur le contenu de ces gentils petits volumes, et voyons comment on a disposé tous ces matériaux, les uns plus qu'anciens, les autres tout à fait modernes, de la littérature populaire.

T. II et III. M. Luzel, l'auteur du recueil des *Légendes chrétiennes de la basse Bretagne*, s'est fait une véritable spécialité de la littérature populaire de sa province natale. Ses publications antérieures, toutes relatives à la langue populaire de la Bretagne, lui ont acquis une solide réputation de travailleur consciencieux et bien informé. On peut donc avoir confiance en sa traduction; car il ne donne que la traduction et non l'original des récits qu'il a recueillis de la bouche des paysans, en allant de commune en commune, de manoir en manoir. Les éditeurs, naturellement, ont reculé devant la publication du texte breton, laquelle aurait doublé les frais sans augmenter dans la même proportion le nombre des lecteurs et des acheteurs. Il a divisé ces légendes si nombreuses, et qui pourtant ne sont, dit-il, qu'un mince filon de la mine qu'il a commencé à exploiter, en

sept parties, dont quatre forment le t. II, et les trois autres le t. III, de la collection complète. Voici l'intitulé de chacune. Cette simple énumération guidera et intéressera le lecteur : 1° Le Bon Dieu, Jésus-Christ et les Apôtres voyageant en basse Bretagne ; 2° Le Bon Dieu, la Sainte Vierge, les Saints et le Diable, voyageant en basse Bretagne ; 3° Le Paradis et l'Enfer ; 4° La Mort en voyage ; 5° Les Ermites, les Moines, les Brigands, les Saints et les Papes ; 6° Diableries, Revenants et Damnés ; 7° Récits divers.

T. IV. Nous voici au milieu des contemporains de Sésostris, parmi ces castes de guerriers et de prêtres, qu'on croirait volontiers n'avoir jamais envisagé la vie que par ses côtés sérieux, c'est-à-dire au point de vue de leurs intérêts matériels ou religieux. Et nous sommes tout étonnés d'apprendre que ces hommes, si empêtrés qu'ils fussent dans les mille liens d'une superstition raffinée et compliquée, se consolaient de cet assujettissement quotidien par la lecture de contes romanesques des genres les plus divers. Le merveilleux y domine, comme toujours, merveilleux tout égyptien, qui nous rappelle parfois celui des *Mille et une Nuits*. Les aventures des principaux personnages se retrouvent souvent ailleurs, soit dans la mythologie grecque, soit dans les récits de la Bible, soit dans les autres littératures populaires. Et l'on voit bien vite que, si la forme est tout à fait égyptienne, le fond est tout humain, c'est-à-dire commun à toutes les races et à toutes les époques. Voici le titre des principaux contes populaires contenus dans ce volume : le conte des Deux Frères (XIXe dynastie); le Prince prédestiné (XXe dynastie); Comment Thoutii prit la ville de Joppé (XXe dynasstie); Les Aventures de Sinouhit (XIIe dynastie); le comte de Rampsinitos (époque Saïte). La forme la plus anciennement connue de ce conte nous a été conservée par Hérodote, au livre II de ses Histoires (ch. CXXI).

Une savante et fort instructive introduction de M. Maspero met tout d'abord le lecteur au courant de l'histoire littéraire de l'ancienne Égypte, et plus particulièrement de ce qui est relatif à sa littérature romanesque. Des notices de peu d'étendue, mais très-substantielles, précèdent chacun des contes publiés, et nous font connaître l'histoire de chaque texte, l'origine, l'âge du papyrus, les travaux dont chacun de ces textes a été l'objet. En un mot, rien n'y manque de ce qui peut instruire ou intéresser. A. B.

Nouvelles Recherches sur l'Entrée de Spagne, chanson de geste franco-italienne, par Antoine Thomas, ancien élève de l'École française de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse (Biblioth. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Fascicule 25e). Paris, E. Thorin, 1882, 66 pages in-8°.

M. A. Thomas a profité de son séjour en Italie pour faire, parmi

les manuscrits de Rome, de Bologne et de Venise, de consciencieuses recherches, qui ont abouti plus d'une fois à des résultats véritablement importants. Nous avons déjà parlé de la traduction en vers provençaux de la *Chirurgie* de Roger de Parme, dont il a publié un curieux échantillon dans la *Romania*, en attendant l'édition complète. Aujourd'hui ce n'est pas d'un texte entièrement nouveau qu'il s'agit, mais d'un point d'histoire littéraire resté obscur et devenu matière à discussions entre les savants qui avaient eu à en parler. On avait cru jusqu'ici, sur la foi de M. Léon Gautier, qui le premier en avait donné une notice détaillée, que l'*Entrée de Spagne*, du ms. XXI de la Bibl. Saint-Marc de Venise, était du même auteur que la *Prise de Pampelune* du ms. V (même bibliothèque), et que cet auteur s'appelait Nicolas de Padoue. M. A. Thomas, plus attentif que son prédécesseur, a constaté que c'était une fausse attribution, et il prouve, tant par l'étude des manuscrits que par celle des textes, que Nicolas de Padoue n'a pas existé; que l'*Entrée de Spagne* est l'œuvre de deux auteurs, dont le premier était de Padoue et le second s'appelait Nicolas; que le second a continué le poëme laissé inachevé par le premier; que la *Prise de Pampelune* fait partie intégrante de l'*Entrée de Spagne* et a pour auteur Nicolas, et enfin que ce Nicolas n'est autre que Nicolas de Vérone, auteur de la *Passion*. On ne peut qu'approuver les judicieuses explications de M. A. Thomas. Nous l'engageons aussi, non-seulement « à étudier », comme il le promet (p. 33), mais à publier le roman franco-italien d'*Aquilon de Bavière*, « roman demeuré jusqu'à ce jour complétement inconnu. » A. B.

Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie *veroffentlicht von* E. Stengel. — I. *La Cancun de saint Alexis und einige kleinere altfranzozische Geditchte. des* 11. *und* 12. *Jahrh.*— Marburg, 1881, in-8°, 80 pages.

M. E. Stengel a réuni dans ce petit volume la *Chanson de saint Alexis*, avec toutes les variantes; le *Respuns saint Gregorie*, les *Sources latines* du Saint Alexis, le *Petit Poëme mystique* dont M. G. Paris a donné la première édition, l'*Épître de saint Étienne* et ce qui reste de l'*Alexandre* d'Albéric de Besançon. Pour tous ces textes, M. Stengel s'est appliqué à reproduire scrupuleusement la leçon de chaque principal ou unique manuscrit, sans rien changer au groupement des mots, en reproduisant toutes les particularités de graphie de chacun d'eux et en y joignant les lectures différentes ou les corrections des précédents éditeurs. — C'est une très-utile publication.

II. *El cantare di Fierabraccia et Uliuieri.*— Marburg, 1881, in-8°, XLIII-192 pages.

Ce volume contient un poëme en XIII chants, composé en l'hon-

neur de Fierabras. Ce sont des octaves. Il se termine par le Pavillon du roi Fierabras, description en huit octaves. A. B.

Sammlung franzœzischer Neudrucke *herausgegeben von Karl* VOLLMOLLER. 1. *De Villiers,* LE FESTIN DE PIERRE *ou* LE FILS CRIMINEL. *Neue Ausgabe von W. Knorich.*— Heilbronn, Gebr. Henninger, 1881 (prix : 1 marc 20).

Cette publication est la première d'une collection qui doit comprendre des réimpressions d'ouvrages français didactiques ou littéraires parus aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. M. Karl Volmoller dirige cette utile et intéressante entreprise, à laquelle nous souhaitons le plus grand succès, car notre histoire littéraire ne peut que gagner à ce qu'on remette au jour, non pas seulement les œuvres supérieures, mais encore celles qui, bien qu'inférieures d'un ou même de plusieurs degrés, ont exercé cependant une véritable influence sur l'esprit des contemporains. En multipliant les matériaux de ce genre, on multiplie les points de comparaison et on fournit à l'historien littéraire les moyens de présenter des conclusions plus sûres et plus complètes.

2. *Armand de Bourbon, prince de Conti,* TRAITÉ DE LA COMÉDIE ET DES SPECTACLES.— Heilbronn, 1881, XIX-103 pages.

Opuscule plus moral que littéraire, plus théologique encore que moral, et qu'on s'attendrait à voir signé d'un théologien en titre plutôt que d'un prince du sang. Après une critique d'une vingtaine de pages, qui a toutes les allures d'un sermon, l'auteur consacre le reste ou, pour parler plus exactement, la plus grande partie de son travail (60 pages sur 100), à citer à l'appui de son opinion les témoignages qu'il extrait des auteurs, des conciles, etc. On comprend qu'après avoir lu cette publication princière, si jamais il l'a lue, Bossuet ne se soit pas cru dispensé d'écrire ses *Maximes et Réflexions sur la comédie.* On comprend aussi que Rousseau s'en soit encore moins préoccupé dans sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles.* A. B.

Lothringischer Psalter des XIV Jahrunderts (Bibl. Mazarine), alfranzosische Uebersetzung des XIV. Jahrunderts mit einer grammatischen Einleitung, enthaltend die Grundzüge der Grammatik des altlothringiechen Dialects, un einem Glossar zum ersten male herausgegeben von *Friedr. Apfelstedt,* LXIII u. 177 s. — 6 marcs.

No 4 de la collection (*Altfranzösische Bibliothek*) qui se forme sous la direction de M. Wendelin Förster. Cette publication mérite les mêmes éloges que les précédentes. Elle a été faite avec beaucoup de soin et sera consultée avec fruit. Elle débute par une étude sur la phonétique et la grammaire du texte édité, où M. Fr. Apfelstedt a consigné plus d'une remarque intéressante. Ainsi il signale (p. LVI, LVII) les

formes très-curieuses du subj. présent en *oisse* (1re, 2e, 3e p. sing.), *oissent* (3e p. pl.), en *ient* (3e p. pl.), qui s'adaptent, dans le *Psautier lorrain,* à presque toutes les conjugaisons. Il les rapproche des formes en *oie* (1re p. s.), *oies* (2e p. s.), *oit* (3e p. s.), *oient* (3e p. pl.), appartenant également au subj. présent, mais seulement dans les verbes de la première conjugaison, presque toutes extraites d'une traduction versifiée de l'*Epitome rei militaris* de Vegèce.—Quelques observations complémentaires pour finir. A la p. LXVII, ne serait-il pas à propos de compléter ce qui est dit du pron. personnel de la 1re personne du singulier employé au cas oblique *mi, moi,* en observant qu'après une préposition *mi* se rencontre bien plus souvent que *moi*, et que, après un verbe, c'est toujours ou presque toujours *moi* et non *mi* (varde *moi,* 16, 8; nettie *moi,* 18, 12; sauve-*moi,* 21, 21; montre-*moi*, 24, 4; adresse-*moi*, 24, 5, etc.)? De même pour *ti* et *toi* (et *toi* ai-je toute jour attendut, 24, 5; remenbre *toi,* 24, 6, 7; haiste *toi*, 30, 2). Au Glossaire, il aurait été bon de citer *essois* (l. *essoif?*) = *excipe,* 16, 1, et *folfeiz* = *contritus,* 33, 21. *Air*, qui traduit le latin *ure,* brûle, se dérive de *areo* et non de *ardeo*. Au lieu de *besowe*, je lirais plutôt *besovue* = *bisacuta.*

A. B.

PÉRIODIQUES

Les Lettres chrétiennes. REVUE D'ENSEIGNEMENT, DE PHILOLOGIE ET DE CRITIQUE. —T. I. (mai-octobre 1880).— P. 26-46. *L'Enseignement au moyen âge* (Lecoy de la Marche).— P. 63-80. *Les Erudits français au XIXe siècle* (Frédéric Godefroy). —P. 108-129. *De l'Accentuation et de la Prononciation latines,* étudiées spécialement au point de vue du chant liturgique (dom Potier).— P. 175-192. *La Renaissance italienne et son influence en Europe* (Cartier). —P. 226-238. *Du Sens des mots* depositio, depositus, *dans l'épigraphie chrétienne* (Paul Allard). —P. 249-257. *Etude sur la latinité des Pères africains* (J. Aymeric).— P. 294. *Les Erudits francais au XIXe siècle* (Frédéric Godefroy. —Suite).— P. 356-376. *La Renaissance italienne et son influence en Europe* (Cartier.—Fin). — P. 407-426. *Le Rythme syllabique des mélodes appliqué à la poésie sacrée* (Edmond Bouvy). — P. 458-465. *L'Episode de Caïn dans le drame d'Adam* (Léon Gautier). Traduction de ce passage.

T. II (novembre 1880, avril 1881). —P. 76-113. *Essai philologique et littéraire sur les œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, Critique du texte* (Eugène Misset). — P. 114-123. *Le Rythme syllabique des mélodes appliqué à la poésie sacrée. Le Syllabisme et la Revue criti-*

que (Edmond Bouvy). — P. 238-266. *Essai philologique et littéraire sur les œuvres d'Adam de S.-Victor.* — *Authenticité des proses d'Adam* (Eugène Misset). — P. 276-306. *Le Rythme syllabique des mélodes appliqué à la poésie sacrée* (Edmond Bouvy.—Fin).—P. 307-308. *Quelques mots du vocabulaire de Tertullien* (Paul Lallemand). — P. 325-360. *L'Érudition contemporaine et la Littérature française du moyen âge* (Marius Sepet). Etude judicieuse et très-complète. — P. 446-448. *Notes sur le vocabulaire de Tertullien* (J. Aymeric).

T. III (juin-octobre 1881). — P. 88-108. *Le Rythme du vers saturnien.* Réponse à M. Louis Havet (Eugène Misset). — P. 157-184. M. Littré (Frédéric Godefroy). — P. 353-383. *Essai philologique et littéraire sur les œuvres poétiques d'Adam de S.-Victor.* III. *Rythmique des proses d'Adam* (Eugène Misset). M. Eugène Misset dit, à la page 360, que « les vers de huit syllabes prennent la césure après la quatrième, *qui n'est jamais accentuée.* » Cette observation ainsi présentée n'est pas suffisamment exacte, puisque nous voyons à la p. 364 des vers de huit syllabes accentués régulièrement à la quatrième : *Príma diéi dignitas.* Il fallait dire que, dans les octosyllabes trochaïques, *Ipsi montes appellantur*, la quatrième est inaccentuée, et que cette même syllabe, au contraire, est le plus souvent accentuée dans les octosyllabes iambiques. — P. 425-426. *Problème de déclinaison latine* (Tougard).

A. B.

Giornale de filologia romanza. N° 6. Gennajo, 1880. — P. 1. G. Mazzatinti. *La Fiorita di Armannino Giudice.* — 56 F. Novati. *Sulla composizione del Filocolo.* — 68. A. Luzzio. *L'Orlandino di Pietro Aretino.* — 85. Mazzatinti. *I disciplinati di Gublio e i loro uffizj drammatici.* — 103. E. Teza. *Di un Codice à Napoli del Roman de Troie.* — 106. P. Rajna. *Un nuovo Mistero provenzale.* Voy. *Revue*, XX, 33. — 110. *Rassegna bibliografica.* — 117. *Bulletino bibliografica.* — 124. *Periodici.*

N° 7. Luglio, 1880. — P. 1. Canello. *Peire de la Cavarana e il suo sirventese.* Édition excellente, tant pour le commentaire que pour le texte, dont les difficultés sont heureusement et très-ingénieusement résolues. — 12. A. Thomas, *Richard de Barbezieux et le Novellino.* Article intéressant, dans lequel M. A. Th. montre que la nouvelle italienne *D'une Novella che avvenne in Provenza alla corte del Po,* dérive de la biographie provençale, de R. de Barbezieux, qu'on lit dans le ms. 41-42 de la Laurenziana, et dont il donne à ce propos une nouvelle édition, beaucoup plus correcte que celle de l'*Archiv*. J'ai eu occasion, il y a quelques années, dans une conférence qui n'a pas été publiée

(Voy. *Revue*, XV, 307), d'exprimer, en traitant du rapport étroit de ces deux documents, la même opinion que M. Thomas. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel je m'étends assez longuement dans l'introduction d'une édition de Richard de Barbezieux que j'ai préparée pour la Société archéologique de la Charente et qui ne tardera pas à paraître.— 18. R. Renier. *Alcuni versi greci del Dittamondo*. Fazio degli Uberti, l'auteur de ce curieux poëme, dont la Bibliothèque de notre École de médecine possède un beau manuscrit, aimait à faire parler dans leur langue les étrangers qu'il mettait en scène. C'est ainsi qu'outre les mots grecs signalés et expliqués par M. Renier, on trouve dans le *Dittamondo* des vers français et des vers provençaux. Ceux-ci ont été reproduits à part deux fois, à ma connaissance, par Crescimbeni d'abord, dans le petit recueil de poésies provençales imprimé à la suite de sa traduction de Nostre-Dame, avec une version italienne de Salvini, et ensuite par le comte Galvani, dans les dernières pages de ses *Osservazioni sulla poesia de' Trovadori*. Quant aux vers français, ils ont été de même publiés isolément par M. Victor Leclerc, au t. XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*. — 34. Pio Rajna. *Un vocabolario e un trattatello di fonetica provenzale del secolo XVI*. Deux opuscules déjà plusieurs fois signalés, mais sans détails, et dont M. Rajna publie ici le dernier *in extenso*, le premier par extraits. Ils sont intéressants à divers titres, et, si je me borne ici moi-même à les mentionner, c'est que j'aurai prochainement l'occasion d'en parler ailleurs.—51. S. Ferrari. *Canzoni ricordate nell'* incatenatura *del Bianchino*. Il s'agit de chansons populaires. Article très-intéressant. — 89. T. Casini, *Un testo franco-veneto della leggenda di santa Maria Egiziana*. Petit poëme en octosyllabes de 1256 vers. Le ms. est daté de 1384. — 104. O. Antognoni, *Frammento di antico poema didattico*. — 107. A. Thomas. *Cinq Sonnets italiens tirés du ms. riccardien* 2756. — 111. *Rassegna bibliografica*. — 125. *Periodici*. C. C.

CHRONIQUE

Livres adressés a la Revue des langues romanes. — Une épopée catalane au XIXe siècle. L'Atlantide de don Jacinto Verdaguer, par Mgr Tolra de Bordas. Paris, Maisonneuve et Ce, libraires-éditeurs, 1881; grand in-8°, 132 pages. — Analyse et étude critique très-détaillée et très-copieuse de l'œuvre du poëte catalan.

Tradizioni popolari Abruzzesi, raccolte da Gennaro Finamore. Vol. 1. Novelle (Parte prima). Lanciano, tipografia di R. Carabba. 1882, xi-248 pages. — L'auteur a recueilli sur place et de la bouche des conteurs les récits qu'il publie, sauf un petit nombre qu'il a soin d'indi-

quer. Il s'est adressé de préférence aux gens de la campagne, aux illettrés surtout. Les légendes en vers et les chants viendront plus tard. Des remarques sur les particularités dialectales de ces petits textes populaires figurent dans l'avant-propos de l'ouvrage et dans celui de chacun des chapitres consacrés aux principales localités où l'auteur a recueilli ses renseignements. C'est une publication utile et intéressante.

Madamigella de Scudery. Marino Faliero. Il Magnetizzatore. Dui racconti fantastici di Hoffmann, per Nicola Semola dell' Ordine giudiziario, membro dell' Accademia delle lingue romane di Montpellier. Ariano, Tipografia educatrice, 1882; petit in-8°, IX-164 pages. —Traduction précédée d'une intéressante notice sur Hoffmann.

A Partenope de Avoadra. Lettera di Nicola Semmola. Benevento, 1882; petit in-8°, 18 pages. — Poésie pleine de sentiments élevés. Les vers sont des hendécasyllabes non rimés.

Cincelle da Bambini in nella stietta parlatura rustica d' i' montale pistolese da Gherardo Merucci. Pistoia, 1881; in-8°, 112 pages.

Abecedaru sau Manualu de silabismu pentru dialectul Macedo-Romanu (sub dialectul de Crusova) de Tascu Iliescu (Crusovénu). Bucuresci, 1882; 47 pages in-12.

Lou XIV Juliet 1880. Coumpliment à moun amic Ernest Michéu, per Louis Lambert; in-8°, 14 pages.— Fort jolie poésie, écrite en pur dialecte de Montpellier.

La Fourtuna de Cristòu, par Charles Gros. Montpellier, imprimerie Firmin et Cabirou, 1882; in-4°, 15 pages.

Achille des Rieux. Le Chant du Paria. Troisième édition. Paris, Dentu, 1881; in-12, 360 pages.

La Tribuno de Tounin, vo leis Nasquos d'un soucialisto, en dialecte marsihes, per un noumad A.-L. Granier, forgeiroun. Marseille, Garnaud, édit., 6, quai du Port, 1880; in-8°, 8 pages.

Auguste Fourès. La Cigogno (pouémo patrioutic). Tulle, 1882; in-8°, 4 pages.

Fourès (Auguste). Les Sirventes vehements : la Coco del pople (le Gâteau du Peuple). Marseille, imprimerie de la *Ligue du Midi*, 1882; in-8°, 8 pages.

P. Chassary. Pecats mignots. Douge poutouns raubats à ma capouneta de musa. Mende, 1882; in-8°, 16 pages.

Les Blacas, Légende et Documents, par J.-E. Doste. Marseille, Marius Lebon, libraire, 1876; in-8°, 15 pages.

Extrait du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, publié sous la direction du Dr A. Dechambre. Paris, G. Masson (Région danubienne. Roumanie, p. 556-628. Obédénare).

*
* *

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Par M. Clair Gleizes:

Noëls français et provençaux, par le R. P. Roche, récollet. Marseille, 1860; in-12, 160 pages;

Biographie provençale. E. Raymonenq, J.-B. Laugier, par Robert Reboul. Marseille, 1878; in-8°, 12 pages;

Almanach populaire illustré de la Suisse romande. 1re année. Lausanne, 1871; in-12, 112 pages;

Michel Chevalier. Religion saint-simonienne. Politique industrielle. Système de la Méditerranée. Paris, 1832 ; in-8°, 56 pages ;

Chevalier (Michel): Système de la Méditerranée (articles extraits du *Globe*). Paris, au bureau du *Globe*, 1832 ; in-8°, 58 pages.

Par M. Jules Blancard :

Martin (de Clansayes): Fragments inédits de l'histoire du Dauphiné. Orange, Escoffier, 1838. (Copie par M. Jules Blancard de deux textes dauphinois et d'un texte latin reproduits dans cet ouvrage. Elle est accompagnée d'une version de ces trois textes en langage actuel de Saint-Paul-Trois-Châteaux.) Ms. in-4° de 28 pages.

Par divers :

Vingt journaux renfermant des textes ou des indications utiles pour les études de la Société des langues romanes. MM. Frédéric Mistral (2), Fricon (3), Louis Roumieux (1), Clair Gleizes (5), de Berluc-Perussis (3), A. Fourès (1), Roque-Ferrier (1), l'abbé Pascal (1), Frizet (1).

*
* *

Nous appelons l'attention de nos lecteurs et de tous les amis de notre ancienne littérature sur le passage suivant, extrait du discours prononcé par M. le Ministre de l'instruction publique dans la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes (15 avril 1882):

« Aux efforts de l'Administration s'unissent les efforts des savants et leurs heureuses trouvailles. Je vais commettre peut-être une indiscrétion, mais j'y suis autorisé. Un savant professeur de l'Ecole des Chartes, M. Paul Meyer, vient de découvrir à la bibliothèque de Cheltenham, en Angleterre, le ms. d'un poëme de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle, que les savants, les connaisseurs, n'hésitent pas à mettre, à peu de chose près, au niveau de la *Chanson de Roland:* c'est l'histoire intime et poétique d'un personnage militaire et diplomatique de la fin du XIIe siècle, qui partageait ses services et ses loisirs entre la France et l'Angleterre ; on l'appelait Guillaume le Maréchal.

» On doit à M. Paul Meyer cette découverte, dont le monde savant attend les révélations les plus saisissantes, quelque chose de comparable, je le répète, aux inestimables trésors de la *Chanson de Roland.* »

Nous attendons, avec une impatience que plus d'un partagera et que tous comprendront, la publication, qui ne peut qu'être prochaine, de cette œuvre capitale.

Nescio quid majus nascitur Iliade!

Heureuse l'érudition de pouvoir vulgariser chez nous la connaissance de chefs-d'œuvre jusque-là tout à fait inconnus, et dont la subite apparition éclaire et agrandit encore notre vaste horizon littéraire. Quelle opportune et définitive réponse aux détracteurs impénitents de notre littérature du moyen âge!

Le Gérant responsable: Ernest HAMELIN.

Montpellier. — Imprimerie centrale du Midi. — Hamelin frères.

DIALECTES ANCIENS

LE TROUBADOUR

PAULET DE MARSEILLE[1]

Nous ne possédons pas de biographie provençale de Paulet de Marseille, aucun autre troubadour ne le mentionne ; c'est donc seulement dans ses œuvres que nous pouvons puiser des renseignements sur son compte.

Les mss. nous ont conservé, sous le nom de Paulet de Marseille (Bartsch, *Grundriss*, p. 165, nº 319), huit pièces qui malheureusement ne nous apprennent pas grand'chose de leur auteur, mais qui nous permettent pourtant de fixer l'époque où il a vécu et chanté. Dans la *tornada* de trois de ces pièces (nºs 1, 2, 3 ci-après), il fait l'éloge de Barral de Baux. Celui-ci, fils de Hugues de Baux et de Barrale, fille de Barral, vicomte de Marseille, le célèbre ami des troubadours, fut nommé sénéchal de Venaissin par le comte Raimond VII de Toulouse, en 1233 (Papon, *Hist. de Provence*, II, 313). En 1250, étant podestat de la ville d'Arles et de celle d'Avignon, il promit secrètement à la reine Blanche de faire tous ses efforts pour engager les habitants de ces deux villes à se mettre, les uns sous l'obéissance de Charles d'Anjou, comte de Provence, les autres sous celle d'Alfonse de Poitiers, comte de Toulouse, à condition pourtant qu'après leur mort ces villes reprendraient l'ancienne forme de leur gouvernement, et ses efforts furent couronnés de succès (Papon, *Hist. de Prov.*, II, 233). Il suivit plus tard Charles d'Anjou en Italie, où il fut nommé podestat de Milan (D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, VI, 129), et il mourut en 1270 grand justicier de Naples (Millot, *Hist. litt. des Troub.*, II, 138, et Diez, *Leb. und Wke*, p. 586). C'est donc dans la période comprise entre 1230 environ et 1270 que les trois pièces en question doivent avoir été composées, mais il n'est pas possible d'en fixer la date plus exactement.

Une autre chanson est présentée par le poëte au « noble infant Jac-

[1] Cf. Millot, *Hist. litt. des troubadours*, III, 138; *Histoire littéraire de la France*, XX, 553 ; Diez, *Leben u. Werke d. Troub.*, p. 583 ; Balaguer, *Hist. politica y litt. de los trovadores*, IV, 7 ss.; Milá y Fontanals, *los Trovadores en España*, p. 212.

ques » (n° 4). C'est Jacques, fils de Jacques Ier d'Aragon, né à Montpellier le 20 mai 1243 (Cf. de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*, II, 82), qui succéda à son père dans les états de Roussillon, de Montpellier et dans le royaume de Mayorque (*Art de vérifier les dates*, I, 753). Il fut couronné roi en 1276 (Vaissete, *Hist. de Languedoc*, VI, 190); donc la chanson, qui lui donne le titre d'infant, doit être antérieure à cette année. C'est à lui que le poëte l'adresse, « parce qu'il est bon, libéral, plein de nobles qualités et qu'il sait bien faire son devoir. » C'est, selon toute probabilité, à la conquête de Murcie (1266), due en grande partie à la bravoure des deux infants Pierre et Jacques (Cf. de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*, II, 365), que le poëte fait ici allusion. La pièce serait donc à placer entre 1266 et 1276.

Dans la même chanson (strophe 5), le poëte nomme le comte de Provence, c'est-à-dire Charles d'Anjou (1246-85). « Si le comte de Provence, dit-il, *on es valors e pretz prezatz*, m'éloigne d'elle (c'est-à-dire de sa dame), cela ne sera pas un honneur pour lui. » Je ne sais pas donner l'explication de cette phrase. Du reste, je reviendrai tout à l'heure à cette strophe.

Aucun renseignement ne nous est fourni par la chanson n° 5.

Le n° 6 est un *planh* composé à la mort de Barral de Baux; il est daté, par cela même, de 1270. Malheureusement, comme presque toutes les poésies de ce genre, ce planh ne contient que des louanges générales du défunt, sans aucun détail précis. Nous y apprenons pourtant que la cour de Barral était gaie et libérale (v. 36 ss.), que les chevaliers et les jongleurs y étaient bien reçus (v. 17 ss.) et que Paulet lui-même avait profité de la bonté et de la libéralité du seigneur de Baux (v. 25 ss.).

Les mss. contiennent encore deux poésies sous le nom de Paulet de Marseille. La première (n° 7) est un sirventes composé en faveur du prince Henri de Castille. Celui-ci, frère du roi Alphonse X, s'était révolté contre le roi son frère et avait essayé de soulever contre lui une partie de ses états. Ayant échoué dans cette entreprise il dut quitter son pays et se réfugia d'abord à la cour du roi d'Aragon, puis à Tunis. Apprenant l'établissement de Charles d'Anjou à Naples, il alla le trouver et fut bien reçu par le roi, qui lui remit sa charge de sénateur de Rome. Mais quelque temps après il le quitta, embrassa le parti gibelin et s'unit avec Conradin en 1268 (Cf. Gaufridi, *Hist. de Prov.*, I, 159). Après la défaite de ce prince, il s'enfuit au Mont Cassin, dont l'abbé le fit arrêter et l'envoya à Charles, qui le condamna à une prison perpétuelle, et ce ne fut que vingt-cinq ans après qu'il en sortit, à la prière du roi Sanche de Castille (Papon, *Hist. de Prov.*, III, 39 ss.). Cette captivité du prince castillan excita l'indignation des

troubadours. Bertòlomeu Zorgi (Mahn, *Ged.*, 571, 5 et 6) éleva, en 1268, sa voix contre Charles d'Anjou et exhorta le roi Alphonse à ne pas laisser son frère dans une situation si honteuse. Folquet de Lunel (ed. Eichelkraut, II, 45) demanda, en 1272 ou 1273 (*ib.*, p. 9), sa mise en liberté. Les mêmes sentiments sont exprimés dans le sirventes en question. « Toute l'Espagne, dit le poëte, doit être affligée, et Rome doit plaindre son sénateur (v. 7-8); le roi Alphonse doit réclamer son frère (v. 18); car il ne convient pas à un roi comme lui de laisser en prison un membre de sa famille (v. 31-33) »; et il comble d'invectives les Allemands, qui « ont honni leur pays en laissant le preux Henri seul sur le champ de bataille (v. 19-24). » — Le sirventes date donc de 1268.

La dernière pièce attribuée par les mss. à Paulet de Marseille est une pastourelle remarquable par son contenu, puisqu'elle traite de politique, tandis qu'en général, comme on sait, les pastourelles racontent des aventures amoureuses[1]. Le poëte rencontre une bergère, à laquelle il offre son amour. La belle le repousse, et, changeant de propos: « Pourquoi, demande-t-elle, le comte de Provence est-il si cruel envers les Provençaux? Pourquoi veut-il déshériter le roi Mainfroi, qui ne lui a fait aucun mal? » (strophe 3). « C'est à cause de son orgueil, répond le poëte, que le comte d'Anjou est sans clémence pour les Provençaux, et c'est le clergé qui le pousse à dépouiller le roi Mainfroi, qui maintient prix et valeur. » Mais le poëte se console par la pensée que « jamais d'orgueil aucun bien n'est venu à personne », et il croit que les Français échoueront dans leur entreprise, si seulement le roi Mainfroi s'accorde bien avec les siens (strophe 4). — « Et l'infant d'Aragon (sc. Pierre, fils de Jacques Ier), demande de nouveau la bergère, ne viendra-t-il pas réclamer ce qui a appartenu à sa famille (*i. e.* la Provence) (v. 56-60)? » La strophe 6, qui contient la réponse du poëte, est mutilée; il y dit que les Provençaux désirent la présence de l'infant, et il souhaite à ce dernier tout le trésor du pape. Dans la septième strophe, la bergère exprime son désir de voir unis l'infant d'Aragon et Édouard d'Angleterre, désir partagé par le poëte, qui espère que ces deux princes commenceront bientôt un jeu grâce auquel maints heaumes seront brisés et maints hauberts démaillés. Il finit en exprimant à la bergère sa satisfaction de ce qu'elle a loué l'infant, « à qui valeur plaît plus qu'à tout autre. » — Il résulte des vers 33-34 que la pastourelle a été composée après que Charles d'Anjou eut commencé son expédition en Italie, mais avant la ba-

[1] On trouve pourtant déjà parmi les poésies de Guiraut de Bornelh une pastourelle où le poëte s'occupe des affaires du temps (Mahn, *Werke*, I, 206). Cf. Bartsch, *Grundriss*, p. 37.

taille de Bénévent; elle est donc à placer entre le 25 avril 1265 et le 26 février 1266.

J'ai dit que le sirventes et la pastourelle sont attribués à Paulet de Marseille par les mss.; mais en est-il bien l'auteur? Cela me semble extrêmement douteux. Et voici pourquoi:

1° Le poëte qui avait écrit les vers : « E sil coms, on es valors, de Proens', e pretz prezatz » (n° 4, 41) et l'auteur de la pastourelle si hostile au comte d'Anjou et du sirventes, composé en faveur de son ennemi, ne peuvent pas être une seule et même personne.

2° Barral de Baux, comme je l'ai dit plus haut, était partisan de Charles d'Anjou, qu'il suivit en Italie. Est-il probable que le troubadour offrît ses chansons à un homme dont les opinions politiques différaient si profondément des siennes, qu'il déplorât dans les termes les plus sympathiques la mort d'un seigneur qui avait embrassé le parti du comte d'Anjou, pour lequel l'auteur de la pastourelle professait une haine si vive? De l'autre côté, peut-on supposer que Barral eût protégé et favorisé jusqu'à sa mort (et le planh de Paulet prouve qu'il n'avait pas cessé d'être plein de bonté pour lui) un troubadour qui se prononçait si énergiquement contre le comte, son maître (n° 7, 40; n° 8, 43), et qui souhaitait la défaite de l'armée (n° 8, 51 ss.), dans l'avant-garde de laquelle combattait son propre fils ? (Cf. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, VI, 129.)

3° Le sirventes (n° 7), dans le seul ms. qui le contienne (Bibl. nat., fr. 856), est la dernière des poésies qu'on y attribue à Paulet. Il se pourrait donc que ce fût l'œuvre d'un autre troubadour, ajoutée par erreur aux chansons de Paulet par le copiste. La pastourelle, elle aussi, est la dernière dans l'ordre des poésies conservées par le ms. 1749 de la B. N. sous le nom de Paulet de Marseille; mais, comme il n'y en a que deux, cette considération est sans valeur pour notre recherche.

Il semblerait que ces raisons, et particulièrement la première, devraient résoudre la question d'une manière décisive. Pourtant il n'en est pas ainsi, car:

1° La strophe 5 du n° 4 (la seule pièce de Paulet qui se trouve dans deux mss.), laquelle contient la louange du comte Charles, manque dans un des deux mss. Il se pourrait donc qu'elle eût été ajoutée après coup, et, par conséquent, elle ne peut fournir de base pour un jugement décisif.

2° Il se pourrait bien que Paulet eût déjà dédié ses chansons à Barral du temps que le comte Raimon Berenger de Provence vivait encore, et qu'il eût continué à le faire même lorsqu'il ne pouvait plus partager ses opinions politiques, et que, tout en restant dévoué au seigneur de Baux, il eût ouvertement et énergiquement combattu le

parti que suivait ce dernier, montrant en cela une franchise dont nous retrouvons un autre exemple chez Guiraut Riquier, à l'égard du roi d'Aragon (Diez, *L. u. W.*, p. 521). D'un autre côté, il se pourrait que Barral, par affection pour le poëte, lui eût pardonné ses poésies. Boniface II de Montferrat ne pardonna-t-il pas à Raimbaut de Vaqueiras un délit beaucoup plus grave? (Cf. Diez, *Leb. u. Wk. d. Troub.*, p. 284.)

3o Il reste enfin le témoignage des mss. qui attribuent le sirventes et la pastourelle à Paulet de Marseille. C'est là, j'en conviens, une raison bien faible, puisqu'on sait bien que les indications des mss. à cet égard sont très-souvent trompeuses et erronées. La chanson de Grimoart (Cf. Stimming, *Jaufre Rudel*, p. 57) en donne un exemple éclatant; quoique le poëte se nomme dans la dernière strophe, les deux mss. qui nous ont transmis la chanson l'attribuent à Jaufre Rudel.

Nous arrivons donc à cette conclusion, qu'il est extrêmement probable que le sirventes et la pastourelle ne sont pas de Paulet, mais qu'on ne saurait positivement l'affirmer. En tout cas, si l'on admet qu'il en est l'auteur, on doit regarder comme apocryphe la strophe 5 du no 4.

J'ai dit en commençant que Paulet de Marseille n'est mentionné par aucun autre troubadour. Peut-être ai-je eu tort de parler d'une manière si absolue. Il existe (no 9) une tenson entre Guiraut Riquier et trois autres interlocuteurs, dont l'un est nommé Paulet. Guiraut Riquier lui demande, si le roi Alphonse et celui qui possède la Pouille l'invitaient le même jour à venir les voir, quelle est celle des deux invitations qu'il accepterait (v. 7-8). Paulet répond qu'ayant déjà vu une fois le roi Alphonse, il aime mieux aller voir le roi de Pouille, qui « met en bas le faux clergé (v. 30 ss.). » Comme Guiraut Riquier était contemporain de Paulet de Marseille et que nous ne connaissons pas d'autre troubadour du nom Paulet, il est bien possible que ce fût à lui que s'adressât la question de Guiraut; cela d'ailleurs ne saurait être que dans le cas où Paulet de Marseille serait réellement l'auteur de la pastourelle, car les idées de l'interlocuteur de Guiraut sur le clergé sont les mêmes que celles qui sont exprimées dans la pastourelle. Mais si, comme je crois, la pastourelle n'est pas de lui, elle pourrait bien être l'œuvre de l'interlocuteur de Guiraut Riquier. Nous aurions alors deux poëtes du nom de Paulet, ce qui expliquerait l'erreur des mss., attribuant à l'un deux poésies qui appartenaient à l'autre. La pièce est postérieure à 1252, année où commence le règne d'Alphonse X de Castille, cité au vers 7. Le roi de Pouille, ennemi de l'Église, du v. 31, peut être ou Conrad (1250-54), ou Mainfroi (1258-1266); Conradin, qui régnait de 1254-58, étant hors de question, puis-

qu'il n'avait que deux ans à son avénement au trône (*Art de vér. les dates*, III, 817). La pièce doit donc avoir été composée entre 1252 et 1254, ou entre 1258 et 1266.

J'ai parlé longuement des pièces 6, 7, 8, 9. Il me reste à dire un mot sur les nos 1-5. Ce sont des chansons d'amour, qui sont assez agréablement écrites. Elles n'ont rien d'original, mais ce qui leur donne une certaine valeur, c'est qu'il y a parmi elles une *retroencha* (no 4) et une *dansa* (no 5), genres de poésie dont les exemples sont assez clairsemés dans la littérature provençale.

La *retroensa, retroencha* ou *retroncha*, est nommée ainsi parce que les strophes en sont des *coblas retronchadas* (*Leys*, I, 346). Les strophes sont nommées *retronchadas* : 1o si à la fin de chaque vers, ou de deux en deux vers, ou de trois en trois ou plus, ou à la fin de chaque strophe, on répète le même mot ; 2o si l'on répète dans chaque strophe, un même vers ou deux (*Leys*, I, 286). La *retroensa* de Paulet de Marseille appartient au second genre ; les deux derniers vers se retrouvent à la fin de chaque strophe. Les exemples de ce genre sont très-rares ; Bartsch, *Grundriss*, p. 35, n'en cite que quatre : trois de Guiraut Riquier (Mahn, *Werke*, IV, 80 ss.) et un de Joan Estève (*Parn. Occ.*, p. 347, Azaïs, *Troub. de Béziers*, p. 106). Un autre exemple s'en trouve dans une poésie inédite de Tomier et Palaizi (ms. Estense [D d'après Bartsch], fol 198). « De chantar farai una demessa », où chaque strophe finit par les deux vers :

Segur estem, seignors,
E ferm de ric socors.

La *dansa* de Paulet (no 5) offre la construction prescrite par les *Leys* (I, 340) pour ce genre de poésie. Elle a un refrain, trois strophes, dont la fin est conforme au refrain quant à la mesure et à la rime, et une *tornada* qui remplit les mêmes conditions. Le commencement de chaque strophe présente la même mesure et aussi (ce qui n'est pas de rigueur) les mêmes rimes, et il diffère, quant à la rime, du refrain. Les vers n'ont pas plus de huit syllabes, et le refrain est de quatre vers ; c'est-à-dire qu'il est de la mesure d'un demi-couplet, moins deux vers (el respos deu esser del compas de meja cobla o quaysh, so es mays o mens de dos vers).

Quant à la métrique, les poésies qui suivent n'offrent pas grand' chose à remarquer. Voici les formules du rythme de chacune d'elles[1].

No 1. 7a4b* 7a4b* ‖ 7c7c7d7d7e7e4f5f7f *Coblas unissonans.* (*Leys*, I, 278).

No 2. 7a7b 7a7b ‖ 7c7c7d7d7e7e7f5g* *Coblas unissonans.*

No 3. 7a8b 8b7a ‖ 8c8c6d6e7d6e6f* *Coblas unissonans.*

No 4. 7a7b 7a7b ‖ 7c7c7d7d7e7e *Coblas unissonans.*

No 5. Refranh: 7a7a6b*6b* Coblas: 5c*5c*5d5d5e*5f5e*5f7a7a6b*6b*. Tornada: 7a7a6b*6b* *Coblas unissonans.* Les strophes sont des *coblas equivocas* (*Leys*, I, 278), parce que les rimes sont *equivocs*, c'est-à-dire que les mots qui riment l'un avec l'autre sont égaux quant à la forme, mais diffèrent quant au sens (*Leys*, I, 190).

No 6. 10a10b 10a10b ‖ 10c*10c*10d10d *Coblas unissonans.*

No 7. 10a*10a*10*a10*a4b10b. La rime *b* reste la même (ic) dans toutes les strophes; la rime *a* change à chaque strophe. Je n'ai trouvé aucun autre poëme présentant le même rythme que ce sirventes.

No 8. 8a8b8a8b8a8b ‖ 7c7d7c7d 7c7d7c7d *Coblas doblas.*

No 9. 10a10b* 10a10b* ‖ 10b*10a10a10b*10b* *Coblas unissonans.*

La césure des vers décasyllabiques (les vers de moins de dix syllabes n'ont pas une césure réglée) se trouve dans la plupart régulièrement après la quatrième syllabe accentuée. Pourtant la césure lyrique (après la quatrième atone) se trouve assez souvent: 6, 7, 24, 36, 38, 40, 44 (7, 4, 7, 14, 26, 36)[2]; (9, 4, 6, 16, 18, 24, 25, 27). La césure se trouve après la sixième syllabe accentuée: (7, 6), (9, 31, 33) et après la cinquième accentuée: 6, 4.

La *tornada* est irrégulière, c'est-à-dire qu'elle n'est pas de la mesure de la seconde moitié de la dernière strophe (*Leys*, I, 388) dans le no 1, où la strophe a 13 vers, et la *tornada* seulement 3; dans le no 3, où la strophe a 11 vers, et la *tornada* 7; dans le no (7), où la strophe a 6 vers, et où il y a deux *tornadas* de 5 vers.

Si dans le milieu du vers deux voyelles se rencontrent, l'une à la fin

[1] Les chiffres indiquent le nombre des syllabes, les lettres les rimes, les astérisques les rimes féminines. Les traits horizontaux désignent les divisions de la strophe; les doubles traits verticaux la *diesis*.

[2] J'ai mis entre parenthèses les citations des pièces qui, selon mon opinion, ne sont pas de Paulet de Marseille.

d'un mot et l'autre au commencement du mot suivant, il y a ou élision, ou aphérèse, ou synalœphe, ou enfin l'hiatus reste.

Elision: 1, 23, 32, 51, 52, 60, 61; 2, 9, 24, 30, etc.

Aphérèse: 1, 46, 47; 2, 25, 33, 57; 4, 36; (7, 38); (8, 7); (9, 5, 7).

Synalœphe: 1, 63; (7, 10); (9, 3, 5).

Hiatus se trouve: *a*) si la voyelle ne peut pas être élidée: ieu estei, 1, 32; ieu enten, 1, 51; ni anc, 2, 31; deu esser, 2, 52; re 'estenet, 3, 27, etc. ; — *b*) si la voyelle peut être élidée: autra e 1, 60; ira e 6, 6 que auzitz 6, 31 (que ades 8, 63; que ama 8, 88. Proensa e 8, 116). La voyelle à la fin du mot est appuyée par la césure: 6, 36, acuelha ‖ en; 6, 38, aculhia ‖ en; 6, 40, era ‖ a.

ORDRE DES POÉSIES DANS LES MSS.

Bibl. Nat. fr. 856 (= *C*)

Er quel jorn son belh e clar	fol. 321a
Ges pels crois reprendedors	fol. 321b
Si tot nom fas tan sabens	fol. 321c
Aras qu'es lo gais pascors	fol. 322a
Bella donna plazens ai	fol. 322b
Razos non es que hom deja chantar	fol. 322c
Ab marrimen e ab mala sabensa	fol. 322d

Bibl. Nat. fr. 1749 (= *E*)

Aras qu'es lo gais pascors	p. 169a
L'autrier m'anav'ab cor pensiu	p. 169b

Bibl. Nat. fr. 22543 (= *R*)

Senh' En Jorda, sius manda Livernos	fol. 74a

I[1]

Ms. C., fol. 321a. Inédit.

I. Er [2] quel jorn son belh e clar [3],
Vu[elh] ab conhdia

[1] Je dois les copies des poésies inédites de Paulet de Marseille à l'obligeance de mon ami M. Charles Ollerich, qui a aussi bien voulu collationner les pièces déjà publiées. Je tiens à lui exprimer ici publiquement mes sincères remerciements.

[2] J'ai gardé l'orthographe du ms.; seulement, j'écris toujours *lh* et *nh* pour désigner le *l* et *n* mouillé, je mets *i* pour *y* dans les diphthongues, et je distingue *i* de *j*, *u* de *v*.

[3] La première strophe est mutilée par une coupure. Je mets entre crochets

... st un vers... u sairet far
[Se]s maestria.
[Quan] per gauch [de]l temps no[velh]
[El bosc s'ale]gron l'auzelh,
Et ieu m'alegri, quar mi
Sovel iorn ser e mati
Be aman de la gensor
Que ten mor cor en doussor
Tal que nom sen
Nulh greu pessamen,
Quar am en luec tan valen.

II. En senhor dous ab amar
Sui tota via,
Que vei lieis cui tenc plus car
Que ren que sia,
Per que temen sieus m'apelh
Lauzan son gai cors isnelh,
Vas cui soplei et acli.
Et anc pueis pos que la vi,
Sa fina fresca color,
No dezirei autr' amor
Ni non aten
Aver iauzimen
Mais de lieis a cui me ren.

III. Ses cor morn me fai estar
La nueit el dia
Silh quem promes que, si dar
S'amor devia,
Dar la m'ia, don m'es belh
Qu'ieu estei en son capdelh
Per tostemps mais serven li
Lejals, humilhs, ab cor fi,
Dizen m'en vera lauzor.
M'aura ferm per servidor

les restitutions que je propose. Le premier vers est aussi mutilé ; il y a dans le ms.:...*quel iorn son...lh e clar;* mais le vers se trouve, tel que je l'ai imprimé, dans l'index du ms.

A mon viven,
Quar non ai talen,
Mas de servir son cors gen.

IV. Ges un torn nom puesc lunhar
De lieis que mi a
Mon cor ni puesc oblidar
Sa cortezia,
Que quan dejos son mantelh
Mi det rizen un anelh,
Li'n dei mi conques aissi
Que pueis mon cor no'n parti.
Mas tant es de gran valor,
Qu'ieu ai que no m'am temor,
Mas coralmen
L'am tan qu'ieu enten
Qu'amar mi degr' eissamen.

V. Son adorn belh cors ses par
Gai, cui jois guia,
No puesc ni sai tan lauzar
Quol tanheria.
Tan cum fai roza plus belh
Vezer que fuelh' en ramelh,
Fai plus bel vezer leis qui
Parla mielhs qu'autra e ri
Tan gen qu'ieu tenc a legor
Lo ris vezer, e vens flor
Qui eis d'aguilen
De beutat plazen
Silh de sa cara rizen.

VI. Mon chant prezen
Al senhor valen
Del Baus, qu'en totz bes s'aten.

II

Ms. C., fol. 321b. Inédit.

I. Ges pels crois reprendedors

46, lim ; a si. — 52, degeyssamen. — 61, allegor.

Lauzengiers, cui desplatz chans
E gai solatz e valors
E largueza e bobans,
Nom dei tener de chantar,
Ans me dei mielhs alegrar;
Per qu'ab la gaja sazo
Vuelh far novelha chanso,
Quar amors m' a fag chauzir
En tal don nom puesc partir
Mon cor, e sai que tan val
Qu'ieu l'am ab temensa.

II. E qui fals lauzenjadors
Cre, non er ja benanans
Ni ja non aura secors
D'amor, ni pros ni prezans
Non er selh que vol renhar
Ab lur fals cosselh, e quar
Non pot nulhs hom far son pro
Que los crezon, ma razo
E mon sen e mon cor vir
Ves lieis on son mei dezir,
Quez a beutat natural
Plazen qu'ades gensa.

III. E si'm breu nom vens amors
Lieis de cui si fis amans,
A mon dan er sa colors
El dous ris el belhs semblans,
Qu'amors lam fai dezirar
Si que d'als no puesc pensar,
Ni anc, pos vi sa faisso,
Pueis mos cors ses lieis no fo.
Don morrai, si'm breu sufrir
Non denha qu'ielh puesca dir,
Cossi ab fin cor lejal
Li port benvolensa.

IV. Pero tan m'es grans honors,
Quar l'am, que si tot m'es dans,

Ges per so nom vir alhors,
Ans es fis, ferms mos talans
En son plazer dir e far.
Quar viu de beutat ses par,
Mi ren e m'autrei em do
A lieis que ses guizardo
Vuelh mais lejalmen servir,
Sil platz, que d'autra jauzir,
Tostemps mais ab cor aital
Qu'autr'amors nom vensa.

V. E pus dizen en lauzors
Veras li sui mercejans,
Merces, de que totz bes sors,
M'en deu esser ajudans
De lieis cui me fa amar
Fin' amors ses oblidar
Son gen cors, qu'en sa preizo
Doussa mi te, don m'es bo
Tan que ges no'n vuelh issir,
E platz me, quan la remir,
Si que non puesc far jornal
Ab tan de plazensa.

VI. Li gentil noble fait bo
De sel on tug bon aip so,
Son tan valen, cui que tir,
. . . .
De mon senhor En Barral
Del Baus sa valensa.

III

Ms. C., fol 321c. Inédit.

I. Si tot nom fas tan valens
Faitz, cos tanhon ad amador
A far, chantar dei per amor
A cui sui obediens,

51, meces.— 64, Ce vers manque dans le ms.

Que sai quez a tan de poder
Que tot so que fai, fai voler,
E si tost fai amar
Lo bas cum l'aut nil ric
Per qu'ieu...........
[A] lei de fin a[mic]
........m'agensa

II. ....
....
....
....
....
....
....
...................enic
Quar sens la te ses par
De pretz, per qu'ieu ver dic
Lauzan sa captenensa.

III. Per qu'ieu no serai ja lens
A retraire sa gran valor
De lieis qu'a de beutat la flor
Ab gentils captenemens,
Ni nom puesc per re estener
De lieis amar, si tot doler
Mi fai e sospirar,
Em fai semblar antic,
Quar lo joi nom vol dar
Per quel gelos mendic
Venon en dechazensa.

IV. A! com trais gen doussamens
Lo cor din del cor ses dolor
Al prim que ieu vi sa color,
E sui li tan be volens
Que ges nom puesc aver lezer

12-20. E pus an... ques vol n... fai ben am...
.... mercey hu... mi ten ent... maynt ple...
... fan uiure...

Del sieu gentil cors pro vezer.
Don murrai ses tardar,
Quar fin'amors nom gic
Nulh autra dezirar,
Sil mals me fai destric,
Que mos cors per lieis sensa.

V. E fora de joi manens,
Sil belha plazens, qu'ieu azor,
Per languimen e per tristor
De lauzengiers maldizens,
Mi denhes per sieu retener,
O sivals qu' o fezes parer.
Pueis nom calgra doptar
Dels gelos lur prezic,
Quar tals me fai chantar
On fis pretz trob' abric
E valors mantenensa.

VI. Mo senh' En Barral sap valer
Tan que ieu non ai pro saber
A sos grans faitz lauzar,
Tan son noble e ric,
Que pretz a fin e car;
E si vertat non dic,
De joi aj' ieu falhensa !

IV

Ms. C , fol. 322a; E, pag. 169a. Inédit.

I. Aras qu'es lo gais pascors
Vengutz floritz e fulhatz,
Mi destrenh si fin' amors
Per lieys a cui mi sui datz,
Qu'autr' a(mor) non puesc voler
(Ni d'autra) joi non esper ;
E doncx (s'amors no lim fai
Sove)nir, per lieis murrai,

50, que. — 56, Mossen hen. — 57, quieu. — 62, agieu.

Que nueit e jorn en) sospir,
Tan (l'am e tant la dezir).

II. Tant es (nobla sa ricors
E sos belhs cors gent) formatz,
(Quel mielhers dels amadors
For' en lieis) amar honr(atz
Que l'ames. Tan sap valer
Que) de totz sap (retener
Grat que vezon son cors) gai,
Vas c(ui ai cor tan verai,
Que nueit) e jorn en sospir,
Tan l'am e tant la dezir.

III. Elh fina (fresca colors
De sa clara plazen) fatz
Vens (de beutat las gensors,
El gais) covinens solatz,
Qu'ilh a, lam fai tan plazer
Que no la puesc pro vezer,
Et aissam ten en esmai,
Tan m'abelis e mi plai,
Que nueit e jorn en sospir,
Tan l'am e tant la dezir.

IV. Mas trop m'enfoli folhors
Al prim que li grans beutatz
De sos huelhs galiadors
Fes mos huelhs outracujatz
Envejos de si, e per
Re no'n puesc mon cor mover.
E doncs cui en blasmarai ?
Mos huelhs ; qu'als blasmar non sai.
Las! que nueit e jorn sospir,
Tan l'am e tan la dezir.

V. E sil coms, on es valors,
De Proens', e pretz prezatz,

19, e iorn] dormen E. — 28, aisse pem en C ; ai sa demen E. — 29, las que dormen e. s. E. — 39, las quen dormen en s. E. — 41-50, manque dans E. — 42, proensa pretz C.

Me luenha de lieis, honors
Non l'er, e sai qu'es vertatz,
Que drutz non deu dan tener
A fin amic jorn ni ser,
Per qu'ieu no crei ni creirai,
Qu'el me tenha dan hueimai,
Que nueit e jorn en sospir,
Tan l'am e tan la dezir.

VI. Al nobl' efan, on es sors
Fis pretz, que non es malvatz,
En Jacme, cui es doussors
Dars e tot so qu'als pros platz,
Prezen mon chan, quar per ver
Sap gent far tot son dever.
Mas de la belha cui ai
Dat mon cor, nol partirai,
Que nueit e jorn en sospir,
Tán l'am e tan la dezir.

V

Ms. C, fol. 322b. Inédit.

I. Belha dompna plazens: Ai!
Dic soven quar ieu nous ai,
Car vos am, que qu'ieu n'aja,
Mais Landrics no fes N'Aja.

II. Vostra chaptenensa,
Don sui chaptenensa,
Tenc ades el cor,
E si tot m'acor,
Ges mos cors non sia
D'amar finamen
Vos, on que ieu sia,
E si tot no m'en

51, notblenfan honeisors E. — 52, es ges m. E. — 54, dars tot so quals pros plus platz E. — 58, cors nom E. — 59, las quen dormen e. s. E. — 3, uaya. — 4, quenricx.

Jauzisc de fin cor verai
. . . .
. . . .
Devetz m'esser veraja.

III. Vostre cors m'agensa
Tant, quar ades gensa,
Que mos cors en mor,
E non ai demor
D'autra bell' amia.
E puesc a la gen
Dir que non etz mia,
Qu'al vostre cors gen
Mi dei cui amors m'atrai,
E d'amar vos no m'estrai,
Ni crezatz quem n'estraja
Per nulh mal qu'eu en traja.

IV. Dompna de valensa,
S'eram faitz valensa,
Ja mais per nulh for
Non issirai for
De vostra bailia,
Tan la truep plazen
. . . .
. . . .
Quar tot quan vos platz mi plai,
Que res qu'ametz nom desplai,
Ni crezatz quem desplaja
Nulha res qu'a vos plaja.

V. Bella dona, ges no sai,
Quous puesca per nulh essai
Tochar jos vostra saja,
S'ans merces nous assaja.

14-15, Ces deux vers manquent dans le ms. — 28, quen. — 35-36, Ces deux vers manquent dans le ms.

VI

Ms. C., fol. 322c. Publié par Raynouard, *Choix*, IV, 74

I. Razos non es, que hom deja chantar
De so don a dolor e marrimen,
Mas mi cove en chantan remembrar
La mort del plus pro e del plus valen
Baro qu'anc fos mil an a en Proensa,
Qu'es mortz, don ai ira e malsabensa,
Quar elh era de totz bos aips complitz
E per los bos e pels autres grazitz.

II. A ! Proensal, vos devetz tug plorar
L'onrat senhor del Baus, quar veramen,
Pus l'onratz coms mori, a mi non par
Perdessetz tan cum ar, qu'anatz perden
De pretz lo fruit, la flor e la semensa
En mon senhor en Barral, don dolensa
Ai e mon cor, que tan fort sui marritz
Que ges non cug esser mais esbauditz.

III. E cavalher e donzelh e joglar
Devon venir en Proensa temen,
Quar selh es mortz que sabia renhar
Retenen grat de Dieu e de la gen,
Si qu'anc ves pretz nulh temps no fes falhensa
Ni anc nol plac nulh' hora recrezensa.
Ar es pretz mortz e paratges delitz
En Proensa, quar elh lor es falhitz.

IV. Ni eu las ! mais no cug per ver trobar
Tan bon senhor, tan franc, tan conoissen,
Que tot aquo sabia dir e far
Qu'a senhor car cove et estai gen.
Eras es mortz. Ai ! tan greu penedensa
Sufriran silh qu'avion benvolensa
Ab mon senhor En Barral, que auzitz
Era sos pretz per tot lo mon e ditz.

12, avetz perdut.

V. Dieus ques laisset per nos en crotz levar,
Per cui venran li bon a salvamen,
Li denh, sil platz, per merce perdonar
E l'acuelha en son renhe plazen,
Aissi com elh a bona chaptenensa
Aculhia en sa cort de plazensa,
El salv el gui aissi sanhs Esperitz,
Cum elh era a pretz capdelhs e guitz.

VI. Si per l'onrat frug de bona semensa,
Quez a laissat lo pros bars en Proensa,
No fos, quez es de pretz sims e razitz,
Ieu me fora de chantar relenquitz.

VII. De selh o dic cui es lo Baus gequitz,
Quar elh es sai de pretz sims e razitz.

VII

Ms. C, fol. 322d. — Publié : Rayn. *Choix,* IV, 72 ; Milá, *los Trovadores en España,* p. 212.

I. Ab marrimen et ab mala sabensa
Vuelh er chantar, si totchans no m'agensa,
Quar valors a preza gran dechazensa
E paratges es mermatz en Proensa,
Et ai enic
Mon cor per la preizo del pros N'Enric.

II. Ben deu esser marrida tota Espanha,
E Roma tanh e cove be que planha
Lo senador franc de bella companha,
Lo plus ardit de Burc tro en Alamanha.
A ! trop falhic
Quascus qu'el camp laisset lo pros N'Enric.

III. Tug l'Espanhol del Gronh tro Compostelha
Devon planher la preizo que ges belha
Non fo ni es d'En Enric de Castelha,
El reis N' Anfos, que tan gent se capdelha

37, corrig. *ab bona?*

Ab sen antic,
Deu demandar tost son fraire N'Enric.

IV. Alaman flac, volpilh, de frevol malha,
Ja lo vers dieus nous aiut ni vos valha,
Quar a N' Enric falhitz a la batalha.
Aunid' avetz Alamanha ses falha,
Malvais mendic,
Quar sol laissetz el camp lo pros N'Enric.

V. Que per valor e per noble coratge
Mantenia N'Enricx l'onrat linhatge
De Colradi ab honrat vassalatge,
El reis N'Anfos ab son noble barnatge,
Quez al cor ric,
Deu demandar tost son fraire N'Enric.

VI. No tanh a rei, quez a tan ric coratge
Quol reis N'Anfos e tan noble barnatge,
Lais estar pres home de son linhatge.
Doncs elh nos tric
Que no deman tost son fraire N'Enric.

VII. Recrezensa faran e volpilhatge
Tug l'Espanhol, silh que son de paratge,
Si'n breu de temps no fan tal vassallatge
Don sion ric,
E paupre silh que tenon pres N'Enric.

VIII

Ms. E, p. 169b. Publié : Mahn, *Ged.*, 514; Diez, *Leb. u. Wke.*, p. 583, vers 1-5; Rayn., *Choix*, V, 277, vers 29-38, 43-49 et 52-54.

I. L'autrier m'anav' ab cor pensiu
Per una ribeira en jos
Trobei pastora ab agradiu
Cors plazen, ab plazens faisos,
Que gardava anhels pres d'un riu
Soleta jost un bois folhos.

20, le.

Saludei la'n mantenen.
Pastoreta, dieus vos sal
Pu[s qu'ieu lo vos]tre cors gen
Am per fin a[mor coral.
El]am respos humilmen :
Senh[er, dieus v]os gart de mal.
Et apres respos [breumen]:
De vostr' amor non mi cal.

II. [Tosa, e] d'ivern e d'estiu
Non vi tant [belha com] es vos
Ni tan azauta, per [queus pl]iu
Que d'autra non soi envejos;
[Per qu'ira] volhatz que s'esquiu
De mi [e sia]l cors jojos.
Et ajatz en chau[zimen],
[D]ousa res plazen, c'aital
M'auretz [trastot mo]n viven
Com sol fin amic lej[al].
[El]am dis que ges talen
Non ai [d'amor], donc queus val,
Quar m'anatz tan enqueren?
Nous mou de sen natural.

III. Mas, sius platz, senher, digatz me
Del comte que Proensa te,
Per que los Proensals ausi
Nils destrui, qu'ilh nolh forfan re,
Ni per que vol ni cuj' aisi
Dezeretar lo rei Marfre.
Qu'ieu non cre qu'el l'agues tort
Ni de lui terra tengues,
Ni cug que fos a la mort
Del pros comte de Artes,
Ni ges del sagramen fort
Nolh mier mal que N'Ainaut fes
Qu'el morria, com mas ort
Noi te ni rendas ni ses.

20, ioioios. — 27, tan manque dans le ms.— 38, dartes.

IV. Toza, per l'erguelh c'a ab si
Lo coms d'Anjou, es ses merce
Als Proensals, elh clerc son li
Cotz e fozil, per que leu cre
Dezeretar lo rei que fi
Pres e valor fina soste.
Pero d'aitan me conort,
Que anc d'erguelh be non pres
Az ome, per c'a mal port
Venran lai, som par, Franses,
Sol c'ab los sieus ben s'acort
Lo valens ricx reis Marfres.
Pueis er el elh sieu estort,
Quelh clerc nos seran sotzmes.

V. Senher, aram digatz chantan
Del gentil enfan d'Arago,
Sius par que ja nulh temps deman
So que de son linhatge fo,
Pos que ric, jove, fort e gran
Lo troba hom e bel e bo.
Qu'ieu volria que ades
Demostres son valen cor
Als cobezes fals [engres]
[Orgol]los ab cui pretz mor
E caba................
Tro quels agues mes en l'or
.... els gites
De nostre lenguatg[e for].

VI. Toza, beus puesc dir de l'en[fan,
Si d]eus salut e vidalh do,
Que ja [per el patz] no auran
Li sieu enemic [ni perdo].
[El] Proensal restauraran
Per el lu[r bar]natge, quar so
Envejos de lui e p[res
Lo te]non ades del cor;

47, ques. — 56, ceran. — 61, ric e jove.— 74, Lo.

E quar te fin p[retz en pes]
E valor en son dreg for,
Volgra [que dieus] li dones
Del papa tot lo trezor,
[Quar ieu] me non cre qu'estes
Melhs la riq[ueza] d'Ector.

VII. Senher, ieu volgra de N'Audoart
E del nobl' enfan ferm amor,
Pos cascuns ha bel cors galhart,
E que ama pretz e valor,
Quar s'abdui eron d'una part
Conquistan, defenden lo lor,
Poirion viure grazit
Per maintas gens e lauzat.
Pos abdui si son issit
D'un linhatge per vertat,
Ja l'uns l'autre non oblit,
Que mais en seran onrat,
E pels amicx obezit
E pels enemicx doptat.

VIII. Tozal reis d'Arago hi gart,
Silh platz, son pretz e sa honor,
Et ieu prec li que non ho tart,
Si tot s'a de bon pretz la flor,
Quar ja pueis non auran regart
De rei ni neis d'emperador.
E pos larc et eissernit
Son abdui e bon armat,
Nos tanh que vivon aunit
Per ver ni dezeretat,
Ans sion per els bastit
Tost tal joc e entaulat,
Don sion elm escroisit
E maint alberc desmalhat.

IX. A l'enfan de pretz complit

84, doctor.—93, si manque dans le ms.—96, ceran.— 103, aura un. — 110, al.

Senher Peire, e amparat
Sion per el li faidit
De Proensa et onrat.

X. Tosa be m'avetz guerit,
Quar l'enfan avetz lauzat,
Quar non sai tan ben aibit,
A cui valors tan agrat.

XI. Senher, per l'enfan grazit
Peire, de pretz [aces]mat,
Seran enquar enrequit
Maint [paubre dese]retat.

XII. .... arrit
Mas pel nobl'e.....
...........sbaudit
Quar fin..........

IX

Ms. R, fol. 74a. Publié par Mahn, *Werke*, IV, 233.

I. Senh' En Jorda, sius manda Livernos
A si venir e Lautresc en un dia,
Sol per vezer, a cal atendretz vos?
E que sapchan d'ambas partz vostra via.
Et a 'N R. Izarn en eissa guia
Na Marqueza e Na Saissa la pros,
Et a 'N Paulet lo valens reis N'Anfos
E sel que ten Polha en sa bailia,
Per cor de dar; e quecx prena la tria.

II. Anc nom partic dejusta Livernos
Gr. Riquier, ans lo vei, on que sia,
Per que tenrai drech a Lautrec cochos
Per vezer lieis on joi ab pretz se lia,
Que vuelh vezer, car si tost no vezia
Son gentil cors e sas plazens faissos,

123, seraun. — 126, notble.
1, sieus. — 7, valen rey. — 9,e manque dans le ms.

Nom tenria per adreg amoros,
Car ab bels ditz lia gent e deslia
Et ensenha qui ja res no sabia.

III. Guiraut Riquier, anc Guiraudet lo Ros
No fon destretz per si dons en tal guia
Coma ieu soi per la genser c'anc fos,
E res non sap, si non so conoissia.
E Marqueza, si vezer la podia
Salvan s'onor, veiria volontos;
Que Na Saisa, si tot s'a bel respos
Nis parla gen, nom plai tan nim plairia
Com Marqueza, qu'es ses par de condia.

IV. Guiraut Riquier, ges no soi cossiros
De penre tost en aquesta partia,
E vuelh vezer l'onrat rei cabalos
De Polha, que met jos falsa clersia,
C'auzit ai dir qu'el val ses maïstria ;
C'autra vetz ai vist selh que bon' anc fos,
Lo valen rei a cui s'apen Leos.
Et autra vetz partetz me joc que sia
De fag d'amors, non jes de jonglaria.

V. Senh' En Jordan, pres avetz a ma guia,
Pero R. Izarn ditz ad estros
Aquo que ditz ; e si es amoros,
Si co ieu soi, En Paulet, greu nol sia,
S'ieu l'ai partit joc que per mi volria.

27, cundeya. — 33, vist soi selh. *Les trois lettres de* soi *sont exponctuées.* — 41, partitz.

NOTES

1, 3. *Sairet?* Les deux mots mutilés semblent être *tost* et *nou.*

1, 41. *mi a: cortezia.* Bartsch, *Jahrbuch*, I, 194, donne d'autres exemples de la *rime brisée.* Il en distingue deux espèces: 1o si la rime est composée de deux mots comme ici; 2o si un mot est coupé en deux par la rime, de manière que la première partie appartienne à un vers, la seconde à un autre, par ex., *abril: vil-lat* (M. G., 186). Ce n'est que de cette dernière espèce que parlent les *Leys (rims trencatz*, I, 196; *cobla trencada*, I, 278).

2, 20. Le verbe au plur. après *nulhs hom* n'a rien d'étonnant, *nulhs om* étant la négation de *chascus*, *totz hom*, qui sont souvent suivi par un verbe au pl. Cf. Stimming, *Bert. de Born*, 38, 88 note.

2, 64. Il manque un vers rimant en *ir*. M. Chabaneau me suggère

Per quez ieu vuelh tostemps dir.

3, 6. Peut-être ferait-on bien de lire *valer* pour *voler,* ou mieux encore: *que tot so que vol fai voler.*

3, 9. Les derniers vers de la première strophe et presque toute la seconde sont mutilés par suite de l'ablation d'une lettre ornée dans le ms.

3, 44. *Sensa? S'ensa?* Je ne connais ni un verbe *sensar* ni un verbe *se ensar.*

3, 57. *Que ieu.* Le ms. porte *quieu;* j'ai écrit *que ieu* pour rendre au vers ses huit syllabes obligatoires.

4, 1. Cette pièce est la seule qui se trouve dans plus d'un ms. Elle se trouve dans C (fr. 856) et E (fr. 1749). Par suite d'une coupure, les trois premières strophes sont mutilées dans le ms. E. J'ai mis entre crochets les mots qui y manquent.

4, 27. Ce passage n'est pas bien lisible dans les deux ms. J'ai noté en bas ce que M. Ollerich a cru y voir. J'ai corrigé: *et aissam ten; aissa* = inquiétude ardente. Cf. *Flamenca*, éd. Paul Meyer, *Glossaire.*

4, 32. *Li* se trouve parfois comme cas sujet de l'article fém. sing.: par ex., dans *Flamenca*, *la Vie de Douceline*, *Dern. Troub.*, IV, I, 3, dans une charte de Monteilles (*Rec. d'anc. textes*, 1, no 40) et ailleurs. Cf. Raynouard, *Notices et Extraits des mss.*, XIII, 2e partie, p. 81; Diez, *Gram.*, II, 38; Paul Meyer, *Flamenca*, p. XXXII et XXXIII, et *Derniers Troub.*, p. 24.

5, 4. *Landrics.* L'amant de *N'Aya* est nommé *Landric* dans les trois autres citations que nous trouvons de ce couple amoureux :

chez Pons de Capduelh (éd. von Napolski, XV, 42); chez Peire Raimon, de Toulouse (Mahn, *Werke*, I, 134)[1], et dans la *Cour d'Amour*, publiée par M. Constans dans la *Revue des l. rom.*, t. XX, vers 1524[2]. J'ai donc dû corriger la leçon du manuscrit, qui porte *quenricx*. — Sur la suppression de *que* après *mais*, voyez Diez, Gr. III, 400.

5, 9. *Sia.* Un verbe *siar,* qui aurait la signification « cesser », m'est totalement inconnu. Bartsch cite un verbe *siar* dans le glossaire de son édition des poésies de Peire Vidal, avec la signification de « exciter. » Mais il est probable que le passage (IV, 17) doit être corrigé, comme M. Bartsch lui-même l'a proposé (p. 134), car la rime est en *és*, tandis que *sies* offrirait un *e* ouvert.

5, 28. *Qu'eu en.* Le ms. lit *qu'en ;* j'ai corrigé en *qu'eu en* pour rendre au vers sa mesure régulière de six syllabes.

6, 11. *L'onratz coms* i. e. Raimon Berenger IV (1209-45).

6, 12. *Qu'anatz perden.* De ms. porte *avetz perdut;* mais la rime demande un mot en *en.*

6, 41. C'est-à-dire Bertrand, fils de Barral. Cf. Diez, *Leb. u. Wke,* p. 586.

7, 10. Bertrand de Born (éd. Stimming, 14, 76) emploie la même expression :

Lo reis joves s'a pretz donat
De Burcx tro qu'en Alamanha.

Voy. la note de M. Stimming sur ce vers.

7, 13. *Del Gronh*, c.-à-d. du promontoire de Saint-Malo. Cf. Diez, *Leben u. Werke*, p. 528, note 1.

8, 9. Le texte des strophes I, II, V, VI et des *tornadas* XI et XII est mutilé par une coupure; les restitutions que je propose sont mises entre crochets.

8, 30. Charles d'Anjou (1246-85).

8, 38. Robert Ier, dit le Bon et le Vaillant, comte d'Artois, mourut à la Massoure, le 8 janvier 1250, en combattant contre les Sarrasins (*Art de vérifier les dates,* II, 769).

8, 39-40. Je ne sais pas à quoi le poëte fait ici allusion.

8, 46. *Cotz e fozil.* « *Cotz* signifiait pierre, et plus particulièrement pierre à aiguiser. On appelait également *fozil*, fusil, la pièce d'acier avec laquelle on bat la pierre pour en tirer du feu et un morceau de fer ou d'acier qui sert à aiguiser les couteaux. On peut donc traduire

[1] Ces deux passages sont cités avec le nôtre, par Fauriel : *Hist. de la poésie prov.*, III, 499, et Birch.-Hirschfeld : *Uber die den prov. Troub. des XII. u. XIII. Jahrh. bekannt gewesenen ep. Stoffe,* p. 68.

[2] Voy. *Revue*, t. XXI, p. 239.

ce passage de deux manières : « Les clercs sont, pour lui, la pierre et le fusil dont il se sert pour allumer l'incendie »; ou bien : « Les clercs sont pour lui la pierre et l'acier sur lesquels il aiguise son glaive » (de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant,* II, 115, note 2.) Je crois que la première des deux explications de ce passage données par le savant historien du *Conquistador* est à rejeter, parce que, autant que je sache, le mot *cotz* n'a pas la simple signification de pierre, mais toujours celle de pierre à aiguiser, qui était en latin la plus ordinaire. C'est du moins ainsi que Raynouard le traduit (*Lex. rom.*, II, 503). Le *Donat prov.* (éd. Stengel, 58, 23) le rend par « lapis ad acuendum », et dans la langue moderne encore *cout* signifie pierre à aiguiser (Voy. Azaïs, *Dict. des idiomes rom. du midi de la France,* II, 534.)

8, 48. *Pres = pretz.*

8, 58. *Enfan d'Arago.* i. e. Pierre, fils de Jacques Ier, qui lui succéda sous le nom de Pierre II.

8, 60. *So que de son linhatge fo.* i. e. la Provence, qui fut occupée en 1167 par Alfons II d'Aragon, mari de Douce de Provence, fille de Raymon Berenger. Jacques Ier, père de Pierre, était le cousin germain paternel du comte Raimon Berenger IV, beau-père et prédécesseur de Charles d'Anjou.

Provence		*Aragon*
	Alphonse II(I)	
1167-8		1162-96
Ramond Berenguer III, 1168-81	frères d'Alphonse.	
Sanche, 1181-85		Pierre II, fils d'Alphonse, 1196-1213
		Jacques I, 1213-76
Alphonse II, fils d'Alphonse, 1185-1209		Pierre III, 1276-1285
Raimon Berenger IV, 1209-45.		

8, 85. *N'Audoart.* Edouard, fils de Henri III, d'Angleterre (1116-72), et d'Eléonore, fille de Raimon Berenger IV, comte de Provence, roi d'Angleterre comme Edouard Ier (1272-1307).

8, 93-4. Tous les deux descendaient d'Alphonse II d'Aragon. Voy. les deux notes précédentes.

8, 113. La leçon du ms. ne donne pas de sens. Corr. *A lo sens?*

8, 125. On pourrait proposer :

> [Toza, aras em m]arrit
> Mas pel nobl' e[nfan prezat
> Tost serem tot e]sbaudit....

8, 1. *En Jorda.* Ce Jordan est sans doute le même que « En Jordan,

senher de la Yla » choisi pour juge d'une autre tenson de Guiraut Riquier (Mahn, *Werke*, IV, 246). Nous avons une chanson d'un troubadour nommé Jordan de l'Isla de Venaissi (Bartsch, *Grundriss*, nº 276); mais, comme celui-ci est cité par le ms. D, qui date de 1254, il ne saurait être l'interlocuteur de Guiraut. Raimon Muntaner (cap. cxxiv, éd. Lanz, p. 228), parlant du siége de la ville de Peralada par le roi de France en 1285, nomme un Jorda de la Illa parmi les chevaliers qui repoussèrent une attaque de l'infant Alphonse. Celui-ci pourrait bien être le Jorda en question. — Je dois ces indications à l'obligeance de M. Chabaneau.

Livernos. Je ne sais rien sur ce Livernos, non plus que sur Lautresc (v. 2) ni sur Na Marqueza et Na Saissa (v. 6).

9, 5. *R. Yzarn*. On ne connaît pas d'autre pièce attribuée à un troubadour de ce nom. Un Raimon Yzarn est nommé comme un des défenseurs de Toulouse dans la *Crois. Alb.* (éd. Paul Meyer, v. 8383). Mais ce ne saurait être le nôtre.

9, 8. *Sel que ten Polha en sa bailia*. Voy. p. 265.

9, 19. « Guiraudet lo Ros était de Toulouse, fils d'un pauvre chevalier. Il vint à la cour de son seigneur, le comte Alphonse (1112-48), pour servir. Il était courtois et chantait bien. Et il devint amoureux de la comtesse, fille de son seigneur, et l'amour qu'il sentait pour elle lui enseigna à trouver, et il fit maintes chansons. » (Biograph. prov. de Guiraudo lo Ros; Raynouard, *Choix*, V, 172.) Peut-être Raimon Yzarn fait-il allusion à la chanson *Amors mi destrenh em greja*. (Mahn, *Ged.* 209.)

9, 21. *La genser*. La grammaire demanderait *gensor;* mais les subst. de la 3e décl. avec accent mobile étaient souvent employés sous la forme du cas sujet au lieu de celle du cas régime, et *vice versa*. (Cf. Stimming, *Bertran de Born*, note sur 5, 40.)

9, 33. *Que bon' anc fos*, sc. *ora* = qui bona hora (natus) fuisset!

Émile Lévy.

LE MYSTÈRE DE SAINT EUSTACHE

(*Suite*[1])

[P. 2] JHESUS

Sequitur quedam moralitas

SANCTI EUSTACII[2]

ET PRIMO SCUTIFER

JHESU CHRIST, que de la Verge eys nas,
Done bon jort e bon solàs,
E garde la compagnio
De tot mal e de vilanio,
E nos vuelho illuminar

[1] Voir le n° de mars 1882.

[2] Il y a, comme on sait, deux manières de publier des textes anciens. La première consiste à les reproduire purement et simplement, avec leurs défectuosités graphiques, leur absence de ponctuation et surtout d'accentuation. La seconde, moins érudite, mais, en revanche, mieux en accord avec les habitudes de l'imprimerie, s'attache à résoudre ces difficultés et à faciliter ainsi l'intelligence du texte au lecteur. Le manuscrit du Mystère de saint Eustache était relativement trop peu ancien pour nous permettre la moindre hésitation. Nous avons choisi la seconde manière; et nous croyons avoir d'autant plus de droit à la préférer que l'usage des reproductions photographiques enlève à la première la meilleure part de sa raison d'être. La belle édition héliotypique du Mystère de sainte Agnès, que l'on doit à M. Ernest Monaci, dispenser même d'insister sur un mode de reproduction qui est de plus en plus en faveur auprès des savants.

Ainsi que cela a été fait à l'égard du rôle du Mystère de saint André, cité dans l'introduction qui précède, le texte du saint Eustache a été ponctué, les apostrophes ont été introduites là où elles faisaient défaut, les *a* non atones ont été indiqués au moyen d'un accent grave, et les *e* qui étaient dans le même cas, au moyen d'un accent aigu.

En même temps qu'elles éclairciront les difficultés du texte, ces modifications guideront souvent, dans une certaine mesure, les lecteurs qui regretteraient l'absence d'une traduction française.

Nous avons respecté les figurations orthographiques des mots, quoique plusieurs d'entre elles nous aient paru bizarres et injustifiées. On comprendra notre réserve en présence de la rareté des textes alpins du moyen âge. Là où manque une règle précise, tous les caprices, toutes les fantaisies d'un scribe doivent être religieusement maintenues.

E de sa gracio arosar;
E nos done cognoysenso
De tot pechà e de toto offenso.
Beous amis, que se present,
No[s] vous requeren charoment
Que vulhà en pas istar,
Car entrepreys aven de far
Uno bello moralità :
De SANT HEUSTACI, en verità,
De sa molher e de sous enfans,
Liqual an ista grant pagans.
Mas Jhesus Xpist los a ill[uminà],
Pueys en aprés se son ba[teà];
Don an ista.......... dignos
En paradis................
...... as..... .. ...santo
...... tout..............
You non............demon
...en après........que son
Vous mostraren...........
Cosint an................
An lor vito..............
E perdonà à la............
Se parlament.............
Car nengun non eys fos.
..... a Diou.............
.......paternal..........
A Diou [vous racomando (?)].

[3] JESUS MARIA

ANGELI

Silete !

PLACIDUS, *princeps militum*

Say, chavaliers, molher e enfans,
Annen onrar nostres dious grans,
E annen lor far la reverencio ;
Car soy eis rason e drecho sciencio:

Illi solet son prince de glorio,
E nous an donà grant victorio
Contro las gens de Barbario,
Que contro nos fazian partio.
Anen ley tuch devotament.

UXOR HEUSTACIJ. — Mari e segnor tres-valent,
Aqui ay mon entendament
De servir lous Dyous que collon,
Que sostenon e mantenon ;
A prestar lour grant obediencio,
E far tout jort grant astinencio,
Afin que nous sian exaudi.

PRIMUS MILES. — Ma bello damo, tresque ben dys ;
Segnour mestre e chivalier,
On vous volo anar prumier
E nostres Dyous temé e onrar ;
So eys chauso que se deou far,
Car grant vitorio aven agu
Per lor gracio e lour vertu.
Mon compagnon levo d'aqui.

SECUNDUS MILES. — Segnor prince, you soy eysi,
Si la vous play, per à [vous] servir,
[4] You ley farey tres bon dever
Car en ellos ay bon voller.
Horar vuelli nostreys dyous poysans
Tous lous petis e mays lous grans,
On devocion.

III[e] MILES. — Gracious segnor oy, si ben iou
Anbe vous voloc annar :
Rasonable eys que deo prear
De bon voler li nostre diou.

PRIMUS FILIUS. — Acompagnar volloc you
Mon segnor, car so eys rason.

SECUNDUS FILIUS. — Nous fazen eyssy grant sermon.
Anen e meten-nous en chamim

E prearen tuch de matim
VALDAT, nostre dyou grant.

Vadant omnes. Et primus pauper oviando Placido, dicat

PRIMUS PAUPER. — Segnor prince tresque poysant,
You soy paure come ung enfant
E soy nu, non ay que vestir;
Plaso vous de me suvenir,
Car de mi eys grant pietà.

PLACIDUS. — Car sias paure captivà,
Te! veys eysi ung franc,
De que achates ung abit blanc,
E affanno-te, car autroment
Ouriàs petit governament.
Anen nostres dious adorar,
Car trop isten, senso dotar;
Et non sias pas tant esbays,
A mon avis.

PAUPER PRIMUS. — Segnor, gracias e marciis,
[5] Vous rendoc d'aquest present;
Talo almono non fezis hanc.
You la vous remarciouc humilment,
De bon cor e de bono voluntà,
Car per vous soy relevà:
Meys erouc à desperacion.

SECUNDUS PAUPER. — Diou te sal, prince et baron!
Si te play, vuelhos-me entendre:
L'autr' ier lo juge me vay penre
E me acolpavo, à tort,
D'ung home que det esser mort,
Aval de sot Sant' Antolhin;
E si fus preys, ben de matim,
E non hac spasi de m'enfure.
Ellàs! you non ay de que vioure,
Car m'an tot tolgu; de qui un fort
Pauc que non m'an condampnà à mort,
Senso colpa e sens rasuns,

Car mays non hac entencion,
Si non de vioure justament,
E annar honorabloment ;
Per que, segnor, secorre-me.
Al despar soy, per ma fe.
E à pauc me tenoc de murir.

Placidus *eum capiendo per manum*

Amic, vuelias te sustenir,
E paciencio non te falho,
Autrament non val uno mealio.
[6] Amis, pren eyso e ten vay,
Car mot segurament you say
Que tu sarés ben rellevà,
Davant que seyt an sio passà ;
Non sias pas tant esbays.

Secundus pauper. — Lo myou segnor tres grasmarciis
Que tant ben m'ave consolà
Benisto sio vostro hostalà !
O bon compagnun, que present !
Ben fay bon servir eytal gent.
Mon segnor, adiou nos commant ;
Vostre sarey d'eysi en avant,
Car en soy ben entengu.

Placidus, *coram diis.*

Segnor Valdat, you soy vengu
Davant la vostro presencio,
Car syas diou que as poysanso.
You te hufroc aquesto present,
Per my et per tota ma gent:
Plaso-te de lo penre en gra !

Uxor. — E you eysi, de mon bon gra,
Te ufro aquellos enfant.
Vuelhas lo pechit ho lo grant ;
Car sias dios de grant poysanso,
Aqui non ha point de dotansa,
A mon avis.

[7] PRIMUS FILIUS. — El met aut en paradis,
Qui de cor servir lo volré.
Tene, VALDAT, or entendé
Car la fauc de bon corage.

SECUNDUS FILIUS. — Donar li voloc seyt fromage,
Car you creouc, per ma conciensio,
Qu'el a fach grant astinencio.
Plus groso lo vos agro aportà
Mas you vous dic, per ma leotà,
Que pour me faziò la peno.

PRIMUS MILES. — Segnor VALDAT, you te stre noc
D'aquest pan, per ton disnar;
Per so non vuelhas mespresar,
Car eys matim.

SECUNDUS MILES. — E you te uffro pan e vin;
Mas que nous fazo responsion :
Que tenps fare aquest estiou;
Saber ho volriouc verament.

TROMPETA. — E you li ufrirey d'argent,
Plus noblo non p[oss]o far;
Entent-me, non te trufar,
E fay nous presto responcion,
Car te ufroc per devotion;
En tu creyo fermoment.

VALDAT DEUS, *qui loquitur per aliquem dyabolum*

[8] VALDAT. — Or entendé, bello gent,
Vous non horé point de defaut:
Ho la faré ho freyt ho chaut;
Mas que tot jort tegnà ben ment,
Vos horé biso ho vent;
Garda-vous de offendre me,
Car you vous farey pro de ben.

ANGELI

Silete!

Revertantur domum omnes et, quando fuerint domi, dicat Placidus

PLACIDUS. — Avant, chavaliers e escuyers,
You me vuelh metre prumiers;
Anen chassar e eybatren-nos,
E menen pro de compagnos,
Car, davant yer, quant m'en venio,
Vic de cers grant compagnio,
Senso dotar.

MAGISTER DOMUS. — Trompeto, vay criar e cornar,
Tot de present, sens plus tarsar,
Que mon segnor se met en vio,
Per chassar, on grant compagnio;
E, sus peno d'um marq d'argent,
Que s'en partan tuch, de present,
Per mun segnor acompagnar.

TROMPETA VA[DAT]. — You m'en vauc en plaso tronpar,
E de ma tronpo vuelh sona[r].
[9] Saré fach so que comandà,
Que non se perdo la jornà.

Vadat ad plateam et dicat:

Mandoment eys, tot de present,
De per mun segnor lo regent,
Que tot home ane chassar
E mun segnor acompagnar,
Ambé spions e bastons;
E non remagno compagnons;
E chascun sio ben armà.

Vadant et cum fuerint in loco dicat[1]

PLACIDUS. — Cy, compagnons, or avisà:

[1] *Dans le ms. on lit:* dacat.

Vé ! quanto cert m'en trobà.
Sia chascun d'un grant regart;
Chascun tegno ment en sa part,
Afin que ren non nous eychape.

PRIMUS MILES. — Chascun de nous valho quatre.
Ren non en venia eychapar.

SECUNDUS MILES. — Compagnun, penso d'avansar.
Passo d'elay, e you, d'eysay;
E los metren al trapon.

[10] III^s MILES. — Iou en saboc ben la fason
De chassar, mun compagnon.

Et cum hoc diceat, Placidus sequatur Servum; alii vero vadant alinbi, clamando ac si sequeretur. Duo milites sequantur cum Placida; quibus laxatis, dicat

PRIMUS MILES.—You non pueys plus, mun compagnun;
La me convento ha reponsar.

SECUNDUS MILES. — Sertas, you non pueys plus anar.
Ellàs ! lo cor me falh.
Jamais non hac si grant trabalh.
Mun segnor se plantaré,
Quant el plus corre non poyré,
Si play à Diou qu'eys tot poysant.

Cadant semimortui. Placidus antecedat, et quando fuerint supra rupem, cervus habens intra cornua crucem expressam cum cruciffixo, et loquatur Placido; et hoc Placidus admirans vehementer.

CERVUS. — Placidas, tiro-te avant;
Per que me perseques-tu tant ?
Per la gracio que eys en tu,
A tu me soy aperegu.
You soy JHESUS, loqual honoras,
Et, en honorant, me eygnoras.
Las almonas, lasquals tu fas,
Davant my son està presentàs ;

Et per deyliourar te de mal
Me mostroc en seyt animal.
[11] Per lo cern you te vuelh chasar,
E ma misericordio donar.
Non eys pas chauso rasonablo
Que tu servisas al dyables
Que te menasan en lour preyson.
Lay non ha giis de redemption ;
Per so soy en terro vengu,
En tal figuro mostrar me à tu
Tal quant me veyes, l'umam lignage
Ay reyuni que foro damage
Certanoment.

Placidus cadat in terra; facto primo intervallo, dicat missa voce.

Placidus. — Tribulà ay l'entendament.
Queyno vision eys so eysi
Que s'eys apereguo à mi ?

Alta voce

Revelo-me qui tu sias,
Tant, que non creyo plus follias;
Mas creyo en tu fermament.

Jhesus. — Non te donar espavantament.
Aviso-me say, Placida ;
Veyas cosit soy, à te playa.
Jhesu soy, que cel, terro e mar,
Per mun plaser, ay volgu far.
[12] Aquel soy que la claritá
Separà ay de l'oscurità ;
Cel soy que fi solelh et luno;
Formà ay toto creaturo ;
Lo home ay formà dal limun,
Pueys ly ay donà cen e rasum.
Dal cel aprés soy deycendu
Per donar al homes salu.
En aquest mont pris chart humano

Si ay ordenà la ley Xpistiano,
Sebelis, mors e enjurià.

Cadat interim Placidus; post surgendo dicat:

PLACIDUS. — You crey que tot lo mont as creà
Et tot home lavas de pechà.

DOMINUS *per servum*

Sy creyes so que te ay narrà
En la citad tot drech anarés
E l'avesque tu trobarés.
E aprés te farés batear;
Mon amic, non dotar,
Car qui bateà non saré
En infert habitaré;
Layso istar ydolatrio.

PLACIDUS. — Segnor, si la vous pleyrio,
Si la mio molher ho sabio
Ni à mous enfans ho ensegnarioc,
E anoy my iou lous menaroc
Afin que creyan en JHESU.

[13] JHESUS. — Placidus, fazan como tu.
Car ta molher tu menarés,
E tous enfans batear farés;
Deman, retornarés eycy
E si parlarés anoy my.
Car you te voloc ensegnar
Cosint te deves governar;
E te mostrarey que te eys avenir,
E ton salu senso falhir:
Tostent en my ayàs memorio.

PLACIDUS. — JHESU, segnor de l'auto glorio,
You nou ay atre talent;
Mas ley vauc tot de present.

Recedat Placidus. Inveniat milites, quibus inventis, dicat:

PLACIDUS. — Sus, chavaliers, que eys de far?

Saré, la, ben de s'en anar.
Que cosel avé entro vous ?

PRIMUS MILES. — Mun segnor, la semblo à nos
Per ma fe, si la vous plazio,
Que bon retrayre se fario,
De cet boys horo huey mays
De annar-sen ver lo palays.
Trompeto, sono prestoment,
Afin vegno toto gent ;
Tot prestoment tu te deypacho.

[14] TROMPETA. — You sonarey la retracho,
Afim que chascun huey mays
Sen anne ver lo palays,
E chascun sego bet sa ordenanso.

Tubet. Postmodum recedant omnes ; quando erit domi dicat uxori
Silete.

PLACIDUS. — Dono molher et segnoreso,
Vous direy tot que mon cor penso.
Grans merevilhas vous volo dire,
De per JHESU Xpist, nostre sire ;
Mas gardà-vous, non en parlé
Ni a dengun non ho deycelé.
Vist ay lo Diou de paradis,
Que ero tant clar à mun avis
Non hi a nenguno claritá
Que sio tant claro, en veritá,
Lo qual en la ✠ ero ers
Entro las bannas d'um cers ;
E lo cert si mi ha parlà,
E de per Diou m'a commandà
Que nous nous anan far batear
A l'avesque, sens plus tarsar ;
E lous enfans nous menaren,
Tous dous batear lous faren ;
E deman ver lui tornarey
E lo segret de Diou sabrey,
Car mo ha promeys.

UXOR. — De far son commant rason eys.
Elàs ! lo miou tres dous segnor,
Si l'eys veray que per sa amor
[15] Se demostro en tal segnals
A las personas terrenals,
Lo myou mari vous avé vist
Lo veray Diou JHESU Xpist.
Entendé-mé, si la vous play,
Uno vision que vist you ay,
L'autre vespre, en mon dormir ;
Lo ver direy, non vuelh mentir.
Vist l'ay, en mun songe, dizent :
« Xpistiano sarés verament
» E ton mari e tiou enfant ;
» Anoy mi venré, d'eysi erant. »
Mantenent ay cognegu
Que l'eys lo rey dal reys JHESU.
En eysint s' eys volgu mostrar
Que lo poguesa regardar,
E en lui creyre fermoment.
Ar anen donc devotament
E lo batisme dal Xpistians
Prenan-nous e nostres enfans
E saren per tostens may harichis,
E habitaren paradis ;
Deyso non nous chal dotar.

PLACIDUS. — Cestas paraulas ho far (?).
A celui ay ouvi sol.........(?).
Per so à l'avesque annaren
Tout segretoment quant poyren,
E lous enfans vous sonarés,
Tant segretoment quant poyrés,
[16] E asi nous faren batear
E la ley de Diou ensegnar[1].
Vené, mous enfans, ambé nous.

(*A suivre.*)

[1] *Deux vers effacés :* Anen-ley sens tarsar plus ;
Crey non nous veyré nengus.

PÉRIODIQUES

Romania, 41. — P. 1. G. Paris, *Paulin Paris et la Littérature française du moyen âge*. Cette leçon d'ouverture du cours de langue et de littérature françaises du moyen âge, qui a été prononcée au Collége de France le 8 décembre 1881, et qui paraît en même temps (15 janvier 1882) dans la *Revue internationale de l'enseignement*, est une étude nécrologique consacrée à la mémoire de M. Paulin Paris, père et prédécesseur du titulaire actuel. Malgré l'émotion bien naturelle que faisait naître en lui l'accomplissement de ce devoir en quelque sorte professionnel, M. G. Paris a parlé de son père, considéré comme philologue et comme littérateur, avec sa sûreté de critique habituelle et une sincérité exquise, qui donne encore plus de valeur à l'appréciation favorable, et brièvement mais pleinement motivée, qu'il fait du rôle joué par M. Paulin Paris dans notre histoire littéraire. C'était un initiateur, comme il le dit très-bien, un initiateur convaincu, passionné, mais jamais exclusif; un critique d'une bonne foi parfaite, que plus d'un parmi nos contemporains devrait bien imiter, et qui le rendait pour lui-même, quand il avait quelque erreur à se reprocher, plus rigoureux encore qu'il ne l'était à l'égard des autres. Cette lecture nous a instruit et touché.

P. 22. P. Meyer, *l'Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre. Poëme français inconnu.* Le poëme dont il est ici question est celui-là même qui a été annoncé en termes des plus élogieux dans la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes, à Paris, le 15 avril dernier, annonce que nous avons reproduite à la fin de notre numéro de mai. Autant qu'on en peut juger par les extraits qu'en donne M. P. M., il ne répond pas à l'idée qu'on avait pu s'en faire et que nous nous en étions faite au premier moment. C'est simplement une chronique versifiée, écrite dans le premier quart du XIIIe siècle en l'honneur d'un seigneur anglo-normand, Guillaume le Maréchal, sur la demande et aux frais d'un de ses fils. Elle semble d'ailleurs avoir toute la valeur littéraire que pouvait comporter ce genre, de composition, et, si toutes les anecdoctes qu'elle contient sont racontées aussi bien que celle de la p. 58, ce doit être une lecture intéressante. Mais M. P. M. ne s'aventure-t-il pas un peu quand il dit que, « lorsque ce poëme sera connu, on jugera sans doute que la littérature française du moyen âge ne possède pas, jusqu'à Froissart, une seule œuvre, soit en vers, soit en prose, qui combine au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. *Je n'excepte*, ajoute-t-il, *ni Villehardouin, ni Joinville*. » C'est beaucoup dire, et les

quatre extraits donnés par M. P. M. ne justifient pas tout à fait sa manière de voir.

Il est vrai que, n'ayant pas le poëme entier sous les yeux, nous ne pouvons pas nous prononcer encore en pleine connaissance de cause. Le plus sage est donc de réserver notre jugement jusqu'à la publication intégrale, qui, nous l'espérons, ne se fera pas attendre trop longtemps.

Quel est le nom de l'auteur? Il semble tout d'abord que ce soit le Jehan d'Erlée dont il est question au v. 19189. Mais M. P. M. ne peut se décider à accepter cette attribution, et il expose en détail les motifs de son doute. Encore une question qui ne pourra être étudiée sérieusement qu'après l'entière publication du poëme.

Voici maintenant quelques observations de détail relatives aux extraits que publie la *Romania*.

V. 28. En note. « Il doit y avoir ici une lacune de deux vers, car la phrase reste suspendue. » Supposition qui ne me paraît pas fondée. Il suffit, en effet, de rattacher les deux conjonctions *que* des vers 27 et 31 au verbe de la proposition principale *avint:*

Al tens le rei Estiemble avint,
....
V. 27 *K'* uns chevaliers pros et loial
Sire Johan li Mareschaz,
Qui tant esteit de grant emprise
E de grant oirre e de grant mise,
V. 31 *Qu'*entor lui out plenté de buens.

C'est une tournure pléonastique familière à l'ancienne syntaxe, et dont on pourrait citer nombre d'exemples.

V. 46 S'en vint tut *de luc* al dreit eir.

M. P. M. corrige *de luc* en *delivre*. La leçon du ms. est bonne: lisez *tut d'eluc*, pour *iluec* ou *iloc*, cf. v. 458 *de loc*, que l'éditeur corrige plus heureusement, quoique sans nécessité, en *d'iloc*.

V. 210 Al meiz ku' il purent s'en alerent.

Une note « *A l'einz?* » Correction inutile, comme on le voit par le vers 271, où nous retrouvons la même expression *al mielz qu'il poust*, que M. P. M., avec raison cette fois, n'a pas songé à modifier.

V. 304 et 305. Des deux corrections qu'a proposées M. P. M., la première est bonne (*ke près* au lieu de *k' après*), la seconde moins nécessaire. Je reproduis le passage en entier pour mieux faire comprendre la portée de mon observation:

E chevachierent sagement
Tot si ke près l'ajornement
*Qu'*il s'embuschierent en uns vals.

L'éditeur supprime *que* de *qu'il s'embuschierent*. J'ai déjà dit plus haut que cette tournure pléonastique, la répétition de *que* conjonction, était dans les habitudes de l'ancienne langue. Sans sortir de ce même texte, on peut en citer un autre exemple dans les vers 288 et 289, où M. P. M. n'a pas supprimé l'une des deux conjonctions *que:*

Si li manda e fist entendre
Que, s'iloic le voleit atendre,
Que il le livereit l'endemain.

V. 628, *dotevent;* il vaut mieux écrire *doteuent*, en conservant à la combinaison *eu* la même valeur qu'au singulier *doteut* pour *dotot* = *dubitabat*, cf. *porteut*, *doteut* = *portabat*, *dubitabat*, des vers 525, 526.

V. 19124. Le texte étant très-fautif, M. P. M. a eu et aura plus d'une fois occasion d'intervenir. Ses corrections sont généralement bonnes, comme dans ce passage où il a rétabli la rime en déplaçant les deux moitiés du vers. Je ne disposerais pas cependant les mots tout à fait dans le même ordre, et, au lieu de

Cil qui servi orent mangierent,

je lirais

Qui servi orent cil mangierent.

P. 57. J. Cornu. *Études de grammaire portugaise* (suite).— P. 97. G. Paris. *Versions inédites de la chanson de Jean Renaud*. P. 102, 2e colonne, v. 9, *a s'onnongit* lisez *a s'on ongit* = elle s'en alla. — P. 109. *Mélanges*. — 1o *kachevel; chachevel* = *caccabellus* (J. Cornu). — 2° *Ure* = *utrum* (J. Cornu). — 3° *Un manuscrit inconnu de la chronique de Weihenstephan* (G. P.). — 4° *Al buen callar llaman Sancho* (Alfred Morel-Fatio). — 5° *Coco, fruit du cocotier* (J. Cornu). — 6° *Les trois saints de Palestine* (conte recueilli à Vals (Ardèche) par Eugène Rolland). — 7° *Le grand loup du bois* (Ad. Orain). — P. 122. *Corrections aux textes publiés du ms. de Carpentras, n°* 377 (Alfred Morel-Fatio). Les trois textes que contient ce ms.: 1° les *Sete Savis*, 2° la *Dispute entre En Buch et son cheval*, 3° le *Libre dels mariners*, ont été publiés par MM. Mussafia, Förster et Aguilò. M. A. Morel-Fatio les a de nouveau collationnés sur le ms. même, et c'est le résultat de ce travail qu'il publie aujourd'hui. Il y a joint plus loin (p. 175) un supplément de corrections. — P. 130. *Comptes rendus*. G.-J. Ascoli, *Una lettera glottologica;* Torino, Loescher, 1881 (G. P.). — P. 135. Achille Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*. Paris, Maisonneuve, 1881 (P. M.). La *Revue des langues romanes* a rendu compte du même ouvrage, n° de mai 1882, p. 242.— P. 137. A. Héron, *Œuvres de Henri d'Andeli*, trouvère normand du XIIIe siècle (G. P.). Analyse détaillée et favorable. — P. 144. Armand d'Herbomez, *Étude sur le dialecte du Tournaisis au XIIIe siècle* (P. M.). —

P. 147. Antoine Thomas, *Nouvelles Recherches sur l'Entrée de Spagne*, chanson de geste franco-italienne. Paris, Thorin, 1881 (G. P.). Voir *Revue des langues romanes*, mai 1882, p. 253. — P. 149. *The English Charlemagne Romances*. Part. I, part. II, part. III et IV, edited by S. J. Herrtage; part. V, edited by Emil Hausknecht. (G. P.).— P. 153. Andrés Balaguer y Merino, *D. Pedro, el condestable de Portugal* (A. Morel-Fatio). — P. 161. *Périodiques* et *Chronique*. A propos des corrections de M. Chabaneau aux *Manuscrits provençaux de Cheltenham* (*Revue des l. r.*, novembre 1881), M. P. M. écrit ce qui suit : « Ces corrections, — qui sont bien nécessaires, — cf. notre dernier numéro, p. 621, — arrivent un peu tard. Il est contraire à tous les usages d'admettre dans une revue un texte incorrect et que l'on sait tel, pour le faire suivre deux mois après d'un interminable *errata*. M. Chabaneau et M. Constans auraient dû combiner leurs efforts, et tout le monde y aurait gagné. Ce n'est pas la première fois que la *Revue des langues romanes* a recours à ce procédé (voy. *Romania*, X, 295-6), qui est aussi incommode pour le lecteur que désobligeant pour l'éditeur du texte corrigé. »

Il aurait mieux valu pour le lecteur que M. Chabaneau et M. Constans eussent « combiné leurs efforts », nous le reconnaissons. Mais M. P. Meyer oublie qu'une collaboration de ce genre ne s'impose pas. Il faut qu'elle soit acceptée ; il faut avant tout qu'elle soit offerte. M. P. Meyer a confondu sans doute les habitudes de la *Romania* avec celles de la *Revue des langues romanes*, habitudes qui ne peuvent être les mêmes, étant donné l'organisation différente de ces deux recueils.

La *Romania* est « publiée par MM. Paul Meyer et Gaston Paris »; ils en sont les seuls directeurs, et de là résulte pour eux une responsabilité d'où découle le droit comme le devoir de soumettre à un examen, et au besoin à une correction préalable, les articles qu'ils y admettent.

Aucun des rédacteurs de la *Revue des langues romanes* n'a à l'égard de ses collaborateurs de droit ni de devoir pareil. La *Revue des langues romanes*, en effet, est « publiée par la Société pour l'étude des langues romanes », c'est-à-dire par une Société composée de membres indépendants les uns des autres et nécessairement égaux en droits. Quand donc le Comité directeur a décidé l'insertion d'un travail présenté par l'un d'eux, l'auteur, qui d'après le règlement (voir *Bulletin*, t. I, n° 1, p. 9) est seul « responsable de la communication faite par lui », n'a plus d'autre contrôle à subir. C'est ce qui est arrivé pour les textes provençaux de Cheltenham et pour le texte français auquel M. P. Meyer fait allusion. Les deux éditeurs, bons juges et *seuls*

juges de ce qu'ils avaient à faire, ont publié à leur heure et comme ils l'ont entendu les textes qu'ils avaient présentés au *Comité*. Ceux qui ont ensuite révisé ces mêmes textes ont simplement usé d'un droit qui appartient à tous les membres de la Société ; et ils ont fait en même temps, — ce qui surprendra probablement M. Paul Meyer, — leur devoir de bons confrères, car ils ont voulu, en prenant l'initiative de corrections nécessaires, prévenir les observations « désobligeantes » dont, en pareil cas, d'autres critiques ne se font jamais faute. La précaution a été inutile, je dois l'avouer, au moins en ce qui me concerne, puisque M. P. Meyer, révisant à son tour le même texte, l'a fait en des termes tels que l'éditeur a été obligé de lui en témoigner sa surprise et de lui rappeler que depuis longtemps la critique, au moins la critique française, n'admettait plus que « la joute à armes courtoises. »

Passe encore si M. P. Meyer s'était borné à exprimer ses regrets sur le manque d'entente préalable entre quelques-uns des collaborateurs de la *Revue des langues romanes*. On aurait compris peut-être une critique ainsi présentée; mais ce que l'on ne comprend pas, c'est que lui, l'apôtre des bons « usages », lui qui ne veut pas qu'on « désoblige » son prochain, se soit permis de dire qu'on a inséré dans la *Revue des langues romanes* « un texte incorrect et que l'*on savait tel*, pour le faire suivre, deux mois après, d'un interminable *errata*. » — Non, M. P. Meyer, *on* ne le savait pas tel, par la bonne raison qu'*on* ne l'avait pas lu, le *Comité* l'ayant accepté de confiance, comme il le fait volontiers quand il s'agit de textes inédits ou crus tels, et présentés par des travailleurs sérieux. *On* est incapable de commettre ces petites noirceurs, incapable aussi de les supposer chez les autres, et *on* a le regret d'opposer à votre assertion un démenti formel. A. BOUCHERIE.

Romania, 41. — *Périodiques.* — P. 162. M. P. Meyer réplique à un article de la *Revue des langues romanes* où je répondais à ses critiques. J'avais, en effet, songé d'abord à publier cette réponse dans la *Romania*. Mais M. Meyer m'avait objecté que, le premier article ayant paru dans la *Revue des langues romanes*, il était « plus naturel » que le second y parût aussi. En ce qui touche le fond du débat, M. Meyer fait l'innocent et embrouille à plaisir la question. Les hypothèses étymologiques contenues dans mon second article sont tout à fait indépendantes du point principal en discussion, et j'ai eu soin de dire en concluant : « M. Meyer dit que *moi* et *me* sont deux formes d'un même cas régime, ce qui est vrai. Mais il faut ajouter que deux cas régimes différents, le datif et l'accusatif, ont également ces deux mêmes formes. M. Meyer dit en outre que *cui* et *que* sont des

cas différents, ce qui n'est que partiellement vrai : *cui* et *que* sont deux formes d'un même cas régime, qui est l'accusatif, et *cui* est la forme unique d'un autre cas régime, qui est le datif. *Ces points restent acquis, quelle que soit l'étymologie que l'on adopte pour « cui » et « lui »; car, si on les fait venir tous les deux exclusivement des datifs latins, on est obligé de reconnaître que leur sens s'est étendu et qu'ils ont joué et jouent encore le rôle d'accusatifs.* » Aujourd'hui M. Meyer reconnaît que *cui* a pu s'employer comme régime direct. Cela n'empêche pas, ajoute-t-il, que « *cui* et *que* sont étymologiquement distincts. » Or ma conclusion, en ce qui concerne *cui*, peut se résumer ainsi : « *Cui* et *que* sont peut-être étymologiquement distincts dans tous leurs sens, mais cela n'empêche pas que *cui* ait pu s'employer comme régime direct et accusatif. » Il y a donc entre ma formule et celle qu'adopte aujourd'hui M. Meyer, pour l'opposer à la mienne, la différence qui existe, en algèbre, entre $a + b$ et $b + a$; ou, en français, entre « bonnet blanc » et « blanc bonnet. » — J'appelle *moi* forme normale, et *me* forme proclitique. « *Moi* et *me*, répond M. Meyer, sont des formes également normales. » Cela n'est pas exact. La règle générale est que chaque mot ait son accent tonique : les formes proclitiques sont l'exception, et le sens du mot *normal*, éclairé surtout par le mot *proclitique* qu'on lui oppose, ne peut laisser aucun doute et se passe même de définition. M. Meyer, pour distinguer *moi* de *me*, appelle le premier pronom *emphatique*, « d'une expression plus anglaise que française. » A quel charabia aboutira-t-on, si, quand on parle ou qu'on prétend parler français, on donne aux mots français que l'on emploie le sens qu'ils ont en Angleterre ? — En terminant, M. Meyer feint de croire que je ne connais pas les exemples anciens de *lui*, *illui*, et il ne peut s'étonner assez que je ne sois pas allé chercher ces exemples dans la grammaire de Diez (qui n'en cite pas un seul !) et dans Schuchardt. Les exemples anciens de *lui* suffiraient à expliquer le pronom français. Diez considérait l'étymologie de *lui* comme un problème difficile, qu'il ne pensait pas avoir résolu d'une façon absolument satisfaisante. M. Meyer a résolu la question en la supprimant.

L. CLÉDAT.

Bulletin de la Société des études du Lot. T. VI, fascicules 2-4. — P. 141. L. Combarieu et Cangardel. *Gourdon et ses seigneurs.* Étude historique intéressante, suivie de quatre documents en provençal, dont le principal et le plus ancien est un *vidimus*, daté de 1269, des coutumes de Gourdon de 1244. — 195. L'abbé Massabie. *Douelle d'après les registres de l'état civil et les traditions locales.* — 217. Albessard et Beudel. *Statuts du chapitre de Cahors.* — 272. L'abbé Hé-

rétié. *Fables patoises*. Ces fables ont droit aux mêmes éloges que les précédentes. Outre leur mérite littéraire, les poésies de M. l'abbé Hérétié ont, comme documents linguistiques, une sérieuse valeur.

C. C.

CHRONIQUE

Communications faites dans les séances de la Société. — 26 avril 1882. — *Alari*, sonnet languedocien de M. A. Fourès. *La Prose de sainte Eulalie,* traduction provençale de M. l'abbé Rieux.

6 mai. — Deux poésies inédites de M. Louis Roumieux. Trois poésies de M. Monnier (parler de Toulon). *La Rabi*. de M. Albert Arnavielhe. M. le docteur Obédénare donne des détails ethnographiques et philologiques sur les Macédo-Roumains.

17 mai. — *Flambart e soun mestre,* poésie de M. Gabriel Azaïs (parler de Béziers). Communication de M. Boucherie sur les origines ethnographiques et philologiques des Roumains.

*
* *

Le mois de mai de cette année a été le mois des félibres. Deux printemps à la fois. Il n'y a que le Midi pour donner de ces joies aux amis de la nature et de la poésie.

C'est Montpellier qui a ouvert la série des réunions du Gai Savoir. Le dimanche 7 mai, dans l'après-midi, la Maintenance de Languedoc tenait sa quatrième *Cour d'amour* au château de Clapiés, sous la présidence de Mme Gaston Bazile et de M. Camille Laforgue. Charmante séance, doublement embellie par un temps superbe — la séance avait lieu en plein air, sur la terrasse du château — et par la présence des dames, qui étaient venues en grand nombre, malgré la distance. On a lu les poésies couronnées, on a souhaité la bienvenue en français, en languedocien et en roumain, au principal invité, M. le sénateur Vasile Alecsandri, le lauréat des Fêtes latines, qui était venu faire connaissance avec ses confrères en poésie du midi de la France. On a lu une pièce nouvelle de M. Bonaparte-Wyse, félibre d'Irlande, toujours prêt à payer de sa personne et de ses œuvres pour la cause du félibrige. On a entendu Roumieu débiter *Jarjaio,* et Martin (de Nimes) lire et mimer quelques-unes des fables de Bigot. On a entendu chanter une belle chanson populaire, l'*Escriveta;* enfin on a chanté *Magali,* dont le refrain était repris en chœur par la plupart des assistants.

Le soir, un banquet de cinquante couverts, offert à M. Vasile Alecsandri, près du Lez, faisait couler des torrents de bon vin et de brindes, tous (le vin compris) à l'honneur de notre patriotisme provincial et national.

Notre ami et confrère M. Roque-Ferrier a voulu, malgré un rhume abominable gagné au service de la Maintenance, porter lui-même un toast à la châtelaine de Clapiès, Mme Abel Leenhardt, et la remercier au nom de tous de l'hospitalité si complète qu'elle avait su offrir à ses nombreux invités, malgré son absence forcée.

On s'est séparé en se donnant rendez-vous au Concours de la *Société des languesromanes*, qui aura lieu l'année prochaine, également au mois de mai, à la même époque que la cinquième Cour d'amour.

Quelques jours après, les 13, 14 et 15 mai, c'était le tour de Forcalquier, puis de Gap ; puis, le 18, de Béziers, et enfin, le 24, d'Alby, qui célébrait sa première *félibréjade*, Mistral la présidait et y prononçait un de ces discours simples et grands, à la portée de tous, des esprits les plus humbles comme des intelligences les plus élevées, où il résume en une belle et saisissante image ce qui est l'éternel souci de son cœur de citoyen et de poëte, les moyens de maintenir l'indépendance littéraire et surtout poétique du midi de la France et de la faire tourner au profit de notre unité nationale et de notre démocratie moderne.

Paris lui-même s'ouvre au félibrige. Chaque printemps, depuis quelques années, les Méridionaux qui habitent la capitale vont félibriger à Sceaux en l'honneur de Florian, et distribuer mainte couronne et mainte médaille aux nombreux lauréats que suscite le concours qu'ils ont institué en souvenir du fabuliste langudocien. Cette année, c'était le 21 mai qu'avait lieu la fête florianesque. Elle nous a valu une belle pièce de M. Clovis Hugues. Nous avons été heureux de voir figurer parmi les lauréats quelques-uns de nos collaborateurs habituels.

*
* *

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs que notre compatriote M. Louis Faliés, qui a tant contribué à l'organisation et au succès des *Fêtes latines*, vient d'être nommé chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

M. le docteur Obédénare, membre de la *Société des langues romanes*, vient également de recevoir le titre de commandeur; et M. le sénateur roumain Vasile Alecsandri, le lauréat des *Fêtes latines*, celui de grand officier du même ordre.

*
* *

LIVRES ADRESSÉS A LA REVUE DES LANGUES ROMANES. — La Atlantida, poema de Mossen Jacinto Verdaguer. Barcelona, 1878; in-8o, 345 pages;

Idilis y cants mistichs, per Mossen Jacinto Verdaguer, ab un prolech de D. M. Milá y Fontanals. Segona edicio. Barcelona, 1882; in-18, 226 pages;

Cansons de Montserrat ara novament dictadas y en celebracio del milenar, publicadas per Mossen Jacinto Verdaguer, prebere. 1880; in-12, 80 pages ;

Li Risént de l'Alzoun, pouesio prouvençalo de la felibresso d'Areno (traduction française en regard), par Mlle Leountino Goirand. Avignon, 1882; in-18, 247 pages ;

Lou Tioulat paternel, romance. Poésie par J.-A. Peyrottes, musique par Benjamin Rouquet. Montpellier, 1882.

Les Félibres. De Berluc-Perussis. Gap, 1882; in-8°, 17 pages (sans nom d'auteur, avec les initiales C. I.);

Les Félibres, par Sir Bonaparte-Wyse. Gap, 1882; in-8°, 11 pages, A. Roque-Ferrier.

Lo Temple greco-romá dit d'Hercules, en lo carrer del Paradis de Barcelona (Balaguer y Merino. Extrait de la Renaixensa);

Lou Cap incoumparable, per William Bonaparte-Wyse. Plymouth, 1881; in-12, 14 pages;

Discours fa dins la vilo coumtalo de Fourcauquié i Jo Flourau de Prouvenço (14 de mai de 1882), per William-C. Bonaparte-Wyse, president di festo ; in-8o, 21 pages ;

Discours tengut davans la Court d'amour de Meric, lou XXV de septembre MDCCCLXXXI, per Camille Laforgue. Montpellier, 1882; in-8°, 13 pages;

Marius, pouemo prouvençau assonnant, per V. Lieutaud, 1882; in-8°, 16 pages;

Ronsard à Toulouso, ballade roumaine, par V. Alecsandri (traduction littérale); in-12 ;

Vasile Alecsandri. Hora unirei. Lou Corus de l'unien. Traducien per Francés Vidal, 1882;

Les Bonnets de la comtesse, comédie en un acte et en vers, par V. Alecsandri. Bucarest, 1882 ;

L'Escriveta, traduite en dialecte macédo-roumain par Tascu Iliescu. Munpellié, 1882 ; in-8°, 6 pages ;

Franzœsischen oi. Inaugural-Dissertation zur Erlangung der philosophischen Doctorwürde eingereicht an der Universitat Heidelberg von Phillipp Rossman. Erlangen, 1880 ; in-8o, 38 pages ;

Grammaire dauphinoise. Dialecte de la vallée de la Drôme, par l'abbé L. Moutier, 1882 ; in-8o, 164 pages.

Le Gérant responsable : Ernest HAMELIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

(XXIe de la collection)

DIALECTES ANCIENS

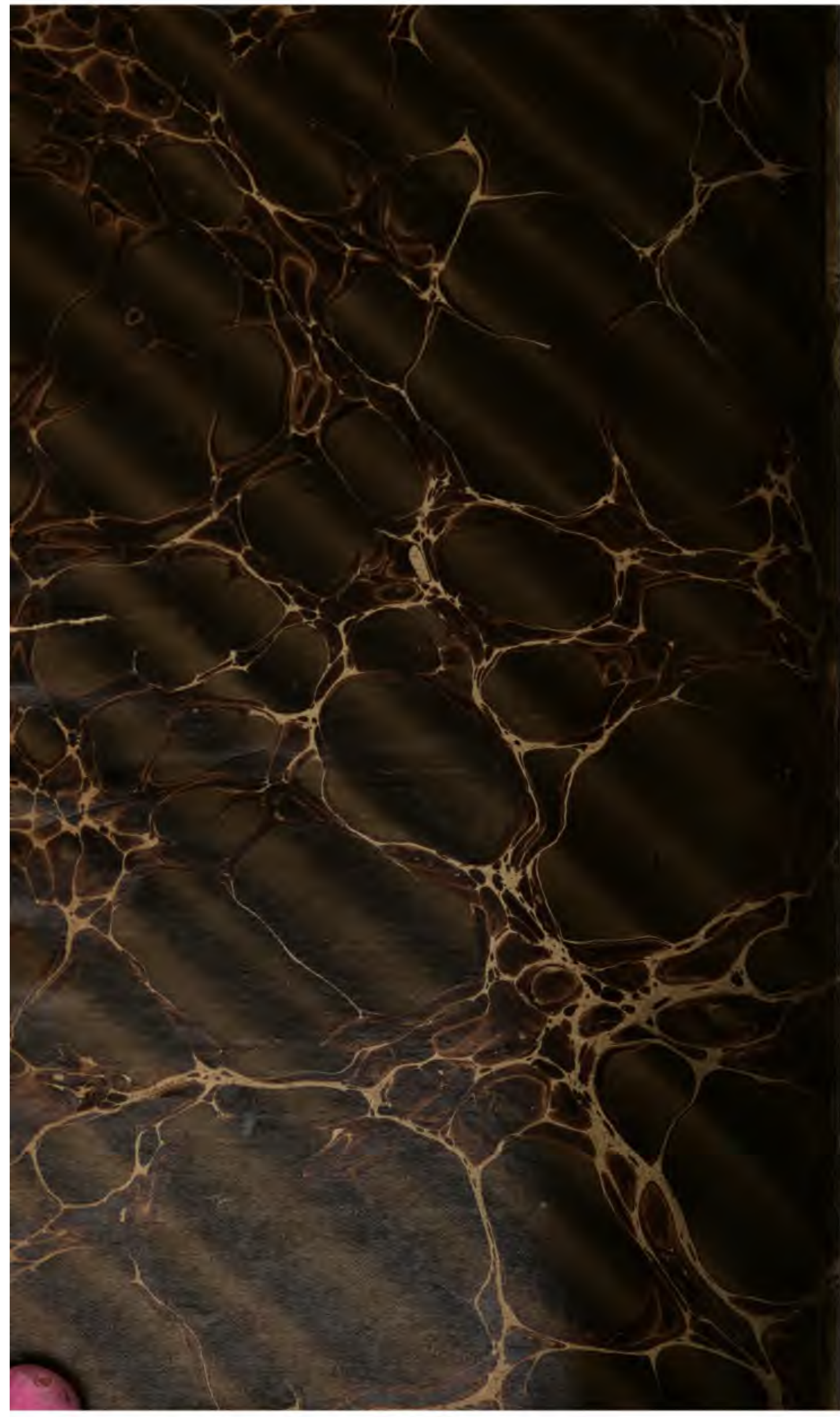
DIALECTES MODERNES

VARIÉTÉS

BIBLIOGRAPHIE

PÉRIODIQUES

Montpellier, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI. — HAMELIN Frères




3 2044 098 641 616